

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
L'ESSENTIEL.....	9
AVANT PROPOS.....	23
PREMIÈRE PARTIE - MASCULINISME : LA HAINE DES FEMMES EN ÉTENDARD.....	27
I. GÉNÉALOGIE ET ANATOMIE DES MOUVEMENTS MASCULINISTES : LES MULTIPLES RECONFIGURATIONS D'UNE MASCULINITÉ HÉGÉMONIQUE ET VIOLENTE.....	27
A. RACINES HISTORIQUES ET RÉCITS FONDATEURS DU MASCULINISME	28
1. <i>Masculinismes « d'hier et d'aujourd'hui » : permanences et résistances du patriarcat.....</i>	<i>28</i>
a) Des mouvements qui ne surgissent pas de nulle part : une mise en perspective historique du masculinisme	29
b) Une reconfiguration récente et une cristallisation des discours de haine à l'encontre des femmes dans un contexte de crises et de backlash.....	40
c) Des mouvements virilistes désormais en lien avec un projet politique suprémaciste	44
2. <i>Les récits fondateurs et ressorts idéologiques masculinistes</i>	<i>48</i>
a) Les grands « mythes fondateurs » de l'idéologie masculiniste : l'imposture de la crise de la masculinité	48
b) Une idéologie « paradoxale » de la condition masculine : entre domination hégémonique et victimisation.....	52
c) Le recours à des théories pseudo-scientifiques, aux relents complotistes	54
d) La sphère privée, « cœur de la bataille masculiniste » ?	56
B. LES MOUVEMENTS MASCULINISTES CONTEMPORAINS : DES IDÉOLOGIES MOUVANTES ET EN RECOMPOSITION	57
1. <i>D'une nébuleuse de mouvances hétérogènes et évolutives vers des formes plus diffuses et banalisées : « cinquante nuances de masculinismes »</i>	<i>57</i>
a) Une diversité de courants aux logiques souvent contradictoires mais avec des référents communs : le « bar à salade » des idéologies masculinistes.....	57
b) Les principales expressions du masculinisme contemporain au sein de la « manosphère »	60
c) L'émergence de formes plus diffuses et culturellement banalisées : la néo- manosphère.....	64
2. <i>Une surenchère de discours de plus en plus violents qui visent à réduire les femmes au silence</i>	<i>68</i>
a) Un double niveau de discours, entre provocation publique et radicalisation dans les espaces fermés	68
b) Des espaces fermés où se banalisent domination, contrainte et apologie des violences faites aux femmes.....	69
c) Des discours qui peuvent aussi se traduire en actes	70
d) Des cyberviolences débridées et massives à l'égard des femmes, encouragées par les discours masculinistes.....	71
3. <i>Des portes d'entrée vers les discours masculinistes de plus en plus nombreuses : une diffusion par capillarité.....</i>	<i>75</i>
a) De communautés aisément identifiables à un écosystème numérique éclaté et difficile à cartographier	75

b) Une diffusion par capillarité dans des espaces numériques ordinaires : des portes d'entrée de plus en plus nombreuses.....	77
II. MÉCANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DU MASCULINISME : LES RELAIS DE LA HAINE DES FEMMES.....	83
A. LES RELAIS NUMÉRIQUES ET ALGORITHMIQUES : CAISSE DE RÉSONANCE SANS LIMITE DE LA RÉTHORIQUE MASCULINISTE	84
1. <i>Le rôle amplificateur des plateformes, réseaux sociaux et algorithmes : désormais, « tous les chemins mènent au masculinisme »</i>	<i>84</i>
a) Un changement d'échelle qui favorise l'interconnexion des communautés	85
b) Des plateformes qui jouent des rôles complémentaires dans les trajectoires d'exposition.....	87
2. <i>Des architectures numériques qui favorisent la circulation et l'amplification des discours masculinistes.....</i>	<i>89</i>
a) Des mécanismes algorithmiques favorisant l'exposition et le renforcement des convictions	89
b) Une économie de l'attention favorable aux contenus les plus polarisants	92
c) Une modération encore insuffisante face aux formes renouvelées des discours masculinistes qui se répandent dans les « zones grises »	93
d) L'intelligence artificielle : un nouveau facteur d'accélération de la diffusion des discours masculinistes	95
B. LES RELAIS ANTI-DÉMOCRATIQUES : UN CONTEXTE POLITIQUE INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA MONTÉE DE MOUVEMENTS RÉACTIONNAIRES ANTI-GENRE.....	97
1. <i>L'inscription des mouvements masculinistes dans une « internationale réactionnaire »</i>	<i>98</i>
a) Des soutiens politiques de poids à l'échelle internationale : une incarnation viriliste du pouvoir.....	98
b) Les « géants de la tech », au service de la cause masculiniste	101
c) Les multiples sources de financement et de plaidoyer des mouvements anti-genre et anti-droits	108
2. <i>Une porosité avérée entre le masculinisme, les extrêmes droites et les mouvements complotistes.....</i>	<i>112</i>
a) Une convergence et une « circulation » des haines dans un contexte d'essor des extrémismes.....	112
b) Une radicalité masculiniste proche de l'ultra-droite.....	114
C. LES RELAIS ÉCONOMIQUES : LE BUSINESS FLORISSANT DES « MARCHANDS DE MISÈRE ».....	116
1. <i>Une économie des influenceurs masculinistes, sans foi ni loi</i>	<i>117</i>
a) Le « mal-être masculin » comme fonds de commerce.....	117
b) De l'insatisfaction entretenue aux communautés fermées : un modèle économique de fidélisation et de radicalisation progressive	118
2. <i>Un intérêt réciproque à la radicalité des contenus</i>	<i>120</i>
a) Un modèle économique qui favorise les contenus les plus clivants.....	120
b) Une convergence d'intérêts entre influenceurs et plateformes	121
D. DES RELAIS QUI S'APPUIENT SUR UN TERREAU SOCIÉTAL GÉNÉRATEUR DE VIOLENCES MISOGYNES SYSTÉMIQUES.....	122
1. <i>Une société patriarcale favorisant la diffusion des discours masculinistes et misogynes ...</i>	<i>122</i>
a) Un environnement sociétal propice à la diffusion des thèses masculinistes	122
b) Des attaques contre des associations féministes utilisées comme tactiques masculinistes de déstabilisation	129
2. <i>Un continuum des violences misogynes : quand « le masculinisme tue »</i>	<i>131</i>

a) Une corrélation évidente entre masculinisme et violences faites aux femmes	132
b) Les féminicides, expression extrême de la violence masculiniste	133
III. MÉCANISMES D'ADHÉSION AU MASCULINISME : DE LA POPULARISATION DES CODES « MASCU » AU RISQUE DE RADICALISATION VIOLENTE.....	137
A. UNE ADHÉSION AUX CODES MASCULINISTES ACTUELS QUI N'A PLUS RIEN DE MARGINALE, NOTAMMENT CHEZ LES PLUS JEUNES	137
1. <i>Une adhésion croissante et diffuse, sous forme d'une « petite pluie fine » qui imprègne lentement mais profondément les représentations</i>	<i>137</i>
a) Une exposition massive qui modifie progressivement les seuils de tolérance et prépare le terrain de l'adhésion.....	137
b) Une diffusion des représentations masculinistes mesurable au sein de la population.....	139
2. <i>Les premiers effets visibles de l'adhésion aux représentations masculinistes parmi les jeunes.....</i>	<i>145</i>
a) L'école comme révélateur de l'imprégnation des représentations masculinistes	145
b) Des conséquences préoccupantes sur la santé mentale et les comportements en matière de santé publique	148
B. DE L'ADHÉSION À LA RADICALISATION : UNE MARCHE PLUS AISÉE À FRANCHIR QU'IL N'Y PARAÎT	151
1. <i>Une adhésion qui s'opère à « bas bruit » par l'usage de références issues de la culture populaire et par imprégnation culturelle</i>	<i>152</i>
a) Une diffusion par imprégnation culturelle davantage que par adhésion revendiquée qui emprunte les codes de la culture populaire.....	152
b) Une banalisation qui passe aussi par le langage	156
2. <i>Un risque de radicalité pouvant mener à la violence : repérer les « signaux faibles » du masculinisme radicalisé</i>	<i>161</i>
a) La définition de la radicalisation pouvant mener à la violence	161
b) Les facteurs déclencheurs d'une potentielle radicalité menant à la violence : identifier les contextes propices à la radicalisation	162
c) Les signaux à surveiller : identifier les processus d'engagement masculiniste ...	170
d) Des voies menant à l'extrémisme violent de moins en moins cohérentes d'un point de vue idéologique	178
C. LE PASSAGE À L'ACTE TERRORISTE MASCULINISTE : UNE MENACE RÉELLE ET IDENTIFIÉE EN FRANCE	182
1. <i>L'anticipation des menaces terroristes et du passage à l'acte violent par les services de renseignement intérieur français.....</i>	<i>184</i>
a) Le suivi des idéologies violentes et la caractérisation de la menace par la DGSI	185
b) Un travail de détection de la radicalisation terroriste par le renseignement intérieur en lien avec d'autres acteurs publics	186
c) La grille de lecture du masculinisme violent : un rajeunissement drastique des sujets porteurs de menace, un passage à l'acte plus rapide et une désensibilisation à la violence.....	187
d) Des liens étroits avec l'ultra-droite	190
2. <i>Le traitement émergent par le Parquet national antiterroriste (PNAT) de la menace terroriste masculiniste : un nouveau risque terroriste appelé à se développer</i>	<i>191</i>
a) Compétences du PNAT et bases légales des incriminations terroristes.....	191
b) Les mouvements masculinistes : nouvelles formes de radicalité violente désormais dans le radar du PNAT	195
3. <i>La sensibilisation plus générale de l'ensemble de la chaîne pénale à ces nouvelles formes de radicalité pouvant mener à la violence</i>	<i>197</i>

DEUXIÈME PARTIE - COMBATTRE LE POISON DU MASCULINISME, RÉVEILLER LES CONSCIENCES.....	204
I. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE MASCULINISME UN ENJEU MAJEUR DE POLITIQUE PUBLIQUE.....	204
A. NOMMER ET MIEUX COMPRENDRE POUR AGIR	204
1. Reconnaître le masculinisme comme un enjeu global et majeur de politique publique.....	204
2. Développer la recherche et nos connaissances sur ce phénomène	205
B. SORTIR LE MASCULINISME DE L'ANGLE MORT DES POLITIQUES PUBLIQUES	206
1. Élaborer une stratégie interministérielle à la hauteur du phénomène	206
2. Doter cette stratégie d'outils d'observation et d'évaluation	207
II. RÉGULER ET ASSAINIR L'ESPACE NUMÉRIQUE	208
A. FAIRE PLEINEMENT ENTRER LES DISCOURS MASCULINISTES DANS LE CHAMP DE LA RÉGULATION NUMÉRIQUE	208
1. La réglementation européenne promeut une nouvelle approche qui dépasse la seule logique de retrait des contenus.....	208
a) Les limites d'une approche fondée sur le seul retrait des contenus	208
b) Une nouvelle régulation centrée sur les risques systémiques	209
2. Reconnaître explicitement le masculinisme comme un risque systémique.....	211
B. RESPONSABILISER LES PLATEFORMES EN RENFORÇANT LEURS OBLIGATIONS	213
1. Faire évoluer les politiques de modération et de recommandation pour mieux appréhender les discours masculinistes	213
a) Mieux identifier les discours masculinistes dans les politiques de modération	213
b) Encadrer des systèmes de recommandation qui actuellement manipulent leurs utilisateurs.....	215
2. S'attaquer au modèle économique des plateformes et priver les contenus masculinistes de ressources publicitaires.....	218
3. Renforcer la coopération entre l'ensemble des plateformes, les régulateurs et la société civile	219
a) Consolider le rôle des signaleurs de confiance.....	219
b) Faire de la coopération un levier à part entière de la régulation.....	222
C. DONNER AUX ACTEURS PUBLICS LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR LES DISCOURS MASCULINISTES EN LIGNE	224
1. Renforcer les capacités d'action du régulateur	224
a) Un cadre européen qui délimite les pouvoirs de l'Arcom	224
b) Donner à l'Arcom les moyens d'exercer ses missions.....	225
2. Faire de la lutte contre la haine en ligne, notamment masculiniste, et les cyberviolences misogynes une priorité de l'action publique	226
a) Renforcer les capacités de détection, d'enquête et de poursuite	226
b) Consolider la réponse pénale, notamment en matière de cyberviolences misogynes.....	229
III. REPÉRER ET PRÉVENIR LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION.....	231
A. AGIR EN AMONT PAR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	232
1. Faire de l'Evars le pilier de la prévention des adhésions masculinistes	232
a) Passer de l'obligation juridique à l'effectivité réelle	232
b) Mieux associer les acteurs spécialisés à la mise en œuvre de l'Evars	235

2. Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : réinvestir le terrain face aux discours masculinistes.....	236
a) Développer une culture critique du numérique : pour une éducation aux médias pratique et critique	236
b) Former et outiller l'ensemble de la communauté éducative.....	239
B. MIEUX REPÉRER, PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION	242
1. Reconnaître le masculinisme comme un objet spécifique de prévention	242
a) Sortir d'une approche uniquement sécuritaire ou centrée sur la modération des plateformes.....	242
b) Développer une culture commune de prévention et de repérage par la formation des professionnels.....	243
2. Donner aux professionnels et aux familles les moyens d'agir	244
a) S'inspirer des expériences étrangères pour mieux prévenir et accompagner les trajectoires masculinistes	244
b) Soutenir les familles et développer des dispositifs spécialisés d'écoute, d'orientation et d'accompagnement.....	247
C. CONSOLIDER LA DOCTRINE SÉCURITAIRE FACE AU RISQUE DE TERRORISME MASCULINISTE	249
1. Poursuivre l'acculturation des pouvoirs publics à la prise en compte de la menace terroriste masculiniste	249
2. Perfectionner les synergies et la pluridisciplinarité entre les différents services en charge du traitement de la violence masculiniste	251
3. Plutôt que de modifier la définition pénale des actes de terrorisme, réfléchir à la qualification pénale des crimes de haine fondés sur le genre.....	253
IV. RÉVEILLER LES CONSCIENCES EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.....	256
A. RÉÉQUILIBRER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE MASCULINISME EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS FÉMINISTES	256
1. Des associations en première ligne face au masculinisme mais fragilisées financièrement.....	256
2. Les nécessaires reconnaissance et sécurisation du rôle central des associations féministes dans la lutte contre le masculinisme	258
B. DÉVELOPPER DES CONTRE-DISOURS ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION.....	259
1. Produire d'autres « expériences » de l'égalité et de la mixité.....	260
2. Lutter contre les contenus masculinistes et développer des contre-discours.....	261
a) La sortie des spirales masculinistes ne se fait pas par l'argumentation idéologique.....	262
b) Contrer l'activisme numérique des masculinistes.....	263
c) Viser explicitement le masculinisme dans les campagnes nationales de lutte contre le sexisme	266
d) Créer un nouveau récit des masculinités et soutenir l'engagement des hommes contre le masculinisme	267
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	271
EXAMEN EN DÉLÉGATION.....	275
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES	277

LISTE DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES.....	285
LISTE DES DÉPLACEMENTS.....	287
TABLEAU DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	291
CONSULTATION DU DOSSIER EN LIGNE (RAPPORT ET COMPTES RENDUS)	293

L'ESSENTIEL

MASCUS : LA NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LES FEMMES

Dans le sillage de ses travaux précurseurs sur l'industrie de la pornographie et la parution de son rapport « *Porno : l'enfer du décor* » en 2022, la délégation aux droits des femmes du Sénat a été la **première assemblée politique** à se saisir, dès novembre 2025, de la question du masculinisme, dans toutes ses acceptions : numérique, économique, sociétale, sécuritaire mais aussi, et surtout, politique.

Après sept mois de travaux, une centaine de personnes auditionnées, des déplacements de terrain, une analyse des contenus masculinistes relayés en ligne, les rapporteuses appellent aujourd'hui à un **réveil des consciences** : en s'attaquant au **principe d'égalité** entre les femmes et les hommes, en cherchant à **disqualifier sans cesse la parole** des femmes, en remettant en cause des **droits acquis** au prix de décennies de luttes, en affichant une **misogynie violente et décomplexée**, les mouvements masculinistes représentent un **risque réel pour notre démocratie et notre cohésion sociale**. Ils doivent être pris au sérieux et constituent aujourd'hui un **enjeu majeur de politique publique**, en matière d'égalité, d'éducation, de santé mentale, de lutte contre les violences ou de sécurité.

Le rapport de la délégation retrace la **généalogie** de ces mouvements et propose un **état des lieux** de leurs configurations actuelles, analyse leurs mécanismes de production et de diffusion, ainsi que les **mécanismes d'adhésion** à ces discours, qui témoignent d'une **banalisation** croissante de leurs codes et, dans certains cas, d'un risque de **radicalisation** pouvant mener à la violence, voire au terrorisme.

Les masculinismes d'aujourd'hui ne sont pas qu'une simple « tendance » sur les réseaux sociaux. Ils constituent un **mouvement social et politique** qui vise à anéantir les droits des femmes et, *in fine*, à démanteler notre socle démocratique.

Pour combattre le poison du masculinisme et protéger les enfants, la délégation formule **24 recommandations** autour de **quatre grands axes** : faire de la lutte contre le masculinisme un enjeu majeur de politique publique, réguler et assainir l'espace numérique, repérer et prévenir les trajectoires de radicalisation, réveiller les consciences en mobilisant l'ensemble de la société.

Les principales recommandations

Parmi les 24 adoptées par la délégation, en reprenant la numérotation du rapport

Faire de la lutte contre le masculinisme un enjeu majeur de politique publique

1. Nommer le masculinisme et porter ce sujet au cœur de débat public.
3. Élaborer une stratégie interministérielle, pilotée par une structure unique, chargée de l'observation du masculinisme et de la coordination des politiques publiques de prévention et de lutte contre les mouvements masculinistes.

Réguler et assainir l'espace numérique

4. Faire entrer les contenus masculinistes dans l'analyse des risques systémiques prévue par le DSA et, dans ce cadre, imposer aux plateformes numériques de définir de manière précise les contenus à caractère sexiste, misogyne ou masculiniste au sein de leurs conditions générales d'utilisation (CGU).
5. Développer des campagnes :
 - de sensibilisation destinées à mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes de recommandation (algorithmes) ;
 - d'information, sur les réseaux sociaux, reprenant les codes numériques des jeunes générations, pour diffuser des messages de prévention, d'égalité, de consentement, de non-discrimination, de respect et de lutte contre le harcèlement.
6. Faire de la protection des mineurs une priorité de l'action publique en interdisant par la loi l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.
7. Porter, au plan européen, l'ambition de s'attaquer au modèle économique des plateformes et réseaux sociaux, en mettant en œuvre une stratégie de démonétisation des contenus sexistes, misogynes et masculinistes, visant à priver ces contenus de revenus publicitaires.
10. Créer une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes en ligne.

Repérer et prévenir les trajectoires d'adhésion et de radicalisation masculinistes

11. Garantir l'effectivité des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Evars) sur l'ensemble de la scolarité en s'assurant que l'agrément délivré aux associations intervenant dans le champ de l'Evars est fidèle aux orientations définies par le programme national.
12. Intégrer dans l'éducation aux médias une compréhension critique des algorithmes, des discours des influenceurs et du fonctionnement des plateformes.
14. Mettre en place un plan national de formation interministériel consacré à la compréhension, au repérage et à la prévention des trajectoires masculinistes, ainsi qu'à la détection de la radicalisation.
16. Intégrer le masculinisme dans les dispositifs de soutien à la parentalité par l'intermédiaire des associations familiales ou des associations de familles monoparentales.
18. Doter chaque institution publique susceptible de contribuer à la prévention et à la détection de la menace terroriste masculiniste de « référents » dédiés en matière de radicalisation, clairement identifiés, sensibilisés et formés, en lien direct avec les services du renseignement intérieur.
20. Mobiliser davantage, *via* la publication d'une circulaire de politique pénale, la qualification de crime haineux fondé sur le genre afin de mettre fin à l'invisibilisation des crimes de haine sexistes, et, plus globalement, intégrer davantage la violence de genre dans les incriminations pénales retenues par les parquets.

Réveiller les consciences en mobilisant l'ensemble de la société

21. Reconnaître et sécuriser financièrement le rôle des associations féministes dans la lutte contre les mouvements masculinistes.
23. Faire de la Journée nationale de lutte contre le sexisme du 25 janvier une Journée nationale de lutte contre le sexisme *et le masculinisme*.

I. MASCULINISME : LA HAINE DES FEMMES EN ÉTENDARD

A. GÉNÉALOGIE ET ANATOMIE DES MOUVEMENTS MASCULINISTES : LES MULTIPLES RECONFIGURATIONS D'UNE MASCULINITÉ HÉGÉMONIQUE ET VIOLENTE

Historiquement, les mouvements masculinistes actuels sont les héritiers de mouvements antiféministes plus anciens, remontant à la fin du XIX^e siècle. Ils se sont souvent manifestés en réaction à l'avancée des mouvements féministes et aux progrès des droits des femmes. Ils entretiennent également une confusion en se présentant comme le pendant masculin du féminisme.

Si leurs formes évoluent, leur logique demeure la même : contester l'émancipation des femmes, réaffirmer une **domination masculine** présentée comme naturelle et **remettre en cause les progrès accomplis en matière d'égalité**.

Le masculinisme est un mouvement social et politique de mise en pratique concrète de l'antiféminisme (...) dans le but politique de faire reculer les droits des femmes.

Pauline Ferrari, journaliste et autrice de *Formés à la haine des femmes*

Ces discours masculinistes s'appuient sur des récits fondateurs, à la fois victimaires et dominateurs, tels que le mythe de « **l'égalité déjà là** », ou celui d'une « **crise de la masculinité** » qui ferait des hommes les victimes des évolutions sociales contemporaines. Ils reposent sur une contradiction apparente présentant les hommes comme les victimes d'une société devenue hostile à leur égard tout en défendant une vision viriliste et hiérarchisée des rapports entre les sexes.

Il n'est pas pertinent d'analyser l'essor masculiniste comme une « crise de la masculinité » (...) tant la crise est permanente, mais aussi parce que c'est souvent une façon de reprocher au féminisme d'être allé « trop loin ».

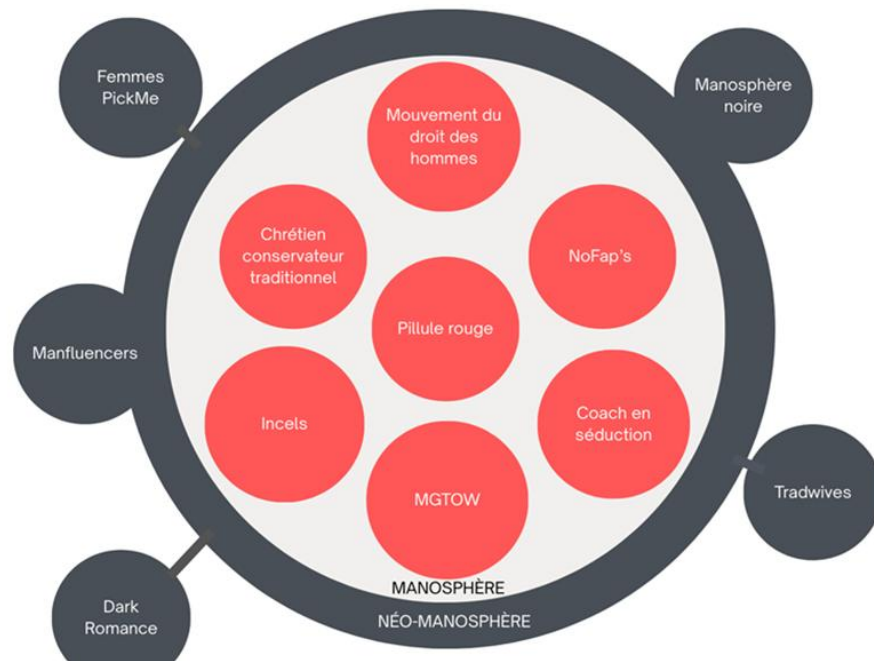
Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine
à l'Université d'Angers

Ces récits et représentations se déclinent toutefois dans une **grande diversité de courants et de communautés**. La « manosphère » regroupe ainsi des communautés aussi diverses que :

- les *pick-up artists* : véritables brigades de harcèlement et de contournement du consentement des femmes ;

- les *MGTOW* (*Men Going Their Own Way*) qui prônent le retrait volontaire des relations durables avec les femmes mais sont obsédés par le contrôle de ces dernières ;
- ou encore les *incels* (*involuntary celibates*, ou « célibataires involontaires ») : une des communautés les plus radicales du masculinisme contemporain.

Les mutations de la manosphère



Source : Samuel Tanner et François Gillardin

Longtemps structurés autour de ces communautés relativement identifiables, **les mouvements masculinistes ont progressivement évolué vers un écosystème plus large et plus diffus**, dans une « néo-manosphère » qui s'est diversifiée et partiellement fondue dans la culture internet populaire.

B. DES RELAIS MULTIPLES QUI ACCÉLÈRENT LA DIFFUSION DU MASCULINISME

Longtemps cantonnés à des espaces militants ou à des communautés confidentielles, les discours masculinistes circulent désormais bien au-delà de leurs sphères traditionnelles. Cette diffusion s'appuie sur des **relais multiples et puissants qui se renforcent mutuellement** : les plateformes numériques, des réseaux politiques et technologiques au service de la cause masculiniste, des intérêts économiques convergents et un terreau sociétal favorable.

26 minutes

C'est le temps qu'il faut pour qu'un jeune homme se voit recommander en ligne des contenus masculinistes

Source : Université de Dublin

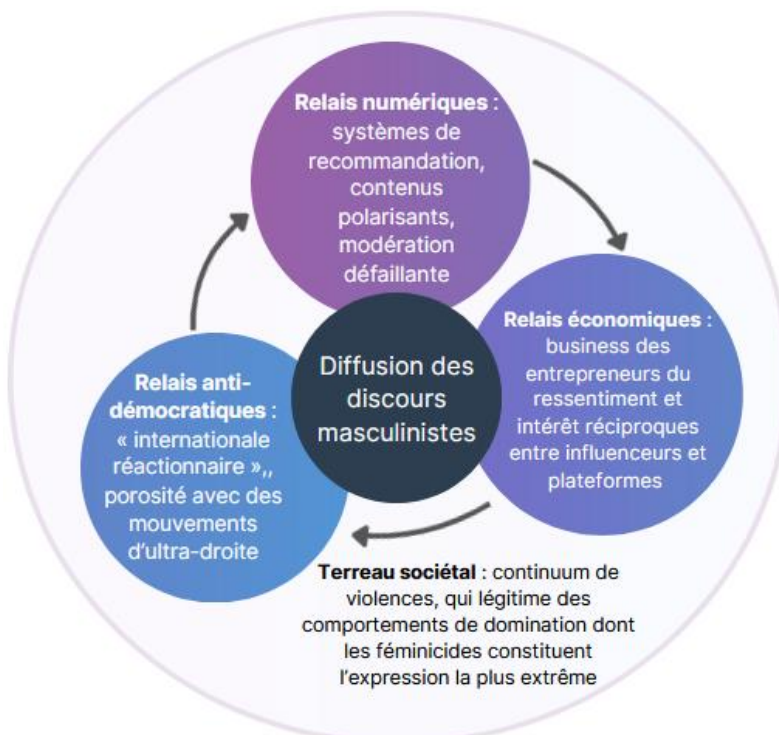
Les plateformes constituent aujourd'hui la principale caisse de résonance des discours masculinistes : leurs algorithmes privilégient les contenus susceptibles de **retenir l'attention**, tandis que les **mécanismes de recommandation** orientent progressivement les utilisateurs vers des contenus toujours plus radicaux.

Cette combinaison favorise la **banalisation et la diffusion des représentations masculinistes**.

Quand on est un jeune homme en ligne, tous les chemins semblent mener au masculinisme.

Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre

Les relais du masculinisme



Source : Délégation aux droits des femmes

Les mouvements masculinistes bénéficient également de **relais anti-démocratiques**.

Ils s'inscrivent dans une « **internationale réactionnaire** » qui entretient des liens croissants avec certains mouvements anti-droits, d'ultra-droite et les formes les plus radicalisées des extrémismes violents.

Ils constituent par ailleurs un **marché particulièrement lucratif**, fondé sur l'exploitation des fragilités masculines et nourri par une **convergence d'intérêts entre influenceurs masculinistes et plateformes numériques**, qui tirent profit de la viralité de contenus polarisants.

Enfin, ces relais s'appuient sur un terreau sociétal favorable à la diffusion des discours misogynes au sein duquel les mouvements masculinistes contemporains ne constituent que la pointe émergée de l'iceberg.

Ils prospèrent dans une société encore marquée par des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, des stéréotypes sexistes et un niveau élevé de violences faites aux femmes.

22 millions

C'est le nombre de Français qui adhèrent à, au moins, une forme de sexisme.

Dont **10 millions**

À un sexisme dit « hostile ».

Source : Haut Conseil à l'égalité, « Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France »

C. DE LA POPULARISATION DES CODES « MASCU » AU RISQUE DE RADICALISATION VIOLENTE

1. Une adhésion croissante et diffuse, portée par une imprégnation culturelle « à bas bruit »

Les travaux de la délégation montrent que les masculinismes progressent moins par une adhésion revendiquée à une idéologie structurée que par **une imprégnation culturelle diffuse**. Samuel Comblez, de l'association e-Enfance, décrit ainsi une forme de « **petite pluie fine** » qui, par l'accumulation de contenus, de références et de représentations, modifie progressivement les perceptions des rapports entre les femmes et les hommes.

Les auditions ont mis en évidence une véritable « **socialisation idéologique à bas bruit** ». Les discours masculinistes empruntent désormais les codes du divertissement et de la culture populaire et numérique.

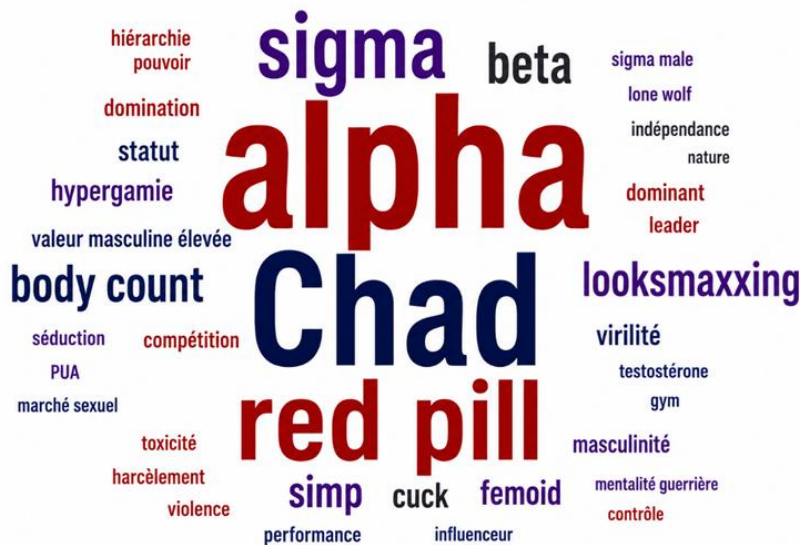
Discours masculinistes, « mâles sigma » et pop culture



Source : Samuel Tanner et François Gillardin

Mèmes, vidéos courtes, conseils de séduction ou de musculation permettent à ces représentations de **circuler bien au-delà des communautés** qui s'en revendiquent explicitement. Cette **popularisation** passe également par des figures comme celle du « mâle sigma », ainsi que par un vocabulaire largement diffusé auprès des jeunes générations.

Exemples d'expressions issues de la manosphère



Source : Délégation aux droits des femmes

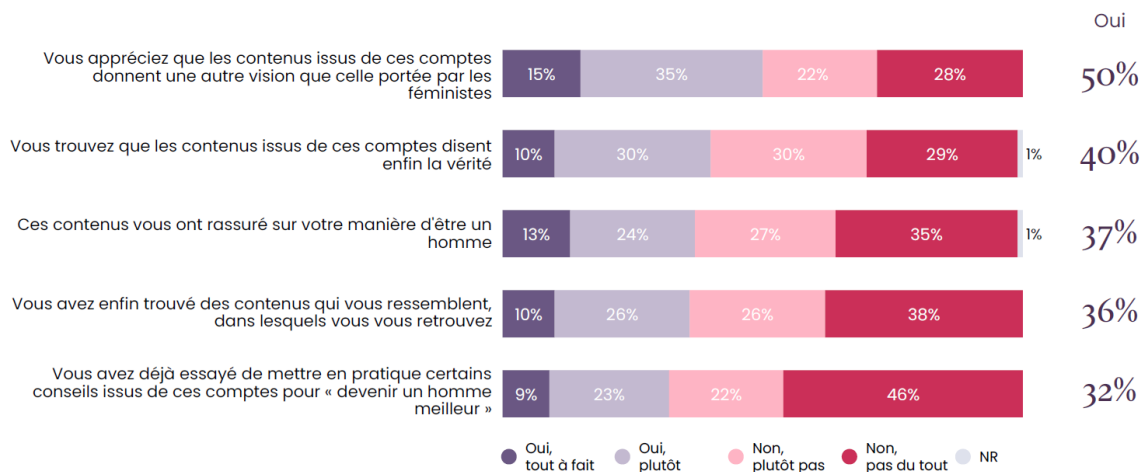
Des termes tels qu'« alpha », « sigma », « Chad », « body count » ou « looksmaxxing » ne constituent **pas de simples effets de mode linguistiques** : ils véhiculent une **vision hiérarchisée et profondément inégalitaire des rapports sociaux et de genre**.

Les discours masculinistes dépassent aujourd’hui largement les seules communautés qui s’en revendiquent et **imprègnent** plus largement non seulement les représentations collectives, mais aussi **les comportements de ceux qui y sont exposés.**

” L’impact des influenceurs sur la perception masculine et les comportements - *Base Connaissent*



Q. Et toujours concernant ces influenceurs ou comptes d’influence relayant des contenus sur la virilité, le rapport aux femmes, le consentement... (Alex Hitchens, Andrew Tate, etc.), diriez-vous que... ?
Résultats présentés sur la base de ceux qui connaissent au moins un compte, soit 43% de l’échantillon.

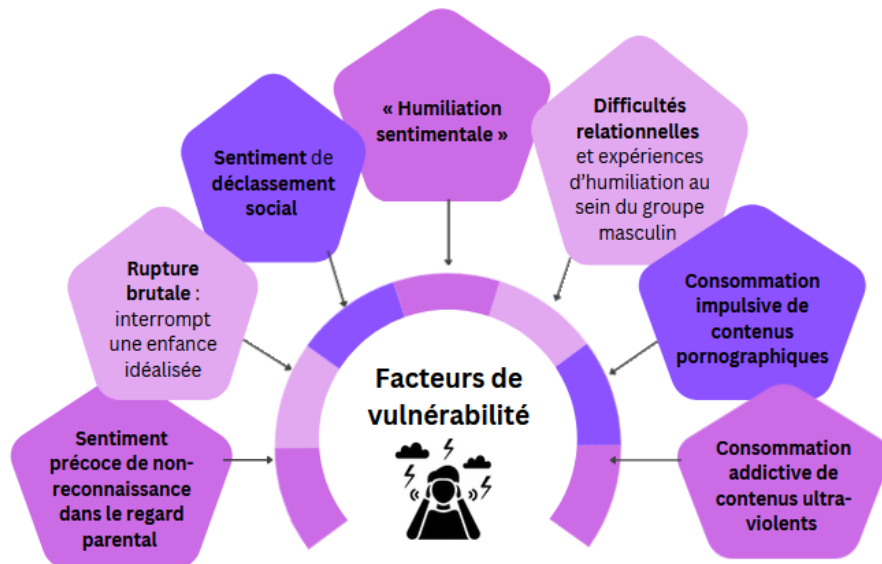


Sondage OpinionWay pour Sidaction

2. Un risque de radicalité pouvant mener à la violence : repérer les « signaux faibles » du masculinisme radicalisé

L’adhésion aux représentations masculinistes ne conduit évidemment pas mécaniquement à la violence. Pour certains profils, la frontière entre adhésion, radicalisation et passage à l’acte peut être plus poreuse qu’il n’y paraît.

Les **facteurs de vulnérabilité psychopathologiques récurrents** sont les suivants : isolement social, « humiliations sentimentales », harcèlement scolaire, sentiment de déclassement ou difficultés familiales. Ces trajectoires s’accompagnent souvent d’une quête de réparation identitaire fondée sur la recherche d’une masculinité idéalisée, parfois à travers le culte du corps, le *looksmaxxing* ou des formes de surenchère viriliste.



Source : Délégation aux droits des femmes, à partir d'une présentation d'Alexandre Ledrait, professeur de psychopathologie et de psychocriminologie cliniques

Cette radicalisation s'exprime généralement par des **signaux faibles précurseurs** bien avant un éventuel passage à l'acte : banalisation de propos misogynes, y compris au sein du foyer, rejet de l'égalité, ou encore adhésion à des discours complotistes.

3. Le passage à l'acte terroriste masculiniste : une menace réelle et identifiée

En France, la menace terroriste masculiniste est aujourd'hui suivie de près par les services du renseignement intérieur (DGSI), qui ont développé en la matière une réelle expertise et une volonté d'anticipation de la menace qualifiée d'émergente.

À ce jour, pour ce qui relève de la mouvance *incel*, un seul attentat terroriste imminent a été déjoué par la DGSI (en juillet 2025 à Saint-Etienne). Toutefois d'autres affaires liées à l'idéologie *incel* sont suivies de près par les services du renseignement intérieur : une **dizaine d'individus susceptibles de radicalisation violente** sont actuellement dans le viseur de la DGSI, tous très jeunes (moins de 21 ans) dont une part non négligeable de mineurs. Par ailleurs, la DGSI souligne une **forte connectivité** entre les mouvements masculinistes et les mouvements d'ultra-droite.

II. FACE AU MASCULINISME, RÉVEILLER LES CONSCIENCES : LES PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION

A. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE MASCULINISME UNE PRIORITÉ DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le masculinisme doit être appréhendé comme un **phénomène social global qu'il convient aujourd'hui de nommer explicitement** et dont les implications dépassent largement les seules questions numériques ou les seules politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

La délégation estime, dès lors, **nécessaire d'inscrire la lutte contre le masculinisme dans une stratégie interministérielle** associant les ministères chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation nationale, de la jeunesse, de la santé, de la justice, de l'intérieur et du numérique.

B. RÉGULER ET ASSAINIR L'ESPACE NUMÉRIQUE

1. Faire entrer tous les discours masculinistes dans le champ de la régulation numérique

Une grande partie des contenus masculinistes relève d'une « zone grise » qui échappe aux approches traditionnelles fondées sur le seul retrait des contenus illicites.

La phrase « ce qui est interdit hors ligne est interdit en ligne » a beaucoup circulé. C'est une phrase très forte (...) mais elle a un écueil : son a contrario, selon lequel ce qui n'est pas interdit est possible.

Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom

Les rapporteuses considèrent que **le masculinisme présente désormais les caractéristiques d'un risque systémique** au sens du règlement européen sur les services numériques (DSA). Cette approche permet **de déplacer le regard des seuls contenus vers les mécanismes qui favorisent leur visibilité, leur circulation et leur amplification à grande échelle.**

2. Responsabiliser davantage les plateformes en renforçant leurs obligations

Les plateformes ne devraient pas être considérées comme de simples hébergeurs de contenus. **Leurs systèmes de recommandation, leurs choix de modération et leurs mécanismes de monétisation influencent directement la diffusion des contenus.**

Les algorithmes sont la pièce maîtresse des plateformes, le secret le plus gardé, sur lequel nous-mêmes, en sciences, nous ne pouvons pas trouver grand-chose.

Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille

Les rapporteuses appellent à **améliorer l'identification des contenus masculinistes, renforcer la transparence des algorithmes**, soutenir le rôle des chercheurs et des signaleurs de confiance et mieux prendre en compte les incitations économiques qui favorisent la viralité de ces discours.

Elles soutiennent **l'interdiction, par la loi, de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.**

Enfin, elles défendent l'ambition, au plan européen, de **s'attaquer au modèle économique des plateformes**, en mettant en œuvre une stratégie de **démonétisation des contenus** sexistes, misogynes et masculinistes, **visant à les priver de revenus publicitaires.**

3. Donner aux acteurs publics les moyens d'agir

Les auditions ont mis en évidence le **rôle essentiel de l'Arcom, de PHAROS, de l'OCLCH et du Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH)**. Elles ont également révélé un **décalage persistant entre l'ampleur des phénomènes observés et les moyens disponibles pour les traiter** et appellent à un **renforcement de leurs capacités d'action et de leurs moyens.**

C. REPÉRER ET PRÉVENIR LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION MASCULINISTES

1. Agir en amont par l'éducation et la formation

La prévention constitue le premier rempart contre les adhésions aux discours masculinistes. Cela suppose de rendre effectifs les enseignements d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Evars), de renforcer l'éducation aux médias et à l'information, et de mieux former l'ensemble des acteurs susceptibles d'être confrontés aux mécanismes d'adhésion des plus jeunes à l'idéologie masculiniste.

Dans le cadre de l'Evars, **les agréments délivrés aux associations intervenant dans le système éducatif doivent garantir le respect de la philosophie et des orientations définies par le programme national.**

2. Mieux repérer, prévenir et accompagner les trajectoires d'adhésion et de radicalisation

La réponse publique ne peut se limiter à la modération des contenus ou à la répression des comportements les plus graves. **Les rapporteuses plaident pour une véritable politique de prévention fondée sur le repérage précoce, la formation des professionnels et l'accompagnement.** Elles appellent à s'inspirer des expériences étrangères, notamment du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal, afin de développer des outils, tels qu'une plateforme nationale d'écoute, capables d'accompagner les situations les plus radicalisées et de soutenir les familles confrontées à ces situations.

La question du masculinisme doit également être intégrée dans les dispositifs de soutien à la parentalité. Les familles, en particulier les mères et les sœurs, sont souvent les premières à observer les signes d'une adhésion à ces discours et à en subir les conséquences, sans toujours disposer des repères et ressources pour les comprendre et y faire face.

3. Consolider la doctrine sécuritaire face au risque de terrorisme masculiniste

Les rapporteuses saluent la **prise en compte du risque terroriste masculiniste** par les services spécialisés, notamment la DGSI et le Parquet national antiterroriste (PNAT).

Elles constatent toutefois que cette **acculturation demeure inégale** au sein des institutions susceptibles d'être confrontées aux phénomènes de radicalisation **et recommandent l'identification, au sein des institutions concernées, de « référents » dédiés et spécifiquement formés à ces enjeux**

Une **réflexion devrait également être engagée à l'échelle européenne** afin de favoriser une compréhension commune de cette menace et une meilleure coordination entre les services chargés de la lutte antiterroriste.

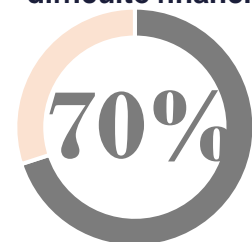
Enfin, si la création d'une qualification pénale autonome de « terrorisme misogyne » ne leur apparaît pas souhaitable, elles estiment **nécessaire de mieux mobiliser les outils existants, notamment les incriminations relatives aux crimes de haine fondés sur le sexe ou le genre.**

D. MOBILISER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Les associations féministes jouent **un rôle de première ligne** dans la prévention, l'accompagnement des victimes, la sensibilisation et la résistance quotidienne aux offensives masculinistes.

Pourtant, leurs moyens demeurent sans commune mesure avec ceux dont disposent les mouvements anti-droits et masculinistes. Dans un contexte de fragilisation financière du secteur associatif, les rapporteuses estiment indispensable de reconnaître, sécuriser et renforcer durablement le rôle de ces associations.

Part des associations féministes en très grande difficulté financière



Face aux discours masculinistes, il est nécessaire de développer des **contre-discours accessibles**, de promouvoir d'autres représentations des masculinités et de soutenir les initiatives qui valorisent l'égalité et le respect, dans une logique d'adéquation entre les discours et les expériences vécues.

Pour permettre une **meilleure reconnaissance institutionnelle** des dangers de l'idéologie masculiniste, les rapporteuses proposent également de faire de la Journée nationale de lutte contre le sexisme du 25 janvier une **Journée nationale de lutte contre le sexisme et le masculinisme.**

Enfin, les rapporteuses soulignent l'importance de **l'engagement des hommes dans cette mobilisation collective** contre le masculinisme.

Nous avons besoin d'une prise de conscience bien plus large et plus forte des hommes pour rompre la chaîne de la violence et faire reculer le masculinisme.

Julien Chavanes, journaliste et romancier

AVANT PROPOS

« Les hommes ont peur que les femmes se moquent d'eux. Les femmes ont peur que les hommes les tuent. »

Margaret Atwood, autrice de *La servante écarlate* (1985)

À l'instar de ses travaux sur l'industrie de la pornographie en 2022, qui avaient donné lieu à un rapport¹ précurseur qui a fait date dans l'histoire de la lutte contre l'industrie et les violences pornographiques, **la délégation aux droits des femmes du Sénat a été la première assemblée politique à se saisir, au cours de la session 2025-2026, de la question du masculinisme** dans toutes ses acceptions : numérique, économique, sociétale, sécuritaire mais aussi, et surtout, politique.

Car, oui, les mouvements masculinistes, qui s'inscrivent dans un contexte plus large de **montée des mouvements réactionnaires à l'échelle internationale**, ont un agenda politique et ne cherchent rien d'autre que **l'effondrement de notre socle démocratique commun**.

En s'attaquant frontalement au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, en cherchant à disqualifier sans cesse la parole féministe et plus généralement celle des femmes, en remettant constamment en cause des droits acquis par les femmes au prix de décennies de luttes militantes, **les mouvements masculinistes et leurs soutiens, qu'ils émanent de la sphère politique ou de la sphère économique et technologique, représentent un risque réel pour notre démocratie**, dans un contexte d'essor des « populismes fascistes », pour reprendre les mots de l'historienne Christine Bard, et de discours conspirationnistes, amplifiés par des relais numériques aujourd'hui surpuissants et sans réelle régulation.

Au fond, l'objectif politique final des mouvements masculinistes est la fin de notre démocratie moderne et l'avènement d'un nouvel ordre autoritaire : **tous les clignotants d'une atteinte à nos principes démocratiques sont au rouge !** La radicalisation des discours misogynes et la remise en cause violente des droits des femmes et du principe d'égalité ne sont que la première étape d'un démantèlement plus profond de notre démocratie.

Après sept mois de travaux, une centaine de personnes auditionnées, plusieurs déplacements de terrain, dont un déplacement à Montréal entre le 30 mars et le 4 avril 2026, une analyse des contenus masculinistes relayés en ligne, **les rapporteuses appellent aujourd'hui à un réveil des consciences** : le masculinisme est devenu une question éminemment politique qui doit être

¹ [Rapport d'information n° 900](#) (2021-2022), d'Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, Laurence Cohen et Laurence Rossignol, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 27 septembre 2022.

prise au sérieux et intégrée dans l'élaboration de nos politiques publiques, notamment en matière d'égalité, d'éducation, de santé mentale ou de sécurité.

Le rapport de la délégation aux droits des femmes est un pavé : un pavé dans la mare - ou plutôt le marécage - masculiniste dans laquelle est en train de s'embourber notre société et qui pourrait devenir une vague de submersion si l'on n'y prend pas garde.

Il s'attache, d'abord, à retracer la **généalogie de ces mouvements** qui ne datent pas d'hier et n'ont pas surgi de nulle part : les masculinismes s'inscrivent, en effet, dans un continuum historique de mouvements antiféministes et leurs ressorts idéologiques perdurent à travers les âges. Leurs recompositions actuelles et leurs reconfigurations permanentes, dans un monde numérique en constante évolution, rend les **masculinismes contemporains**, dans toutes leurs dimensions, **plus difficiles à identifier et à comprendre**, au vu de leur diversité, leur fragmentation et leurs modes d'expression multiples.

Le rapport décortique également, d'une part, les **mécanismes de production et de diffusion des mouvements masculinistes**, en s'attachant à analyser les ressorts de l'ensemble de leurs vecteurs et relais, d'autre part, les **mécanismes d'adhésion à ces mouvements**, qui témoignent non seulement d'une **banalisation de leurs discours à travers la popularisation de nombreux « codes » masculinistes** actuels, mais aussi, dans certains cas, d'un **risque de radicalisation** pouvant mener à la violence, voire au terrorisme.

Sans sous-estimer bien sûr la dimension sécuritaire des mouvements masculinistes, et notamment celle des plus radicalisés et extrémistes d'entre eux, il est important, on l'a dit, de **ne pas occulter la capacité de déstabilisation démocratique qu'engendrent ces mouvements ni de fermer les yeux sur une tendance inquiétante à la « normalisation » de ces contenus et propos misogynes violemment décomplexés**, notamment chez les plus jeunes générations.

Pour autant, parler du masculinisme aujourd'hui, ne revient pas juste à évoquer une « tendance » - une « trend » - sur les réseaux sociaux. C'est parler d'un mouvement social et politique, en ligne et hors ligne, qui vise à mettre en pratique l'antiféminisme et à organiser des actions concrètes pour faire régresser les droits des femmes. C'est un mouvement ancien, mais la démocratisation et la puissance algorithmique actuelle des réseaux sociaux, au sein desquelles il se déploie, ont permis à ses partisans de se retrouver, de s'organiser et de construire leurs propres espaces, avec leurs codes et leur langage.

Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur, face à un choix de société : acceptons-nous de laisser prospérer, avec la complicité des géants de la tech et l'appui politique de certains hommes d'État partisans d'une incarnation viriliste et suprémaciste du pouvoir, des mouvements qui n'ont comme seul objectif que de détruire les choix que nous avons faits en matière

d'égalité ? Ou choisissons-nous de combattre cette menace en réaffirmant nos principes républicains élémentaires ?

La délégation aux droits des femmes du Sénat a choisi et appelle à combattre le poison du masculinisme et à réveiller les consciences.

Elle formule **24 recommandations**, de nature à :

- faire de la lutte contre le masculinisme un enjeu majeur de politique publique et un élément central du débat public ;

- réguler et assainir l'espace numérique dans lequel se déploient massivement les contenus masculinistes ;

- repérer et prévenir les trajectoires d'adhésion et de radicalisation masculinistes ;

- réveiller les consciences en mobilisant l'ensemble de la société.

PREMIÈRE PARTIE - MASCULINISME : LA HAINE DES FEMMES EN ÉTENDARD

I. GÉNÉALOGIE ET ANATOMIE DES MOUVEMENTS MASCULINISTES : LES MULTIPLES RECONFIGURATIONS D'UNE MASCULINITÉ HÉGÉMONIQUE ET VIOLENTE

Pour comprendre les **masculinismes contemporains**, qui sont par nature **pluriels et multiples**, les idéologies et récits qu'ils véhiculent, leurs affinités politiques et leurs stratégies discursives, il faut se livrer, dans un premier temps, à un **exercice de généalogie** de ces mouvements dont les **racines historiques** sont **plus anciennes** qu'on ne le pense communément.

Historiquement, les mouvements masculinistes actuels, porteurs d'une idéologie essentiellement fondée sur le **rejet violent de l'égalité de genre** et la **disqualification des acquis** en matière de droits des femmes, sont les **héritiers de mouvements antiféministes plus anciens** remontant à la fin du XIX^e siècle, et plus récemment, depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, des **mouvements dits des « pères séparés »** ou des associations de défense des intérêts des pères divorcés, ayant pour fondement la défense d'une double « condition » : la « condition masculine » et la « condition paternelle ».

Qu'il s'agisse de l'antiféminisme d'hier ou des masculinismes d'aujourd'hui, pour reprendre les termes de l'historienne Christine Bard¹, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, le trait d'union de l'ensemble de ces mouvements demeure une **obsession pour le genre** et une volonté de **perpétuation d'un système de domination du masculin sur le féminin**, dans toutes ses acceptions.

Les mouvements **masculinistes contemporains**, dans toutes leurs **dimensions**, sont toutefois **aujourd'hui largement méconnus**. Qui plus est, leur diversité, leur fragmentation et leurs modes d'expression multiples compliquent leur compréhension.

Pour appréhender comment et pourquoi ces mouvements sont aujourd'hui devenus un phénomène sociétal d'ampleur et un sujet politique, au sens littéral, il faut d'abord en **connaître les racines historiques**, analyser leur **processus de reconfiguration** progressive et, enfin, « **démystifier** » leurs **récits fondateurs**.

¹ Colloque organisé par la délégation le 27 novembre 2025 sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde.

A. RACINES HISTORIQUES ET RÉCITS FONDATEURS DU MASCULINISME

1. Masculinismes « d’hier et d’aujourd’hui » : permanences et résistances du patriarcat

Ainsi que le rappelait l’historienne Christine Bard lors du colloque¹ inaugural de la délégation sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde, il importe avant tout de **bien nommer les choses pour bien les comprendre**.

Les travaux entrepris par la délégation sur cette thématique depuis le mois de novembre 2025 ont permis de mettre en évidence à quel point **ces mouvements ne sont pas nouveaux** et ont une **longue histoire idéologique et militante**, aussi ancienne que celle des mouvements féministes. **Les mouvements masculinistes se sont souvent manifestés comme une réaction à l’avancée des mouvements féministes et aux progrès des droits des femmes**.

Si le mot « masculinisme » lui-même a ressurgi récemment dans le vocabulaire commun², son origine sémantique remonte à la fin du XIX^e siècle lorsqu’il fait son apparition, d’abord dans le registre médical, puis dans le registre politique.

En effet, il faut garder à l’esprit la **nature fondamentalement politique des mouvements masculinistes actuels** qui, quelles que soient leurs modalités d’expression, en ligne et hors ligne, ne sont que l’émanation de logiques patriarcales à l’œuvre dans nos sociétés depuis de nombreuses années.

Ainsi que le relevait Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein de l’ONG Equipop pour les droits et la santé des femmes et des filles, lors du colloque précité de la délégation, **il ne faut pas dépolitiser la question du masculinisme** et il est nécessaire de « *rappeler que ce masculinisme existe et prospère parce que nous sommes dans des sociétés patriarcales et qu’il y a un projet politique derrière ce mouvement.* »

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Le mot « masculinisme » faisait partie des quelque 150 mots à entrer dans le Petit Larousse illustré de 2025. En outre, d’après l’éditeur du dictionnaire Le Robert, le mot « masculinisme » est, en 2025, celui dont la consultation sur le site du dictionnaire a le plus augmenté en un an, avec une augmentation de consultation de 800 %.

a) *Des mouvements qui ne surgissent pas de nulle part : une mise en perspective historique du masculinisme*

(1) L'évolution sémantique du mot « masculinisme » : du registre médical au registre politique

L'historienne Christine Bard, **professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers**, a fait état devant la délégation¹ des travaux du colloque intitulé *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui* dont les actes publiés en octobre 2025 aux Presses universitaires de France (PUF)² rappellent que si l'usage du terme masculinisme se répand depuis quelques années, sa première utilisation relève d'abord du registre médical pour rapidement prendre un sens politique.

Elle rappelle ainsi que « *féminisme et masculinisme sont des mots contemporains issus du registre médical* » de la fin du XIX^e siècle :

- **le féminisme désigne une pathologie** : la présence de caractères sexuels secondaires féminins chez un sujet masculin. Le mot figure en 1867 dans un dictionnaire de médecine pratique puis dans une thèse de médecine, *Du féminisme et de l'infantilisme chez les tuberculeux* ;

- **dix ans plus tard, en 1877, le terme masculinisme apparaît dans la presse médicale** pour désigner la présence de caractères sexuels secondaires considérés masculins chez un sujet féminin.

Dès la fin du XIX^e siècle, ces mots prennent toutefois un **sens politique** :

- les **féministes** sont décrits comme les **partisans de l'égalité des sexes** mais dans une acception négative car considérés comme des « *fous niant la différence des sexes* » ;

- le mot **masculinisme** est, quant à lui, employé au sens de masculinisation ou de **défématisation** : il serait la « *névrose des féministes accusées de vouloir ressembler aux hommes* ».

En outre, « *ces mots désignant des pathologies du genre s'inscrivent dans un contexte d'essor du mouvement pour les droits des femmes.* »

Ainsi, la **militante Hubertine Auclert** utilise, pour la première fois en **1882**, le terme féministe pour désigner, de façon positive, la lutte pour les droits des femmes, parvenant ainsi à retourner le stigmaté évoqué plus haut. La même année, elle nomme également masculinisme « *l'égoïsme masculin qui pousse les hommes à agir en défense de leur intérêt particulier* ».

¹ Colloque du 27 novembre 2025 sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde.

² *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, sous la direction de Christine Bard, Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, PUF, 22 octobre 2025.

Dans les années 1890, c'est le substantif *antiféminisme* qui s'impose comme antonyme de féminisme, masculinisme restant périphérique. L'antiféminisme désigne alors « *l'opposition en mots et en actes à l'émancipation des femmes* ».

Plus tard, les années 1970 proposent des néologismes qui font concurrence à antiféminisme et à masculinisme comme : sexisme, phallocratie, machisme. En outre, le terme « masculinisme » est si peu utilisé qu'il est perçu, à cette époque, par le Mouvement de libération des femmes (MLF), comme un néologisme. Enfin, comme le précise l'historienne, « *il a même été envisagé dans les années 1990 d'en faire le désignant du mouvement des hommes pro-féministes, qui ignoraient toute cette histoire* ».

“

Contrairement à antiféminisme, le mot masculinisme renvoie clairement à l'identité masculine comme porteuse de valeurs viriles, mais aussi aux hommes comme clientèle ou communauté à défendre.

Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers¹

Pour ses défenseurs, le masculinisme est comme symétrisé avec le féminisme : « *le mot désigne un courant, voire un mouvement, défendant les droits des hommes dans une société décrite comme féminisée et dominée par les femmes* » rappelle Christine Bard.

Plus encore, d'après **Céline Morin**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris Nanterre², « *historiquement, les premières mobilisations masculinistes se sont inspirées des formes d'engagement féministe : associations, revendications juridiques, saisines institutionnelles, récits personnels ou groupes de parole. Leur mode d'action en reprenait les codes. Ce mimétisme revendiqué permettait de proposer une lecture concurrente du système d'oppression, où les hommes étaient présentés comme un groupe discriminé.* »

Dès lors, il n'est pas anodin de constater, comme le relevait devant la délégation³ **Eléonore Quarré**, responsable des études Société du pôle Opinion de OpinionWay, la confusion massive actuelle autour de la notion de

¹ Colloque du 27 novembre 2025 : [Montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde - Actes du colloque du 27 novembre 2025 - Sénat.](#)

² Audition du 11 décembre 2025.

³ Audition du 22 janvier 2026.

masculinisme¹. Ainsi, près d'un homme sur deux le perçoit comme un **pendant masculin du féminisme** : « cette mise en équivalence contribue fortement à sa banalisation, en donnant l'impression d'une symétrie de revendications et d'une logique de rééquilibrage. »

Pour autant, **cette volonté de symétrisation constitue, de toute évidence, un piège idéologique** destiné à apporter une forme de légitimité discursive et politique aux masculinismes, comme le soulignait très justement **Lucie Daniel**, lors du colloque du 27 novembre 2025 :

“

Le masculinisme n'est pas le pendant du féminisme pour les hommes. Cela nous paraît sans doute évident, mais c'est le premier élément de langage à apporter. Ce sont deux mouvements totalement différents. L'abus de langage qui consiste à les mettre dos à dos est dangereux et d'ailleurs largement exploité par les masculinistes eux-mêmes.

Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein de l'ONG Equipop²

Lors d'une table ronde organisée par la délégation le 29 janvier 2026 réunissant un grand nombre d'associations féministes sur les stratégies de lutte contre les mouvements masculinistes, la **Fondation des femmes** rappelait également, par la voix de sa chargée de plaidoyer, Faustine Garcia, que « **le terme « masculiniste » s'inscrit dans une stratégie fallacieuse de symétrisation avec le féminisme. Il est très dangereux de les mettre sur le même plan ; c'est une stratégie exploitée par les masculinistes eux-mêmes pour légitimer leur idéologie, alors que ce sont deux projets de société réellement différents. Les féministes ont un projet d'émancipation, de liberté et d'égalité, tandis que le projet masculiniste est un projet de soumission et de contrôle.** »

(2) L'évolution discursive du masculinisme : à la recherche d'une définition qui fait sens

Tout au long de leurs travaux, les rapporteuses ont cherché la définition du, ou plutôt des masculinismes, qui soit la plus précise et la plus signifiante possible.

À ce jour, **aucune définition légale du masculinisme n'existe** mais l'état de la recherche permet de **tracer les contours d'une définition reposant sur les grands dénominateurs communs des mouvements masculinistes.**

¹ Résultats de l'étude réalisée par OpinionWay pour l'association Sidaction, publiée le 1^{er} décembre 2025 et intitulée *Les hommes et le masculinisme*.

² Colloque du 27 novembre 2025.

Il semble, dans un premier temps, important de **distinguer le masculinisme d'autres formes d'expression de la misogynie, du sexisme et de l'antiféminisme**. En effet, toute misogynie n'est pas nécessairement animée par une volonté masculiniste. À l'inverse, **les mouvements masculinistes sont bien tous misogynes voire gynophobes**. Dès lors, ainsi que le précisait l'historienne Christine Bard devant la délégation, « *si l'antiféminisme n'est pas nécessairement misogyne, le masculinisme l'est. Il propage la haine des femmes et du féminin, synonymes de faiblesse, ou au contraire de toute puissance.* »

Au cours de leurs travaux, il est clairement apparu aux rapporteuses de la délégation, que le masculinisme constitue ainsi **la version politisée de la misogynie et de l'antiféminisme** et que leur finalité politique est non seulement une remise en cause radicale du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi, *in fine*, une volonté clairement exprimée d'atteinte à l'ensemble des principes démocratiques qui sont au fondement de nos sociétés occidentales modernes.

“

Pour ce qui concerne la différence essentielle entre masculinisme et misogynie, à mon sens, le masculinisme est un mouvement social et politique de mise en pratique concrète de l'antiféminisme. (...) la diffusion de contenus en ligne et hors ligne dans le but politique de faire reculer les droits des femmes et des minorités de genre, pour tenter de les humilier et de les silencier. En cela, le masculinisme est différent de la misogynie, qui n'est par ailleurs elle-même pas acceptable.

Pauline Ferrari, journaliste, autrice de *Formés à la haine des femmes* (2023)¹

Par ailleurs, en plus de leur dimension politique, les mouvements masculinistes se distinguent par la manifestation d'une position victimaire qui n'existe pas nécessairement dans les propos misogynes.

Pour définir le masculinisme, la chercheuse **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et la communication à l'université de Lille, évoque quant à elle : « *une forme d'antiféminisme qui cible les femmes, mais en priorité celles qui défendent leurs droits et leur émancipation, c'est-à-dire les féministes* », en pointant, de la part des mouvements masculinistes,

¹ Audition du 8 janvier 2026.

un phénomène de reprise et de détournement régulier de leurs arguments, de leurs slogans et de leurs modes de communication.

Pour la chercheuse, « *le masculinisme se nourrit de la misogynie dans les relations interpersonnelles - la haine et le mépris des femmes -, mais aussi du sexisme qui, à un niveau plus structurel, définit l'idée d'une supériorité du groupe social des hommes par rapport aux femmes dans les domaines social, politique et économique.* »

Parmi les dénominateurs communs de l'idéologie masculiniste, notons donc bien sûr une **opposition aux droits des femmes, à tous les droits des femmes** : « *l'égalité civile, le partage de l'autorité parentale, et même le droit de vote (...) : l'enjeu est une restauration de l'autorité des hommes sur les femmes dans tous les domaines. L'amplitude de cette remise en cause des droits des femmes est inédite. Elle inclut bien sûr le plus fragile des droits : les droits reproductifs. La position dite prolife se combine avec des agendas natalistes, familialistes, populationnistes (...)* », ainsi que le relevait Christine Bard devant la délégation¹.

Cette opposition à l'égalité de genre et cette détermination à faire régresser les droits des femmes reposent, par ailleurs, selon l'historienne, sur une « *conception naturaliste et essentialiste de la différence des sexes qui justifie l'ordre inégalitaire et la soumission féminine à l'autorité masculine* ».

Pour illustrer les **multiples manifestations de cette conception idéologique**, l'historienne cite notamment :

- le revanchisme à l'égard de la réussite scolaire des filles ;
- l'hostilité envers les comportements culturels devenus massivement féminins et perçus comme dévirilisants (comme la visite des musées ou la pratique de la danse) ;
- l'imaginaire sexuel de l'idéologie masculiniste : hétérocentré, homophobe, anti-transidentité, viriliste, il est formaté par la pornographie et une « culture du viol » banalisée ;
- la décrédibilisation de la parole des victimes des violences sexuelles.

L'historienne pointe également ce qu'elle qualifie d'« *intersectionnalité des haines* », expliquant que, « *si le masculinisme vise les femmes et les masculinités déviantes par rapport à leur norme, il s'acharne en particulier sur certaines femmes en faisant converger différentes stigmatisations. (...) Historiquement, il concerne massivement les femmes colonisées, les étrangères, les femmes juives, les femmes appartenant à des minorités religieuses, sexuelles, de genre* ».

De même, comme le soulignait devant la délégation² **Hélène Roger**, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de l'association Sidaction, « *cantonner*

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 22 janvier 2026.

le masculinisme à la haine des femmes resterait réducteur. Les masculinistes se montrent aussi racistes, antisémites et LGBTphobes. Les homosexuels représentent, selon eux, tout l'inverse de ce qu'ils défendent : un homme diminué, efféminé, non viril, un danger pour l'humanité. »

Dès lors, si les femmes cristallisent les discours de haine diffusés par les mouvements masculinistes, elles ne sont pas les seules cibles de leurs attaques qui visent également tout groupe de personnes ne rentrant pas dans leur logiciel idéologique de domination.

(3) Une structuration des mouvements masculinistes en mouvements « militants », en France et dans le monde, dès la deuxième moitié du XX^e siècle

L'expression politique moderne des masculinismes, à travers leur **structuration en mouvements sociaux, associatifs et militants**, remonte à la deuxième moitié du XX^e siècle et **prend sa source, en France en particulier dès la fin des années 1960, dans les associations dites des « pères séparés »**, qui dénoncent ce qu'elles considèrent comme une inégalité judiciaire subie par les hommes lors des séparations.

Ainsi que l'a rappelé l'historienne Christine Bard devant la délégation¹, « pendant longtemps, le masculinisme n'a pas constitué un mouvement en France. L'antiféminisme était diffus et le droit protégeait les privilèges masculins. L'antiféminisme allait de soi dans les mouvements conservateurs et réactionnaires mixtes et féminins à l'époque de la première vague féministe. (...) **L'évolution des mœurs et des lois entre les années 1960 et 1980 change la donne. En 1969, l'affaire du forcené de Cestas, ayant tué deux de ses enfants et un gendarme avant de se suicider, est un point d'origine : on compatit alors avec le meurtrier bouleversé par son divorce. En 1970, est fondée une première association pour la défense des intérêts des divorcés hommes. Puis un Mouvement de la condition masculine et paternelle se forme, prenant deux voies : la défense de la condition masculine, dans une perspective antiféministe, et la défense de la condition paternelle, au nom de l'intérêt des enfants et du modèle familial traditionnel. La victimisation des hommes et l'accusation portée contre la féminisation de la justice annoncent le masculinisme d'aujourd'hui. »**

De même, lors d'un entretien avec les rapporteuses à Montréal le 2 avril 2026, **Mélissa Blais**, professeure de sociologie au département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO), et coresponsable du Chantier sur l'antiféminisme du Réseau québécois en études féministes (RéQEF), a identifié les **mouvements des pères séparés** comme les **fers de lance du masculinisme contemporain**, dans les années 1980, caractérisés par une « normalisation » de leurs discours dans les médias « grand public » au début des années 2000, avant une remise en cause, par les mouvements féministes et les pouvoirs publics, de leur rhétorique victimaire à partir de 2014/2015, au Québec notamment.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

La sociologue **Gwénola Sueur**, doctorante à l'Université de Paris Bretagne, auditionnée par les rapporteuses le 19 mai 2026, et spécialiste de la **mouvance masculiniste des pères séparés**, a notamment montré comment, en France, le crime de Cestas en 1969 avait pu constituer un acte fondateur de cette mouvance en mettant en évidence les ressorts misogynes et les références idéologiques de cette tuerie.

Son mémoire de recherche, consacré à la médiatisation de l'affaire de Cestas et à la diffusion de sa mémoire de 1969 à 2020, montre comment ce crime est devenu un **mythe légitimateur de la violence masculine auprès des médias**, et met en évidence **un lien de filiation directe entre l'affaire de Cestas et les mouvements contemporains des pères séparés** qui, pour reprendre les mots de Gwénola Sueur, « *se mobilisent pour la place des pères en situation de post-conjugalité et se placent dans une position victimaire* ».

Ses recherches actuelles portent sur les **stratégies discursives et juridiques des associations pionnières de pères séparés**, à la suite de Cestas, leur usage des affaires criminelles et de théories non scientifiques.

Ainsi que l'a rappelé Gwénola Sueur, **l'association pionnière des groupes de pères est fondée à Grenoble dès le 15 novembre 1969**, soit seulement neuf mois après les meurtres de Cestas – il s'agit de la DIDHEM¹ - avant de se scinder en 1974 et de donner naissance à de nombreux autres mouvements dits « de la condition masculine et paternelle ».

Aujourd'hui encore, les **associations de pères séparés** et les **mobilisations autour des droits des pères**, revendiquant notamment une garde alternée systématique, ayant recours au prétendu « syndrome de l'aliénation parentale » et pointant une iniquité judiciaire des contentieux en cas de séparation, sont considérés comme un des **vecteurs de diffusion de l'antiféminisme ordinaire**.

En outre, il n'est pas rare que **les adhérents à ces mouvements associatifs « héroïsent » les pères qui ont tué leurs ex-conjointes ou leurs enfants**, comme ce fut le cas du meurtrier de Cestas, André Fourquet, brandissent la menace d'infanticides et instrumentalisent les affaires criminelles passées pour affirmer une **volonté de contrôle social des femmes**.

Si Gwénola Sueur souligne la **permanence des discours des mouvements des pères séparés** depuis les années 1970, elle note toutefois une **évolution du traitement médiatique de ces mouvements**, notamment depuis le début des années 2010 et l'avènement des mouvements dits des « *pères sur les grues* » sur lesquels des journalistes ont décidé d'enquêter craignant une éventuelle manipulation de leur part et découvrant que ces pères étaient souvent des auteurs de violences intrafamiliales.

¹ Association de Défense des intérêts des divorcés hommes et de leurs enfants mineurs.

En tout état de cause, **en France, la filiation directe entre ces mouvements et les masculinismes contemporains est manifeste**, ainsi que le rappelait devant la délégation la chercheuse **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, pour qui, « *en France, les mouvements masculinistes historiques sont plutôt ceux des droits des pères, qui dénoncent une inégalité judiciaire subie par les hommes lors des séparations et des demandes de garde alternée. Ces mouvements (...) concernent principalement des hommes de classe moyenne supérieure (...)* »¹.

Dans d'autres pays, notamment en Amérique du Nord, Laura Verquere rappelle que « *c'est à partir des années 1980 que ces groupes ont commencé à se structurer en mouvements sociaux, en réponse à la deuxième vague féministe des années 1970. On assiste alors à une institutionnalisation du masculinisme autour d'une « cause des hommes », visant à défendre explicitement leurs droits par rapport aux femmes. Ces mouvements formeront les Men's Rights Movement ou Men's Rights Activism aux États-Unis* ».

Dès lors, ainsi que le propose l'anthropologue Mélanie Gourarier², auditionnée par les rapporteuses dans le cadre de leurs travaux, il est possible de désigner « masculiniste » tout groupe organisé autour de la défense de la « cause des hommes » dans une confrontation/rivalité avec le féminisme et les femmes. Cela inclut un **masculinisme associatif**, tel que décrit *supra*, et un **masculinisme en ligne**, plus souvent désigné sous le terme de *manosphère*, particulièrement hétérogène et rassemblant de **nombreuses « communautés » misogynes** qui, comme le rappelait l'historienne Christine Bard devant la délégation³, **séduisent actuellement de très jeunes hommes**, faciles à manipuler alors qu'ils traversent un moment particulièrement insécure de leur existence et qui sont **souvent fascinés par le suicide et les tueries de masse**.

Ainsi, bien que se déployant massivement en ligne aujourd'hui, le masculinisme ne se limite pas à des discours sur internet mais peut tout autant constituer un cadre idéologique structurant, avec des conséquences bien réelles, nourri par des logiques de ressentiment, de haine des femmes, ou de réaffirmation violente d'une domination masculine présentée comme menacée.

Le militantisme masculiniste peut dès lors se transformer en terrorisme masculiniste.

Les actions terroristes des masculinistes radicalisés et violents sont historiquement connues puisque, **dès 1989, quatorze femmes étaient assassinées à l'École polytechnique de Montréal par Marc Lépine**, au nom d'une haine des femmes et des féministes. Il est entré dans une classe de l'École polytechnique, armé d'un fusil semi-automatique, a ordonné aux

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Audition du 5 mai 2026.

³ Colloque du 27 novembre 2025.

hommes de sortir et a pointé son arme sur les étudiantes qu'il a criblées de balles.

Lors de leur déplacement à Montréal, du 30 mars au 3 avril 2026, les rapporteuses et la présidente de la délégation ont tenu à se rendre sur le lieu de la tuerie de Polytechnique Montréal afin de **se recueillir devant la plaque commémorative de cet attentat masculiniste**. Pendant de nombreuses années, cette tuerie était présentée comme un « geste isolé » émanant d'un « tireur fou » par ailleurs lui-même « victime du féminisme et de l'émancipation des femmes ».

C'est trente ans plus tard seulement, en novembre 2019, que la mairie de Montréal reconnaîtra la dimension antiféministe et politique de cet attentat.

Moment de recueillement de la délégation devant la plaque commémorative de l'attentat masculiniste de l'école Polytechnique de Montréal du 6 décembre 1989

Mardi 31 mars 2026





Le 23 mai 2014, au cours de la **tuerie de masse d'Isla Vista**, dans le comté de Santa Barbara, en Californie, c'est **Elliot Rodger**, un jeune homme de 22 ans, qui assassine six personnes, et en blesse quatorze autres avant de se suicider. Il visait spécifiquement un foyer d'étudiantes et avait préalablement publié sur internet un manifeste, intitulé *My Twisted World*¹, détaillant sa haine des femmes et sa volonté de les tuer. Elliot Rodger est aujourd'hui considéré comme un modèle par la mouvance masculiniste *Incel* (pour *Involuntary Celibate*²) et une source d'inspiration pour ceux qui seraient tentés par la commission d'actes terroristes à l'encontre des femmes.

¹ « Mon monde tordu ».

² Célibataire involontaire ou plus exactement « chaste » involontaire.

Parmi les **autres attentats terroristes** pouvant être reliés aux mouvements masculinistes, relevons celui de **Toronto au Canada**, perpétré le **23 avril 2018**, sous la forme d'une attaque à la voiture bélier tuant dix personnes dont huit femmes, par Alek Minassian qui, le jour de l'attentat, avait fait l'apologie d'Elliot Rodger sur ses réseaux sociaux en invoquant sa frustration sexuelle et sa haine des femmes ; ainsi que celui de **Plymouth en Grande-Bretagne**, commis le 12 août 2021 par Jake Davison, un homme se réclamant également de la mouvance masculiniste *Incel*. Cet acte a précisément contribué à faire émerger la question du terrorisme masculiniste dans l'opinion publique européenne, jusque-là davantage associée à des attentats commis sur le continent américain.

Enfin, comme le rappelait l'historienne **Christine Bard** devant la délégation¹, il convient de ne pas oublier les **femmes qui apportent leur soutien à cette cause**, acceptant toutes les remises en cause des droits acquis, y compris le renoncement à leur citoyenneté au profit du vote familial, avec, tout de même, une différence : elles font moins usage de la misogynie que les hommes et n'ont pas les mêmes raisons d'agir. Ainsi que le précisait l'historienne, « *l'antiféminisme féminin est un phénomène ancien et mieux étudié aujourd'hui. Les alliées femmes apportent bien sûr une précieuse légitimité au masculinisme.* »

Cette rapide « généalogie » des masculinismes met donc en évidence une **permanence des discours opposés à l'émancipation des femmes et à l'égalité des genres**.

Pour autant, comme le souligne très justement Christine Bard, « *les contextes vont leur donner plus ou moins d'intensité. Les moments de crise sont propices au « backlash ».* On pense à la crise économique, politique, sociale, internationale des années 1930 et au rôle des guerres en amont et en aval, on pense aussi aux années 1980, les années Reagan sur fond de mutations économiques et sociales qui ont inspiré en 1991 à la journaliste états-unienne Susan Faludi son essai, « *Backlash* », popularisant la **notion de retour de bâton**. »

Et de conclure devant la délégation :

“

Sommes-nous dans un backlash ? Oui, au niveau mondial, sans conteste, dans un contexte anxigène qui réunit tous les dangers.

Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université
d'Angers²

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Colloque du 27 novembre 2025.

b) Une reconfiguration récente et une cristallisation des discours de haine à l'encontre des femmes dans un contexte de crises et de backlash

Bien qu'ils ne soient pas récents, **les mouvements masculinistes se recomposent aujourd'hui** : ils connaissent un **regain de popularité** et **se diffusent plus largement qu'auparavant** grâce notamment aux outils numériques modernes.

Par ailleurs, ils se démarquent de mouvements plus anciens par la **dimension « décomplexée »** de leurs affirmations misogynes et par la **violence, y compris politique**, de leur remise en cause des droits acquis par les femmes et du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi que le soulignait devant la délégation¹ Laura Verquere, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, « *ils se radicalisent par rapport aux mouvements historiques et se diffusent plus intensément via les réseaux sociaux numériques, qui fonctionnent comme une caisse de résonance et d'amplification.* »

En outre, comme le rappelait Cécile Simmons², chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre, si les groupes antiféministes historiques existent toujours, ils sont aujourd'hui dépassés par un « *écosystème masculiniste beaucoup plus large.* »

Enfin, le regain des mouvements masculinistes et l'essor actuel de leurs discours s'inscrivent bien évidemment dans un **contexte mondial plus large de backlash**, dont les masculinismes sont une manifestation, et qui a pour objectif la **remise en cause de droits** conquis au prix de décennies de luttes collectives.

(1) Le *backlash* : résultat de l'effet cumulé de deux mouvements contradictoires

Le *backlash* actuel résulte de **l'effet cumulé de deux mouvements** pouvant paraître **contradictaires** :

- d'une part, une **succession de crises à l'échelle internationale au tournant des années 2010**, avec notamment la **crise financière internationale de 2008** dite des « subprimes » qui a d'abord touché le secteur des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis avant de s'étendre à l'ensemble de l'économie mondiale ; puis, bien sûr, en 2020, la **pandémie mondiale de Covid-19** qui a eu pour conséquence un isolement social des plus jeunes générations avec des effets délétères sur leur santé mentale ainsi qu'une profusion de discours complotistes en ligne.

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Colloque du 27 novembre 2025.



Il faut aussi souligner l'héritage de la pandémie, qui a joué un rôle clé dans la diffusion de discours complotistes et extrémistes auxquels le masculinisme est lié, et dans la diffusion plus générale de pensées anti-système qui sont au cœur de la pensée masculiniste.

Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre ¹

De même, lors de son audition² par les rapporteuses, **Nathalie Le Barazer**, cheffe de la Cellule d'accompagnement à la laïcité et à la prévention de la radicalisation (Calpra) au sein de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a souligné la réelle influence de la pandémie sur la diffusion des discours masculinistes et sur l'accroissement de la vulnérabilité psychologique des plus jeunes et leur perméabilité à ces discours : « on a confié nos jeunes à des ordinateurs » a-t-elle regretté.

La succession de ces différentes crises n'a fait que **renforcer la politisation des mouvements masculinistes et visibiliser leur expression dans l'espace public.**

Pour reprendre les mots d'Yseline Fourtic-Dutarde, cofondatrice du collectif *Ensemble contre le sexisme*, lors d'une table ronde réunissant des associations féministes³, « on dit qu'à chaque crise, les droits des femmes reculent. Or, nous avons le sentiment de vivre une crise permanente, un état du monde dans lequel il convient d'apprendre à naviguer. C'est ce que nous, féministes, faisons en exerçant une vigilance constante face aux menaces sur nos droits. Force est de constater que les masculinistes le font aussi : ils utilisent l'instabilité géopolitique et la désinhibition des discours de haine pour promouvoir les valeurs traditionnelles comme des refuges et le développement d'usages violents dans un entre-soi masculin. »

- d'autre part, des **avancées féministes sans précédent**, et ce que l'historienne Christine Bard qualifie de **révolution anthropologique** en cours, « celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la liberté de disposer de son corps et de la déconstruction du genre formaté par le patriarcat », révolution qui n'est toutefois pas linéaire.

Au niveau national, citons bien sûr l'impact de la **vague #MeToo** à partir de 2017, la consécration de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes comme **Grande cause du**

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 19 mai 2026.

³ Table ronde du 29 janvier 2026.

quinquennat par le président de la République en 2017 également, le Grenelle des violences conjugales en 2019 et l'ensemble des avancées législatives qui s'ensuivront, la mise en lumière de l'ampleur des violences intrafamiliales au moment de la pandémie de 2020, la constitutionnalisation du droit à l'avortement en mars 2024 : **autant de moments clés qui ont permis des avancées indéniables en matière de droits de femmes mais qui ont également contribué à la cristallisation des discours de haine à l'encontre des femmes** et à diffuser plus largement, au sein de la population, les idéologies masculinistes.

Le *backlash* peut dès lors s'analyser comme un contre-mouvement de balancier en réponse aux crises internationales précédemment évoquées et en réaction aux progrès objectivement constatés des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme le soulignait très justement l'historienne Christine Bard¹, au niveau mondial, l'équilibre des forces doit être regardé de près : « *le féminisme au sens le plus inclusif, intégrant les luttes LGBT, n'a jamais été aussi puissant. Le féminisme d'État existe depuis plusieurs décennies. La troisième vague est en cours, stimulée par l'onde de choc de #Metoo. Mais, avec un léger décalage, la riposte s'organise, d'autant plus sérieusement que le contexte s'y prête et que nous sommes loin de la parité en politique. L'essor des populismes fascistes donne des possibilités concrètes de réalisation du backlash. Pour le féminisme, la bataille semble perdue dans certains pays, mais la guerre continue.* »

(2) Les hommes du *backlash* : des « grenouilles dans l'eau du patriarcat »

Les nouveaux masculinismes, plus intenses et radicaux dans leur expression, plus politiques également, et amplifiés, on le verra, par des moyens de diffusion bien plus puissants qu'auparavant, sont portés par des communautés d'hommes qui cultivent l'entre-soi et sont pétris de principes patriarcaux.

Pour reprendre l'image exposée devant la délégation² par **Pauline Gonthier**, autrice du roman dystopique *Parthenia*³, les hommes du *backlash* sont comme « *une grenouille dans l'eau du patriarcat : petit à petit, au contact d'hommes aux idées plus arrêtées, (...), il devient poreux à ces discours, puis finit par relayer des messages misogynes et masculinistes.* »

Car, il faut bien le garder à l'esprit, **les masculinistes d'aujourd'hui ne sont que la manifestation ultime et la plus radicale d'une organisation sociale fondée sur le patriarcat** et au sein de laquelle l'expression diffuse et répandue d'une misogynie quasi-culturelle empêche l'avènement de toute égalité réelle entre les femmes et les hommes.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 8 janvier 2026.

³ Éditions Les Léonides, 2025.

L'historienne **Christine Bard** l'a très bien illustré devant la délégation, en utilisant la **métaphore du triangle** dont :

- la **base** serait la **société patriarcale**, le **fond sexiste** de l'organisation sociale ;

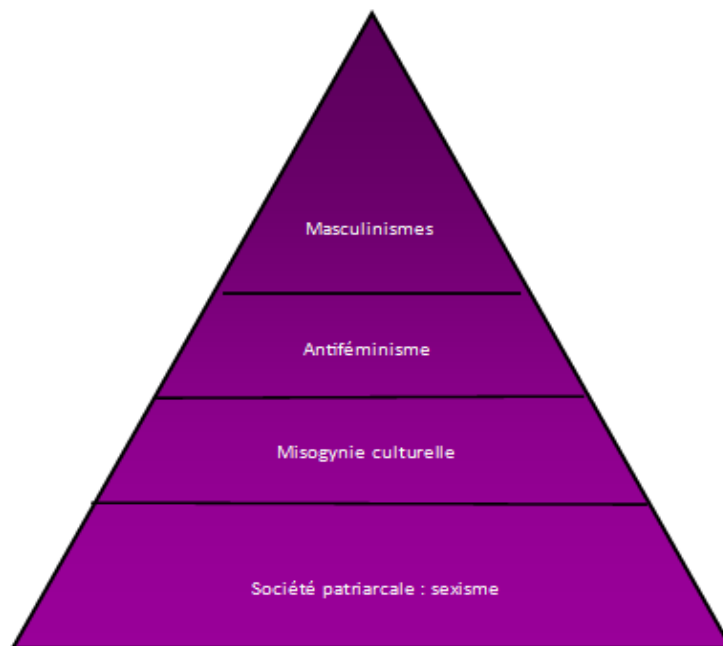
- la **couche supérieure** serait la **misogynie culturelle** qui prospère dans ce type de société ;

- **au-dessus**, **l'antiféminisme**, nécessaire quand une dynamique collective d'émancipation apparaît ;

- **le masculinisme** est la **dernière couche**, la partie la plus émergée de cet iceberg de la domination masculine.

Dès lors, comme le souligne très justement Christine Bard, « *il paraît difficile de le contrer sans remettre en cause ses fondements culturels et sociaux, c'est-à-dire l'édifice tout entier.* »

Le « triangle de la domination masculine »



Source : Christine Bard – Colloque de la délégation du 27 novembre 2025

Toutefois, comme le relevait très justement devant la délégation¹ **Céline Morin**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris Nanterre, « *il faut distinguer le patriarcat du masculinisme. (...) Si l'on parle du masculinisme, on parle d'un activisme*

¹ Audition du 11 décembre 2025.

politique qui s'exprime dans des subjectivités et des comportements. Cet activisme politique est né contre l'émergence des droits des femmes et prend pour cible principale le féminisme. »

Un récent sondage OpinionWay pour Sidaction¹ met en avant un antiféminisme diffus :

- 58 % des hommes estiment que le féminisme va trop loin aujourd'hui ;
- 52 % considèrent que les féministes cherchent avant tout à affaiblir les hommes ;
- enfin, près d'un tiers, soit 31 %, déclarent se sentir menacés par les féministes.

Plusieurs facteurs associés apparaissent clairement.

Le **premier facteur est l'âge**. Les 25-34 ans se distinguent sur plusieurs items structurants, notamment par un sentiment accru de stigmatisation et une perte de repères plus marquée quant à l'identité masculine.

Un **second facteur tient à la proximité politique**. L'adhésion à certaines perceptions et normes apparaît sensiblement plus forte chez les **sympathisants d'extrême droite**. À titre d'exemple, l'importance accordée à la virilité atteint 65 % parmi eux, contre 51 % en moyenne, soit un écart de 14 points.

Enfin, **l'exposition aux contenus masculinistes constitue un facteur central**. Si l'adhésion revendiquée au masculinisme demeure minoritaire à l'échelle de l'ensemble des hommes, à hauteur de 18 %, elle s'élève à 43 % parmi ceux qui connaissent effectivement ces contenus. Chez les 25-34 ans, cette adhésion est encore plus marquée : plus d'un tiers y sont favorables, et la proportion atteint près de 60 % parmi ceux qui déclarent connaître au moins un influenceur masculiniste.

c) Des mouvements virilistes désormais en lien avec un projet politique suprémaciste

Il est également apparu aux rapporteuses, tout au long de leurs travaux sur les masculinismes, que **l'affirmation de normes virilistes, à savoir celles d'une virilité exacerbée et dominante, constitue un puissant marqueur commun des masculinismes contemporains** et que, par ailleurs, ces normes sont, très souvent, diffusées **en soutien à des projets politiques d'extrême droite**.

Les masculinistes prônent une vision viriliste de la société, vision politique qui structure leurs discours et qui a pour finalité **l'affirmation d'une masculinité hégémonique et violente**.

¹ Étude OpinionWay pour Sidaction sur Les hommes et le masculinisme (1^{er} décembre 2025).

Ainsi que le soulignait devant la délégation¹ **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, « *il faut distinguer le masculinisme des masculinités qui, au pluriel, désignent les normes, les pratiques et les représentations du masculin se construisant en relation avec le féminin. Il faut aussi le distinguer de la virilité, qui se réfère plutôt à un ensemble de qualités et de valeurs masculines perçues comme immuables, telles que la force, le courage ou la vigueur. La virilité constitue en revanche un idéal régulièrement mobilisé par les discours masculinistes pour réaffirmer leur hégémonie par rapport aux femmes.* »

Cette vision, sans nuance, des rapports entre les femmes et les hommes repose sur une **négation totale de l'égalité de genre** et une **volonté d'imposer un rapport de force entre les sexes**.

En outre, elle trouve son fondement dans une **approche individualiste** qui converge avec une **logique politique** dont les ressorts idéologiques sont souvent communs avec ceux des **extrêmes droites**.

(1) La prégnance des normes virilistes parmi les hommes adhérant aux contenus masculinistes

Lors de la présentation des résultats du sondage précité d'*OpinionWay* pour Sidaction, **Eléonore Quarré** a ainsi indiqué devant la délégation que les données publiées mettaient d'abord en évidence un **climat de recomposition des rapports entre les femmes et les hommes**, vécu par une partie des hommes comme une perte de repères.

“

La virilité reste un marqueur central. Un homme sur deux juge important d'être viril, et près d'un sur deux regrette que les hommes ne le soient plus suffisamment, soit 46 %. Par ailleurs, deux hommes sur trois déclarent vouloir assumer pleinement leur virilité.

Eléonore Quarré, responsable des études Société du pôle Opinion
d'*OpinionWay*²

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Audition du 22 janvier 2026.

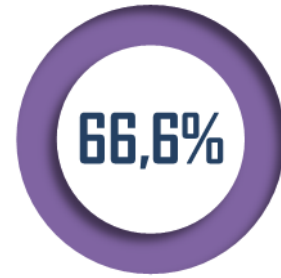
La virilité : marqueur central de recomposition des relations hommes/femmes



des hommes jugent
important d'être virils



des hommes regrettent que
les hommes ne le soient **pas suffisamment**



des hommes
déclarent vouloir
assumer pleinement
leur virilité

*Source : Étude¹ OpinionWay pour Sidaction sur Les hommes et le masculinisme
(1^{er} décembre 2025)*

En outre, **l'injonction à prouver sa virilité** apparaît très nettement dans les résultats du sondage :

- 52 % des participants considèrent qu'un homme doit démontrer qu'il en est réellement un ;
- 60 % associent le fait d'être un homme à la capacité de prendre des risques.

Ce registre viril n'est pas anecdotique : il structure les manières d'entrer en relation, de se positionner, et il peut influencer le rapport à la sexualité et à la prévention. Par ailleurs, les contenus mesurés relèvent souvent d'une **lecture conflictuelle des rapports entre les femmes et les hommes, marquée par des normes virilistes** et, parfois, par une défiance à l'égard de l'égalité, du consentement ou de la prévention.

Ces normes viriles apparaissent comme particulièrement importantes :

- **40 % des hommes estiment qu'un vrai homme doit garder le contrôle**, proportion qui atteint 45 % parmi les 25-34 ans et **62 % parmi ceux qui adhèrent aux contenus masculinistes** ;

- l'idée que multiplier les partenaires constitue un signe de séduction est largement partagée au sein de ce même groupe, avec des taux compris entre 42 % et 62 %.

¹ Enquête menée, au mois de novembre 2025, auprès d'un échantillon représentatif de 1 528 hommes âgés de 16 à 59 ans, complété par un sur-échantillon permettant d'interroger au total 800 jeunes hommes de 16 à 34 ans.

(2) La virilité et les normes de domination masculine comme enjeu de pouvoir : l'affirmation d'un projet suprémaciste

Le **recours aux discours virilistes** comme outil de propagation d'une masculinité hégémonique et dominante, voire violente, doit également être analysé au regard de son **lien avec l'affirmation d'un projet politique suprémaciste plus global**.

Comme le soulignait d'ailleurs devant la délégation, **Cécile Simmons**, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre : « *nous avons donc un écosystème idéologique de plus en plus diffus qui soutient un projet politique qu'il est important de nommer, et qui est, à mon sens, un projet suprémaciste.* »

En effet, au cours de leurs travaux, l'attention des rapporteuses a été régulièrement appelée sur la **convergence idéologique entre les mouvements masculinistes et les mouvements suprémacistes**, ceux au service d'un projet politique d'affirmation de la supériorité et de la domination de l'homme blanc sur toute autre catégorie humaine.

Pouvant s'analyser comme un mouvement radical de défense et de perpétuation des privilèges masculins, le *suprémacisme masculiniste* et ses ramifications politiques à l'échelle mondiale sont au cœur d'un **mouvement plus global de remise en cause des principes qui fondent nos démocraties modernes**, et pas seulement ceux en lien avec les droits des femmes ou l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi que le rappelait par exemple devant la délégation¹ **Pauline Ferrari**, journaliste, autrice de l'ouvrage *Formés à la haine des femmes* paru en 2023², « *ces questions de masculinité, de virilité et de domination masculine sont des enjeux de pouvoir. Les mouvements masculinistes entretiennent des liens étroits avec l'extrême droite et les sphères identitaires. (...) il s'agit de groupes dont l'antiféminisme s'est confirmé à maintes reprises. Le genre, la sexualité, les rapports entre les femmes et les hommes et les discriminations occupent aujourd'hui une place centrale et servent d'argumentaires politiques permettant de séduire des électeurs et des électrices.* »

D'autres chercheurs et chercheuses, spécialistes des masculinismes, établissent également un **lien entre mouvements masculinistes, individualisme, néolibéralisme et revendications identitaires**.

Ainsi, **Laura Verquere**³, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, soulignait devant la délégation que « *les idées néolibérales de compétition, d'optimisation de soi et de rationalisation se retrouvent dans le tournant individualiste que l'on observe chez les masculinistes. Tout y est centré sur l'individu, avec l'idée de se « reviriliser », d'augmenter son capital masculin. Ce sont bien des valeurs*

¹ Audition du 8 janvier 2026.

² Éditions JC Lattès, 2023.

³ Audition du 11 décembre 2025.

néolibérales qui circulent et fonctionnent très bien dans les communautés masculinistes, avec cette idée d'augmentation de son capital humain. Cela passe par le sport, l'hygiénisme ou la rétention de la sexualité (...) mais qui s'expriment aussi ailleurs. Ce sont des points de convergence entre la logique néolibérale, individualiste et la logique conservatrice. »

En outre, la chercheuse établissait également une **convergence des causes masculinistes avec d'autres revendications d'extrême droite**, telles que le racisme, le nationalisme ou les discours transphobes.

2. Les récits fondateurs et ressorts idéologiques masculinistes

Une fois retracée la généalogie et l'historique des mouvements masculinistes, il est important d'en connaître, afin de les déminer, les récits fondateurs et les ressorts idéologiques qui les accompagnent.

a) Les grands « mythes fondateurs » de l'idéologie masculiniste : l'imposture de la crise de la masculinité

Les mouvements masculinistes reposent sur ce qu'il est convenu d'appeler des « mythes fondateurs » qui, loin de les fragiliser en dépit de leur inanité, les renforcent par un **effet mobilisateur et fédérateur autour de communautés persuadées de la véracité de ces récits, à la fois victimaires et dominateurs**.

Lors de son audition par la délégation¹, **Hélène Roger**, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de l'association **Sidaction**, a parfaitement résumé les choses en soulignant que « *le masculinisme n'est pas une opinion ; c'est une idéologie qui vise à restaurer une domination masculine et des rôles de genre traditionnels, partant du principe que le féminisme, et plus largement les femmes, constitueraient une menace pour la société.* »

(1) Trois grands types de récits masculinistes

Lors de son audition par la délégation², **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, a ainsi rappelé que les discours masculinistes reposent globalement sur **trois types de récits**, précisant, en outre, que ces récits ne restent pas confinés aux discours masculinistes mais circulent bien au-delà :

- le **premier récit** est celui du mythe de « *l'égalité déjà là* », identifié dès les années 1970-1980 par la sociologue Christine Delphy, selon lequel l'égalité entre les sexes serait déjà atteinte, rendant dès lors les revendications féministes obsolètes ;

- le **deuxième récit** repose sur la *théorie de l'effet pervers*, qui soutient que le féminisme serait allé trop loin, inversant l'ordre du genre et instaurant une

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Audition du 11 décembre 2025.

guerre des sexes au détriment des hommes. La société serait ainsi devenue « gynocentrée », pensée par et pour les femmes, avec des institutions fonctionnant à leur bénéfice, comme le système scolaire qui favoriserait la réussite des filles ou les institutions judiciaires qui seraient systématiquement en faveur des femmes.

Ainsi que le formulait **Céline Morin**¹, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-Nanterre, « au mythe de « l'égalité déjà là », s'est ajouté récemment dans les milieux masculinistes celui de « l'égalité arrivée trop vite et trop fort ». Selon cette idée, la révolution sexuelle aurait été trop rapide et trop brutale. Cela constitue une sorte de tour de passe-passe pour imputer aux minorités qui ont revendiqué des droits les problèmes d'inégalités toujours présents. Ce mythe d'une propulsion trop rapide, selon lequel les droits devraient arriver beaucoup plus lentement pour que chacun puisse s'y habituer, est une idée très présente qui capitalise sur le mythe de « l'égalité déjà là ». »

- enfin le **troisième récit** est celui autour de la **crise de la masculinité**, qui a notamment été étudié par le franco-canadien Francis Dupuis-Déri², professeur de science politique et affilié à l'Institut de recherche et d'études féministes (IREF) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), que les rapporteuses ont rencontré lors d'un déplacement à Montréal entre le 30 mars et le 3 avril 2026, aux côtés d'autres spécialistes des masculinismes dont la professeure de sociologie Mélissa Blais.

Le **discours sur une prétendue « crise de la masculinité »** dénonce une mise en péril supposée des hommes et de l'identité masculine, nourrissant un **récit de malaise et de mal-être masculin**, cette fois à un niveau plus subjectif, qui s'articule à une posture victimaire. **Les masculinistes se présentent alors comme des victimes de l'avancée des droits des femmes**, ce qui leur permet de légitimer leur revendication des droits des hommes et la recherche d'un bien-être spécifiquement masculin.

Au sujet de ce troisième pilier fondateur des masculinismes, l'historienne **Christine Bard** avait déclaré devant la délégation³, « *il n'est pas pertinent d'analyser l'essor masculiniste comme une « crise de la masculinité »*. Avec Francis Dupuis-Déri, je souligne l'inadéquation de cette notion tant la crise est permanente, mais aussi parce que c'est souvent une façon de reprocher au féminisme d'être allé « trop loin ». »

Comme l'explique fort justement, dans son ouvrage précité, le politologue Francis Dupuis-Déri, que la délégation a rencontré lors de son déplacement à Montréal en avril 2026, **le discours sur une prétendue « crise de la masculinité » est quasiment aussi ancien que l'histoire de l'humanité elle-même** : « *le discours de la crise de la masculinité est à ce point récurrent et*

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Auteur de l'ouvrage : *La crise de la masculinité, Autopsie d'un mythe tenace*, Éditions du remue-ménage, 2018.

³ Colloque du 27 novembre 2025.

persistant qu'il serait possible de lui consacrer au moins un ou même plusieurs livres pour discuter de la situation de chaque pays à travers son histoire et dans le temps présent. (...) ce phénomène survient toujours en réaction à l'attitude de femmes qui remettent en cause un tant soit peu quelques normes patriarcales. Ces transgressions ou de simples menaces de transgression suffisent à des hommes pour déclarer que la masculinité est en crise, que les hommes sont dominés par les femmes, voire que la société est en danger. Le discours de la crise de la masculinité peut aussi s'amalgamer à des discours nationalistes et racistes ».

À l'appui de ce constat, Francis Dupuis-Déri revient sur divers moments de l'histoire où s'est exprimé ce discours de la crise de la masculinité : ainsi, à Rome déjà, en 195 av. J.-C., Caton l'Ancien réagissait à la mobilisation de Romaines contre une loi leur interdisant de conduire des chars ou de porter des vêtements colorés en affirmant que « *les femmes sont devenues si puissantes que notre indépendance est compromise à l'intérieur même de nos foyers, qu'elle est ridiculisée et foulée aux pieds en public* ».

Dans le même esprit, **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, a rappelé devant la délégation¹ qu'« *au cours de l'histoire, lorsque les mouvements féministes avancent, des résistances apparaissent. Cela se manifeste à chaque fois par des discours de crise : en l'occurrence, la crise des hommes et leur mal-être. Il faut prendre ces discours au sérieux ; on peut articuler des visions subjectives avec des visions plus structurelles et critiques. Mais, historiquement, les discours sur la crise et le malaise des hommes dans leur intimité ne sont pas nouveaux.* »

On peut également adosser à ce mythe de la crise de la masculinité celui de la « **femme castratrice** » dont les **ressorts gynophobes** ne servent qu'à **légitimer la misogynie radicale** véhiculée par les masculinismes.

Plus récemment, les chiffres issus de l'étude réalisée par *OpinionWay* pour Sidaction sur Les hommes et le masculinisme, publiée le 1^{er} décembre 2025, témoignent de cette expérience d'une « crise de la masculinité ». Ainsi que le relevait **Eléonore Quarré**², responsable des études Société du pôle Opinion chez *OpinionWay*, « *nos données mettent d'abord en évidence un climat de recomposition des rapports entre les femmes et les hommes, vécu par une partie des hommes comme une perte de repères.* »

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Audition du 22 janvier 2026.



des hommes : estiment que la **société**
s'acharne aujourd'hui sur les hommes ;
déclarent **ne plus savoir**
ce que signifie être un homme aujourd'hui

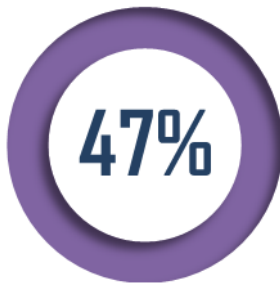


parmi les 25-34 ans

Dès lors, comme le soulignait Eléonore Quarré lors de son intervention précitée, *« ce malaise n'implique pas une radicalisation massive, mais il crée une disponibilité à des discours qui promettent des repères simples, une lecture claire du monde social et une forme de réassurance identitaire. »*



des hommes pensent qu'il serait aujourd'hui **plus difficile d'être un homme**
qu'une femme



des hommes ont le sentiment que les **hommes** ne sont **plus assez respectés**

(2) Des récits fabricateurs de discours qui transcendent toutes les communautés masculinistes

Ainsi que le constatait **Laura Verquere**, ces récits débouchent sur des discours qui traversent l'ensemble des communautés masculinistes :

- d'une part, un discours s'appuyant sur **l'idée qu'il faudrait se transformer** : reprendre possession de sa virilité, devenir un homme meilleur *via* un travail sur soi, orienté par des experts ou des influenceurs qui proposent des formations, des stages ou des coachings payants, comme on le verra *infra* ;

- d'autre part, un discours relevant d'une **approche plus fataliste et nihiliste d'un épanouissement masculin empêché par les femmes**. Dès lors, les difficultés économiques, sociales, affectives et sexuelles rencontrées par les hommes seraient imputables aux femmes et il n'y aurait plus qu'à s'y résigner. Cette forme de déterminisme se retrouve davantage dans la communauté *Incel* précédemment évoquée et peut parfois expliquer l'appel au suicide revendiqué au sein de cette communauté.

Comme le souligne très justement **Laura Verquere**, « *ces arguments s'enracinent dans une idéologie qui offre une matrice explicative au malaise des hommes, censée donner du sens à leur souffrance* ».

Pire encore, comme l'exposait devant la délégation¹ **Hélène Roger**, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de l'association **Sidaction**, « *le masculinisme constitue aussi une machine à exploiter les fragilités des jeunes hommes. Les communautés masculinistes fonctionnent comme des groupes de soutien, convertissant les frustrations individuelles en ressentiment collectif envers les femmes et les minorités. C'est un business de la souffrance et de la solitude pour vendre une vision toxique des relations affectives et sexuelles.* »

b) Une idéologie « paradoxale » de la condition masculine : entre domination hégémonique et victimisation

Une autre dimension saillante des mouvements masculinistes réside dans les contradictions dont ils sont pétris, présentant en quelque sorte les **deux faces d'une même pièce**, comme l'expliquait devant la délégation² l'historienne Christine Bard :

- **côté pile**, « *un masculinisme victimisant les hommes en inversant le rapport de domination, donnant l'image d'une masculinité défaite, malheureuse, frustrée et avide de revanche* » ;

- **côté face**, « *un masculinisme viriliste, offensif, nourri par divers fondamentalismes religieux* ».

Les études récentes publiées sur les groupes masculinistes insistent sur le **recours aux discours victimaires** et à la construction rhétorique de la

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Colloque du 27 novembre 2025.

victime, acteur de sa propre revanche, menant à la justification de l'utilisation de la violence.

Entre le **pendant victimaire** et le **pendant dominateur** de cette idéologie paradoxale de la condition masculine, s'imisce une subtilité supplémentaire, celle de la **hiérarchisation entre hommes**, opérée par les masculinistes eux-mêmes.

En effet, ainsi que l'expliquait aux rapporteuses¹ **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lille, « *le masculinisme reposerait sur une forme de sélection naturelle avec des gagnants et des perdants, selon des éléments biologiques et physiques déterminés, mais aussi déterminants. Par exemple, des critères physiques comme la taille, la musculature ou la forme de la mâchoire justifieraient une hiérarchie entre les hommes. Le masculinisme prône donc la domination des hommes sur les femmes, mais aussi une hiérarchisation des hommes entre eux, avec des rapports de domination. On parle souvent des alphas et des bêtas, ce qui charrie d'autres rapports sociaux de domination de classe, de race ou de sexualité.* »

Au premier rang des masculinistes qui cultivent cette **rhétorique de la hiérarchisation** entre hommes, on trouve les **Incel** dont il a déjà été question *supra*. Ces derniers déploient, en effet, une **vision du monde très hiérarchisée dans laquelle un homme n'a de valeur que par sa capacité à avoir accès au corps des femmes**.

Comme l'expliquait devant la délégation² **Julien Chavanes**, romancier et journaliste indépendant, « *ils s'en remettent à une échelle de l'attractivité graduée de 1 à 10 : à 10 règnent les chads et à zéro se morfondent les incels, place à laquelle ils se pensent condamnés à cause d'une mauvaise génétique. Contrairement à eux, les chads sont beaux, musclés, grands, ont des mâchoires carrées – c'est un sujet de fascination, voire d'obsession – et peuvent sortir avec des stacys, leur équivalent féminin.* »

De même, s'agissant toujours de cette logique de hiérarchisation, **Alexandre Ledrait**, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie, précisait devant la délégation, qu'il s'agit « *d'une hiérarchie plutôt raciale, a fortiori au sein des courants nord-américains. Ceux qui sont dits « racisés » sont considérés comme des sous-humains. Il existe donc une véritable hiérarchie où les hommes blancs sont considérés comme des chads s'ils sont bien faits.* »

Plus encore, dans les ressorts psychologiques de cette hiérarchisation se loge une incohérence supplémentaire liée à la défense par les masculinistes de stéréotypes de genre dont ils se disent, pour certains, eux-mêmes victimes.

Ce paradoxe a été désigné, devant la délégation³, par **Eléonore Quarré**, responsable des études Société du pôle Opinions chez *OpinionWay*

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Table ronde du 24 mars 2026.

³ Audition du 22 janvier 2026.

lors de la présentation de l'étude précitée sur *Les hommes et le masculinisme*, comme un **conflit de normes** et « *un principe typique du masculinisme que [celui] de se plaindre de stéréotypes et de se poser en victime tout en retournant la situation pour défendre une place ou un statut qui aurait été perdu, dans un mouvement de déclassement. Ce principe est même au cœur du masculinisme, il est fondateur du mouvement.* »

Dès lors, ces stéréotypes de virilité dominante et agressive véhiculée par les masculinistes deviennent pour ceux qui y adhèrent comme une prison dont il est impossible de s'échapper.

Pour reprendre les mots du romancier, auteur jeunesse et humoriste **Thomas Piet**, que la délégation a auditionné dans le cadre d'une table ronde¹ consacrée à l'engagement des hommes contre les discours masculinistes, « *selon cette idéologie, (...) les hommes, de leur côté, auraient une interdiction totale de vivre leurs émotions, sauf la colère, mise en avant et applaudie quand elle est projetée sur les autres. En aucun cas des émotions de tristesse, de peur, ou même de joie. Pas le droit de vivre de l'amour, parce que c'est jugé trop féminin. Les hommes se doivent d'être riches, musclés, d'avoir un certain goût pour la violence et d'être vigilants chaque seconde à bien correspondre à ce que l'on attend d'eux en tant qu'hommes virils. La sacro-sainte virilité devient alors une prison dans laquelle aucun espoir d'être un jour épanoui et authentique n'est envisageable.* »

c) Le recours à des théories pseudo-scientifiques, aux relents complotistes

Pour asseoir ces récits et ces discours idéologiques, les masculinistes ont recours à des théories présentées comme « scientifiques » qui sont, en réalité, l'émanation de milieux complotistes flirtant avec le conspirationnisme.

Laura Verquere, maîtresse de conférences en sciences de l'information et la communication à l'université de Lille, l'a parfaitement explicité devant la délégation au cours de son audition², « *ces idéologies sont généralement « prouvées » par des détournements de sources scientifiques, par un usage de vocabulaire pseudo-scientifique ou par des propositions d'outils de mesure de la valeur de la sexualité. On peut qualifier cela de fabrique de l'ignorance autour des questions de genre, ce qui est un enjeu important. Ce sont des logiques analogues à celles que l'on retrouve dans les sphères complotistes.* »

Dans cette logique, **Pauline Ferrari**, journaliste, autrice de l'ouvrage précité *Formés à la haine des femmes*, a précisé devant la délégation³ que « *ces mouvements sont traversés par de fausses informations et par des théories du complot, notamment sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), ou sur la pseudo-dévirilisation des hommes liée à la pollution de l'eau par les hormones issues de la pilule contraceptive, une théorie ancienne qui se réactive aujourd'hui dans les sphères francophones.* » En outre, à l'idée que « *le féminisme aurait dévirilisé les hommes* », s'ajoutent, « *des théories conspirationnistes et racistes, notamment celle*

¹ Table ronde du 24 février 2026.

² Audition du 11 décembre 2025.

³ Audition du 8 janvier 2026.

du « grand remplacement », qui consiste à dire que les hommes immigrés viennent voler nos femmes. »

Lors de son intervention devant la délégation au cours du colloque inaugural du 27 novembre 2025 sur les mouvements masculinistes dans le monde, le journaliste **Pierre Gault**, auteur d'une enquête journalistique¹ en immersion dans les sphères et réseaux masculinistes, a expliqué pourquoi **le masculinisme a les mêmes ressorts que le complotisme** et comment les masculinistes ont recours à des thèses pseudo-scientifiques pour étayer leurs propos.

“

*Lorsqu'un influenceur m'a expliqué que le monde était gouverné par la matrice, c'est-à-dire par une élite luciférienne qui comprendrait les plus grandes fortunes du monde et dont le but serait de nous anéantir, personne ne s'est offusqué dans le tchat. Pour ma part, il m'a fallu quelques minutes pour **prendre la mesure du discours complotiste et de ses relents antisémites**. C'est à la suite de cette réunion que j'ai compris que le masculinisme était une porte d'entrée vers des discours radicaux. (...) **Quand on intègre les communautés masculinistes, on en vient à détester tout le monde, et pas seulement les femmes.***

Pierre Gault, journaliste, réalisateur et auteur²

L'adhésion aux théories complotistes n'est pas l'apanage des masculinistes les plus radicaux.

Ainsi, lors de la présentation devant la délégation³ de l'étude précitée sur *Les hommes et le masculinisme*, réalisée par OpinionWay pour Sidaction et rendue publique le 1^{er} décembre 2025, Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et plaidoyer de Sidaction, a indiqué que l'étude avait permis de **mesurer la perméabilité des jeunes aux théories complotistes**, d'après l'échelle de Bruder fondée sur cinq affirmations⁴, et montré que « 92 % des

¹ Réalisateur du documentaire « Mascus, les hommes qui détestent les femmes », auteur de l'ouvrage « Dans la peau d'un mascu », Éditions Denoël, 2026.

² Colloque du 27 novembre 2025.

³ Audition du 22 janvier 2026.

⁴ Ces cinq affirmations sont les suivantes : « beaucoup de choses se produisent dans le monde dont le grand public n'est pas informé » ; « les politiciens ne nous disent généralement pas ce qui motive réellement leurs décisions » ; « il existe des organisations secrètes qui influencent considérablement les décisions politiques » ; « des événements qui, en apparence, ne semblent pas avoir de lien sont souvent le résultat d'activités secrètes » ; enfin, « les agences gouvernementales surveillent étroitement les citoyens ».

jeunes croient à au moins une affirmation et un jeune sur quatre aux cinq affirmations. »

“

La perméabilité aux thèses complotistes se rapproche sans doute de la perméabilité aux thèses masculinistes, puisqu'elles reposent sur les mêmes ressorts, notamment la victimisation, l'utilisation du « bon sens » à l'opposé des données scientifiques, et des réponses souvent simplistes affirmées sans contre-argumentaire. En outre, elles sont relayées par les mêmes réseaux extrémistes.

Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de Sidaction¹.

d) La sphère privée, « cœur de la bataille masculiniste » ?

La diffusion de discours virilistes ayant vocation à cantonner les femmes à la sphère domestique place la sphère privée, qui n'en demeure pas moins éminemment politique, au cœur de l'idéologie masculiniste.

À cet égard, l'analyse développée devant la délégation² par Céline Morin, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-Nanterre, pour qui « le cœur de la bataille masculiniste, c'est la sphère privée », a semblé particulièrement pertinente aux rapporteuses.

Elle a ainsi estimé que « quiconque parcourt la manosphère le voit immédiatement : sous le vernis viriliste, elle déborde de conseils conjugaux, de stratégies de séduction, de mesures de la valeur amoureuse des individus. Ce qui, vu de loin, semble n'être qu'une obsession de performance masculine a en fait une cause cachée : un profond sentiment de vide affectif. Face à un sentiment d'incompétence relationnelle, l'amour est perçu comme brutal, compétitif, humiliant, et la famille traditionnelle apparaît alors comme une oasis de sécurité. »

Le repli vers les mouvements masculinistes de ceux qui pensent y trouver une réponse à leur insécurité affective et relationnelle doit aussi être pris en compte par nos démocraties modernes afin de lutter contre une forme de politisation de la souffrance et de capitalisation qui en est faite.

Ainsi, pour Céline Morin, « les extrêmes droites prospèrent sur le déclassement économique et sur des crispations identitaires, mais elles se consolident aussi quand elles proposent de répondre à l'insécurité affective de nos concitoyens.

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Audition du 11 décembre 2025.

(...) Les leaders misogynes apprennent alors à combler ce vide et à « réparer » les hommes par la discipline, l'hyper-indépendance et le rejet de l'empathie, afin de restaurer un ordre conjugal hiérarchique. Ils recentrent ce que l'on appelle le care – l'attention, le soin, le soutien émotionnel – sur les besoins masculins, en réassignant aux femmes les responsabilités domestiques et affectives dans lesquelles on leur promet l'épanouissement. Il s'agit d'une réparation par la polarisation : on soigne non pas en développant des compétences relationnelles, mais en construisant un autre à conquérir dans un rapport de force. »

Dès lors, elle estime que si le masculinisme prospère, c'est non seulement parce qu'il a une grille de lecture séduisante - la virilité restaurée - des causalités simples et des alliances avec certaines théories du complot. Mais c'est aussi parce que « nous avons sous-estimé dans le débat politique la portée des projets qui concernent la famille, le couple et la parentalité de la part de mouvements politiques qui ne se conforment pas à notre pacte démocratique. »

Ainsi, la question des structures affectives de notre société et leur rôle dans le vivre-ensemble n'ont pas été traités à leur juste place par les démocraties libérales, sont régulièrement refoulées aux marges et, ce faisant, récupérées par des mouvements contre-démocratiques.

C'est pourquoi, la chercheuse estime que le « masculinisme en France, et plus largement en Occident, est un activisme politique et un projet de sphère privée qui repose sur une alliance sous-estimée entre le néo-conservatisme et le néolibéralisme. »

B. LES MOUVEMENTS MASCULINISTES CONTEMPORAINS : DES IDÉOLOGIES MOUVANTES ET EN RECOMPOSITION

1. D'une nébuleuse de mouvances hétérogènes et évolutives vers des formes plus diffuses et banalisées : « cinquante nuances de masculinismes »

a) Une diversité de courants aux logiques souvent contradictoires mais avec des référents communs : le « bar à salade » des idéologies masculinistes

L'un des premiers constats qui s'impose lorsque l'on cherche à appréhender les mouvements masculinistes actuels est leur extrême hétérogénéité.

Ces masculinismes ne désignent pas des mouvements homogènes et constituent encore moins un ensemble idéologique pleinement cohérent. Ils renvoient plutôt à une myriade de communautés, de discours et de références qui, tout en partageant certains référentiels communs, empruntent des formes, des registres et des objectifs parfois profondément divergents.

Comme l'a rappelé l'historienne Christine Bard¹, le masculinisme « inclut un masculinisme associatif et un masculinisme en ligne, la manosphère. Cette mouvance est hétérogène : elle compte des mouvements religieux conservateurs, certaines communautés du jeu vidéo, la communauté de la séduction, les séparatistes, les « abstinentes involontaires » (*incels*) animés par un ressentiment misogyne ».

Cette diversité explique qu'il soit sans doute plus juste de parler des masculinismes que du masculinisme, au singulier, lorsqu'on évoque ces courants.

Plusieurs auteurs ont tenté de proposer une classification de ces mouvements, avec des approches parfois différentes, qu'il s'agisse par exemple des travaux de Stéphanie Lamy², Pauline Ferrari³ ou encore Sylvie Tenenbaum⁴.

Dans *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui* (2025), Christine Bard cite notamment une publication⁵ qui distingue quatre tendances ou communautés : les défenseurs des droits des hommes, les artistes de séduction ou coachs de vie, les *involuntary celibates* ou chastes involontaires (*incels*) et les hommes poursuivant leur propre voie (les *Men Going Their Own Way* ou MGTOW), partisans d'un séparatisme masculin.

Un exercice de classification difficile, comme le souligne Stéphanie Lamy dans *La terreur masculiniste* (2024), car non seulement « il est difficile de catégoriser l'offre idéologique masculiniste » mais de surcroît celle-ci « comporte le risque d'enfermer, de figer des catégories et des individus. » Elle ajoute toutefois que cet effort de clarification demeure nécessaire, dans la mesure où il s'agit de « leur ôter le pouvoir d'avancer masqués par les termes euphémisants qu'ils ont choisis pour se qualifier afin de minorer la violence de leurs milieux ».

C'est pourquoi elle propose une typologie qui regroupe les masculinismes en plusieurs grandes familles :

- les « tradis », qui incluent notamment les fondamentalistes religieux ou les mouvements de défense des droits des hommes ;
- les « primitifs », qui valorisent un retour à une masculinité supposément originelle ;
- les « relationnistes », où l'on retrouve les *pick-up artists* (des « coachs en séduction »), les *incels* ou les MGTOW ;
- et enfin les « performatifs », qui investissent notamment les univers du fitness, du jeu vidéo ou des réseaux sociaux pour mettre en scène une masculinité de la domination.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² *La terreur masculiniste*. Editions du Détour, 2024.

³ *Formés à la haine des femmes*. Éditions JC Lattès, 2023.

⁴ *Le péril masculiniste*. HarperCollins, 2025.

⁵ D. Ging, "Alpha, betas, and incels. Theorizing the masculinists of the manosphere", *Men and Masculinities*, vol. 22, n° 4, 2019.

Interrogée par la délégation¹, Stéphanie Lamy estime que cette grille de lecture demeure pertinente, tout en relevant l'émergence récente de formes de type « technomasculinisme », particulièrement visibles dans certains espaces numériques.

Toutefois, ces classifications ne doivent pas masquer la porosité croissante entre les différents univers masculinistes.

L'image d'un « bar à salade » ou d'une « macédoine » idéologique, où chacun viendrait puiser des fragments de discours, semble particulièrement pertinente pour décrire les recompositions contemporaines. Les appartenances y sont souvent mouvantes et les frontières poreuses.

Cette fluidité explique aussi les contradictions parfois profondes entre ces mouvances. Comme l'a relevé Hélène Roger², directrice du pôle Analyses et Plaidoyer chez Sidaction, *« les masculinismes sont contradictoires entre eux : on y trouve à la fois des pick-up artists qui cherchent des conquêtes féminines et promeuvent des relations sexuelles à tout-va et d'autres profils qui ne veulent au contraire aucune relation avec les femmes. Ces mouvements se contredisent donc en permanence. »*

Pour autant, cette diversité ne doit pas conduire à sous-estimer les points communs qui structurent ces univers.

Comme l'a souligné Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, lors d'une table ronde³ réunissant des chercheurs, *« ces espaces se présentent souvent comme distincts et parfois concurrents », mais « ils partagent largement des référents communs, des diagnostics convergents sur les rapports hommes-femmes et des manières de parler très proches. »*

Il observe ainsi que les publics *« circulent d'un univers à l'autre, recomposent leur appartenance et agrègent des fragments de discours issus de tous ces espaces », de sorte que « ce qui se stabilise chez ces utilisateurs, ce sont moins des idéologies cohérentes que des expressions clés, des signifiants flottants ».*

Autrement dit, si les mouvements masculinistes contemporains empruntent des formes diverses, ils s'agrègent autour de référents communs puisant dans un fond idéologique partagé.

¹ Audition du 28 janvier 2026.

² Audition du 22 janvier 2026.

³ Audition du 11 décembre 2025.

b) Les principales expressions du masculinisme contemporain au sein de la « manosphère »

Les masculinistes ont aujourd'hui trouvé un terrain d'expression renouvelé avec l'essor de la « **manosphère** », définie comme un ensemble de communautés numériques, forums, influenceurs et espaces de discussion structurés autour de discours masculinistes, antiféministes ou misogynes.

Cet écosystème numérique a favorisé une circulation accélérée de ces discours, leur mise en réseau et parfois leur radicalisation. Plusieurs communautés et sous-cultures s'y rattachent aujourd'hui, avec des références, vocabulaires et cadres idéologiques distincts, mais un socle commun rappelé précédemment qui permet de les rattacher à la définition des masculinismes.

Ce nouvel espace d'expression « en ligne » a aussi déplacé les obsessions masculinistes dans une optique beaucoup plus égocentrée, comme l'explique la chercheuse Laura Verquere : « *Alors que les causes masculinistes se sont initialement structurées en hors-ligne autour des droits des hommes, on observe, dans les espaces numériques, davantage un tournant individualiste, centré sur le bien-être des hommes et les effets subjectifs du féminisme dans les domaines de la sexualité et de l'amour.* »

(1) *Les pick-up artists : brigades de harcèlement et de contournement du consentement des femmes.*

Parmi les premières communautés masculinistes à avoir fait l'objet de travaux approfondis en France figurent les **pick-up artists (PUA)**, ou « coachs en séduction ».

Très présents en ligne, à travers des forums spécialisés ou des contenus de coaching, ces groupes développent des méthodes visant à multiplier les situations de drague et les conquêtes sexuelles, les femmes étant perçues comme des proies à conquérir. Comme le précise la spécialiste Stéphanie Lamy, ces « coach en séduction » n'ont en réalité que peu à voir avec la séduction, mais animent plutôt « *des brigades de harcèlement et de contournement du consentement des femmes* ».

Par ailleurs, derrière une apparente logique de développement personnel et de séduction, les travaux de Mélanie Gourarier¹, anthropologue, chargée de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS), mettent en lumière un **fonctionnement centré sur la construction d'un entre-soi masculin fondé sur la compétition et la hiérarchisation entre pairs**.

Une logique que Laura Verquere résume en expliquant que les *pick-up artists* cherchent à « *reprendre le contrôle sur la séduction et donc sur les femmes. Mais l'idée, en filigrane, est de se comparer et de se hiérarchiser entre hommes* ».

¹ *Alpha Mâle : séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes* (éditions du Seuil – 2017).

La conquête féminine apparaît ainsi moins comme une fin en soi que comme un support de reconnaissance masculine.

Pour autant, comme le rappelle Pauline Ferrari¹, il ne faut pas s'y méprendre, « *cette communauté est bien plus toxique qu'elle n'y paraît* », en raison d'une vision essentialiste des femmes mais aussi « *parce qu'elle s'adresse tout particulièrement aux adolescents à la recherche de conseils pour naviguer dans leurs premières relations* ».

(2) Les MGTOW : des hommes séparés des femmes mais obsédés par leur contrôle

Autre courant bien identifié, les MGTOW (*Men Going Their Own Way*) prônent le retrait volontaire des relations durables avec les femmes.

L'expression signifie littéralement « *les hommes qui suivent leur propre voie* ». Ce courant encourage les hommes à se retirer volontairement des relations durables avec les femmes. Il repose sur l'idée que les institutions sociales et juridiques seraient devenues structurellement défavorables aux hommes². Selon Laura Verquere, ils « *défendent le retrait de la vie amoureuse au profit d'une sociabilité exclusivement masculine* ».

À la différence d'autres mouvances davantage tournées vers la confrontation ou la conquête, les MGTOW revendiquent une forme de séparation volontaire, fondée sur le refus des relations jugées asymétriques.

Ce courant n'en demeure pas moins potentiellement très dangereux. Comme le souligne Stéphanie Lamy³, « *ils vont jusqu'au féminicide* » faisant ainsi référence au meurtre de Mélanie Ghione, assassinée en janvier 2020 par son ex-conjoint, Mickaël Philetas, membre de la mouvance MGTOW.

La spécialiste de ces mouvements précise : il s'agit de « *la mouvance qui me semble la plus dangereuse* », comptant notamment parmi ses membres Andrew Tate « *l'un des prédicateurs les plus connus, qui cible des hommes âgés de 30 à 50 ans* ». Ce dernier, comme l'a précisé Nathalie Pilhes, déléguée ministérielle au plan national « Femmes, paix et sécurité », devant⁴ les rapporteuses, est malheureusement aussi « *l'homme aux douze milliards de vues sur les réseaux sociaux* ».

(3) Les incels : une communauté sombre qui déshumanise les femmes

Les communautés *incels* (*involuntary celibates*, ou « *célibataires involontaires* ») constituent aujourd'hui l'une des expressions les plus visibles et les plus radicales du masculinisme contemporain. Elles regroupent des hommes qui attribuent leur incapacité supposée à accéder à des relations

¹ Formés à la haine des femmes. Comment les masculinistes infiltrèrent les réseaux sociaux (éditions JC Lattès - 2023).

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses au Cosprad.

³ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

⁴ Audition du 2 juin 2026.

affectives ou sexuelles à des mécanismes sociaux ou biologiques perçus comme injustes et insurmontables. Laura Verquere décrit¹ ces communautés comme composées d'hommes « *frustrés sexuellement, ce qui devient la clé de leur identité et justifie une haine envers les femmes* ».

À l'issue de plusieurs mois d'infiltration de forums *incels*, Julien Chavanes décrit² quant à lui « *une sous-culture très sombre et très fournie, faite de complotisme, de concepts pseudo-scientifiques, de rhétorique victimaire et surtout d'une misogynie extrême* ». Il souligne que ces espaces développent une **vision profondément hiérarchisée des rapports sociaux et sexuels**, dans laquelle « *un homme n'a de valeur que par sa capacité à avoir accès au corps des femmes* » et où les hiérarchies masculines sont extrêmement codifiées puisqu'ils « *s'en remettent à une échelle de l'attractivité graduée de 1 à 10 : à 10 règnent les chads* » et « *à zéro se morfondent les incels, place à laquelle ils se pensent condamnés à cause d'une mauvaise génétique* ».

Les membres de cette communauté se définissent ainsi en manque par rapport aux normes de la masculinité dominante, jugées inaccessibles car résultant de logiques biologiques contre lesquelles il est impossible de lutter. Dès lors, en raison de « *leur très grande faute* », celle « *de ne pas être attirées par eux, les incels* », les femmes sont déshumanisées, qualifiées de « *femoids* » et décrites comme étant « *manipulatrices, vénales et lubriques* ».

Dans ses formes les plus radicales, cette idéologie a été associée à plusieurs passages à l'acte violents, dont la tuerie d'Isla Vista en 2014, souvent considérée comme un moment fondateur de la visibilité internationale du mouvement.

L'identité masculiniste dans la mouvance *Incel*

L'exemple d'Elliot Rodger

Le 23 mai 2014, une tuerie causant 6 morts et 14 blessés est perpétrée dans la localité américaine d'Isla Vista située à proximité immédiate du campus de l'Université de Californie à Santa Barbara. L'auteur des faits Elliot Rodger est un étudiant de 22 ans. Il assassine ses trois colocataires à l'arme blanche puis s'engage dans un périple meurtrier au volant de son véhicule, ouvrant le feu de manière aléatoire avec pistolet semi-automatique sur des passants et les commerces. Il met ensuite fin à ses jours par arme à feu au moment où la police s'apprête à l'interpeller.

¹ Audition du 11 décembre 2025

² Audition du 24 mars 2026.

Avant de passer à l'acte, Elliot Rodger avait publié une vidéo sur la plateforme YouTube et diffusé à son entourage un long manifeste écrit de 137 pages intitulé « *My Twisted World* » (mon monde tordu). S'y trouve exprimé tout son ressentiment envers les femmes, qu'il accuse de l'avoir toujours rejeté. Il est fait part aussi de son hostilité envers les hommes plus attirants ou populaires que lui.

S'estimant rejeté par une société « impure », il se considérait pourtant comme un être d'exception (« je suis Elliot Rodger...magnifique, glorieux, suprême, éminent...divin...je suis la chose la plus proche de ce que peut être un dieu vivant¹ ») et avait élaboré une théorie insensée, à mi-chemin entre l'eugénisme et l'anéantissement quasi-total de la composante féminine de l'humanité.

Sa diatribe misogyne et raciste ciblait tout particulièrement les hommes noirs et asiatiques, coupables selon lui, d'attirer les femmes les plus désirables dont lui-même était « cruellement » privé.

Bien que n'ayant pas été le premier *Incel* à passer à l'acte², Elliot Rodger est souvent révérend par la communauté masculiniste comme un « saint » et son exemple a vraisemblablement influencé plusieurs autres tueurs de masse. C'est ainsi qu'entre 2014 et 2021, près d'une dizaine d'homocides inspirés par l'idéologie *incel* ont été recensés aux Etats-Unis³, au Canada⁴, en Angleterre⁵ et en Allemagne⁶.

Si la mouvance masculiniste est beaucoup plus présente en Amérique du Nord qu'en Europe, les références idéologiques *incel* nourrissent néanmoins des projets violents, y compris en France. Ainsi, fin 2024, sur signalement de la plateforme PHAROS était interpellé en Gironde un homme de 26 ans se réclamant de l'idéologie *incel*, ayant pour projet de perpétrer le 23 mai, date anniversaire des dix ans de la tuerie d'Isla Vista, une action en hommage à Elliot Rodger.

Source : DGSI

(4) D'autres communautés moins bien identifiées

À côté de ces communautés bien identifiées, il existe aussi des mouvements moins structurés, tels que le mouvement NoFap qui tire son nom de l'argot anglophone « *fap* », désignant la masturbation. Laura Verquere précise qu'il s'agit d'une communauté en ligne, « étudiée par Florian Vörös et Mélanie Gourarier, qui encourage les hommes à s'abstenir de se masturber et de regarder de la pornographie pour améliorer leur énergie et leur confiance en soi. L'idée est donc de se reviriliser et de se revitaliser par l'abstinence. »

¹ Extrait du manifeste d'Elliot Rodger.

² Le 6 décembre 1989, au sein de l'École Polytechnique de Montréal, Marc Lépine avait, par haine des femmes, abattu 14 étudiantes et en avait blessé 11 autres avant de se suicider.

³ Chris Harper-Mercer : 9 morts et 8 blessés à Roseburg (Oregon) le 1^{er} octobre 2015 ; Scott Beierve : 10 morts et 6 blessés le 2 novembre 2018 à Tallahassee (Floride) ; Armando Hernandez : 3 blessés à Glendal (Arizona) le 20 mai 2020.

⁴ Alek Minassian : 10 morts et 14 blessés à Toronto le 23 avril 2018 ; Oguzhan sert : 1 mort et 1 blessé à Toronto le 24 février 2020.

⁵ Jale Davidson : 5 morts à Plymouth le 13 août 2021.

⁶ Tobias Rathjen : 10 morts et 6 blessés à Hanau le 19 février 2020.

Ces différentes communautés illustrent la diversité des courants présents dans la sphère masculiniste en ligne, allant de groupes centrés sur le développement personnel à des espaces où circulent des discours plus radicaux, antiféministes ou violents.

Précisons enfin que ces catégories, pour utiles qu'elles soient à la compréhension de la structuration des communautés masculinistes, notamment des milieux les plus radicaux, sont loin d'épuiser les catégories d'acteurs que l'on retrouve dans la manosphère.

c) L'émergence de formes plus diffuses et culturellement banalisées : la néo-manosphère

(1) D'une manosphère identifiable à une néo-manosphère diffuse

Pour la délégation, les expressions du masculinisme contemporain ne doivent plus être appréhendées uniquement à travers les courants les plus identifiés de la manosphère.

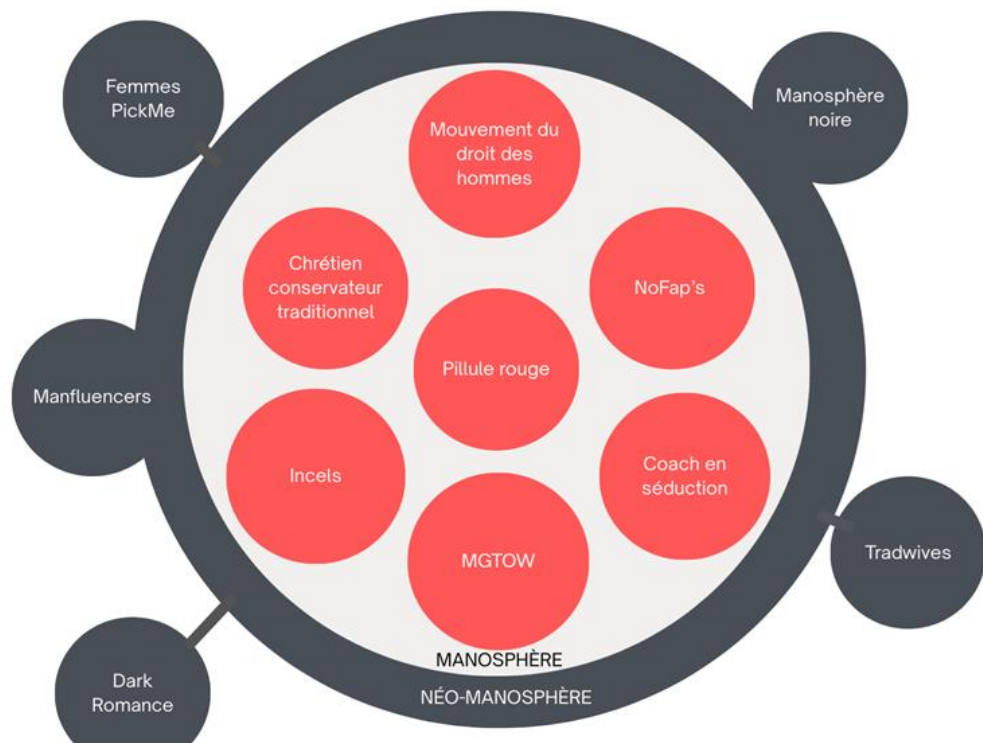
Les divers courants présentés précédemment demeurent bien sûr structurants, et doivent conserver toute l'attention des pouvoirs publics, mais **ils coexistent désormais avec des expressions plus diffuses, moins explicitement idéologiques, qui participent pourtant à la circulation de représentations analogues.**

Comme l'ont expliqué Samuel Tanner et François Gillardin¹, professeurs à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, à la délégation qui s'est rendue à Montréal, **la manosphère a muté, elle s'est diversifiée, et partiellement fondue dans la culture internet populaire.**

Cette transformation repose sur **plusieurs dynamiques convergentes** telles que la migration vers de nouvelles plateformes, la monétisation de certains contenus, l'hybridation avec les univers du développement personnel, du fitness, du jeu vidéo ou de la culture entrepreneuriale, mais aussi la diffusion de codes culturels permettant de rendre ces représentations plus attractives et socialement acceptables.

¹ Audition du 30 mars 2026 lors du déplacement à Montréal.

Les mutations de la manosphère



Source : Présentation de Samuel Tanner et François Gillardin devant la délégation à Montréal

Plus largement, le masculinisme contemporain se diffuse moins par adhésion explicite à des communautés idéologiques que par exposition répétée à des contenus, codes et références devenus familiers dans l'espace numérique ordinaire.

Comme l'a souligné¹ Cécile Simmons, « les idées masculinistes ont aussi été amplifiées par des podcasts généralistes dont l'audience dépasse très largement celle des médias traditionnels ». Elle observe également que ces représentations investissent désormais les nouveaux environnements technologiques, y compris les contenus générés par intelligence artificielle.

Il ne s'agit donc plus seulement d'une galaxie de groupes militants ou communautaires, mais d'un écosystème beaucoup plus diffus.

(2) L'une des figures les plus révélatrices de cette recomposition est celle du « mâle sigma »

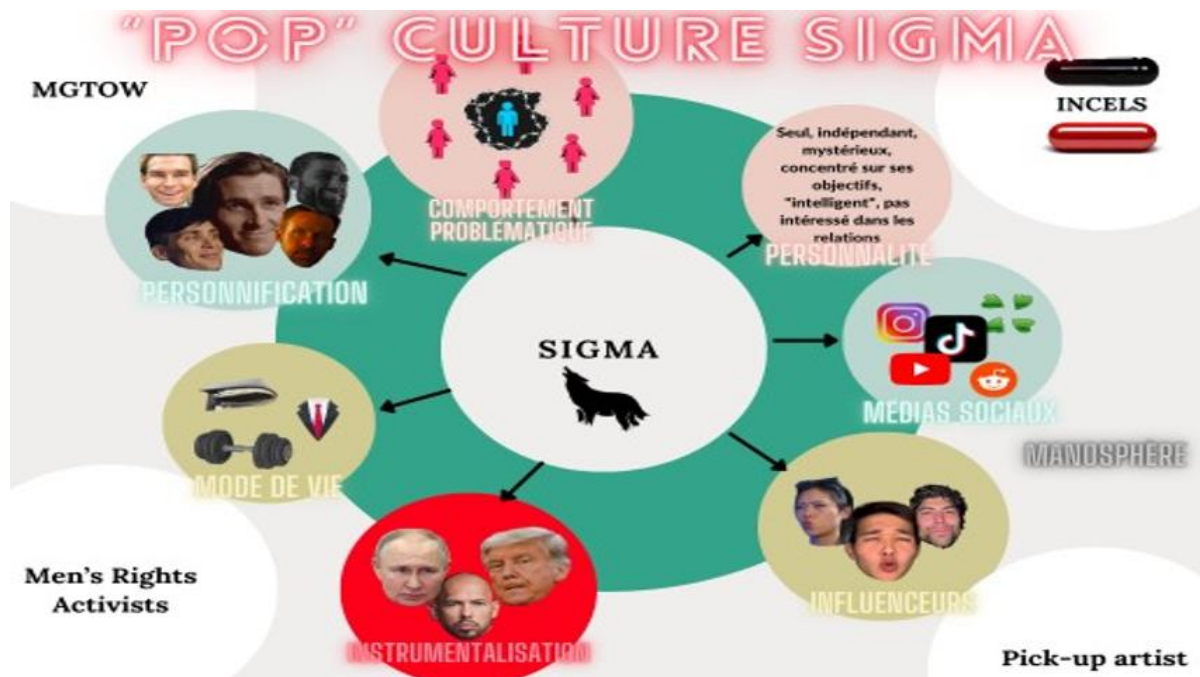
Initialement popularisée dans certains espaces numériques anglophones comme une variation des typologies pseudo-hiérarchiques opposant mâles « alpha », « bêta » ou « oméga », la figure du « sigma » désigne un homme solitaire, discipliné, autosuffisant, performant et détaché des normes sociales ordinaires. Là où le « mâle alpha » incarne la domination visible et la conquête sociale, le sigma se présente comme un dominant discret,

¹ Colloque du 27 novembre 2025

moins tourné vers le groupe, plus individualiste, obsédé par l'auto-optimisation et la maîtrise de soi.

Cette figure peut apparaître, à première vue, comme plus éloignée des formes classiques du masculinisme car elle ne revendique pas explicitement la haine des femmes et emprunte volontiers au vocabulaire du développement personnel ou de la performance individuelle. C'est précisément ce qui en fait **un vecteur particulièrement efficace de banalisation.**

« Mâles sigma » et pop culture



Source : Présentation de Samuel Tanner et François Gillardin devant la délégation à Montréal

En effet, en substituant au ressentiment explicite une esthétique de la maîtrise, du détachement et de la « meilleure version de soi-même », cette figure reformule des représentations déjà bien connues des mouvances masculinistes.

Lors de leur présentation devant la délégation, Samuel Tanner et François Gillardin ont expliqué que « *Sigma incarne une communication toxique sexiste qui fait la promotion de modèles relationnels délétères des rapports hommes/femmes, plus généralement, des rapports de genre, et cela, en activant les tropes d'une masculinité hégémonique.* »

Il ne s'agit certes plus ici d'un discours militant structuré, mais d'un imaginaire culturel largement diffusé, facilement appropriable et souvent présenté sous des formes humoristiques.

(3) Le cas particulier du mouvement des *tradwives* : une vision masculiniste des rapports de genre relayée par des femmes

Parmi les formes plus récentes de promotion des discours masculinistes figure le phénomène des *tradwives* (contraction de *traditional wives*, « épouses traditionnelles ») qui valorise un retour à des rôles de genre stéréotypés.

Encore relativement émergent en France mais déjà bien installé dans le monde anglo-saxon, il s'agit d'un mouvement qui est né selon la journaliste Pauline Ferrari¹ « dans les années 2010, d'abord au Royaume-Uni, puis aux États-Unis ».

La spécificité de ce phénomène tient à sa forme. Là où d'autres courants masculinistes adoptent des rhétoriques ouvertement antiféministes ou virilistes, les *tradwives* mobilisent les codes de l'influence à l'aide d'une esthétique soignée, d'une valorisation du foyer, de la maternité.

La journaliste souligne toutefois qu'il ne faut pas se laisser tromper par les apparences : derrière la mise en scène d'un quotidien domestique idéalisé, « les *tradwives* sont des influenceuses politiques. La plupart ont pour conjoints ou amis des personnes appartenant à des cercles politiques réactionnaires, notamment, aux États-Unis, des sénateurs républicains anti-IVG. Ce sont des influenceuses qui font la promotion d'idées politiques ».

S'il s'agit bien d'une mise en scène car, comme le relève Pauline Ferrari, « si vous connaissez des personnes qui gèrent seules leur foyer ou des familles monoparentales, vous savez à quel point une robe ne reste pas aussi blanche après une journée... », **elles contribuent à rendre plus acceptables des représentations profondément inégalitaires des rapports entre les femmes et les hommes.**

Un constat auquel souscrit Faustine Garcia², chargée de plaider et de la Force juridique de la Fondation des femmes : « ce sont des femmes qui servent une idéologie masculiniste, qui prônent la soumission au mari et un retour à une répartition traditionnelle des rôles entre les sexes, contribuant ainsi à renormaliser la domination masculine ».

Cette évolution traduit le fait que **les contenus antiféministes ne ciblent plus uniquement les jeunes hommes.** Cécile Simmons³ a ainsi alerté la délégation sur le fait que des contenus antiféministes sont « de plus en plus proposés aux jeunes filles », en soulignant que l'importance de ce phénomène tend encore à être minimisée.

Un phénomène qui, s'il ne doit pas être surestimé à ce stade dans le contexte français, constitue néanmoins un signal d'évolution important.

Il montre que les discours réactionnaires sur les rapports de genre se diffusent aussi à travers des récits esthétisés et plus difficiles à identifier

¹ Audition du 8 janvier 2026.

² Audition du 29 janvier 2026.

³ Colloque du 27 novembre 2025.

comme masculinistes, ce qui peut en renforcer le pouvoir d'attraction, notamment auprès des plus jeunes.

2. Une surenchère de discours de plus en plus violents qui visent à réduire les femmes au silence

a) Un double niveau de discours, entre provocation publique et radicalisation dans les espaces fermés

Les travaux de la délégation montrent une évolution préoccupante des discours masculinistes. Au-delà d'une rhétorique victimaire sur la prétendue « crise de la masculinité » ou la dénonciation d'un féminisme présenté comme oppressif, certains espaces voient prospérer des propos décomplexés et extrêmement violents à l'égard des femmes.

Cette radicalisation repose sur un double niveau de discours : celui qui a lieu dans les espaces ouverts et les discours au sein des espaces moins accessibles.

Dans l'espace public numérique, les influenceurs masculinistes adoptent déjà des contenus volontairement provocateurs, conçus pour capter l'attention et susciter l'engagement algorithmique.

Intervenant lors du colloque organisé par la délégation le 27 novembre 2025 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le journaliste Pierre Gault, qui a infiltré plusieurs communautés masculinistes, explique que « *pour se distinguer, les influenceurs n'hésitent pas à recourir à des phrases choc pour faire réagir, être relayés et mis en avant par l'algorithme. C'est ainsi qu'ils gagnent en visibilité et en abonnés* ».

À l'occasion d'une table ronde¹ organisée par la délégation ayant pour thème « Les hommes engagés face aux violences faites aux femmes », le romancier et auteur pour la jeunesse, Thomas Piet, a diffusé pendant son intervention plusieurs vidéos au cours desquelles il tourne en dérision les stéréotypes et propos misogynes véhiculés par les masculinistes.

Les extraits diffusés reprenaient **plusieurs thèmes récurrents des discours masculinistes** tels que :

- La **domination masculine** : « *Avec les femmes, n'hésitez pas une seconde à les punir. Quand elle a un mauvais comportement, punis-là directement.* »

- L'**emprise** : « *Elle parle à d'autres hommes : au revoir* » ; « *Ne jamais laisser passer quoi que ce soit, il n'y a que comme ça qu'une femme te respectera.* »

- La **masculinité hétéronormée** : « *Aujourd'hui, les mecs mangent des sushis, t'es hétéro ou pas ? Ramène-moi un steak.* »

¹ Audition du 24 février 2026.

- **La chute de la natalité** : « Grâce à la libération de la femme, l'humanité est en train de s'éteindre » ou « Je donne mon cul à tout le monde avant de me rendre compte que peut-être un jour je devrais faire un bébé »

Thomas Piet précise alors, non sans humour, que les « personnes que nous venons de voir ne sont pas des acteurs ni des comédiens, mais bien des personnes convaincues, qui publient deux ou trois vidéos par jour sur ces sujets. »

Ces contenus demeurent toutefois souvent calibrés pour éviter de franchir explicitement les limites légales. Pierre Gault observe ainsi que ces influenceurs « flirtent avec la ligne rouge », mais « ne la franchissent jamais, car ils auraient trop à perdre ».

Le changement d'échelle dans les propos intervient dans les espaces fermés (groupes privés, communautés payantes, échanges vocaux...) où la parole se libère nettement. « Sur leur communauté privée, les influenceurs échappent à tout contrôle.

“

À l'abri des regards, leur discours est bien plus violent.

Pierre Gault, journaliste, réalisateur et auteur

b) Des espaces fermés où se banalisent domination, contrainte et apologie des violences faites aux femmes

Ces communautés privées ne se contentent pas de diffuser des discours misogynes et masculinistes. Elles constituent parfois de véritables espaces de socialisation et d'apprentissage de la domination masculine.

Pierre Gault résume ainsi ce qu'il y a observé : « on apprend aux hommes à être dominants dans toutes les situations : en séduction, dans leurs relations amicales, au travail, dans leur vie de couple et même, et peut-être surtout, dans leur sexualité ».

Dans certaines communautés de séduction infiltrées par le journaliste, des stratégies étaient explicitement enseignées pour contourner le consentement des femmes : « Cela va très loin, puisque dans des communautés de drague que j'ai infiltrées, le « chef de meute » allait jusqu'à donner une technique pour tordre le consentement d'une femme lorsqu'elle refusait un rapport sexuel à la dernière minute – ce qu'ils appellent la « last minute resistance » - pour parvenir à un rapport sexuel avec elle. »

Dans d'autres cas, le consentement lui-même est relativisé au nom d'une prétendue connaissance supérieure de la sexualité féminine. Pierre Gault rapporte ainsi qu'un influenceur conseillait à ses abonnés de « déglisser bien bien fort sa partenaire », présenté comme le meilleur moyen de procurer du plaisir à une femme, supposément incapable d'assumer publiquement ce

qu'elle désirerait réellement. « D'après lui, il s'agissait de la méthode la plus efficace pour qu'une femme prenne du plaisir, une vérité inavouable que les femmes ne pourraient assumer en société, mais que lui avait décelée. Celui dont je vous parle n'avait alors que 25 ans. »

Ces témoignages illustrent une banalisation particulièrement préoccupante de la violence sexuelle. Comme l'a souligné Christine Bard, « le droit au viol, la décrédibilisation de la parole des victimes font partie du discours masculiniste ».

Le journaliste Julien Chavanes, qui a infiltré plusieurs forums *incels*, décrit lui aussi, devant la délégation¹, des communautés où « toutes les violences s'y expriment », notamment « des apologies des violences conjugales, du féminicide, des massacres de masse, du viol, du cyberharcèlement ou du harcèlement de rue ».

Cette surenchère répond aussi à une logique communautaire. Comme l'a relevé Julien Mésangeau², la violence y devient un marqueur d'appartenance car plus le propos est « brutal, méprisant et extrême, plus l'on fait partie du groupe ».

La violence promue par ces discours dépasse la seule sphère sexuelle. Elle s'étend aux relations affectives et conjugales, à travers la normalisation de comportements d'emprise. Cécile Simmons a ainsi alerté sur la normalisation du contrôle coercitif : « Le contrôle coercitif, par exemple, est complètement normalisé par ces influenceurs qui expliquent aux jeunes hommes qu'il est normal que leurs petites amies ne puissent pas aller à la salle de sport ou qu'il faille contrôler leur téléphone ».

Les discours masculinistes ne valorisent donc pas seulement une masculinité autoritaire ou viriliste. Ils légitiment des comportements caractéristiques des violences conjugales.

D'une manière générale, ils contribuent à banaliser toutes les formes de domination, de contrainte et de violence à l'égard des femmes.

c) Des discours qui peuvent aussi se traduire en actes

Tous ces courants masculinistes, non seulement participent à légitimer et banaliser la violence à l'égard des femmes mais sont aussi susceptibles d'avoir recours au passage à l'acte violent.

Comme l'explique³ Stéphanie Lamy, chaque courant traduit le passage à l'action violente de manière différente :

- les milieux issus du gaming organisent des raids ou des campagnes de cyberharcèlement ;

¹ Audition du 24 mars 2026.

² Audition du 11 décembre 2025.

³ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses

- les milieux de pères en colère convertissent cette logique en harcèlement des ex-conjointes, en violences post-séparation, voire en attaques contre les forces de l'ordre ou l'institution judiciaire ;

- les MGTOW mettent en œuvre des violences reposant sur l'exploitation sexuelle et économique des femmes ;

- tandis que les PUA (« coachs en séduction ») ou « brigades du contournement du consentement des femmes » organisent collectivement des séquences de harcèlement de rue et comparent leurs « performances » en matière de manipulation de leurs cibles.

Elle ajoute que *« les milieux masculinistes savent également innover et importer des tactiques depuis l'étranger. Ainsi, par exemple, des pratiques de bousculades intentionnelles de femmes dans les transports en commun, inspirées de la tactique japonaise dite butsukari otoko, ont été relayées et encouragées via des forums issus du gaming, illustrant la circulation transnationale des répertoires d'action violente. »*

Les espaces incels étudiés par Julien Chavanes témoignent également de cette banalisation du passage à l'acte violent. Il relève que l'adoration d'Elliot Rodger, auteur de l'attaque de Santa Barbara en 2014, est *« si présente sur ce forum que ses initiales apparaissent partout, dans les pseudonymes des membres ou dans certaines expressions : « passer ER » signifie ainsi passer à l'acte »*.

Il ajoute que la *« violence incel n'est pas seulement une violence terroriste, c'est aussi une violence du quotidien. Certains incels se vantent d'appartenir à un ensemble qui suscite la peur et qui accroît les dangers qui pèsent sur les femmes. »*

Les masculinistes les plus radicaux ne se limitent donc pas à l'expression d'une hostilité envers les femmes. Ils construisent progressivement des cadres de légitimation de la violence et participent à banaliser des comportements qui portent directement atteinte aux droits, à la sécurité et à l'intégrité des femmes.

Cette dynamique s'exprime particulièrement dans l'espace numérique lui-même à travers les cyberviolences.

d) Des cyberviolences débridées et massives à l'égard des femmes, encouragées par les discours masculinistes

Ces violences prennent des formes multiples (cyberharcèlement, raids numériques, deepfakes pornographiques, doxing ...) mais ont comme point commun de chercher à intimider, contrôler, humilier et visent l'exclusion des femmes de l'espace public, avec dans certains cas un passage à des violences hors ligne

(1) La cyberviolence comme prolongement du continuum de domination masculine

Comme l'a relevé Cécile Simmons, « *les violences numériques se sont particulièrement accrues. Tout un éventail de violences s'est développé en parallèle de l'essor du masculinisme, qu'il s'agisse des deepfakes pornographiques, de nouvelles formes de harcèlement des femmes – notamment dans la sphère publique –, mais aussi de nouveaux horizons de violence numérique. (...) Toutes ces violences numériques sont devenues un outil d'invisibilisation et d'intimidation des femmes.* »

Cette analyse rejoint celle de Shanley Clemot McLaren, qui insiste¹ sur l'existence d'un véritable continuum entre masculinisme numérique et violences misogynes en ligne : « *Le mouvement Stop Fisha est lié au masculinisme. Il ne faut pas décorrélérer les problématiques de violence en ligne des questions de masculinisme en ligne. Il s'agit en réalité de tout un écosystème : lorsque l'on parle de masculinisme en ligne, il faut parler des violences et de la haine en ligne à caractère misogyne.* »

Elle rappelle également le caractère structurel du phénomène : « *Aujourd'hui, plus de 60 % des femmes dans le monde déclarent avoir été victimes de violences en ligne et elles sont 27 fois plus susceptibles de subir du harcèlement en ligne que les hommes.* ». Un phénomène qu'on observe aussi en France puisque comme le rappelle² Laure Salmona « *84 % des victimes de violences en ligne sont des femmes* ».

Les auditions montrent également que ces violences ne relèvent pas uniquement d'expressions spontanées de haine, mais s'inscrivent souvent dans **une logique de contrôle visant à discipliner les comportements féminins**. L'idée selon laquelle il serait légitime de surveiller, restreindre ou contrôler les comportements des femmes est explicitement relayée par certains influenceurs masculinistes, comme le relevait Cécile Simmons.

Le cyberharcèlement apparaît alors non seulement comme une violence, mais comme un outil de maintien de rapports de domination.

(2) Faire taire pour exclure les femmes de l'espace public et démocratique

Les témoignages recueillis par la délégation lors de la table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne du 30 avril 2026 ont mis en évidence la dimension politique de ces violences.

En effet, **le cyberharcèlement vise fréquemment moins à exprimer une hostilité ponctuelle qu'à provoquer le retrait des femmes de l'espace public.**

¹ Colloque du 27 novembre 2025

² Audition du 30 avril 2026

Typhaine D, autrice, comédienne, formatrice et féministe, l'exprime¹ avec force : « *La féminine universelle, c'est un prétexte. Ce qu'ils veulent, c'est faire des exemples.* »

“

Ils font publiquement subir des violences terribles à une femme qui parle pour dire à toutes les autres : « Taisez-vous ! » Voyez ce qui vous arrivera si, vous aussi, vous prenez la parole dans notre espace public démocratique.

Typhaine D, autrice, comédienne, formatrice et féministe

Elle indique d'ailleurs que « *la phrase préférée des cyberharceleurs masculinistes, c'est « Retourne en cuisine ! ». Il y a aussi « Tais-toi ! » ou « Ta gueule ! » D'une manière générale, il faut la fermer. « Va nous servir un café ! » « Va faire la lessive ! » « Va élever des enfants ! » C'est cela, leur projet. Les choses sont très claires.* »

Rachel-Flore Pardo, avocate, formule, au cours de cette même table ronde, une analyse convergente : « *L'objectif des cyberharceleurs est l'effacement de l'autre : provoquer par la peur une autocensure qui conduise la victime à se retirer du débat public.* »

Ces mêmes mécanismes sont confirmés par Shani Benoualid, conseillère pour le numérique et contre la haine en ligne, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) : « *Les violences masculinistes en ligne se caractérisent par des mécanismes similaires à ceux que nous observons dans d'autres formes de haine numérique : la désignation d'une cible, l'effet de meute, la répétition, l'humiliation, la viralité et souvent, malheureusement, le retrait de la victime de l'espace public numérique. Il s'agit d'un point essentiel : le cyberharcèlement ne vise pas seulement à blesser ; il vise souvent à faire taire.* »

Cette violence produit donc des effets très concrets tels que le retrait des réseaux, l'autocensure ou l'abandon de prises de parole publiques.

(3) Une violence numérique réelle qui s'exprime aussi dans le monde physique

Les tables rondes organisées par la délégation ont montré l'impossibilité de maintenir une frontière étanche entre violences numériques et violences « réelles ». Les cyberviolences sont déjà des violences réelles, mais elles se prolongent aussi fréquemment dans l'espace physique.

De nombreux témoignages recueillis par la délégation ont montré que ces violences débordent fréquemment du cadre numérique pour affecter

¹ Table ronde du 30 avril 2026.

directement la vie quotidienne, les déplacements, les prises de parole publiques ou encore le sentiment de sécurité des victimes.

Celui de Typhaine D illustre particulièrement cette continuité entre espace numérique et espace physique. L'autrice et militante féministe explique avoir reçu « *des menaces de violences physiques, de violences sexuelles (...) et, évidemment, des menaces de féminicide* ».

Avec comme conséquence l'épuisement méthodique des victimes, confrontées à des vagues de harcèlement massives, répétées et parfois interminables.

Mais au-delà même des menaces, elle décrit l'installation progressive d'un état d'hypervigilance permanent : « *il a fallu développer une hypervigilance, car cela a évidemment débordé dans la vie réelle. J'ai été reconnue dans la rue par des hommes qui m'ont insultée.* »

Les cyberviolences ne visent pas uniquement une victime individuelle, elles produisent un climat général de peur susceptible de dissuader d'autres femmes de participer à l'espace public.

Laure Salmona, autrice, cofondatrice et directrice de Féministes contre le cyberharcèlement, confirme ce continuum en rappelant que « *72 % des victimes témoignent d'une poursuite des violences en présentiel, dont une sur cinq par des violences physiques et/ou sexuelles.* »

Les conséquences psychotraumatiques apparaissent considérables puisqu'« *une victime de cyberviolence sur sept dit avoir tenté de se suicider* » et « *un tiers des victimes de cyberharcèlement présentent tous les symptômes du stress post-traumatique.* »

Les cyberviolences comme instrument d'intimidation et d'exclusion des femmes de l'espace public

Les cyberviolences constituent aujourd'hui l'un des principaux modes d'action des sphères masculinistes en ligne.

Plusieurs travaux du Conseil de l'Europe et du Parlement européen ont ainsi souligné que ces violences contribuent à une forme de « violence politique de genre en ligne », susceptible d'affecter le fonctionnement même des institutions démocratiques.

Ces pratiques prennent des formes variées :

- **Campagnes de harcèlement massif** (*pile-ons*) : mobilisation coordonnée contre des femmes journalistes, élues, militantes ou personnalités publiques. La campagne *GamerGate* (2014-2015) en est un des archétypes fondateurs.

- **Doxing** : publication de données personnelles (adresse, lieu de travail, photos) pour exposer des cibles à des menaces physiques.

- **Non-consensual intimate image sharing** (NCII) : diffusion de contenus intimes sans consentement, arme de contrôle et de destruction sociale.

- *Swatting* : déclenchement d'interventions policières armées sur la base de fausses alertes, visant à terroriser des cibles.

- **Création et diffusion de deep fakes sexuels** : contre des personnalités publiques, en croissance exponentielle depuis 2022.

Si ces pratiques diffèrent dans leurs modalités, elles poursuivent souvent un objectif commun : réduire au silence, intimider ou discréditer les femmes qui occupent une position visible dans l'espace public numérique.

Source : réponses au questionnaire de la déléguée au plan national « Femmes, paix et sécurité »

3. Des portes d'entrée vers les discours masculinistes de plus en plus nombreuses : une diffusion par capillarité

a) *De communautés aisément identifiables à un écosystème numérique éclaté et difficile à cartographier*

(1) *Des espaces explicitement masculinistes toujours actifs et structurés*

Il faut rappeler au préalable que les espaces masculinistes structurés existent toujours. Qu'ils s'agissent d'associations de défense des droits des pères, de groupe de PUA, ou de forum *Incels*, ces espaces explicitement structurés autour de ces idéologies n'ont pas disparu.

Les communautés historiquement associées à la « manosphère » continuent d'exister et de jouer un rôle actif dans la diffusion, la radicalisation et la coordination de ces discours.

Christine Bard a rappelé, lors du colloque organisé par la délégation le 27 novembre 2025, que « *le masculinisme associatif rassemble aujourd'hui quelques milliers d'adhérents. Aurélie Fillod-Chabaud a compté 141 associations enregistrées au Journal officiel entre 1996 et 2013. De quoi former des militants* », tandis que Laura Verquere¹ évoquait l'existence d'« *une centaine d'influenceurs en ligne identifiés comme masculinistes* ».

Cette persistance d'espaces explicitement masculinistes explique que certaines formes de cartographie demeurent possibles. Mais cette approche, utile pour identifier certains acteurs visibles, ne suffit plus à saisir l'ampleur réelle du phénomène.

(2) *Une diffusion qui déborde largement des cercles identifiés entraînant une difficulté croissante à mesurer et quantifier le phénomène*

(i) *Une diffusion qui déborde les cercles identifiés*

Les premières formes de la « manosphère » reposaient sur des communautés relativement structurées, identifiables à travers des forums, sites ou groupes revendiquant explicitement certaines références idéologiques. Cette configuration permettait encore d'en esquisser les

¹ Audition du 11 décembre 2025.

contours. Comme l'a expliqué Cécile Simmons¹, « il y a encore une quinzaine d'années, au début des années 2010, quand les communautés de la manosphère contemporaine ont commencé à se structurer, nous pouvions cartographier le masculinisme en ligne. Nous pouvions nommer et compter les sites, les groupes, les forums sur lesquels ces idées se diffusaient ».

Or, cette photographie des masculinismes apparaît aujourd'hui largement dépassée. Selon la chercheuse, « ces groupes existent toujours, mais ils ont été dépassés par un écosystème masculiniste beaucoup plus large », au point d'ajouter :

“

Il n'est plus vraiment possible de cartographier le masculinisme ou de le délimiter, parce que ses idées sont partout en ligne

Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre

Ce changement suggère que le masculinisme contemporain ne saurait plus être appréhendé uniquement à travers ses communautés les plus visibles ou ses expressions les plus explicitement revendiquées. Les idées masculinistes circulent désormais dans des espaces numériques beaucoup plus divers, parfois sans référence directe à une appartenance identifiable. Elles se diffusent au travers de contenus relevant du coaching, du développement personnel, des conseils en séduction, ou encore du fitness.

(ii) Une difficulté croissante à quantifier le phénomène

La quantification du phénomène masculiniste se heurte à une difficulté méthodologique importante, relevée par plusieurs intervenants entendus par la délégation. **Si certaines manifestations visibles du phénomène peuvent être identifiées et, dans une certaine mesure, comptabilisées, cette approche apparaît aujourd'hui insuffisante pour saisir une réalité devenue beaucoup plus diffuse.**

Plusieurs auditionnés ont d'ailleurs mis en garde contre le risque d'une lecture excessivement restrictive fondée sur les seuls indicateurs quantifiables qui conduirait à minimiser le phénomène.

La chercheuse Laura Verquere a ainsi souligné² que « si nous chiffrons, nous allons, à mon sens, nécessairement minimiser le phénomène », précisément parce que l'essentiel réside moins dans le nombre d'acteurs identifiés que dans la circulation beaucoup plus large de leurs idées.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 11 décembre 2025.

Elle insiste en ce sens sur le fait que « *ce qui compte, c'est la visibilité de ces idées, leur diffusion et leur circulation* », ajoutant qu'« *il est plus difficile de saisir la façon dont ces idées touchent un public beaucoup plus élargi* ».

Son analyse attire également l'attention sur le rôle structurant des plateformes numériques puisque « *ce n'est pas tant le nombre d'influenceurs masculinistes qui importe, que la portée et la configuration des algorithmes qui leur donnent une sur-visibilité* ».

Les constats formulés par Sidaction convergent avec cette analyse. Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer, a indiqué¹ que son association avait observé, à l'instar d'autres acteurs présents sur les réseaux sociaux, « *une progression exponentielle de ces contenus masculinistes et du nombre d'influenceurs* », tout en soulignant le manque d'outils de mesure disponibles en France.

Elle relevait ainsi que « *nous disposons de peu de données sur l'ampleur du phénomène en France, contrairement au Royaume-Uni* ».

b) Une diffusion par capillarité dans des espaces numériques ordinaires : des portes d'entrée de plus en plus nombreuses

(1) Des univers non explicitement masculinistes devenus des espaces de porosité idéologique

L'une des évolutions les plus marquantes du phénomène masculiniste réside dans sa capacité à se diffuser bien au-delà des espaces explicitement revendiqués comme tels.

Le masculinisme contemporain ne se présente plus toujours sous la forme de communautés identifiables, il emprunte aussi des formes plus diffuses, au sein d'univers numériques qui apparaissent, à première vue, étrangers à toute logique idéologique tels que le sport, la musculation, la nutrition, le développement personnel, les jeux vidéo ou encore certains podcasts sur l'actualité et la politique.

Dans sa réponse au questionnaire adressé par les rapporteuses, le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) souligne que « *les recherches académiques montrent que les idéologies masculinistes trouvent un écho particulier dans plusieurs sphères connexes, souvent structurées autour du développement personnel, du corps et de la performance. Ces espaces ne sont pas intrinsèquement idéologiques, mais peuvent servir de portes d'entrée vers des discours masculinistes.* »

Cette approche est également développée par Stéphanie Lamy, qui estime² que les idéologies masculinistes « *ne se développent pas dans des secteurs spécifiques par nature, mais dans des espaces de socialisation qui présentent une vulnérabilité sociologique à la dérive idéologique, en particulier lorsqu'ils sont*

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

majoritairement composés d'hommes et ne sont pas politisés comme tels ». Selon la spécialiste du masculinisme, l'enjeu ne réside donc pas dans l'existence de sphères intrinsèquement masculinistes, mais dans certaines configurations sociales et culturelles propices à la circulation de ces représentations.

Laura Verquere relève à cet égard la présence d'« *idées de culte hygiéniste et de virilité du corps* » qui, sans relever nécessairement d'un discours explicitement masculiniste, peuvent en reprendre certains codes ou certaines représentations.

Le risque tient précisément à cette banalisation. Il ne s'agit plus seulement de communautés revendiquant explicitement une identité masculiniste, mais d'une circulation beaucoup plus diffuse de représentations, de codes et de discours dans des espaces fréquentés massivement, notamment par les jeunes hommes.

(2) Certaines sphères apparaissent ainsi comme des vecteurs privilégiés de diffusion

(a) L'obsession de la performance corporelle : sport, musculation et optimisation de soi

Le champ de la musculation et du culte de la performance corporelle est fréquemment mentionné.

Les travaux cités par le COSPRAD dans ses réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses, notamment ceux de Debbie Ging, mettent en évidence les liens récurrents entre la « manosphère » et les cultures du *self-improvement*, de la musculation ou de l'optimisation physique, où s'articulent valorisation de la réussite individuelle, maîtrise du corps, injonction à la performance et réaffirmation de normes virilistes.

Cette analyse rejoint celle développée par Stéphanie Lamy, qui considère, dans sa contribution écrite adressée à la délégation, que **certaines sphères liées au fitness, au bien-être ou au développement personnel peuvent constituer des « viviers de candidats au processus de radicalisation masculiniste »**, non parce qu'elles seraient intrinsèquement masculinistes, mais parce qu'elles reposent souvent sur des logiques de performance, d'entre-soi masculin et de valorisation de normes viriles hégémoniques.

Pauline Ferrari souligne, quant à elle, dans son ouvrage *Formés à la haine des femmes* que « *les masculinistes ont une fascination pour la musculation* ». Si la promotion de l'activité physique ou du bien-être ne pose évidemment aucune difficulté en elle-même, la journaliste met en garde contre certains détournements de ces discours : « *il n'y a rien de mal à inviter les plus jeunes à pratiquer une activité physique pour se sentir bien ; mais quand aller à la salle prend une tournure de revanche, de volonté de domination physique et sociale, il y a comme un malaise* ».

(b) **Les univers vidéoludiques : entre sociabilités masculines et héritage de représentations misogynes au sein de la communauté des « Gamers »**

Le jeu vidéo est également régulièrement cité comme un espace ayant pu servir de caisse de résonance à certains imaginaires masculinistes, sans qu'il soit pour autant possible d'assimiler cet univers dans son ensemble à ce phénomène.

Là encore, comme pour la musculation, toute généralisation abusive doit être écartée. Les travaux conduits parallèlement par la délégation sur la place des femmes dans l'univers du jeu vidéo rappellent la diversité des pratiques vidéoludiques, la féminisation massive du secteur et la pluralité des communautés de joueurs. **Il ne saurait être question d'assimiler cet univers dans son ensemble au phénomène masculiniste.**

Pour autant, certaines communautés particulièrement visibles et audibles ont pu constituer des espaces de circulation de discours hostiles aux femmes. Dès 2013, l'article de Max Lard, « *Sexisme chez les geeks : pourquoi notre communauté est malade, et comment y remédier ?* », dressait le portrait d'une misogynie ordinaire au sein de certains segments de la culture dite « geek ». Plus récemment, l'enquête IFOP #MeToo... *Is it in the Game ?* a confirmé la persistance de comportements sexistes dans l'univers vidéoludique.

Cécile Simmons rappelle également le **rôle structurant du Gamergate**, qu'elle décrit comme la « *première campagne d'influence masculiniste qui a réussi sur un grand réseau social* ». Ces constats doivent toutefois être maniés avec prudence : ils renvoient moins à l'ensemble des communautés de joueurs qu'à des segments particulièrement visibles et bruyants de cet écosystème, et l'on ne peut donc considérer ces espaces comme intrinsèquement masculinistes.

Par ailleurs, plusieurs personnes auditionnées ont souligné que certains espaces du jeu vidéo pouvaient constituer des terrains particulièrement favorables à la banalisation de représentations masculinistes.

Julien Mésangeau¹ estime ainsi que cette spécificité tient moins à la présence d'« *un discours masculiniste théorisé* » qu'à « *un environnement particulièrement favorable à sa banalisation* ». Selon lui, les thèmes masculinistes y circulent fréquemment sous des formes « *euphémisées ou ludiques* », à travers le « *trolling* », « *l'humour viriliste* », la « *mise à l'épreuve des femmes présentes dans l'espace du jeu* », la contestation de la légitimité des joueuses ou encore la dénonciation de la diversité dans l'industrie culturelle.

Le chercheur souligne également que « *l'univers du jeu vidéo fonctionne comme une sphère de socialisation où la conflictualité, la compétition et certaines normes de virilité facilitent la réception de répertoires antiféministes ou réactionnaires, sans qu'ils soient toujours formulés comme tels* ».

¹ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

Dès lors, l'enjeu réside moins dans une adhésion explicite à une idéologie structurée que dans une familiarisation progressive avec certaines pratiques et certains codes.

Julien Mésangeau relève ainsi que le point important est « *moins l'adhésion immédiate à une idéologie stabilisée que la familiarisation progressive avec des manières de parler, de plaisanter, de discréditer ou de désigner des adversaires* ».

Cette analyse rejoint les observations formulées par l'autrice Pauline Gonthier¹, qui a choisi de situer l'intrigue de son roman *Parthenia* (2025) dans l'univers du jeu vidéo précisément pour illustrer ces mécanismes d'imprégnation progressive. Elle explique avoir voulu raconter le parcours d'un jeune homme « *qui n'est pas politisé au départ* » et qui, « *petit à petit, au contact d'hommes aux idées plus arrêtées, dans un contexte de divertissement et de jeu vidéo, devient poreux à ces discours, puis finit par relayer des messages misogynes et masculinistes* ». L'autrice compare ce processus à celui d'« *une grenouille dans l'eau du patriarcat* », progressivement accoutumée à un environnement idéologique dont elle ne perçoit pas immédiatement les effets.

Pauline Gonthier souligne également avoir été frappée par le caractère très accessible de certains forums liés à la culture vidéoludique ainsi que par l'importance du langage communautaire qui s'y développe. Elle décrit « *un langage hermétique* », composé de références et de codes partagés, qui « *participe à la construction d'un très fort communautarisme* » et permet aux membres de « *se reconnaître les uns les autres* » tout en renforçant leur sentiment d'appartenance.

Désormais, le risque réside autant dans l'existence de communautés explicitement revendiquées que dans la circulation banalisée de ces représentations au sein d'espaces numériques ordinaires, fréquentés massivement par les jeunes publics.

¹ Audition du 8 janvier 2026.

Le Gamergate, matrice des campagnes de harcèlement masculinistes

À l'été 2014, une controverse née dans l'univers du jeu vidéo sous le nom de « Gamergate » marque un tournant dans l'histoire des mobilisations antiféministes sur Internet.

Présentée à l'origine par ses initiateurs comme une campagne en faveur de l'éthique du journalisme vidéoludique, l'affaire se transforme rapidement en une vaste campagne de harcèlement visant plusieurs femmes du secteur du jeu vidéo, parmi lesquelles la développeuse Zoë Quinn, la critique féministe Anita Sarkeesian ou encore la conceptrice Brianna Wu. Celles-ci font l'objet de campagnes coordonnées d'insultes, de menaces et de divulgation de données personnelles (*doxing*), les conduisant à quitter temporairement leur domicile pour des raisons de sécurité.

Le Gamergate révèle l'émergence d'une mobilisation structurée contre les revendications féministes dans les espaces numériques. La dénonciation d'une prétendue « invasion » du jeu vidéo par les féministes devient un puissant facteur de rassemblement pour des communautés jusqu'alors dispersées. Il contribue à populariser une rhétorique fondée sur l'idée que les hommes seraient désormais victimes d'une forme de discrimination culturelle et que les avancées en matière d'égalité constitueraient une menace pour leur place dans la société.

Plusieurs observateurs considèrent aujourd'hui cet épisode comme un moment fondateur de l'écosystème masculiniste contemporain. Les modes d'action qui s'y développent - harcèlement coordonné, campagnes de discrédit, mobilisation virale sur les réseaux sociaux, recours aux memes et à l'ironie pour diffuser des messages antiféministes - se retrouveront par la suite dans d'autres espaces de la manosphère.

Le Gamergate apparaît ainsi rétrospectivement comme l'un des premiers épisodes ayant permis de fédérer, autour d'une cause commune, des communautés hostiles au féminisme et de faire émerger des formes de mobilisation numérique qui influenceront durablement les mouvements masculinistes contemporains.

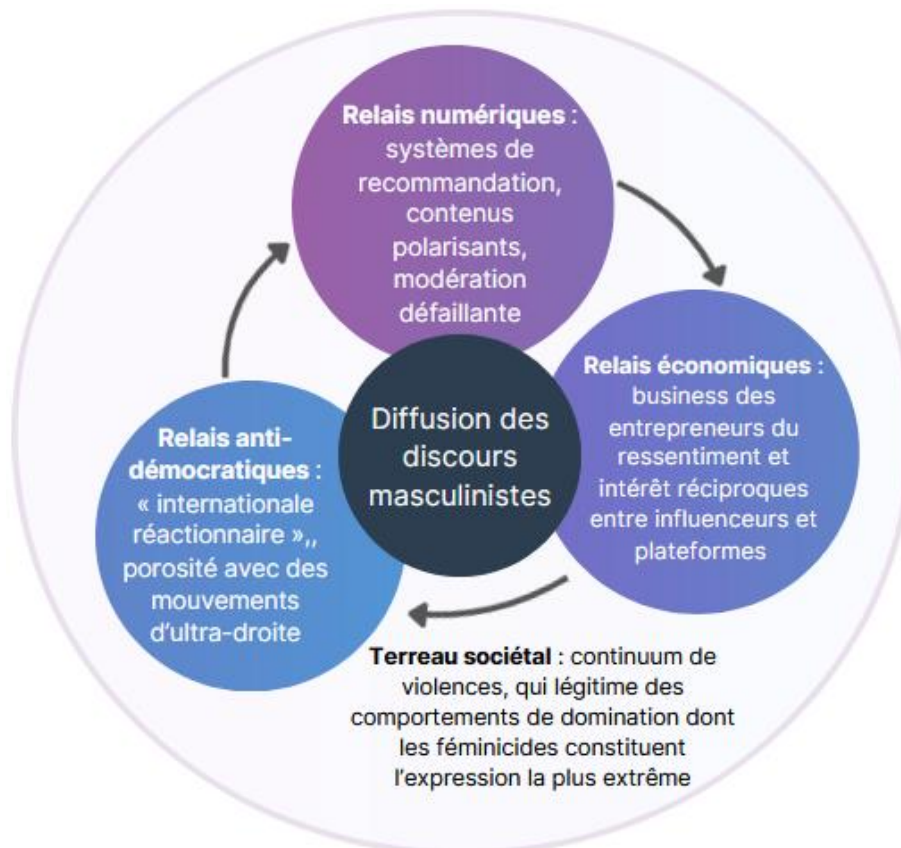
Source : Le Monde, « Derrière le GamerGate, un groupe antiféministe », 15 septembre 2014 et affaires sensibles (France Inter), « GamerGate : naissance d'une guerre culturelle sur Internet », 17 décembre 2024

II. MÉCANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DU MASCULINISME : LES RELAIS DE LA HAINE DES FEMMES

La visibilité et l'influence du masculinisme contemporain tiennent aujourd'hui, notamment, à la **mécanique bien huilée de ses puissants relais de production et de diffusion, qu'ils soient numériques, politiques, économiques ou sociétaux.**

Ainsi, pour reprendre les mots de **Laura Verquere**¹, maîtresse de conférences en sciences de l'information et la communication à l'université de Lille, « *le masculinisme est autant une idéologie qu'un mouvement qui se déploie en ligne et hors ligne ; on peut aussi dire qu'il constitue une industrie, notamment liée à l'essor de la culture des influenceurs. Si ces mouvements et idées gagnent aujourd'hui en visibilité, cela est notamment lié à la conjoncture de plusieurs phénomènes : nous sommes dans une période post-MeToo et nous observons la montée des extrêmes droites en Europe et au-delà. La croissance des réseaux sociaux numériques, les logiques algorithmiques et les repositionnements des géants de la tech contribuent à l'essor des mouvements masculinistes.* »

Les mécanismes de production et de diffusion des discours masculinistes



Source : Délégation aux droits des femmes

¹ Audition du 11 décembre 2025.

Ces différents relais des idéologies et discours masculinistes ne sont, au fond, que des **relais de la haine des femmes**, une haine qui n'a plus rien de virtuel et dont les conséquences sur la sécurité des femmes sont réelles, car, comme le soulignait très justement devant la délégation **Pauline Ferrari**¹, journaliste et autrice de l'ouvrage précité *Formés à la haine des femmes*, « *le masculinisme tue ; cette violence est bien réelle* ».

“

Pardonnez mon émotion et ma colère : je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les 164 féminicides qui ont eu lieu en 2025, et sur les tentatives de féminicides ; combien ont été influencés, plus ou moins directement, par l'idéologie masculiniste ? Le masculinisme tue, et j'ai l'impression que tout le monde s'en fout.

Pauline Ferrari, journaliste, autrice de *Formés à la haine des femmes*

A. LES RELAIS NUMÉRIQUES ET ALGORITHMIQUES : CAISSE DE RÉSONANCE SANS LIMITE DE LA RÉTHORIQUE MASCULINISTE

1. Le rôle amplificateur des plateformes, réseaux sociaux et algorithmes : désormais, « tous les chemins mènent au masculinisme »

Tout au long des auditions menées par la délégation, les rapporteuses ont pu constater le rôle désormais central des plateformes. Non seulement parce qu'elles hébergent ces contenus et qu'elles constituent des lieux de diffusion de ces discours mais aussi parce que ces espaces numériques en sont devenus des accélérateurs, des amplificateurs et, parfois, des outils de structuration des communautés.

Les rapporteuses utilisent ici le terme de « plateformes » pour désigner un ensemble d'espaces numériques comprenant notamment les réseaux sociaux, les plateformes de partage de vidéos, les forums ou encore les services de messagerie privés qui constituent aujourd'hui les principaux vecteurs de circulation des discours masculinistes.

¹ Audition du 8 janvier 2026.

a) Un changement d'échelle qui favorise l'interconnexion des communautés

(1) Des discours préexistants devenus massivement visibles grâce aux plateformes

Intervenant lors d'une table ronde réunissant des chercheurs¹, Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, confirme que les plateformes n'ont pas créé ces mouvements puisque ceux-ci « s'inscrivent dans une histoire longue de contre-offensives idéologiques successives. Leurs formes actuelles sur Instagram, TikTok ou YouTube ne sont que des reconfigurations récentes de dynamiques bien plus anciennes. »

“

Si ces discours sont aujourd'hui aussi massivement présents, notamment chez les plus jeunes, c'est en grande partie le résultat de près de dix-sept années d'une plateformes progressive de notre espace public et médiatique.

Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille

La nouveauté réside moins dans l'existence de ces discours que dans leur capacité de diffusion. Comme le souligne Julien Mésangeau, « les plateformes ne sont pas à l'origine de ces mouvements, mais elles sont devenues un espace central pour leur déploiement, leur circulation et surtout leur transformation. »

Cette évolution a été également soulignée par le journaliste Pierre Gault, lors du colloque du 27 novembre 2025, qui observe que les masculinistes ne sont « plus cantonnés à des forums obscurs ; aujourd'hui, ils ont des chaînes YouTube et des comptes sur Instagram et TikTok ».

Les plateformes ont ainsi permis à des contenus autrefois confinés à des espaces relativement marginaux ou spécialisés d'atteindre un public beaucoup plus large et de s'insérer dans les usages numériques quotidiens.

La diffusion des discours masculinistes ne repose plus uniquement sur des communautés restreintes et identifiées, mais s'inscrit désormais dans des environnements numériques fréquentés par des millions d'utilisateurs.

À cet égard on peut sans exagérer considérer que le masculinisme d'aujourd'hui est devenu la version algorithmique des antiféminismes d'hier.

¹ Audition du 11 décembre 2025.

Là où les premières communautés se développaient principalement dans des espaces relativement spécialisés et peu visibles, les plateformes numériques permettent désormais une diffusion massive de contenus auprès de publics beaucoup plus larges.

(2) Des communautés de plus en plus interconnectées

Au-delà de ce changement d'échelle, les plateformes ont profondément modifié les conditions de circulation des discours masculinistes. Les environnements numériques contemporains favorisent désormais des circulations permanentes entre différents univers.

Cette évolution contribue à brouiller les frontières entre des courants qui apparaissaient auparavant plus distincts. Les références issues des communautés *incels*, des mouvements de défense des droits des hommes, ou encore des coachs en séduction circulent désormais dans des espaces numériques largement interconnectés.

Comme le souligne Cécile Simmons¹, « *aujourd'hui, ces groupes existent toujours, mais ils ont été dépassés par un écosystème masculiniste beaucoup plus large* ». Les auditions conduites par la délégation montrent en effet que les différentes composantes de la manosphère ne peuvent plus être appréhendées comme une simple juxtaposition de communautés distinctes.

Cette interconnexion repose également sur l'existence de codes, de références et de marqueurs communs qui permettent aux utilisateurs d'identifier rapidement ces univers discursifs.

Dans sa réponse au questionnaire adressé par les rapporteuses, le COSPRAD souligne ainsi que « *l'approche ethnographique numérique proposée par Samuel Tanner et François Gillardin met en évidence l'existence de hashtags structurants, tels que #sigma, #sigmamale ou #sigmamalegrindset, qui fonctionnent comme des points d'entrée vers des univers discursifs cohérents* ».

Ces marqueurs ne permettent pas seulement l'identification de contenus similaires. Comme le relève encore le COSPRAD dans sa contribution écrite adressée à la délégation, ils « *facilitent la circulation de contenus relativement homogènes et participent à la constitution d'un écosystème quasi-idéologique* ». **Ils favorisent ainsi la mise en relation de communautés qui ne relèvent pas nécessairement des mêmes courants mais partagent des références, des codes ou des représentations communes.**

Cette mise en relation au sein d'un écosystème rejoint l'analyse de la déléguée ministérielle au plan national « Femmes, paix et sécurité », Nathalie Pilhes, qui « *note une homogénéité croissante des discours masculinistes radicaux à l'échelle internationale, directement résultante de la circulation active des contenus via des espaces déterritorialisés : forums, serveurs Discord, canaux Telegram, sous-forums Reddit. Ces espaces fonctionnent à la fois comme chambres d'écho (accélération*

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

de la radicalisation individuelle) et comme points de convergence transnationaux (coordination des campagnes)¹. »

Cette circulation permanente entre les différentes composantes de la manosphère a aussi été soulignée² par Julien Chavanes, lorsqu'au sujet des communautés *incels*, il rappelle qu'elles ne sauraient être perçues comme un phénomène marginal ou isolé : « *Nous aurions tort de considérer qu'il s'agit d'un petit astre lointain dans la galaxie masculiniste. Au contraire, celui-ci est totalement intégré à la manosphère.* »

Il décrit ainsi des continuités idéologiques entre les différents univers masculinistes, estimant qu'« *une sorte de tunnel mène, de déception en déception, de la pilule rouge à la pilule noire* », c'est-à-dire des espaces masculinistes les plus diffus vers les formes les plus radicalisées du mouvement : « *ces mondes communiquent, se nourrissent les uns des autres et grossissent.* »

Julien Mésangeau souligne d'ailleurs que la diffusion des discours masculinistes procède souvent de manière « *empirique, progressive et mimétique* », à travers la circulation de récits personnels, de vidéos, de mèmes, de blagues ou encore de formulations facilement réappropriables. Selon lui, leur efficacité « *tient moins à l'exposition d'une doctrine stable qu'à la répétition de formats expressifs simples* ».

Les plateformes ne se contentent donc pas d'héberger des contenus masculinistes. Elles contribuent à relier entre elles des communautés auparavant plus cloisonnées.

b) Des plateformes qui jouent des rôles complémentaires dans les trajectoires d'exposition

Toutes les plateformes jouent un rôle dans la circulation des contenus masculinistes, mais elles présentent d'importantes différences liées à la fonction qu'elles occupent dans les trajectoires d'exposition, de socialisation et parfois de radicalisation.

Comme le souligne Julien Mésangeau³, les réseaux sociaux, forums, groupes privés et plateformes vidéo constituent aujourd'hui « *l'infrastructure principale de circulation, de socialisation et de légitimation de ces discours* ».

Ils n'interviennent cependant pas de la même manière dans les trajectoires d'exposition.

Les grandes plateformes de recommandation et de partage de vidéos favorisent la mise en visibilité de ces contenus auprès d'un public large, tandis que « *les forums et groupes plus fermés jouent un rôle complémentaire de densification, d'intensification et de circulation interne des codes du groupe* ».

¹ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteures.

² Audition du 24 mars 2026

³ Audition du 11 décembre 2025.

D'ailleurs, la conception même des plateformes peut jouer sur la viralité et la diffusion des contenus. Comme l'a indiqué la plateforme Snapchat¹, « *la viralité n'est pas un phénomène spontané, mais le résultat de choix de produit et de conception* ». Les flux publics infinis, les indicateurs de popularité ou certains systèmes de recommandation peuvent contribuer à amplifier des contenus polarisants, tandis que d'autres choix de conception permettent au contraire d'en limiter la diffusion.

La conception des plateformes elles-mêmes façonne donc les conditions de circulation des discours masculinistes.

Certaines plateformes apparaissent ainsi comme des espaces de découverte et de diffusion, tandis que d'autres contribuent davantage à la structuration des communautés et au renforcement des dynamiques d'entre-soi.

Cette circulation ne s'effectue d'ailleurs pas uniquement dans des espaces publics et facilement observables. Une partie des échanges se déplace vers des groupes privés, des messageries, ou des canaux fermés où les contenus sont réappropriés, commentés et rediffusés auprès de publics déjà convaincus voire radicalisés.

Laurence Pécaut-Rivolier souligne² ainsi la montée en puissance « *de comptes privés ou de partages s'effectuant sous forme de liens hypertextes plutôt que de contenus directement visibles* ». Ces espaces jouent un rôle important dans la circulation des contenus tout en les rendant moins visibles pour les observateurs extérieurs (autorités, journalistes, chercheurs...). Des modes de communication qui, comme nous le verrons et ainsi que l'exprime la conseillère de l'Arcom, constituent un « *obstacle aux signalements et empêchent tant l'autorité judiciaire que l'Arcom d'accéder aux échanges pour évaluer l'ampleur de la diffusion de ces discours de masse.* »

Loin de constituer des espaces étanches, ces différents environnements numériques peuvent s'inscrire dans des parcours d'engagement successifs. La spécialiste Stéphanie Lamy, auditionnée par les rapporteuses, a décrit, dans sa contribution écrite adressée à la délégation, de manière très précise³, la manière dont cette progression entre les différents espaces numériques peut s'opérer, sans qu'il s'agisse de la seule configuration possible.

Au départ, les plateformes les plus ouvertes et les formats courts joueraient souvent un **rôle d'exposition initiale**, en attirant l'attention autour de récits de menace, de controverse ou d'injustice. Ce stade est « *porté principalement par les réseaux sociaux grand public et les formats courts, tels que X/Twitter, TikTok, YouTube Shorts etc. Les contenus sont conçus pour produire de*

¹ Audition du 26 mai 2026.

² Audition du 26 mai 2026.

³ Stéphanie Lamy précise qu'elle s'appuie sur une distinction proposée par le sociologue des médias Dominique Bouillier.

la saillance par des polémiques, des scandales, des récits de censure et la désignation d'ennemis. Le message central est qu'il existe une menace. »

D'autres espaces favoriseraient ensuite la **fidélisation des publics**, la construction d'un sentiment d'appartenance et la circulation de références communes. Selon la chercheuse, ce stade « *s'organise autour de chaînes YouTube, de subreddits, de forums privés, ou pas. Il sert à transformer l'alerte en appartenance et à construire un « Nous » masculiniste. Des rites discursifs, des codes, des récits partagés et des épreuves de conformité stabilisent l'attention. »*

Une troisième séquence correspond à la **diffusion d'un cadre idéologique plus structuré**. Certains utilisateurs rejoignent des communautés plus fermées où les échanges deviennent plus intensifs et moins exposés à la contradiction « *surtout sur les plateformes de vidéo longue et dans les espaces de discussion structurés, comme YouTube, Rumble, les forums, Discord ou Reddit. Il sert à donner un sens idéologique à la menace. On y produit des justifications fallacieuses sous forme de pseudo-analyses, de chiffres bricolés et de récits causaux simplifiés »*.

Enfin, certains utilisateurs peuvent rejoindre des **espaces beaucoup plus fermés**. La chercheuse relève que cette dernière étape « *se concentre notamment dans des forums anonymisés, des serveurs Discord fermés et des canaux Telegram. L'individu évolue dans un environnement idéologique continu où les interactions, les encouragements et les sanctions alignent les comportements sur les normes du groupe. »*

Les plateformes ne constituent donc pas seulement des canaux de diffusion distincts, mais peuvent également s'inscrire dans des trajectoires d'engagement successives.

Les rapporteuses constatent ainsi que les discours masculinistes bénéficient d'une pluralité de relais numériques, allant des plateformes les plus visibles aux espaces les plus fermés. Cette articulation entre exposition de masse et structuration communautaire plus discrète contribue à la diffusion de ces discours tout en rendant son ampleur particulièrement difficile à appréhender.

2. Des architectures numériques qui favorisent la circulation et l'amplification des discours masculinistes

a) Des mécanismes algorithmiques favorisant l'exposition et le renforcement des convictions

Les plateformes favorisent l'engagement, récompensent les contenus clicants et amplifient ceux qui suscitent le plus de réactions, alimentant ainsi des logiques de recommandation qui enferment leurs utilisateurs.

Ces mécanismes favorisent des trajectoires d'exposition à partir de centres d'intérêt en apparence éloignés de toute idéologie masculiniste.

Cécile Simmons¹ résume ce phénomène en observant que « *les contenus algorithmiques sont de plus en plus nombreux : que l'on cherche des contenus sur le sport, la politique, des contenus généralistes ou des conseils en nutrition, quand on est un jeune homme en ligne, tous les chemins semblent mener au masculinisme.* »

“

Quand on est un jeune homme en ligne, tous les chemins semblent mener au masculinisme.

Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre

À la suite de Julien Mésangeau², il apparaît dès lors « *essentiel d'analyser ce qui rend cet univers masculiniste si compatible avec les recommandations algorithmiques de type YouTube ou Instagram* ».

Un premier mécanisme tient à l'effet dit des « bulles de filtre », que le chercheur définit comme « *la personnalisation des contenus basée sur le parcours des utilisateurs et de ceux qui leur ressemblent. À cela s'ajoute ce qui se construit socialement dans cette bulle : à mesure que nous fréquentons un même ensemble de contenus, nous commençons à nous reconnaître et à employer les mêmes termes. Nous nous répondons indirectement les uns aux autres et, petit à petit, nous formons un patrimoine commun, un ensemble de référents, de convictions, voire de figures leaders, comme des commentateurs jugés pertinents et plébiscités.* »

Samuel Comblez³ résume clairement cette dynamique : « *Les algorithmes ne sont pas neutres : ils amplifient les contenus déjà consultés, orientent vers des versions plus engageantes, souvent plus radicales, et donnent l'impression d'un consensus.* »

“

Plus un jeune s'expose à ces contenus, plus ils lui sont proposés et plus ses convictions se consolident.

Samuel Comblez, directeur général adjoint de l'association e Enfance/3018

Cette logique de renforcement algorithmique observée et analysée par des chercheurs et des professionnels a trouvé sa confirmation dans des travaux empiriques récents consacrés aux systèmes de recommandation.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 11 décembre 2025.

³ Audition du 7 mai 2026.

Cécile Simmons rappelait lors du colloque organisé par la délégation le 27 novembre 2025 qu'« *il faut aujourd'hui moins d'une demi-heure à un adolescent pour tomber sur des contenus masculinistes en ligne. Une fois que l'on commence à cliquer sur ces contenus, souvent grand public, c'est un véritable déluge et l'on s'en voit proposer de plus en plus.* »

“

Il faut aujourd'hui moins d'une demi-heure à un adolescent pour tomber sur des contenus masculinistes en ligne.

Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre

En 2024, une étude de l'université de Dublin¹ révélait qu'il fallait précisément 26 minutes à un utilisateur pour se voir suggérer des contenus masculinistes sur TikTok et YouTube Shorts. Sur TikTok, les comptes génériques de garçons de 16 ans et 18 ans se sont vu recommander des contenus de la manosphère après respectivement moins de 9 minutes et 15 minutes.

Plus inquiétant encore, dès lors qu'un compte manifestait un intérêt pour des contenus de la manosphère en les regardant, le volume proposé augmentait rapidement. À la dernière phase de l'expérience (après 400 vidéos, soit 2 à 3 heures de visionnage), la très grande majorité des contenus recommandés était problématique ou toxique (76 % sur TikTok et 78 % sur YouTube Shorts), relevant principalement de la manosphère (catégories « alpha male » et antiféministe).

Comme le précise l'association Point de contact dans sa contribution écrite, « *d'autres travaux de recherche ont révélé que ces algorithmes sont utilisés pour cibler les jeunes hommes et garçons avec des contenus promouvant le masculinisme, le sexisme et la misogynie². Une étude réalisée en 2025 révèle que dès lors qu'un jeune homme regarde, aime ou réagit à des contenus liés à la musculation, terreau des masculinistes, cela suffit à l'algorithme pour le diriger vers des environnements en ligne similaires, qui prônent des normes strictes de masculinité³.* »

¹ Dublin City University's Anti-Bullying Centre (avril 2024) : <https://www.dcu.ie/humanities-and-social-sciences/news/2024/apr/new-research-shows-how-tiktok-and-youtube-shorts-are>.

² Reset Australia & Institute for Strategic Dialogue (ISD), "Algorithms as a weapon against women. How YouTube lures boys and young men into the "manosphere", avril 2022. <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2022/04/Algorithms-as-a-weapon-against-women-ISD-RESET.pdf>.

³ Laura Scholes, Sarah McDonald et Nelson Scholes, "Social media and the medicalization of boyhood: Critical literacies to evaluate media messaging". *Review of Education, Pedagogy, and Cultural Studies*, 1-15, 30 octobre 2025, <https://doi.org/10.1080/10714413.2025.2577579>.

Les systèmes de recommandation ne se contentent toutefois pas d'adapter les contenus aux préférences des utilisateurs. Ils tendent également à mettre en avant ceux qui génèrent le plus de réactions, de partages et d'engagement.

b) Une économie de l'attention favorable aux contenus les plus polarisants

Un second mécanisme relève de ce que l'on appelle l'économie de l'attention sur laquelle repose le modèle économique des plateformes. Les systèmes de recommandation ne se contentent pas de reproduire les préférences existantes car ils favorisent activement les contenus suscitant le plus de réactions, d'engagement et de temps d'exposition.

Comme l'a rappelé Laure Salmona devant la délégation, lors de la table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne¹, les algorithmes de recommandation « *privilégient les contenus qui suscitent le plus de réactions et d'engagement, à savoir les contenus les plus violents, les plus spectaculaires et les plus polarisants.* »

Julien Mésangeau souligne² également que certains formats se révèlent particulièrement compatibles avec cette économie de l'attention : « *vidéos longues permettant l'installation d'un récit, extraits courts facilement repartageables, humour, indignation, récit personnel et désignation d'adversaires communs* ». Ces formats favorisent la circulation rapide des contenus tout en facilitant leur appropriation par les utilisateurs.

Cette efficacité tient également au fait que les contenus masculinistes empruntent souvent des formes qui ne se présentent pas immédiatement comme idéologiques. Ils circulent à travers des mèmes, des blagues, des récits personnels, des conseils de développement personnel ou encore des références culturelles dont la portée idéologique n'est pas toujours perceptible au premier abord.

Cette ambiguïté contribue à brouiller les frontières entre divertissement, développement personnel et discours militant. **Les utilisateurs peuvent ainsi être exposés à certaines représentations ou à certains récits sans avoir le sentiment d'entrer dans un univers explicitement masculiniste.**

Elle est parfois renforcée par l'usage de références ou de codes propres à ces communautés dont la portée idéologique n'apparaît pleinement qu'à l'intérieur des univers où ils circulent.

Dans l'économie des plateformes, les contenus les plus émotionnels, personnalisés ou polarisants sont souvent aussi ceux qui bénéficient de la plus grande visibilité.

¹ Table ronde du 30 avril 2026.

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

c) Une modération encore insuffisante face aux formes renouvelées des discours masculinistes qui se répandent dans les « zones grises »

Les rapporteurs ont souhaité interroger les plateformes sur leurs politiques de modération en organisant une table ronde sur la modération des contenus en ligne en présence de Snapchat, Youtube et Discord, et en adressant des questionnaires à ces dernières ainsi qu'à d'autres plateformes (Meta et TikTok).

Il convient de noter que X et TikTok n'ont pas souhaité participer à la table ronde, et que si TikTok a accepté de répondre au questionnaire adressé par la délégation, ce ne fut pas le cas de X.

Il faut tout d'abord souligner le caractère massif des contenus à modérer pour les plateformes. Ainsi Thibault Guiroy, directeur des affaires publiques pour YouTube France, rappelle que *« nous avons un défi en matière de modération, puisque 30 000 heures de vidéos sont publiées chaque heure sur YouTube, soit environ 500 heures par minute. »* De son côté Sarah Bouchahoua, responsable des affaires publiques de Snapchat, précise, devant la délégation, que la plateforme *« compte plus de 950 millions d'utilisateurs actifs mensuels. La France est le troisième marché avec plus de 26 millions d'utilisateurs actifs mensuels ».*

Cette massification se retrouve aussi dans le nombre de contenus supprimés.

Thibault Guiroy, évoque lors de son audition le 26 mai 2026 que *« pour vous donner une idée des volumes, sur le dernier trimestre 2025, nous avons supprimé plus de 8,5 millions de vidéos à l'échelle mondiale. Un peu moins de 64 000 d'entre elles avaient été mises en ligne depuis la France, ce qui est un nombre extrêmement faible, 0,7 % du volume total. »*

Les chiffres transmis par TikTok dans le questionnaire adressé aux rapporteurs sont encore plus vertigineux puisque, pour la France spécifiquement, TikTok a supprimé 1 694 777 comptes, avec un taux de suppression proactive : 95,1 % et 81,5 % des comptes supprimés en moins de 24 heures.

Au-delà des difficultés liées aux volumes de contenus à traiter, les auditions ont mis en évidence une autre limite majeure de la modération : **une part importante des discours masculinistes ne prend pas la forme de contenus manifestement illicites ou explicitement haineux.**

Comme l'a expliqué¹ Julien Mésangeau, la modération est confrontée à des contenus qui ne sont pas manifestement illicites mais qui participent néanmoins à la diffusion d'une vision antiféministe ou misogyne : *« dans ces espaces, les catégories problématiques sont presque toujours déplacées, euphémisées. Par exemple, si je veux réguler les contenus masculinistes, je serai très vite confronté à des contenus éminemment violents, mais où au final l'on parle non pas de femmes ou d'hommes, mais de Chad, de Stacys, de féminazis, et parfois aussi, dans ces milieux, de*

¹ Audition du 11 décembre 2025.

wokistes. Pris isolément, ces propos ne font pas sens ; c'est uniquement dans le récit et la dynamique des interactions qu'ils prennent leur charge politique et discriminatoire. Sans analyse de la circulation de ces éléments, il n'y a rien à réguler. »

Cette difficulté est renforcée par le recours croissant à des stratégies de contournement de la modération. De nombreuses personnes auditionnées ont ainsi souligné l'usage de messages codés (« dog whistle »), de détournements orthographiques (« algospeak ») ou encore d'emojis et de références culturelles dont la signification n'est compréhensible que pour les membres de certaines communautés. Ces procédés permettent aux contenus de circuler tout en échappant partiellement aux outils automatisés de détection.

Les plateformes ont indiqué avoir développé des outils destinés à mieux appréhender ces phénomènes.

Ainsi Snapchat¹ explique que certains contenus ne relevant pas directement du discours haineux peuvent néanmoins être exclus des recommandations lorsqu'ils contribuent à normaliser des attitudes sexistes ou déshumanisantes. La plateforme précise qu'elle combine des systèmes automatisés et une « *taxonomie de tags de politique plus fine utilisée par les équipes de modération pour qualifier les contenus problématiques et suivre les tendances émergentes, y compris celles liées à certains codes masculinistes* »

De son côté, Meta² concède que « *certains contenus apparaissent licites à première vue car il nous manque le contexte supplémentaire nécessaire pour comprendre pleinement l'intention de l'utilisateur* » et ajoute que « *c'est précisément pourquoi nous maintenons des mécanismes de signalements robustes et des partenariats de longue date avec des organisations de confiance, qui aident à faire remonter ce type de contenu et à fournir le contexte critique qui manquerait autrement* ».

De même Discord³ a affirmé lors de la table ronde devant la délégation porter « *également une attention particulière aux zones grises, car nous reconnaissons que des contenus apparemment anodins peuvent, par accumulation, banaliser le sexisme ou la violence. C'est dans ces situations que nos équipes spécialisées interviennent de façon contextualisée pour appliquer nos règles.* »

Enfin TikTok, régulièrement mis en cause dans ses politiques de modération affirme lui aussi que « *les modérateurs humains travaillent aux côtés des systèmes de modération automatisés et prennent en compte un contexte plus général ainsi que des nuances que la technologie ne détecte pas toujours* »

Les rapporteuses ne contestent pas la réalité de ces efforts. Elles constatent néanmoins que les résultats demeurent largement insuffisants au regard de l'ampleur de la diffusion des discours masculinistes. Les contenus masculinistes ne font par ailleurs généralement pas l'objet d'une catégorie

¹ Réponses au questionnaire.

² Réponses au questionnaire.

³ Audition du 26 mai 2026.

spécifique de modération et leur traitement varie fortement d'une plateforme à l'autre.

Surtout, les rapporteuses constatent également que la suppression de contenus ou de comptes ne suffit pas à enrayer leur diffusion. Les références, les codes et les communautés se recomposent rapidement, les contenus étant régulièrement republiés sous d'autres formes, par d'autres comptes ou sur d'autres espaces numériques.

Les mécanismes de modération apparaissent ainsi souvent en retard sur des stratégies de contournement en constante évolution.

Ainsi Cécile Simmons, lors du colloque du 27 novembre 2025, a donné l'exemple « *des contenus de l'influenceur masculiniste Andrew Tate* » qui « *ont continué à circuler après la suppression de son compte en 2022 sur plusieurs plateformes.* » Elle ajoute que « *son compte a depuis été réinstauré, notamment après le rachat de la plateforme X par Elon Musk.* »

Enfin, sur la question plus spécifique des contenus illicites, dans les réponses apportées au questionnaire adressé aux rapporteuses, la DGSi a souligné le manque de diligence des plateformes dans le retrait des contenus : « *si certaines grandes plateformes ont consenti des efforts en matière de modération des contenus terroristes (...), la prise en compte des contenus radicaux incel demeure très lacunaire. Ces contenus échappent fréquemment aux algorithmes de détection automatique et ne font l'objet que de suppressions tardives et lacunaires* ».

Bien que, à titre d'exemple, Meta affirme¹ que sa technologie « *détecte et retire de manière proactive la grande majorité des contenus illicites avant même que quiconque ne les signale* » ou encore que TikTok affiche « *un taux de suppression proactive de comptes de 95,1 % pour les contenus français dont 81,5 % des comptes supprimés en moins de 24 heures* », il reste à l'évidence d'importantes zones qui échappent à la modération.

À ces insuffisances s'ajoute désormais les effets des nouvelles technologies qui accroissent encore la visibilité de ces discours.

d) L'intelligence artificielle : un nouveau facteur d'accélération de la diffusion des discours masculinistes

Les auditions conduites par la délégation montrent que les transformations récentes liées à l'intelligence artificielle pourraient encore renforcer les capacités de diffusion des discours masculinistes.

Alors que les plateformes ont déjà profondément modifié les conditions de circulation de ces contenus, **l'intelligence artificielle permet désormais d'en accroître considérablement la production et la diffusion.**

Dans sa réponse au questionnaire adressé par les rapporteuses, le COSPRAD considère ainsi que « *l'usage croissant de l'intelligence artificielle facilite la production rapide et à faible coût de contenus (images, vidéos, mèmes),*

¹ Réponses au questionnaire.

augmentant leur volume et leur circulation à plus grande échelle ». Les barrières techniques qui limitaient auparavant la création de contenus sont ainsi considérablement réduites.

Cette évolution permet une véritable industrialisation de la production de contenus. Comme le souligne également Julien Mésangeau dans sa contribution écrite, l'intelligence artificielle facilite « *l'automatisation de la génération de contenus* » et permet de produire « *plus vite, en plus grand volume, et dans des formats variés, des messages, visuels, vidéos courtes, extraits ou reformulations adaptés aux contraintes de visibilité des plateformes* ».

Le COSPRAD relève également que ces technologies facilitent la production de contenus « *ambigus, codés, ironiques ou continuellement reformulés* », ce qui peut compliquer leur identification et leur qualification.

À titre d'exemple, depuis le printemps 2026¹, plusieurs séries de vidéos générées par intelligence artificielle, regroupées sous l'appellation *Tentafruit*, connaissent un succès important sur TikTok. Présentées sous la forme de faux programmes de télé-réalité mettant en scène des fruits anthropomorphes, elles cumulent plusieurs millions de vues.

Les rapporteuses constatent dès lors que l'intelligence artificielle pourrait constituer un nouveau facteur d'amplification des discours masculinistes, en renforçant encore les logiques de viralité, de répétition et de diffusion massive qui caractérisent déjà leur circulation sur les plateformes numériques.

Au final, les relais numériques résultent de plusieurs mécanismes qui se renforcent mutuellement. Comme le résume Julien Mésangeau², « *les principaux mécanismes sont la recommandation algorithmique, l'homophilie des publics, la structuration communautaire et l'efficacité de formats expressifs particulièrement compatibles avec l'économie de l'attention* ».

Les rapporteuses constatent ainsi que la diffusion contemporaine du masculinisme ne peut être comprise sans prendre en compte toutes ces transformations de l'environnement numérique.

Les plateformes n'ont pas créé ces discours, mais elles leur ont offert des conditions inédites de visibilité, de circulation et d'amplification inédites.

¹ IA, fruits et dérive masculiniste, Arte, 28 minutes (31/03/2026) : <https://www.arte.tv/fr/videos/132390-005-A/ia-fruits-et-derive-masculiniste/>.

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

B. LES RELAIS ANTI-DÉMOCRATIQUES : UN CONTEXTE POLITIQUE INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA MONTÉE DE MOUVEMENTS RÉACTIONNAIRES ANTI-GENRE

Si les relais numériques et algorithmiques, au travers de la puissante caisse de résonance discursive qu'offrent les réseaux sociaux, sont aujourd'hui considérés comme les vecteurs plus visibles et les plus évidents de l'idéologie masculiniste, il n'en demeure pas moins que les discours de la haine des femmes trouvent également à s'exprimer dans un contexte politique international marqué par la **montée de mouvements réactionnaires et profondément misogynes** remettant violemment en cause les droits des femmes.

Si ces mouvements aux ramifications nombreuses ont trouvé un écho important dans les espaces numériques, notamment auprès des plus jeunes, ils disposent aussi de moyens financiers qui leur permettent de développer des stratégies d'influence, voire d'infiltration, dans les champs politiques et médiatiques. Il s'agit d'ailleurs d'une des conclusions de la résolution, adoptée le 25 mars 2026 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), intitulée *Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre*¹, dont la rapporteure, Agathe Hamel, alors présidente de la délégation aux droits des femmes du CESE, a été auditionnée par notre délégation le 21 mai 2026.

De fait, le **contexte international** montre une **progression préoccupante des discours masculinistes dans un nombre croissant d'États**. La résurgence des rhétoriques masculinistes dans de nombreux pays ne constitue pas une dérive marginale mais s'inscrit dans une tendance globale, durable voire systémique.

On en observe les **effets dans la sphère politique** : aux États-Unis, avec l'élection de **Donald Trump** pour un second mandat de président en 2024, ou en Argentine, avec la victoire de **Javier Milei** aux élections législatives en octobre 2025, dont l'une des premières décisions après son arrivée au pouvoir fut la fermeture du ministère des femmes, du genre et de la diversité. Le continent européen n'est pas épargné non plus, avec des partis populistes ou ultraconservateurs qui promeuvent une vision « traditionnelle » des rôles de genre. Enfin, les postures virilistes et offensives souvent affichées par le président de la Fédération de Russie, **Vladimir Poutine**, complètent ce tableau inquiétant de la promotion des masculinismes par certains leaders politiques à l'échelle internationale.

On en observe aussi les **effets dans la sphère médiatique et numérique**, où certaines personnalités, telles qu'**Elon Musk**, patron du réseau social X, diffusent ou relaient ouvertement des discours masculinistes.

¹ [Résolution n° 2026-012](#) adoptée le 25 mars 2026.

1. L'inscription des mouvements masculinistes dans une « internationale réactionnaire »

a) Des soutiens politiques de poids à l'échelle internationale : une incarnation viriliste du pouvoir

La majorité des interlocutrices et interlocuteurs de la délégation l'ont souligné : **le second mandat du président des États-Unis, Donald Trump, a constitué un véritable tournant** dans l'histoire du masculinisme, leur apportant un **soutien politique de poids** et, par là même, une forme de **légitimation institutionnelle**.

Ainsi que le soulignait l'historienne Christine Bard¹, « *il y a aussi ce côté décomplexé de l'offensive misogynne contre les droits des femmes. Il est intéressant de creuser ce mot, « décomplexé », le modèle qu'offre Trump et son langage politique, ce sexisme décomplexé sur la scène politique. C'est sidérant et cela ouvre les vannes, y compris pour de jeunes garçons (...)* ».

De même, Pauline Ferrari, journaliste et autrice de l'ouvrage précité *Formés à la haine des femmes*, a rappelé devant la délégation², qu'« *entre 2023 et ce début d'année 2026, beaucoup de choses ont changé. La montée de l'extrême droite, des conservateurs et des mouvements anti-choix, un peu partout dans le monde, a reconfiguré le jeu politique. Les questions de genre, et plus particulièrement celles de la masculinité et de la virilité, sont des argumentaires politiques séduisants pour une partie de la jeunesse, mais pas uniquement.* »

En effet, loin d'être cantonnés à la seule sphère numérique, les mouvements masculinistes ont fait une entrée fracassante sur la scène politique internationale tant le président des États-Unis incarne aujourd'hui cette vision viriliste du pouvoir, ce mépris des femmes et de leurs droits, un archaïsme misogynne des relations entre les femmes et les hommes.

Ainsi, pour **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, « *le masculinisme ne concerne pas seulement les jeunes et les réseaux sociaux numériques. Il n'est pas né en ligne et il continue de s'exprimer depuis les plus hauts sommets de l'État, notamment dans les domaines politiques qui viennent le légitimer à travers le monde.* »

Cette régression réactionnaire a pris une ampleur internationale, à tel point que le président de la République française, Emmanuel Macron, avait lui-même dénoncé une « **nouvelle internationale réactionnaire** » le 6 janvier 2025, lors de la trentième conférence des ambassadrices et des ambassadeurs de France.

Pauline Gonthier, romancière et autrice du roman précédemment cité, *Parthenia*, publié en 2025, a quant à elle utilisé devant la délégation³

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 8 janvier 2026.

³ Audition du 8 janvier 2026.

l'image intéressante du masculinisme comme « *cheval de Troie de mouvements réactionnaires qui fragilisent et menacent notre démocratie* » et qui utilisent les réseaux masculinistes « *à des fins d'instrumentalisation politique* » : dès lors, **l'enjeu n'est pas uniquement celui de la protection des droits des femmes mais aussi celui de la protection de la démocratie elle-même.**

La menace démocratique que représente le masculinisme est, par ailleurs, d'autant plus effrayante qu'elle touche les jeunes hommes et cible les plus vulnérables d'entre eux.

La convergence croissante entre certains discours masculinistes et des partis ou leaders nationalistes, populistes ou conservateurs est particulièrement préoccupante : aux États-Unis, la révocation du droit fédéral à l'avortement suite à un revirement jurisprudentiel en juin 2022 de la Cour suprême américaine a constitué le premier coup de boutoir donné au libre accès à l'avortement dans ce pays. Le slogan féministe *My body, my choice* né après #MeToo a, par exemple, été détourné en *Your body, my choice*.

Une série de mesures qui touchent aux droits des femmes aux Etats-Unis, depuis le début du second mandat de Donald Trump en janvier 2025

Depuis le début de son second mandat à la Maison blanche, en janvier 2025, le président des Etats-Unis Donald Trump a mis en œuvre une série de décrets, réformes budgétaires et mesures réglementaires qui affectent directement les droits des femmes :

- révocation de l'*executive order* 11246 de 1965 qui imposait aux entreprises ayant des contrats avec l'État fédéral de ne pas discriminer sur le fondement du « sexe » ou de la « race » et de suivre des pratiques d'équité salariale ;

- suppression des programmes « Diversité, équité et inclusion », comprenant la collecte de données sur les écarts salariaux entre hommes et femmes ; restriction affectant le Bureau des femmes du ministère du Travail ; démantèlement du *Gender Policy Council* de la Maison blanche ;

- révocation des décrets de l'administration Biden qui visaient à protéger l'accès à l'avortement ; suppression des financements fédéraux du planning familial américain ;

- retrait des Etats-Unis, en janvier 2026, d'ONU Femmes alors qu'ils faisaient partie des principaux donateurs et organisation, en mars 2026, d'un contre-sommet à New-York à l'occasion de la CSW 70 (Commission de la condition de la femme des Nations-Unies) ;

- démantèlement de l'USaid, agence de développement américaine, ayant entraîné une fragilisation financière d'une majorité d'ONG dédiées à la défense des droits des femmes ;

- retrait des Etats-Unis du FNUAP, fonds œuvrant pour les droits et la santé sexuels et reproductifs dans le monde, ainsi que de tous les autres programmes internationaux fondés sur le genre.

Source : *La Croix* – « Comment l'administration de Trump s'attaque aux droits des femmes » -
1^{er} juin 2026

Si ce virage réactionnaire et antiféministe a été particulièrement flagrant aux États-Unis, il n'a pas épargné, dans un contexte global de montée des extrêmes droites, d'autres États du monde, d'ailleurs parfois marqués depuis de nombreuses années par une incarnation viriliste du pouvoir, comme c'est le cas notamment en **Russie** avec Vladimir Poutine ou comme ce fut le cas en **Hongrie** avec l'ancien Premier ministre, Viktor Orban. On observe aussi des dynamiques similaires dans de nombreux pays, tels que la **Corée du Sud**, le **Japon** ou l'**Inde** où l'on constate une montée des réseaux masculinistes qui promeuvent des législations anti-égalitaires.

Ces exemples montrent que la montée des masculinismes n'est ni marginale ni circonscrite à l'Europe et aux États-Unis. Il s'agit d'un **phénomène mondial**, plus organisé, plus financé et plus structuré qu'il n'y paraît, même si ses expressions varient selon les contextes nationaux.

Céline Morin, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris Nanterre, a évoqué, quant à elle, devant la délégation¹, *« l'aboutissement de soixante ans de contre-offensive réactionnaire »* et de *« nouvelles alliances de la part de mouvements contre-démocratiques, qui initiaient une percée politique non seulement importante, mais aussi élaborée depuis très longtemps »*.

La chercheuse au sein de l'ONG Equality Now, **Cécile Simmons**, a également souligné devant la délégation² le fait que *« de nombreux acteurs antidémocratiques, autoritaires, voire extrémistes, ont compris le potentiel et la force du masculinisme pour mener à bien leur projet. Des partis politiques de droite autoritaire ou d'extrême droite courtisent ces milieux. Des hommes politiques participent à ces podcasts, tandis que des influenceurs issus de mouvements extrémistes se réinventent en influenceurs masculinistes, car ces contenus fonctionnent bien sur les réseaux sociaux »*.

Elle précise également que *« les idées masculinistes sont aujourd'hui de plus en plus déployées dans des campagnes menées par des États ou des partis politiques, comme nous l'avons vu en Inde ou en Russie. »*

Dès lors, **l'influence électorale des réseaux masculinistes est d'autant plus prégnante dans certains pays** que de plus en plus de partis politiques captent ces réseaux.

À cet égard, Cécile Simmons cite l'exemple du **Royaume-Uni** où le leader du parti d'extrême droite *Reform UK* apparaît non seulement sur de nombreux podcasts masculinistes, ce qu'il ne faisait pas avant, mais son parti a aussi récemment commencé à remettre en question les délais légaux pour l'accès à l'avortement. On observe aussi cette influence dans des pays comme la **Pologne**, où le parti d'extrême droite *Konfederacja* s'adresse à ces réseaux masculinistes en plein essor, et où l'on constate une difficulté à revenir sur des législations anti-avortement extrêmes. Enfin, en **Inde**, avec le nationalisme

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Colloque du 27 novembre 2025.

hindou, le parti au pouvoir, le *BJP*, courtise également les milieux masculinistes.

b) Les « géants de la tech », au service de la cause masculiniste

Ainsi que l'ont relevé plusieurs expertes et experts auditionnés par la délégation, le début du second mandat de Donald Trump comme président des États-Unis en 2024, a coïncidé avec une « **politisation** » des **grandes plateformes numériques**, notamment celles détenues par les grands patrons de la tech américaine, **qui aujourd'hui, loin de s'attaquer aux contenus masculinistes, favorisent des politiques commerciales et des choix techniques qui les encouragent et contribuent à les visibiliser.**

Ainsi, lors de son audition par la délégation¹, la Fondation des femmes, par la voix de sa chargée de plaidoyer Faustine Garcia, a pointé, depuis l'élection de Donald Trump en 2024, « *les prises de position publiques d'acteurs influents comme Elon Musk – critiquant les programmes de diversité en entreprise – ou Mark Zuckerberg – prônant une « remasculinisation » des organisations – illustrent un recul des engagements en faveur de l'égalité* », prises de position qui ont eu pour conséquence une plus grande réticence du secteur privé à financer des initiatives féministes ou inclusives, théorisée par certains comme la *gender fatigue*, à savoir une forme de relâchement dans les politiques d'égalité, d'inclusion et de diversité.

En outre, certaines de ces plateformes, au premier rang desquelles X et Meta, se montrent désormais **très peu coopératives** lorsqu'il s'agit de modérer ou de retirer des contenus misogynes violents, identifiés comme masculinistes.

On l'a vu, la diffusion de ces contenus est favorisée par les **logiques commerciales des plateformes** dont les algorithmes de recommandation et les lacunes des politiques de modération **maximisent leur visibilité**. À l'inverse, les **messages en faveur de l'égalité et des droits des femmes** sont aujourd'hui bloqués sur certains réseaux sociaux, faisant ainsi les frais d'une **politique dite de shadow ban** mise en œuvre par ces plateformes.

(1) Des contenus masculinistes « boostés » par les grandes plateformes numériques, entre logiques commerciales et « arrières-pensées » politiques

Ainsi que le relevait **Lucie Daniel**, experte plaidoyer au sein de l'ONG Equipop², il convient de **ne pas « déresponsabiliser » les géants de la tech** qui détiennent les principales plateformes numériques sur lesquelles pullulent aujourd'hui des contenus masculinistes toujours plus violents et décomplexés : « *les technologies ne sont pas neutres : elles sont façonnées par l'usage que l'on en fait. En l'occurrence, il s'agit de la responsabilité des dirigeants des big tech. On a évoqué le renoncement face à la régulation ; or ces*

¹ Table ronde du 29 janvier 2026.

² Colloque du 27 novembre 2025.

dirigeants sont plutôt maintenant dans une stratégie complètement délibérée, proactive. Elon Musk ne cache pas ses affinités avec le masculinisme et avec un certain nombre de partis d'extrême droite. (...) Nous sommes donc passés à un nouveau stade du côté des big techs. »

(a) Des logiques commerciales favorisant la polarisation des contenus en ligne

On peut estimer que les logiques commerciales des plateformes ont favorisé l'essor des influenceurs et contenus masculinistes au cours des dix dernières années, dont le succès suggère, à tout le moins, que le retard des politiques de régulation des plateformes ainsi que leurs choix technologiques en matière d'algorithmes de recommandation ont poussé ce type de contenus toxiques.

Comme le soulignait devant la délégation **Cécile Simmons**, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre¹, « *les entreprises technologiques n'ont jamais mis la sécurité au cœur de la conception de leurs produits, ni ne se sont attaquées aux problèmes architecturaux de leurs plateformes, qui recommandent des contenus choquants, polarisants, voire extrémistes, pour retenir l'attention des utilisateurs. Elles ont aussi été trop peu réactives face aux problèmes de harcèlement et aux violences numériques qui ont émergé avec le masculinisme. »*

Selon elle, un des moments fondateurs de la dérive masculiniste des contenus partagés sur les réseaux sociaux a été l'épisode, déjà évoqué *supra*, du **Gamergate en 2014**, considéré comme la **première campagne d'influence masculiniste** ayant réussi sur un grand réseau social. En outre, la chercheuse a également pris en exemple **les contenus de l'influenceur masculiniste Andrew Tate qui ont continué à circuler après la suppression de son compte en 2022 sur plusieurs plateformes**. Son compte a depuis été réinstauré, après le rachat de la plateforme X par Elon Musk.

Allant plus loin, **Pauline Ferrari**, journaliste, a évoqué devant les rapporteuses², « *l'émergence d'un « technofascisme » mondial »* ainsi que « *l'allégeance des plus grandes industries de la tech au pouvoir de Donald Trump »*.

Elle a également souligné le **caractère lucratif pour les plateformes de l'exploitation des contenus masculinistes** qui y sont abondamment partagés : « *à la fin, ces contenus rapportent de l'argent, à la fois aux créateurs, mais aussi aux plateformes, dont le but est de capter l'attention des internautes. Il est ensuite presque impossible, pour les plateformes, de supprimer ces contenus. Pour les multinationales de la tech, modérer les contenus sexistes, racistes, LGBTphobes, c'est se priver d'un capital économique certain. (...) Nous sommes face à des plateformes appartenant à des multinationales détenues par des multimilliardaires pour lesquels payer des amendes de quelques millions d'euros n'est pas un problème. »*

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 8 janvier 2026.

De même, Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de la communication et de l'information à l'université de Lille, a exposé devant la délégation¹ la notion d'**accélérateur de l'engagement des masculinistes** dans un contexte de **transformation du sens même donné à la notion de liberté d'expression**, aboutissant à une légitimation des discours de haine en ligne et à la dénonciation d'une soi-disant judiciarisation du débat idéologique et politique. Selon lui, « *toutes ces transformations engagent directement la responsabilité des plateformes, dont le modèle économique repose sur la maximisation de l'engagement. Ce modèle favorise mécaniquement les formes de participation les plus polarisantes, émotionnellement chargées et agressives, ce qui produit des effets délétères sur l'espace public numérique et sur la redéfinition des normes de la parole publique.* »

Or, comme le rappelait l'avocate **Rachel-Flore Pardo**, lors de sa participation à une table ronde de la délégation sur la protection des victimes de cyberviolences², pour répondre à ceux qui, au nom de la liberté d'expression, s'opposent à la régulation des plateformes numériques, « *un espace numérique non régulé n'est pas un espace de liberté ; c'est un espace où les personnes les plus exposées à la discrimination ne peuvent pas s'exprimer librement. La régulation d'internet est donc une condition de la liberté d'expression pour toutes et tous, et en particulier pour les publics les plus vulnérables.* »

(b) Une révision des politiques de modération des plateformes allant dans le sens d'une surenchère des contenus masculinistes en ligne

Il semble aujourd'hui évident que **ces plateformes s'inscrivent dans des perspectives politiques de contre-offensive idéologique**, devenant ainsi pour les mouvements masculinistes « *un espace central pour leur déploiement, leur circulation et surtout leur transformation* », comme l'analyse notamment **Julien Mésangeau**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille.

Les récentes modifications de leurs **politiques de modération** témoignent de cette reconfiguration.

En effet, les rapporteuses ont été régulièrement alertées sur la **réduction des équipes de modération des plateformes** voire la **révision de leurs critères de modération** témoignant d'une **réticence de plus en plus forte** de leur part à **s'attaquer aux contenus masculinistes**.

Ainsi **Laure Salmona**, autrice, cofondatrice et directrice de l'association **Féministes contre le cyberharcèlement**, a pointé devant la délégation³, un **sexisme amplifié en ligne par des politiques de modération inadaptées et opaques**, évoquant, « *pour Meta, une seule personne francophone à la modération pour près de 250 000 utilisateurs francophones... Sur X, le rachat de Twitter par Elon Musk a entraîné une réduction des moyens de modération,*

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Table ronde du 30 avril 2026.

³ Table ronde du 30 avril 2026.

mais aussi la réactivation de comptes connus pour leurs discours haineux, permettant à des mouvements masculinistes et réactionnaires de prospérer davantage et de renforcer ainsi la banalisation de la haine envers les femmes. »

Elle a également relevé que Meta ne sanctionne plus, depuis janvier 2025, certains discours de haine, misogynes ou LGBTphobes : *« on peut désormais y comparer une femme à une propriété ou à un objet. Or, la déshumanisation de certains groupes est un préalable aux violences. Ces contenus ont des répercussions très concrètes : attentats et projets d'attentats masculinistes, passage à l'acte violent à l'encontre des femmes et des minorités. »*

Outre l'affaiblissement des politiques de modération des plateformes, plusieurs interlocutrices et interlocuteurs de la délégation ont souligné une **coopération variable de ces plateformes avec les acteurs publics de la régulation numérique.**

L'autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom), par la voix de Laurence Pécaut-Rivolier, membre de son collège, a ainsi évoqué une **récente dégradation des pratiques collaboratives de certaines plateformes, au premier rang desquelles le réseau social X** désormais propriété d'Elon Musk : *« nous avons des plateformes en ligne plutôt collaboratives. Elles nous disaient : « Ce qui nous importe, c'est notre modèle commercial. Nous n'avons pas du tout envie d'être des vecteurs de haine en ligne, de manipulation de l'information ou de créer des problématiques vis-à-vis des mineurs. » Nous avons donc un dialogue constructif. Or, la situation géopolitique a évolué et, par conséquent, nous n'avons plus forcément, de la part de toutes les plateformes, cette même capacité à vouloir répondre positivement aux obligations que nous souhaitons leur imposer. (...) Toutes les plateformes ne doivent pas être mises dans le même panier et certaines continuent à collaborer, notamment sur des sujets considérés comme d'intérêt public. »*

“

Je vais être très claire : nous avons une difficulté avec la plateforme X dans le domaine de la haine en ligne. C'est un acteur majeur, et la preuve en est qu'elle n'était pas représentée à l'Observatoire de la haine en ligne que nous avons réuni la semaine dernière. Nous avons donc un vrai sujet de collaboration avec cette plateforme.

Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom¹.

S'agissant des **autres plateformes**, Laurence Pécaut-Rivolier a toutefois souligné qu'elles **continuent à travailler avec l'Europe sur ces sujets et à se montrer coopératives.** Elles sont parfois dans des situations difficiles,

¹ Audition du 26 février 2026.

notamment lorsque les demandes qui leur sont faites reposent sur des fondements qui ne sont pas ceux qu'elles appliquent dans leurs conditions générales d'utilisation ou dans leur pays d'origine.

Pour sa part, **Alejandra Mariscal Lopez**, directrice de l'association **Point de contact**, un des huit signaleurs de confiance désignés par l'Arcom dans le cadre de l'application du Règlement européen sur les services numériques (DSA), a indiqué à la délégation¹ que « *la qualité de la coopération avec les plateformes reste variable. De manière assez attendue, la collaboration avec X s'est notoirement dégradée, avec des taux de retrait insuffisants, y compris pour des contenus de haine en ligne manifestement illicites.* »

Enfin, le recours désormais banalisé à l'**intelligence artificielle** pour diffuser du **contenu sexuel non sollicité et généré, sans leur consentement**, à partir de photos publiques détournées de femmes et de mineures, ne cesse d'inquiéter les pouvoirs publics et les associations de défense des droits des femmes et des mineurs.

Laure Salmona, autrice, cofondatrice et directrice de l'association **Féministes contre le cyberharcèlement**, a ainsi évoqué le cas de l'**intelligence artificielle Grok, intégrée à la plateforme X**, qui « *a été massivement détournée pour générer des images sexualisées de femmes et de mineures à partir de photos publiques sans leur consentement. Elle est ainsi devenue un outil de cyberharcèlement sexiste qui banalise la violence en la rendant ludique. Grok ne constitue évidemment pas un cas isolé : l'inventivité des agresseurs est sans limites et les nouvelles technologies, lorsqu'elles sont conçues sans prendre en compte la sûreté des femmes et des filles, présentent un risque structurel de détournement à des fins de violences sexistes et sexuelles (VSS).* »

De même, **Alejandra Mariscal Lopez**, directrice de l'association Point de contact, a pointé les enjeux liés à l'IA : « *le cas de Grok est particulièrement frappant, car il reflète la politique de la plateforme visant à banaliser les violences en ligne et plus particulièrement les violences contre les femmes. (...) lorsqu'un algorithme permet de déshabiller des femmes, il ne s'agit pas d'une simple dérive, mais du résultat d'un choix délibéré de conception et d'un échec manifeste de l'acteur concerné – en l'occurrence, X – par rapport aux responsabilités qui lui incombent. Cette plateforme américaine s'inscrit dans la politique de Donald Trump, violente à l'égard du DSA et qui invoque la liberté d'expression pour justifier les violences à l'égard des femmes.* »

¹ Table ronde du 30 avril 2026.

“

Lorsqu'un algorithme permet de déshabiller des femmes, il ne s'agit pas d'une simple dérive, mais du résultat d'un choix délibéré de conception.

Alexandra Mariscal Lopez, directrice de l'association
Point de contact¹

Ces cas pointent également la responsabilité des concepteurs dans l'anticipation des usages malveillants des nouvelles technologies.

Le cas du récent détournement des lunettes connectées de Meta, qui a généré le harcèlement de femmes dans l'espace public comme en ligne, a ainsi été évoqué par Laure Salmona : « *si l'on y adjoint la reconnaissance faciale, on ne peut qu'imaginer ce que sera le calvaire des femmes qui seront ainsi traquées par des hommes violents.* »

Il a également été porté à l'attention des rapporteuses que **le recours à l'IA permet désormais de déjouer les mécanismes de contournement des algorithmes de recommandation**, par le biais de la mise à contribution de **techniques de variation, dites d'obfuscation**, en générant plusieurs variantes d'un même contenu haineux.

C'est pourquoi, à l'instar de Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein de l'ONG Equipop, les rapporteuses estiment que la problématique de la **régulation numérique des contenus masculinistes** en ligne doit être pleinement intégrée au déploiement, par la France et plus globalement par l'Europe, d'une **diplomatie féministe** : « *il y a un véritable rapport de force à instaurer avec ces grandes entreprises technologiques et avec les États-Unis.* »

Cette intégration est d'autant plus cruciale que **les pressions exercées sur cette régulation et sur les politiques de modération proviennent aujourd'hui de deux acteurs principaux**, comme le rappelait devant la délégation² **Shanley Clemot McLaren**, cofondatrice et co-présidente de l'association #StopFisha, association féministe de lutte contre le cybersexisme et les cyberviolences sexistes et sexuelles : « *le premier type d'acteur, ce sont les plateformes numériques elles-mêmes, qui contestent le DSA et les procédures ouvertes. Le deuxième, ce sont les États-Unis. C'est un peu l'éléphant dans la pièce, mais il faut le dire : les États-Unis protègent ces entreprises, car elles contribuent à l'économie et représentent des enjeux géopolitiques.* »

Pour Shanley Clemot McLaren, ces pressions sont aujourd'hui bien visibles et il y a même un **momentum à l'échelle de l'Union européenne qui pourrait marquer un tournant dans les politiques de régulation numérique**

¹ Table ronde du 30 avril 2026.

² Colloque du 27 novembre 2025.

à l'échelle européenne. Ainsi, « le DSA montre que l'impact du lobby des big tech, mais aussi de celui des États-Unis, a des conséquences très concrètes sur l'Union européenne » : récemment, la Commission européenne a publié le *Digital Omnibus*. Ce texte appelle à rouvrir plusieurs lois européennes telles que l'IA Act et le RGPD pour les simplifier. Pour Shanley Clemot McLaren, « le terme utilisé est « simplification », mais il signifie en réalité la dérégulation. C'est un produit direct du lobby des plateformes numériques et des États-Unis. »

(2) À l'inverse, les messages en faveur de l'égalité de genre et des droits des femmes, invisibilisés voire bannis par les plateformes

Comme par un effet de miroir, les contenus partagés en ligne par les associations féministes et les messages en faveur de l'égalité de genre et des droits des femmes font régulièrement l'objet d'une invisibilisation numérique voire d'un bannissement.

Plusieurs des associations auditionnées par la délégation ont alerté les rapporteuses sur les pratiques délibérées de certaines plateformes numériques visant à invisibiliser les contenus féministes, à l'instar de Lucie Daniell¹, experte plaidoyer au sein de l'ONG Equipop, qui a souhaité partager une « alerte lancée par des organisations comme le Planning familial ou la Fondation des femmes : **nous avons la confirmation que les algorithmes ciblent désormais les messages féministes. Meta a décidé de bloquer toutes les publicités sur les enjeux sociaux dans la catégorie où les droits des femmes ont été arbitrairement rangés. Des associations voient leurs contenus déréférencés, voire supprimés, et ne peuvent plus en faire la publicité. Dans le même temps, nous observons des attaques de plus en plus violentes et massives contre les associations et les activistes féministes en ligne, orchestrées notamment par des mouvements masculinistes.** »

La Fondation des femmes, par la voix de sa chargée de plaidoyer Faustine Garcia, a d'ailleurs confirmé devant la délégation² que, « depuis dix ans, à la Fondation des femmes, nous savons que les espaces numériques sont des espaces de socialisation masculine violente. (...) Ce phénomène n'est donc pas nouveau. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est le rôle de l'algorithme. Ces plateformes laissent le champ libre aux masculinistes là où elles invisibilisent les contenus féministes. Nous l'avons constaté dans la communication de la Fondation des femmes : c'est le **shadowban**. Dès que nous utilisons des mots comme « viol », « féminisme » ou « ménopause », les contenus sont totalement invisibilisés. C'est très dangereux, car cela invisibilise des contenus de prévention, mais aussi d'information et de dispositifs d'aide. »

À ce **shadowban** s'ajoute le **sujet de la publicité et du financement des contenus sur les plateformes numériques**. Ainsi, la Fondation des femmes rappelle que « depuis octobre 2025, et la publication du nouveau règlement européen sur la transparence des publicités politiques, Meta a décidé de bloquer toutes les publicités liées aux enjeux sociaux, électoraux et politiques, ce qui inclut le droit des

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Table ronde du 29 janvier 2026.

femmes. Par conséquent, la stratégie que nous avons trouvée pour contrer l'algorithme qui nous invisibilisait, en sponsorisant des contenus comme nos campagnes d'appel à financement, n'est plus possible. »

Sur le même sujet, **Laure Salmona**, autrice, cofondatrice et directrice de l'association **Féministes contre le cyberharcèlement**, rappelle que « de nombreux témoignages de créatrices de contenus ont permis de **dénoncer la démonétisation et l'invisibilisation des vidéos sur la santé sexuelle et reproductive des femmes** sur YouTube, tandis qu'une étude montre que la plateforme TikTok promeut la circulation de contenus masculinistes auprès d'un public d'adolescents âgés de 13 ans à 17 ans. (...) La voix des femmes et des groupes minorisés est ainsi confisquée ; la nature ayant horreur du vide, cela laisse la place aux discours réactionnaires et masculinistes : c'est un cercle vicieux. »

c) Les multiples sources de financement et de plaidoyer des mouvements anti-genre et anti-droits

Au cours de ses travaux, la délégation a pu constater à quel point **l'ensemble des mouvements remettant en cause les droits des femmes et les politiques d'égalité**, et banalisant les discours hostiles aux femmes – masculinismes, antiféminismes, stratégies anti-genre - **participent d'une même dynamique**. Loin de relever d'initiatives dispersées, ces mouvements s'inscrivent en réalité dans des **stratégies coordonnées et structurées, transnationales**, disposant de relais politiques, médiatiques et financiers puissants.

Comme le relevait très justement devant la délégation¹, Agathe Hamel, alors présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, il est nécessaire de « *prendre conscience que les mouvements à l'œuvre ne sont pas seulement des courants de pensée marginaux. Ce sont des structures réfléchies, financées, relayées, qui poursuivent un objectif précis avec des alliés identifiables.* » En outre, elle soulignait que **la période actuelle ne saurait se résumer à un phénomène de backlash** puisque « *cette montée en puissance des mouvements anti-genre et leur victoire électorale dans certains pays sont une stratégie systématique, anticipée, organisée et financée, mise en place depuis les années 1980-1990 depuis l'Amérique du Nord.* »

Allant dans le même sens, Jeanne Hefez, conseillère en plaidoyer pour l'ONG IPAS², estime que « *ce que beaucoup perçoivent comme une vague soudaine de backlash est en réalité le résultat d'une organisation patiente, d'une offensive construite sur plusieurs décennies et appuyée sur une infrastructure politique de think tanks, de réseaux parlementaires, de fonds privés et d'institutions religieuses. La genèse de ce mouvement doit beaucoup au mouvement anti-avortement américain, une souche particulièrement résistante et expansionniste de l'antiféminisme.* »

¹ Audition du 21 mai 2026.

² Colloque du 27 novembre 2025.

(1) Diversification et internationalisation des sources de financement

S'agissant du financement des mouvements anti-genre à travers le monde, les travaux menés par Neil Datta au sein de l'EPF (*European Parliamentary Forum on Sexual and Reproductive Rights*) font état d'un montant de **1,18 milliard de dollars mobilisés en Europe en cinq ans**, entre 2019 et 2023, par des réseaux hostiles aux droits des femmes et à l'égalité (275 organisations), dont **plus de 165 millions pour la France**, deuxième pays européen le plus contributeur derrière la Hongrie.

TABLEAU 1

LE FINANCEMENT ANTI-GENRE TOTAL EN EUROPE

Origine du financement	Somme du total 2019 - 2023 (équivalent en dollars américains)
UE	703 170 791,82
Hongrie	172 180 379,00
France*	165 675 937,00
Pologne	90 733 494,00
UE	66 408 777,00
Eepagno*	59 662 471,82
Pays-Bas	44 833 430,00
Italie*	18 936 592,00
Irlande	12 725 749,00
Roumanie	10 792 390,00
Autriche	11 800 999,00
Slovaquie	9 996 008,00
Croatie	9 899 457,74
Tchéquie	5 491 622,00
Slovénie	4 551 369,00
Belgique	4 185 955,00
Estonie	3 786 576,00
Portugal*	3 905 669,46
Allemagne**	3 073 331,00
Lituanie	2 224 302,00
Danemark	1 020 752,00
Finlande**	878 479,00
Bulgarie	165 383,00
Malte**	144 161,80
Lettonie	97 507,00
Russie***	211 940 787,00
Dépenses des États-Unis en Europe	104 341 921,00
Royaume-Uni et autres pays d'Europe	165 340 710,65
ROYAUME-UNI*	156 044 133,00
Suisse**	9 110 292,00
Serbie	186 285,65
Total	1 184 794 210,47

* Certaines données financières ne sont pas disponibles. ** Données très incomplètes en raison des exigences minimales de transparence pour les associations. *** Données significatives manquantes pour 2023.

Source : CESE

La délégation l'a, pour sa part, régulièrement constaté : **les opposants aux droits des femmes disposent de moyens financiers bien plus importants que ceux dévolus aux structures qui œuvrent à leur défense et à leur promotion.**

Ainsi que le relevait Agathe Hamel devant la délégation, ce « *chiffre qui a été multiplié par quatre par rapport à la décennie précédente. C'est extrêmement inquiétant. Ce financement a quadruplé, avec des milliards d'euros qui ne tombent pas du ciel, mais qui sortent de la poche de milliardaires russes, américains, d'hommes d'affaires européens, de personnalités chrétiennes conservatrices ou d'élites technologiques. Des fondations dites philanthropiques jouent un rôle essentiel dans le financement des campagnes anti-avortement, en faveur des thérapies de conversion et contre les droits, en particulier à l'école.* »

À cet égard, les rapporteuses se sont intéressées de près aux travaux de leurs collègues sénatrices Colombe Brossel, rapporteure, et Sonia de la Provôté, présidente, de la commission d'enquête¹ sur les **mécanismes de financement des politiques publiques par des organismes, sociétés ou fondations de droit privé** et des risques en matière d'influence, d'absence de transparence financière et d'entrave au fonctionnement de la démocratie.

Les travaux de cette commission d'enquête ont mis en évidence le recours, par certaines fondations privées ou certains fonds de dotation dits « philanthropiques », à des outils de défiscalisation pour financer des associations, sans aucun contrôle de l'administration fiscale ni d'exigence de transparence concernant l'utilisation de ces financements. Or, ces fonds privés sont parfois utilisés comme des **outils de propagation d'influence idéologique** sur un certain nombre de politiques publiques, notamment en matière d'éducation.

S'agissant plus spécifiquement des **sources des financements des mouvements anti-droits au niveau international**, Jeanne Hefez, conseillère en plaidoyer pour l'ONG IPAS, a indiqué à la délégation² que « *ces fonds proviennent de sources religieuses, de familles catholiques ultra-riche, de milliardaires de la tech et de fonds publics en Hongrie et en Pologne, sans sous-estimer le rôle de la Russie. Un exemple qui cristallise cette idée de formation politique est le Réseau politique pour les valeurs (PNfV), l'un des réseaux les plus sophistiqués de cette mouvance anti-droits internationale. Il s'agit d'un espace de mobilisation et de formation qui existe depuis dix ans pour faire avancer le lobby pro-famille, notamment aux Nations unies.* »

¹ <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/commissions-denquete/commission-denquete-sur-les-mecanismes-de-financement-des-politiques-publiques-par-des-organismes-societes-ou-fondations-de-droit-prive-et-des-risques-en-matiere-dinfluence-dabsence-de-transparence-financiere-et-dentrave-au-fonctionnement-de-la-democratie.html>.

² Colloque du 27 novembre 2025.

(2) Une professionnalisation des mobilisations internationales anti-genre

Outre la diversification et l'internationalisation des sources de financement des mouvements anti-genre, il faut également noter une **forme de « professionnalisation » de ce type de mobilisations, notamment au sein des instances internationales**, marquée par une plus grande structuration transnationale et la recherche d'une influence géopolitique.

Si, comme le rappelait devant la délégation¹ Sarah Durocher, présidente du Planning familial, « *il est important de faire le lien entre les masculinistes et les droits sexuels et reproductifs* », il convient également de replacer les mouvements masculinistes dans l'architecture globale du mouvement dit « anti-droits ».

Comme le précisait Agathe Hamel lors de son audition par la délégation, « *les mouvements « anti-genre » ne se contentent plus de contester certaines politiques publiques ; leur méthode d'action s'est transformée. Aux mobilisations ponctuelles d'autrefois a succédé une dynamique plus large, qui consiste à exercer une pression croissante sur les institutions françaises et européennes. Ces mouvements développent toute une gamme de services alternatifs très bien rodés, qui contournent le droit et sont plus difficiles à identifier pour les acteurs politiques et les services de l'État.* »

En outre, au niveau des organisations internationales, il semble que **la stratégie d'infiltration des mouvements masculinistes les conduise à adopter des discours euphémisés mais dont l'objectif est bien de revenir sur les droits des femmes**. Certains acteurs masculinistes opèrent ainsi *via* des coalitions anti-droits plus larges (anti-genre, ultra-conservatrices, antiféministes).

Pour Jeanne Hefez, conseillère en plaidoyer pour l'ONG IPAS, le développement et la structuration transnationale des stratégies « anti-droits » débute avec **l'arrêt Roe V. Wade de la Cour suprême des États-Unis, en 1973, qui légalise l'avortement**.

Elle estime que « *dès que le droit à l'avortement est reconnu, un réseau d'acteurs s'organise avec des contentieux stratégiques, du lobbying, des attaques contre des cliniques et la création d'organisations juridiques, religieuses et médicales. (...) Ces organisations internationalisent leurs opérations, notamment aux Nations unies, en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Leur premier succès majeur est, dès 1984, la « Global Gag Rule », qui coupe tous les financements américains aux organisations internationales travaillant de près ou de loin sur l'avortement. L'objectif est clair : arrêter l'avortement non seulement aux États-Unis, mais partout, en formant une internationale anti-IVG.* »

Un deuxième tournant historique a lieu dans les années 1990, avec les **conférences onusiennes du Caire en 1994 et de Pékin en 1995** (4^{ème} conférence mondiale sur les femmes), où les mouvements féministes obtiennent des

¹ Audition du 29 janvier 2026.

avancées sans précédent avec, notamment, l'adoption à l'unanimité par 189 pays de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui forment un programme pour l'autonomisation des femmes considéré, jusqu'à aujourd'hui, comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes.

Au tournant des années 1990, Jeanne Hefez estime ainsi qu'apparaît « *une diplomatie anti-genre hyper-professionnalisée, avec des stratégies juridiques de haute précision et un entrisme dans les institutions multilatérales qui crée une paralysie normative. On observe une multiplication de coalitions interreligieuses et de forums pro-famille, avec un maillage permanent à l'ONU, mais aussi à l'Union européenne et à l'Union africaine.* »

Dès lors, **dans cette dynamique de structuration transnationale** des mouvements de contestation des droits des femmes et des politiques d'égalité, **les récits masculinistes jouent un rôle central.**

2. Une porosité avérée entre le masculinisme, les extrêmes droites et les mouvements complotistes

a) Une convergence et une « circulation » des haines dans un contexte d'essor des extrémismes

La **porosité entre les discours masculinistes et les idéologies d'extrême droite** a été régulièrement soulevée par les interlocutrices et interlocuteurs de la délégation notamment pour pointer une **convergence entre, d'une part, les obsessions masculinistes relatives au rejet du féminin et plus globalement de l'altérité, d'autre part, les discours identitaires, racistes et xénophobes des extrêmes droites, mais aussi les théories complotistes** largement relayées au sein de ces communautés, telles celles relatives au « grand remplacement » ou encore celles en lien avec des discours antisémites.

Ainsi, pour l'historienne Christine Bard, la diffusion des masculinismes peut être directement reliée à « *l'essor des populismes fascistes* » tandis que la chercheuse Cécile Simmons évoque des « *versions de plus en plus extrêmes du masculinisme* ». De même, la Fondation des femmes, par la voix de sa chargée de plaidoyer, Faustine Garcia, a indiqué à la délégation suivre, depuis quelque temps, « *l'alliance de fait entre les masculinistes, les mouvements anti-choix et l'extrême droite, des communautés qui se retrouvent sur des intérêts communs.* »

S'agissant par exemple de la **circulation de thèses complotistes**, Pauline Gonthier, autrice du roman précité *Parthenia*, a cité dans sa contribution écrite transmise à la délégation **l'exemple du Pizzagate**, qui prétendait que l'ancien directeur de campagne d'Hillary Clinton était impliqué dans des réseaux pédophiles. Cette théorie a émergé sur les sites 4chan et Reddit considérés comme des repères masculinistes et a ensuite été

relayée par l'Alt-right aux États-Unis pour nuire ainsi à la candidate démocrate.

Dès lors, **les idéologies masculinistes se muent en outil électoral au service des mouvements d'extrême droite**. La misogynie féroce qu'elles véhiculent constitue une porte d'entrée vers d'autres formes de haine : homophobie, transphobie, xénophobie, racisme, antisémitisme, autant de marqueurs des mouvements d'extrême droite qui recrutent désormais ainsi nombre de leurs militants parmi les masculinistes.

Dans sa contribution écrite aux travaux de la délégation, le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) précise ainsi que *« l'analyse des liens entre les mouvements masculinistes et d'autres dynamiques idéologiques met en évidence des phénomènes de porosité et de convergence, sans pour autant permettre d'établir une causalité systématique »*.

Le COSPRAD reprend notamment le **concept d'intersectionnalité des haines** déjà évoqué *supra* et développé par l'historienne des mouvements masculinistes et antiféministes, Christine Bard, et précise qu'en *« analysant une partie conséquente de la presse d'extrême droite, la chercheuse montre que les discours antiféministes s'articulent étroitement avec l'homophobie, le racisme, l'islamophobie, la xénophobie, etc. »*. Dès lors, comme le souligne le COSPRAD, *« le ressentiment masculiniste ne se limite plus à dénoncer les femmes comme seules responsables des frustrations individuelles mais s'inscrit dans une perspective plus globale, marquée par la peur d'un déclassement et d'une perte de statut »*.

Par ailleurs, le COSPRAD précise que certaines recherches mettent en lumière des **convergences idéologiques entre certains segments du masculinisme et l'ultra-droite directement**, notamment au travers de la défense d'un ordre social fondé sur des normes de genre traditionnelles : *« ici, le sentiment de rancœur se nourrit d'un sentiment d'insécurité et de dépossession : la crainte de voir « son » pays ou ses avantages personnels échapper. Une telle dynamique s'accompagne très souvent d'une frustration profonde, née de l'idée de ne pas obtenir ce qui serait dû par simple appartenance à une identité d'homme blanc et hétérosexuel. Le concept de « grand remplacement » recouvre d'ailleurs cette interprétation. (...) alors que l'on désignait jadis un seul responsable à ses difficultés, qu'elles soient réelles ou fantasmées, la tendance actuelle consiste à incriminer l'ensemble des minorités. Le mécanisme du bouc émissaire s'élargit, passant d'une cible unique à une multitude. »*

Pour sa part, **Tristan Boursier**, docteur en science politique de l'Université de Montréal et de Sciences Po Paris, chercheur associé au Cevipof, rencontré le 2 avril 2026 par les rapporteuses lors de leur déplacement à Montréal, dont les travaux portent notamment sur les mouvements réactionnaires et les extrêmes droites ainsi que sur leurs reconfigurations contemporaines en contexte numérique, a souligné la **circulation en ligne des idées réactionnaires au sens large, entre différentes communautés dans l'espace numérique**, et plus spécifiquement les **convergences constatées et**

les liens renforcés, dans ces espaces, entre les acteurs traditionnellement attachés à l'extrême droite et les acteurs antiféministes.

Il a également montré comment **cette circulation dans l'espace numérique a eu pour but d'élargir le public touché par ces idéologies** et comment, depuis la pandémie de Covid-19, **les discours antiféministes en ligne ont considérablement augmenté, notamment en France où leur visibilité a été décuplée.**

Il s'est notamment intéressé à la **figure de l'influenceur masculiniste d'extrême droite** qui, en développant de nouvelles stratégies de diffusion numérique, a pu toucher un public beaucoup plus large que sa « niche numérique » d'origine. Et, en touchant un public plus large, Tristan Boursier estime que **les discours masculinistes, s'ils perdent en radicalité idéologique, gagnent cependant en violence.**

Ainsi s'opère une forme de « dilution » du dogmatisme idéologique des mouvances antiféministes qui, en retour, en se mélangeant à d'autres mouvements réactionnaires (suprémacisme et nationalisme blancs, extrêmes droites, masculinismes) et en créant ainsi des coalitions entre acteurs de la régression, augmentent la violence et le « rayonnement » de leurs discours au-delà de leurs cibles traditionnelles. Tristan Boursier évoque, à cet égard, le concept de « *macédoine idéologique* ».

b) Une radicalité masculiniste proche de l'ultra-droite

La convergence entre masculinismes et mouvements d'extrême droite, voire d'ultra-droite, est encore plus marquée lorsque l'on s'intéresse aux **formes les plus radicalisées des masculinismes, particulièrement reliées aux extrémismes violents.**

À cet égard, **Alexandre Ledrait**, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie, a noté devant la délégation¹, dans le masculinisme, et notamment le masculinisme *incel* en France, « *l'existence d'une accointance extrêmement forte des jeunes exprimant une radicalité masculiniste avec un imbroglio de théories politiques de l'ultra-droite* ».

De même, le journaliste **Julien Chavanes**, romancier et journaliste indépendant, auteur de plusieurs enquêtes sur les mouvements masculinistes et leur popularité auprès des jeunes hommes, a estimé que « *le masculinisme est très lié à l'ultra-droite. Selon les parents rencontrés dans le cadre de mon enquête pour le journal Le Monde, après la musculation, l'intérêt pour certains influenceurs et l'adoption de logiques ultralibérales, leurs fils finissent souvent par développer des idées politiques d'extrême droite. Après avoir basculé dans la misogynie, ils développent une homophobie, une transphobie, un racisme. (...) En définitive, même si on peut trouver des hommes de toutes cultures, de*

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

toutes origines, de toutes couleurs de peau, c'est tout de même le suprémacisme blanc qui domine. »

Le journaliste a également constaté sur les forums *incels* un « *racisme complètement délirant qui peut confiner au nazisme* » et observé surtout sur ces forums, « *le développement de théories d'extrême droite très virulentes et délirantes, guère connectées à une quelconque réalité* ».

Ces constats de praticiens ou de journalistes sont confirmés par les services français du renseignement intérieur que les rapporteures ont rencontrés au cours de leurs travaux.

Au cours de son audition par les rapporteures le 8 avril 2026, la **directrice générale de la sécurité intérieure (DGSI), Céline Berthon**, a ainsi établi des **ponts très clairs entre masculinisme et ultra-droite**, avec une cristallisation de l'idéologie *incel* autour des théories d'ultra-droite.

En outre, dans sa contribution écrite remise aux rapporteures le 20 avril 2026, la DGSI observe une **proximité réelle entre la mouvance *incel* et les mouvances d'ultra-droite**, mais également avec la « *True Crime Community*¹ » (TCC).

Pour la DGSI, **ces deux univers partagent des caractéristiques aussi bien idéologiques que dans leurs modalités d'expression**. Fermement inscrits dans une logique réactionnaire, ils entretiennent une adhésion commune à des théories raciales, ainsi qu'un « culte des saints » valorisant les membres de la mouvance morts lors de passages à l'acte violents à travers le monde : « *cette glorification de la violence constitue l'un des marqueurs les plus préoccupants de leur proximité* ».

Les **points de convergence** soulevés par la DGSI entre ces deux types de mouvance sont les suivants :

- une **vénération partagée pour certains tueurs de masse** : soit des figures revendiquant explicitement une idéologie d'ultra-droite, soit des figures plus spécifiquement *incel*, comme Marc Lépine (le tueur de l'attentat de Polytechnique Montréal en 1989) ou Elliot Rodger (le tueur de l'attentat d'Isla Vista en Californie, en 2014), régulièrement célébrés comme des « modèles » ou des « martyrs » au sein de *l'incélosphère* ;

- les **minorités raciales et sexuelles comme cibles communes** : pour la DGSI, cette convergence contribue à ancrer l'idéologie *incel* dans la nébuleuse réactionnaire au sens large. Le rejet de l'altérité s'y nourrit d'une vision hostile à la modernité et aux courants qualifiés de « progressistes » ou de « woke », accusés d'avoir engendré le déséquilibre social dont les *incels* se considèrent victimes. À cet égard, la DGSI précise que « *le site *incel.is*, référence centrale de *l'incélosphère*, illustre concrètement ces tendances : les pseudonymes à*

¹ D'après la DGSI, la TCC est une communauté virtuelle et misanthrope agrégeant de jeunes profils fascinés par les tueurs de masse, les tueurs en série, les « school shooters », les terroristes d'ultra-droite et démontrant plus globalement une addiction pour le contenu ultra-violent et le registre gore.

connotation antisémite, raciste et homophobe y prolifèrent, et les échanges traduisent régulièrement ces orientations jusque dans des appels explicites à la violence. » ;

- le **relais de thèses raciales** : ainsi que le précise la DGSJ dans ses réponses écrites au questionnaire adressé par les rapporteuses, « *si les influenceurs masculinistes comptent dans leurs rangs plusieurs profils non-blancs, une frange plus sélective et radicale des militants relaie allègrement les éléments de langage de l'ultra-droite, notamment des thèses raciales. Ils pointent ainsi du doigt les femmes blanches entretenant des relations avec des hommes non-blancs – qu'ils désignent de façon décomplexée de « PAN »/« PAC »¹ - et dénoncent avec ferveur le « race-mixing » (métissage), qui participe selon eux à la disparition de la race blanche. Leur rhétorique raciste se nourrit également du fait que les hommes non-blancs leur « voleraient » les femmes blanches ».*

En outre, pour la DGSJ, **la porosité entre ces mouvances ne se limite pas au seul plan idéologique : elle se manifeste également dans des espaces numériques partagés où circulent indifféremment des contenus incel et d'ultra-droite, facilitant les phénomènes de contamination idéologique croisée et de radicalisation accélérée.**

Enfin, la DGSJ rappelle que, si elle n'a pas créé de section spécifique dédiée aux « radicalisations sexistes et misogynes », ces thématiques sont prises en compte par l'équipe en charge de l'ultra-droite, dont les militants revendiquent des thèses présentant une forte porosité avec les idées masculinistes et incel. Dès lors, « *la connaissance acquise par les agents dans le cadre du suivi de la mouvance d'ultra-droite permet d'appréhender et de suivre d'autant plus efficacement les militants incels ».*

C. LES RELAIS ÉCONOMIQUES : LE BUSINESS FLORISSANT DES « MARCHANDS DE MISÈRE »

Si les mouvements masculinistes trouvent des relais dans certaines sphères politiques, idéologiques ou anti-genre, il n'en demeure pas moins que leur diffusion repose également sur des intérêts économiques bien identifiés.

Certains influenceurs ont ainsi fait du masculinisme un modèle économique rentable, fondé sur la monétisation de contenus, la vente de formations ou de services de coaching. Parallèlement, les plateformes numériques tirent profit de la circulation de contenus fortement engageants, souvent polarisants, dont les discours masculinistes constituent un exemple particulièrement efficace.

Il en résulte une **convergence d'intérêts entre des créateurs de contenus qui transforment l'audience en revenus et des plateformes dont le modèle économique repose sur la captation de l'attention.**

¹ « Pute à nègres » / « Pute à crouilles ».

1. Une économie des influenceurs masculinistes, sans foi ni loi

a) Le « mal-être masculin » comme fonds de commerce

L'un des constats les plus frappants des travaux de la délégation est que certains réseaux masculinistes ne se contentent pas de diffuser une idéologie antiféministe. **Ils ont développé un véritable modèle économique fondé sur l'exploitation des fragilités psychologiques, affectives et sociales d'un public masculin, souvent jeune, en quête de repères.**

Le journaliste Pierre Gault, qui a infiltré plusieurs communautés masculinistes pour les besoins de son enquête, décrit à cet égard un système particulièrement structuré¹ : « La chercheuse Stéphanie Lamy qualifiait les masculinistes de « marchands de misère ». La formule est juste, car j'ai compris que le masculinisme était un commerce florissant, avec pour fonds de commerce le mal-être des jeunes hommes. Ceux-ci foncent tête baissée, s'imaginant que ces formations et tutoriels sont une réponse à tous leurs maux. Ils se trompent. »

Cette analyse rejoint celle formulée par Hélène Roger², directrice du plaidoyer de Sidaction, selon laquelle le masculinisme constitue « une machine à exploiter les fragilités des jeunes hommes. » Elle souligne que ces communautés « fonctionnent comme des groupes de soutien, convertissant les frustrations individuelles en ressentiment collectif envers les femmes et les minorités. » et décrit « un business de la souffrance et de la solitude pour vendre une vision toxique des relations affectives et sexuelles. »

L'efficacité de ces discours tient précisément à leur capacité à apporter des réponses simplifiées à des vulnérabilités bien réelles comme la solitude ou le manque de repères.

Céline Morin³ décrit un mécanisme comparable lorsqu'elle explique que ces entrepreneurs de la misogynie prétendent « réparer » les hommes « par la discipline, l'hyper-indépendance et le rejet de l'empathie ». Mais la réparation promise ne soigne jamais le mal-être qu'elle prétend combler puisqu'il s'agit, en fait, d'« une réparation par la polarisation » dans laquelle « on soigne non pas en développant des compétences relationnelles, mais en construisant un autre à conquérir dans un rapport de force ».

Dans ce modèle, comme le résume le COSPRAD dans la contribution écrite adressée à la délégation, le masculinisme contemporain peut ainsi être appréhendé comme un marché, dans lequel **l'adhésion idéologique devient une ressource économique monétisable.**

Cette lecture rejoint des travaux académiques sur la « manosphère ». Debbie Ging⁴ montre ainsi que ces espaces fonctionnent selon de véritables

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Audition du 22 janvier 2026.

³ Audition du 11 décembre 2025.

⁴ Ging, D. (2019). Alphas, betas, and incels : Theorizing the masculinities of the manosphere. *Men and masculinities*, 22 (4), 638-657.

logiques d'« entrepreneuriat idéologique », réunissant coachs en séduction, influenceurs et créateurs de contenus qui tirent profit de leur audience par le biais d'abonnements, de contenus premium ou de produits dérivés. L'adhésion idéologique devient alors un capital monétisable.

Le même constat a été dressé par la déléguée ministérielle au plan national « Femmes, paix et sécurité », Nathalie Pilhes, pour qui ces « entrepreneurs du ressentiment » exploitent le masculinisme comme un produit économiquement rentable. Elle met en avant que leur « *fonctionnement est fortement professionnalisé : maîtrise des algorithmes, branding, diversification des revenus, parfois optimisation fiscale et mobilité internationale pour contourner les contraintes juridiques des pays de résidence.* »

Victor Bardou-Bourgeois, chercheur en résidence à l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a également souligné, lors d'un entretien à Montréal le 2 avril 2026, que de nombreux influenceurs masculinistes britanniques bénéficient de partenariats commerciaux avec des plateformes de paris en ligne ou des sociétés de crédit. Ces liens illustrent **l'existence d'écosystèmes économiques particulièrement lucratifs gravitant autour de certaines figures de l'influence masculiniste.**

Cette logique marchande entre d'ailleurs en résonance avec certains imaginaires propres au masculinisme. Comme le relève le COSPRAD, « *la réussite économique y est fréquemment présentée comme un marqueur de virilité, ainsi qu'un moyen de domination sociale, renforçant l'idée que l'homme doit être pourvoyeur et souverain économiquement* ». Le modèle entrepreneurial promu par certains influenceurs n'est donc pas seulement un moyen de monétisation, il participe aussi de la mise en scène d'un idéal masculin fondé sur la puissance, le contrôle et la réussite matérielle.

Un constat formulé également par la chercheuse Stéphanie Lamy pour qui il ne s'agit pas simplement de pratiques commerciales « *mais d'une économie politique de la domination masculine. La réussite financière y est érigée en marqueur de virilité et de contrôle* ».

b) De l'insatisfaction entretenue aux communautés fermées : un modèle économique de fidélisation et de radicalisation progressive

Le modèle économique décrit devant la délégation ne repose pas sur la résolution des difficultés rencontrées par ces jeunes hommes, mais sur leur entretien méthodique.

« *Les solutions avancées ne sont en rien des remèdes miracles* », précise Pierre Gault, « *au contraire, leur inefficacité pousse les individus soit à se radicaliser davantage, soit à acheter d'autres formations. C'est un cercle vicieux, le serpent qui se mord la queue.* »

L'objectif n'est donc pas seulement de convaincre, mais de fidéliser.

Les montants en jeu peuvent d'ailleurs être particulièrement élevés. Pierre Gault explique avoir découvert, lors de son infiltration, des systèmes d'abonnement « *allant de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros* », auxquels s'ajoutent livres électroniques, coachings individualisés et formations vendues à l'unité. Il précise qu'un influenceur lui a même proposé « *une formation de 2 000 euros* » pour faire de lui « *un nouvel homme* ».

“

Une chose m'a cependant interpellé avant même d'accéder à ces espaces privés : leur prix. Un homme peut généralement choisir entre un abonnement mensuel et un abonnement annuel, allant de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros, comme les livres électroniques, les coachings et les formations vendues à l'unité.

Pierre Gault, journaliste, réalisateur et auteur

Ce type de **stratégie de monétisation**, comme l'a expliqué aux rapporteuses Victor Bardou-Bourgeois, a été largement **popularisé par Andrew Tate**. Son programme, baptisé « Hustler University », reposait sur un système d'abonnement donnant accès à des contenus exclusifs. Les abonnés pouvaient toutefois bénéficier de réductions grâce à des codes de parrainage, ce qui les incitait à diffuser massivement les contenus et interventions de l'influenceur sur les réseaux sociaux.

Selon le chercheur, le partage des contenus devenait ainsi lui-même un levier de promotion commerciale, contribuant à la viralité du modèle.

Comme l'a résumé Julien Mésangeau¹, ces mécanismes permettent à certains acteurs de « *transformer la conflictualité de genre en audience, puis l'audience en abonnements, coaching, formations, produits dérivés ou autres services* ».

Il existe une logique de l'engagement progressif bien décrite par les travaux de Samuel Tanner et François Gillardin, repris par le COSPRAD², qui suggèrent que l'achat d'un premier produit constitue souvent « *un point d'entrée dans un processus d'engagement progressif* », chaque étape proposant des solutions supplémentaires, plus coûteuses et parfois plus radicales.

L'accès à des espaces fermés accentue encore ce phénomène et constitue donc un « accélérateur de radicalisation ». Les contributions financières ouvrent fréquemment l'accès à des communautés privées, qui

¹ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

renforcent « l'entre-soi idéologique » et « limitent toute possibilité d'un contradictoire ».

L'économie masculiniste ne repose donc pas seulement sur la vente de contenus, mais sur un modèle de captation durable de l'attention, de fidélisation et, dans certains cas, d'une véritable dépendance psychologique.

2. Un intérêt réciproque à la radicalité des contenus

L'autre dimension essentielle est que ce modèle marchand prospère parce qu'il rencontre les logiques économiques propres aux plateformes numériques.

a) Un modèle économique qui favorise les contenus les plus cliquants

Le modèle économique des plateformes, comme le rappelle Julien Mésangeau¹ « repose sur la maximisation de l'engagement. ». Or, ce modèle « favorise mécaniquement les formes de participation les plus polarisantes, émotionnellement chargées et agressives. »

Les contenus masculinistes s'insèrent particulièrement bien dans cette logique.

Lors de son audition par la délégation, Pauline Ferrari² a rappelé que ces contenus « sont cliquants, et donc engageants. »

“

Dire que « toutes les femmes sont des putes », comme le fait l'un des influenceurs les plus suivis en France, c'est un contenu qui ne laisse personne indifférent. Qu'on y adhère ou qu'on s'y oppose, il provoque des réactions – likes, commentaires, partages. Cet engagement est ensuite mis en avant dans les algorithmes.

Pauline Ferrari, journaliste, autrice de *Formés à la haine des femmes*

L'amplification ne repose donc même pas sur l'adhésion en tant que tel, mais sur le simple partage de contenu et les réactions qu'il génère.

Le COSPRAD³ aboutit au même constat d'une « économie de l'attention » qui « incite donc les créateurs de contenus à produire des messages plus cliquants ou polarisants, en tant qu'elle favorise la visibilité de contenus controversés,

¹ Audition du 11 décembre 2025.

² Audition du 8 janvier 2026.

³ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

susceptibles de susciter commentaires, partages et réactions. Les contenus masculinistes, souvent construits autour de récits antagonistes ou de critiques sociales, s'insèrent donc particulièrement bien dans cette logique, ce qui contribue à leur amplification algorithmique. »

À cela s'ajoute **l'ergonomie même des plateformes.**

La généralisation des formats courts favorise une circulation rapide, émotionnelle et simplifiée des messages. Comme le souligne le COSPRAD, leur brièveté tend à « réduire la complexité argumentative et à privilégier des oppositions binaires, ce qui peut favoriser la normalisation de représentations stéréotypées. Cette configuration favorise une communication davantage fondée sur l'affect que sur une argumentation rationnelle, et est donc particulièrement propice à la viralité. »

b) Une convergence d'intérêts entre influenceurs et plateformes

Il existe un intérêt économique réciproque et objectif entre les stratégies des influenceurs masculinistes et celles des plateformes qui les hébergent. Les premiers recherchent visibilité, engagement et monétisation, tandis que les secondes cherchent temps d'écran, interactions et revenus publicitaires.

Pauline Ferrari le formule explicitement : « À la fin, ces contenus rapportent de l'argent, à la fois aux créateurs, mais aussi aux plateformes. » Elle ajoute que modérer réellement ces contenus reviendrait, pour certaines entreprises technologiques, à « se priver d'un capital économique certain ».

Intervenant lors de la table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne¹, Laure Salmona formule un constat analogue lorsqu'elle estime que les plateformes « fonctionnent selon des logiques capitalistes qui exploitent ces violences et ces discours de haine pour générer davantage d'engagement et donc de profit. »

Cette logique de convergence économique a également été soulignée par Julien Mésangeau dans sa contribution écrite à la délégation, qui observe que, dans l'économie des plateformes, les contenus « les plus polarisants, personnalisés et émotionnels » sont souvent ceux qui circulent le mieux. Les aspects financiers ne sont donc pas secondaires : ils contribuent, selon lui, à « stabiliser certaines figures, à encourager l'imitation de leurs pratiques et à rendre durable la production de contenus masculinistes ou para-masculinistes. »

Dans sa contribution écrite, l'association *Point de contact*, précise que « conscients de ce potentiel économique, certains influenceurs peuvent recourir à la publication de contenus violents, notamment sexistes et misogynes, afin de maximiser leurs revenus² ».

¹ Table ronde du 30 avril 2026.

² Fabio Daniele, Laura Bucher, Giampaolo Servida, Rachele Gilman, "Monetising Misogyny: Engagement Farming and the Tactics Behind Incendiary Online Content", *Global Network on Extremism Technology*, 17 décembre 2025.

Enfin, cette logique qui peut aller jusqu'à rendre lucratif le harcèlement lui-même.

Au cours de la même table ronde, Typhaine D relève ainsi que « *le cyberharcèlement des femmes est devenu un commerce* ». Certains créateurs venant exploiter médiatiquement une cible déjà exposée afin de générer davantage de vues et donc de revenus, puisque « *plus la vidéo est vue, plus la rémunération versée par les plateformes est élevée.* »

D. DES RELAIS QUI S'APPUIENT SUR UN TERREAU SOCIÉTAL GÉNÉRATEUR DE VIOLENCES MISOGYNES SYSTÉMIQUES

On l'a vu, les vecteurs des mouvements masculinistes sont nombreux et les outils permettant de relayer et de diffuser leurs discours de haine à l'encontre des femmes le sont également.

Pour autant, il convient de ne pas éluder ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence aux yeux des rapporteuses : les fondements patriarcaux de notre société ont constitué un **terreau propice à l'émergence des tactiques masculinistes, qui s'inscrivent dans un véritable continuum de la violence misogyne.**

1. Une société patriarcale favorisant la diffusion des discours masculinistes et misogynes

a) Un environnement sociétal propice à la diffusion des thèses masculinistes

La délégation a déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, **les mouvements masculinistes contemporains ne constituent que la pointe émergée de l'iceberg des violences misogynes** à l'œuvre dans notre société, dans un contexte d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes et de hausse des violences sexistes et sexuelles.

(1) Une société marquée par un sexisme auquel adhèrent plus de 22 millions de Français d'après le HCE

La présidente du Haut conseil à l'égalité (HCE), Bérangère Couillard, l'a exposé à plusieurs reprises devant la délégation¹, le « *sexisme ambiant alimente un (...) phénomène dangereux : la culture du viol. (...) Cette culture du viol a des conséquences très concrètes : des remarques anodines pour celui qui les prononce, mais fatales pour les victimes, jusqu'à des formules pour excuser les agresseurs et, surtout, une remise en cause permanente de la parole des femmes.* »

Dans son rapport publié en janvier 2026 sur l'état du sexisme en France, le HCE présente une **grille de lecture du sexisme proposant une gradation entre sexisme paternaliste et sexisme hostile**, deux formes de sexisme qui ne sont, en réalité, que les deux faces d'une même société

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

patriarcale qui projette une « *vision inégalitaire et essentialisante des rapports femmes-hommes.* »

Ainsi, pour Bérangère Couillard¹, « *alors même qu'il entérine la domination masculine et légitime une répartition hiérarchisée des hommes et des femmes, le sexisme paternaliste est le sexisme du quotidien, celui que l'on accepte un peu trop facilement* » :

- 75 % des répondants au baromètre national estiment que les femmes doivent être protégées et aimées par les hommes ;

- 62 % considèrent qu'elles sont naturellement plus douces ;

- 78 % estiment que les hommes doivent assumer la responsabilité financière de la famille ;

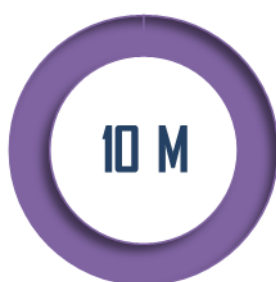
- 68 % jugent normal que les femmes interrompent plus longtemps leur activité après une naissance.

Au total, d'après les chiffres du HCE, **12,5 millions de Français adhèrent au sexisme paternaliste** : 7,5 millions d'hommes et 5 millions de femmes.

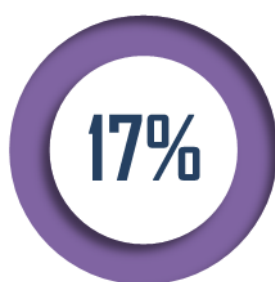
Ce sexisme paternaliste s'exprime en parallèle d'un sexisme hostile, beaucoup plus violent, basé sur l'idée que « *la femme est inférieure à l'homme et que les hommes doivent donc la contrôler, la dominer, voire la violenter. Il véhicule une image dégradante des femmes et porte en lui la violence des hommes qui les détestent.* »

D'après les résultats du baromètre national du HCE, les adhérents au sexisme hostile seraient **10 millions** en France, soit **17 %** de la population dont les **deux tiers** sont des hommes, soit 6,5 millions d'hommes, et 3,5 millions de femmes.

Adhérents au sexisme hostile en France



de personnes



de la population



sont des hommes

Source : Haut conseil à l'égalité – Rapport 2026 sur l'état du sexisme en France

¹ Audition du 21 mai 2026.

Comme l’observait Bérangère Couillard, présidente du HCE, lors de sa participation au colloque inaugural de la délégation sur les mouvements masculinistes¹, *« cette société-là, c’est la société que les masculinistes défendent avec détermination. Ce contrôle des hommes sur les femmes, cette acceptation de la violence et de la domination, c’est le cœur de leur utopie. Ce sont ces fantasmes qu’ils crient à pleins poumons sur les réseaux sociaux à nos enfants, à nos garçons, à grand renfort de soi-disant formations pour devenir des « mâles alpha » et, plutôt, pour apprendre à humilier les femmes au quotidien. (...) Les discours des antiféministes se sont durcis, leurs actions se multiplient et l’on assiste à un renforcement des stéréotypes de genre dans l’espace public. »*

Ce sexisme systémique est donc celui qui nourrit les thèses masculinistes, qui promeuvent la haine des femmes et la violence misogyne. Comme l’analysait Bérangère Couillard, *« c’est un phénomène de masse, protéiforme et porté par une pluralité de vecteurs : réseaux sociaux, communautés en ligne, influenceurs, espaces de sociabilité, mouvements citoyens anti-choix. »*

Dans le même esprit, le sondage réalisé par *OpinionWay* pour Sidaction sur *Les hommes et le masculinisme*, publié le 1^{er} décembre 2025, a montré une **percée alarmante des discours masculinistes auprès des hommes en France**, tous âges confondus, avec un impact particulièrement fort chez les 16-34 ans.

Le sondage aborde, d’une part, le **rapport à l’identité masculine** et met en évidence un **sentiment très répandu de stigmatisation des hommes** : 58 % considèrent que « les médias caricaturent les hommes depuis #MeToo » et 52 % que, dans notre société, « on s’acharne sur les hommes ». On observe également le **retour de représentations très stéréotypées et virilistes** de ce que serait « être un homme » : pour 60 % d’entre eux, « être un homme, c’est savoir prendre des risques ». Enfin, une défiance à l’égard du féminisme se manifeste : 58 % estiment qu’il va trop loin.

Il analyse, d’autre part, les **conséquences de la diffusion des discours masculinistes sur le rapport au consentement et aux normes sexuelles**. Les représentations à l’égard des femmes restent imprégnées de suspicion et de jugements négatifs : 43 % des 16-34 ans pensent qu’une femme qui multiplie les partenaires sexuels « ne se respecte pas ». En outre, un homme sur dix - 11 % -, et un jeune homme de 25-34 ans sur cinq - 18 % -, affirment comprendre le *stealththing*, c’est-à-dire le fait qu’un homme retire son préservatif sans prévenir son ou sa partenaire pendant le rapport sexuel. Ce pourcentage monte à 34 % chez ceux qui adhèrent aux théories masculinistes.

Enfin, l’étude montre une **exposition massive des jeunes hommes aux contenus des influenceurs masculinistes** : 66 % des 16-34 ans en connaissent au moins un et pour un jeune sur deux âgé de 25 à 34 ans

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

connaissant ces influenceurs masculinistes, ces contenus « *disent enfin la vérité* ».

Si l'adhésion revendiquée au masculinisme demeure minoritaire à l'échelle de l'ensemble des hommes, à hauteur de 18 %, elle s'élève à 43 % parmi ceux qui connaissent effectivement ces contenus. Chez les 25-34 ans, cette adhésion est encore plus marquée : plus d'un tiers y sont favorables, et la proportion atteint près de 60 % parmi ceux qui déclarent connaître au moins un influenceur masculiniste.

(2) De nombreux supports de diffusion sociétale des violences misogynes

Les manifestations et les supports de diffusion des violences misogynes sont nombreux et variés.

Certains ont déjà fait l'objet d'une analyse poussée par la délégation, au premier rang desquels figure de toute évidence **l'industrie de la pornographie**.

Dans son rapport publié en septembre 2022, intitulé *Porno : l'enfer du décor*¹, la délégation avait en effet dénoncé un **système de violences** envers les femmes aujourd'hui érigé en norme par l'industrie de la pornographie et formulé des recommandations afin de **lutter contre les violences pornographiques**. Elle avait également appelé à appréhender la pornographie comme une **industrie qui contribue à banaliser socialement les actes sexuels violents envers les femmes**. Elle s'alarmait tout particulièrement de l'accès facilité, démultiplié et massif des mineurs et jeunes adultes à des contenus pornographiques violents et toxiques. Enfin, elle appelait à une **prise de conscience par les pouvoirs publics et plus globalement par l'ensemble de la société de ces violences systémiques** et à mettre un terme au déni et à la complaisance dont bénéficie l'industrie pornographique, en soulignant l'urgence d'un débat public sur les pratiques de cette industrie et son existence même.

L'alerte exprimée alors par la délégation concernant la précocité de l'âge moyen de la première exposition aux contenus pornographiques, vers onze ans, rejoint celle que les rapporteuses expriment ici concernant l'exposition des jeunes adolescents aux contenus masculinistes en ligne.

En outre, les rapporteuses se posent la **question du rôle de la pornographie et de sa consommation dans la diffusion actuelle et la banalisation des stéréotypes et idéologies masculinistes**, rôle qui semble prépondérant en particulier chez les jeunes adultes dont l'exposition à la pornographie a été massive.

¹ [Rapport d'information n° 900](#) (2021-2022), d'Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, Laurence Cohen et Laurence Rossignol, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 27 septembre 2022.

Lorsqu'elle avait été auditionnée par la délégation dans le cadre de ses travaux sur l'industrie de la pornographie¹, l'autrice et réalisatrice de documentaires, Ovidie, avait évoqué une « *génération cobaye* » qui entre dans la sexualité « *en ayant été biberonnée au porno* » et relevé que « *de manière générale, personne n'échappe à l'imprégnation des codes du porno qui a pénétré dans tout notre environnement médiatique et culturel, dans la publicité notamment, les jeux vidéo, le cinéma, etc.* ».

De la même manière, on pourrait parler aujourd'hui d'une génération biberonnée aux codes masculinistes, eux-mêmes influencés par les contenus pornographiques en ligne, massivement diffusés.

Au cours de leurs travaux, les rapporteuses se sont également intéressées à d'**autres contextes sociétaux** qui pourraient se révéler **propices à la dissémination de discours masculinistes** ou, à tout le moins, favoriser leur circulation : la musique, le sport, la sphère professionnelle, etc.

Elles se sont ainsi penchées sur le **milieu du rap** avec l'audition le 18 février 2026 de **Benjamine Weill**, philosophe, formatrice et consultante, auteure de *À qui profite le sale ? Sexisme, racisme et capitalisme dans le rap français*², afin notamment de questionner les éventuels points de porosité entre le virilisme comme registre artistique ou narratif du rap, d'une part, et le masculinisme comme idéologie politique, d'autre part.

Tout en réfutant la dimension masculiniste du rap, Benjamine Weill a concédé que **le virilisme affiché dans un certain type de rap**, qui était rarement pris au premier degré par les artistes eux-mêmes, **pouvait parfois chez certains auditeurs être confondu avec l'expression de discours masculinistes**. Elle a ainsi estimé que « *sans les codes nécessaires pour comprendre la culture, beaucoup de confusions peuvent affleurer* ».

Elle a également admis que certains artistes rap, qui évoquent dans leur texte un « *rapport complexe aux femmes* », peuvent **reproduire dans leurs morceaux des stéréotypes patriarcaux directement issus de la culture masculiniste**, tels la référence au *bodycount* ou les attentes en termes de rôles genrés des femmes et des hommes. Elle a, en outre, estimé que, s'agissant du rap, l'industrie musicale utilise elle-même les clichés sexistes et la construction d'une opposition entre le rap et le féminisme pour garantir un marketing simple et efficace.

Enfin, s'agissant de **l'adhésion du très jeune public à une vision caricaturale de la masculinité** véhiculée par un certain type de rap, elle a admis que ce jeune public, qui ne connaît ni l'histoire du mouvement, ni les origines de la culture, peut parfois y déceler des idées proches de celles développées par la manosphère.

¹ Audition du 29 mars 2022.

² Éditions Payot, 2023.

Les rapporteuses ont également auditionné, le 7 avril 2026, **José Degli Esposti**, secrétaire général du **Sporting Club Universitaire de France (SCUF)**, qui a mis en évidence une forme de **consubstantialité d'origine entre le sport et le virilisme**.

Rappelant la distinction entre les **deux piliers** sur lesquels repose le sport en France aujourd'hui – le pilier **amateur** et le pilier **professionnel** – il a souligné comment les inconvénients intrinsèques à l'organisation du sport amateur pouvaient **parfois être générateurs de comportements misogynes**, à savoir :

- une **sociabilité masculine très forte** induisant parfois des discours virilistes tenus dans les vestiaires sportifs (« *ici on joue dur ; on n'est pas des fillettes* ») et la tradition, dans certains sports, de la « troisième mi-temps » ;

- un **encadrement bénévole pas toujours formé aux questions de genre** et de prévention des violences sexistes et sexuelles ;

- une **absence de régulation institutionnelle et de pouvoir de police exercé par les clubs amateurs dans les tribunes** qui empêche toute gestion ou sanction d'excès ou propos sexistes tenus par les spectateurs dans les tribunes.

Il a évoqué la possibilité de prendre des mesures significatives dans trois domaines :

- la **féminisation de la gouvernance** des fédérations et clubs sportifs ;

- l'organisation d'audits réguliers sur la **prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)**, et la formation de tous les éducateurs à ces problématiques qui est aujourd'hui pourtant obligatoire mais pas toujours mise en œuvre par les clubs sportifs amateurs ;

- une réflexion sur **l'organisation structurelle des centres sportifs** à l'aune des problématiques de prévention des VSS : pour le secrétaire général du SCUF, les centres sportifs collectifs ne sont aujourd'hui pas pensés pour les filles qui souvent, à partir de 12/13 ans, arrêtent de faire du sport : il manque des vestiaires avec des douches individuelles, des poubelles pour les protections hygiéniques, etc. Il concède toutefois que « *les garçons ont la même peur que les filles : dans les douches collectives, une photo peut être prise et partagée sur les réseaux sociaux.* » ;

- les **sanctions**, notamment **financières**, prises à l'encontre des clubs sportifs qui ne s'engagent pas dans des démarches de prévention des VSS et ceux pour lesquels sont constatés des débordements sexistes, de la part de supporters dans leurs tribunes par exemple.

Encore récemment, la presse s'est fait l'écho¹, à l'occasion de la finale de la Ligue des champions le 30 mai 2026, du « **calvaire ordinaire** » **subi par les supportrices de football** dans les tribunes, aux environs des stades ou sur

¹ Article « *Malaise en tribune* » publié dans le magazine Elle, paru le 18 mai 2026.

les réseaux sociaux : insultes sexistes, harcèlement et agressions sexuels, menaces de viol, etc.

Les femmes, supportrices de football, sont aujourd'hui nombreuses à dénoncer le harcèlement sexuel et les violences sexistes qu'elles subissent dans les fans zones ou dans la rue à l'occasion de la célébration de victoires par exemple : mains aux fesses ou à la poitrine, insultes dégradantes, menaces de viols, etc. Dans les stades également, les femmes ne sont pas toujours en sécurité malgré la présence d'un service d'ordre. Ainsi, Béatrice Barbusse, sociologue et ex-handballeuse, autrice du livre *Du sexisme dans le sport*¹, témoigne dans le magazine *Elle* : « **le football est vraiment le lieu de l'entre-soi masculin. On y apprend la socialisation masculine, à performer la virilité, à être un « vrai mec », avec tout ce que cela engendre de violences et de tentations virilistes. (...) La violence qu'on leur fait subir est une forme de sanction, on leur montre que cet espace, le stade, ne leur appartient pas** ».

Ainsi, la présence des femmes dans les tribunes des stades de foot reste encore minoritaire et n'a progressé que de six points en dix ans, passant de 11 % du public en 2013 à 17 % en 2022.

Un mouvement associatif, #hergametoo, tente d'endiguer cette violence en travaillant directement avec les clubs et la Fédération française de football (FFF) mais force est de constater que les mentalités n'évoluent pas assez vite et que les violences sexistes et sexuelles perdurent dans les stades et aux alentours.

Enfin, les rapporteuses ont constaté que le **contexte professionnel** pouvait également mobiliser des discours aux ressorts masculinistes. Ainsi, **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, a rappelé que les questions de renversement des rapports de genre ou de culte de la virilité étaient présentes dans la sphère professionnelle : « *j'interviens régulièrement dans des entreprises sur les questions d'égalité, notamment dans celles où les métiers sont très masculins et où je n'ai parfois que des groupes d'hommes. Cela faisait environ un an que je ne l'avais pas fait et je craignais le changement de contexte. Je me demandais si j'allais identifier des différences dans la manière d'accueillir ces ateliers de sensibilisation par rapport à l'époque post-#metoo. Effectivement, je sens un climat général où prévaut l'idée que « l'on en a marre », que « l'on nous a assez bassinés » avec ces concepts, climat qui reflète le mythe, très commun, de « l'égalité déjà acquise ». On considère que l'on en a assez parlé. Par conséquent, **toutes ces idées masculinistes de reprise de pouvoir par les femmes dans les institutions judiciaires ou au travail sont devenues communes, plus que l'on ne le pense.** »*

Pour les rapporteuses, tous les domaines précédemment évoqués constituent ainsi un **terreau dans lequel les graines masculinistes n'ont plus qu'à être semées pour que prospèrent une violence misogyne et une haine des femmes inquiétantes**, qui seront de plus en plus difficiles à maîtriser si

¹ Éditions Anamosa, 2022.

une prise de conscience globale du danger que les mouvements masculinistes représentent n'intervient pas rapidement.

b) Des attaques contre des associations féministes utilisées comme tactiques masculinistes de déstabilisation

Au cours de leurs travaux, les rapporteuses ont pu mesurer les **conséquences concrètes des discours et actions masculinistes sur le travail quotidien des associations féministes** qui défendent les droits des femmes et luttent contre les violences faites aux femmes.

Ces associations ont en effet témoigné devant la délégation¹ d'intimidations et de menaces à leur encontre par des groupes organisés déployant une **tactique masculiniste de déstabilisation des structures féministes**.

Ainsi, **Camille Lextray**, directrice de la communication de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), responsable notamment de la gestion du 3919, ligne d'écoute d'information et d'orientation pour les femmes victimes créée et pilotée par la FNSF en 1992, et qui a pris en charge plus de 100 000 appels en 2024, a témoigné d'**attaques répétées subies depuis plus d'un an contre leurs dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences et contre les professionnels de leurs structures**.

“

Les mouvements masculinistes attaquent les femmes et, plus particulièrement, les féministes.

Camille Lextray, directrice de la communication de la FNSF

Elle a notamment décrit :

- les **attaques envers les professionnelles de la FNSF** : l'association reçoit des appels de plus en plus virulents et des attaques envers ses écoutantes, qui s'ajoutent à un contexte de travail déjà difficile où elles sont exposées à des récits de violences extrêmes. À cela s'ajoutent des insultes et des remises en question de leur écoute, de leur pratique et du bien-fondé de leur travail. Enfin, leurs visages sont régulièrement affichés sur les réseaux sociaux ;

- les **tentatives de saturation de la ligne d'écoute 3919**, dédiée aux femmes victimes de violences, plus spécifiquement conjugales, avec des **appels coordonnés** à certains moments : la stratégie de blocage ainsi déployée

¹ Table ronde du 29 janvier 2026.

sous-entend que si le dispositif n'est pas accessible aux hommes, alors il ne bénéficiera à personne.

Ainsi que le souligne Camille Lextray, « *cette démarche vise à créer le doute sur la légitimité du 3919 et le bien-fondé de nos principes d'intervention. Rien que l'année dernière, en 2025, plus de treize questions au Gouvernement ont demandé l'ouverture du 3919 aux hommes. Cette initiative est poussée par un groupe à l'idéologie proche des mouvements masculinistes, qui trouve des soutiens auprès de parlementaires.* »

Ces attaques visent notamment à refuser aux femmes une prise en charge adaptée et dédiée pour se reconstruire après les violences. Camille Lextray relève ainsi que « *dans la bouche des masculinistes, nos dispositifs ne sont plus dédiés aux femmes, ils sont « anti-hommes ». C'est une pensée victimaire qui ferait croire que nous n'avons pas pensé les dispositifs pour les femmes, mais contre les hommes.* »

Or, des dispositifs de prise en charge spécifiquement dédiés aux hommes victimes existent également et ces derniers sont systématiquement réorientés vers les dispositifs adéquats par la FNSF lorsqu'ils appellent le 3919.

Pour Camille Lextray, « *la démarche qui consiste à attaquer un dispositif dédié aux femmes est une charge réactionnaire visant à faire croire qu'il y aurait une symétrie dans les violences. Cela participe d'un projet de négation des inégalités de genre.* »

“

Il apparaît aujourd'hui qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de consensus sur les violences faites aux femmes, car nous sommes tous les jours confrontés à la question : « mais qu'en est-il des hommes ? ». Cela ouvre des brèches immenses dans lesquelles les masculinistes s'engouffrent.

Camille Lextray, directrice de la communication de la FNSF

Enfin, elle a noté un changement des méthodes utilisées par les masculinistes qui sont désormais loin des techniques frontales et spectaculaires d'auparavant : « *les masculinistes ne montent plus sur les grues. Ils étudient nos sites internet, lisent nos publications, organisent et obtiennent des rendez-vous avec les parlementaires et dans les ministères. Mais derrière, ce sont toujours les mêmes profils : des hommes qui ont été accusés de violences conjugales* ».

Pour sa part, **Sarah Durocher**, présidente du Planning familial, a également fait état devant la délégation, au cours de la même table ronde¹,

¹ Table ronde du 29 janvier 2026.

d'un « *grand nombre d'attaques* » subies par le Planning familial provenant de mouvements masculinistes : attaques violentes visant à intimider les militantes du Planning familial, vagues de harcèlement, menace d'attentat.

“

*Au mois d'octobre dernier, nous avons subi une menace. On pourrait se dire que ce n'est qu'un tweet, mais nous avons reçu ce message : "Je suis amoureux de l'amour, mais comme ce n'est pas réciproque, **demain à 10 h 30, à l'heure de pointe, je vais commettre un attentat-suicide au Planning familial d'Asnières-sur-Seine.** Je les soupçonne d'avoir avorté mon âme sœur en 2004."*

Sarah Durocher, présidente du Planning familial

Ces témoignages sont bien le signe de l'impact concret des mouvements masculinistes, dans leur globalité, sur la société et sur la sécurité des femmes en général, des professionnelles du secteur féministe en particulier.

Ainsi que le soulignait d'ailleurs **Pauline Ferrari**, journaliste et autrice, devant la délégation¹, « *ces mouvements masculinistes ont un impact réel sur nos vies hors ligne. Des associations de défense des droits des pères instrumentalisent le débat public et incitent à faire reconnaître, auprès des tribunaux, des théories sans consensus scientifique, comme celle de l'aliénation parentale. Ce sont les mêmes associations qui réclament que le 3919 ouvre son standard aux hommes et qui harcèlent les organisations féministes.* »

2. Un continuum des violences misogynes : quand « le masculinisme tue »

À l'issue de leurs travaux, les rapporteuses en sont convaincues : les mouvements masculinistes s'inscrivent dans un véritable *continuum* de la violence misogyne. Ils ne se réduisent pas à une simple idéologie qui se déploierait uniquement en ligne, dans des espaces numériques plus ou moins ouverts. Plus que des mots et des slogans abjectement misogynes proférés sur les réseaux sociaux, les masculinismes sont aussi incarnés par des hommes qui commettent des violences réelles envers les femmes ou qui incitent à le faire.

¹ Audition du 8 janvier 2026.

Dès lors, **on ne peut décorréliser ces mouvements des violences faites aux femmes, plus globalement constatées dans notre société¹, ni du nombre élevé de féminicides², qui constituent sans doute l'expression la plus extrême de la violence masculiniste.**

a) Une corrélation évidente entre masculinisme et violences faites aux femmes

Les **chiffres publiés par l'Observatoire national des violences faites aux femmes** en novembre 2025 et qui portent sur l'année 2024 parlent d'eux-mêmes.

S'agissant des **violences au sein du couple**, en 2024, les forces de sécurité intérieure ont enregistré :

- **107 victimes de féminicides**, soit 11 % de plus qu'en 2023 ;
- 270 victimes de tentatives de féminicides ;
- 906 femmes victimes de suicide ou de tentatives de suicides suite au harcèlement par (ex-)conjoint.

Au total, **1 283 femmes ont été victimes de féminicide ou de tentatives de féminicide au sein du couple, directs ou indirects en 2024.**

En outre, le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus qui, en 2023, ont été victimes de violences physiques, verbales ou psychologiques et/ou sexuelles au sein du couple, est estimé à **376 000 femmes**.

S'agissant des **violences sexuelles**, le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus qui, en 2023, ont été victimes de viols, tentatives de viol et/ou agressions sexuelles est estimé à **277 000 femmes**. Suite aux viols, tentatives de viol et/ou agressions sexuelles qu'elles ont subies, **seules 7 % des femmes victimes déclarent avoir porté plainte.**

Pour Bérangère Couillard, présidente du HCE, *« le viol est un fléau, l'incarnation la plus violente du patriarcat. Mais les violences sexuelles envers les femmes n'apparaissent pas spontanément. Elles ne viennent pas de nulle part, ne font pas partie de la nature humaine et ne sont pas des pulsions masculines incontrôlables. Leur origine est sociale. Cette culture du viol a des conséquences très concrètes : des remarques anodines pour celui qui les prononce, mais fatales pour les victimes, jusqu'à des formules pour excuser les agresseurs et, surtout, une remise en cause permanente de la parole des femmes. »*

¹ En moyenne chaque année, sur la période 2011-2018, 213 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint (concubin, pacsé, petit ami) ou d'un ex-conjoint. Parmi ces victimes, 29 % sont âgées de 18 à 29 ans.

² 164 féminicides comptabilisés par le collectif #NousToutes au 31 décembre 2025, en l'absence de statistiques officielles à ce stade du ministère de l'intérieur. 61 féminicides au 1^{er} juin 2026 d'après le décompte effectué par le collectif #NousToutes.

Cette culture du viol est abondamment véhiculée par les mouvements masculinistes qui, en diffusant des contenus violemment misogynes, participent à la normalisation des violences sexistes et sexuelles.

Ainsi que le formulait **Cécile Simmons**¹, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre, « *la large diffusion de ces contenus masculinistes peut conduire à un regain de violence de tout type, hors ligne et en ligne. Le contrôle coercitif, par exemple, est complètement normalisé par ces influenceurs qui expliquent aux jeunes hommes qu'il est normal que leurs petites amies ne puissent pas aller à la salle de sport ou qu'il faille contrôler leur téléphone.* »

De même, lors de son intervention devant la délégation dans le cadre de la table ronde avec des hommes engagés contre les violences faites aux femmes et les masculinismes², **Thomas Piet**, romancier, humoriste et auteur jeunesse, a souligné que « *le masculinisme renforce la culture du viol et les dynamiques de domination systémique. Il célèbre une vision stéréotypée de la virilité, souvent associée à la domination, la force physique et l'agressivité. En imposant, parfois sous peine de réaction violente, des stéréotypes de genre, il empêche l'accès si précieux à l'authenticité et à la vulnérabilité.* »

Dès lors, les **discours masculinistes** fonctionnent non seulement comme de **véritables justificateurs des violences faites aux femmes** mais sont aussi un **maillon essentiel du continuum des violences misogynes**, entre violences sexistes et violences sexuelles, d'une part, entre violences numériques et violences dans la « vie réelle », d'autre part.

Les féminicides constituent alors le dernier chaînon de ce continuum et l'expression la plus extrême de la radicalisation misogyne et de la violence masculiniste.

b) Les féminicides, expression extrême de la violence masculiniste

Au cours de leurs travaux, les rapporteuses ont été amenées à établir un **lien entre la diffusion à grande échelle des contenus masculinistes et l'augmentation du nombre de féminicides.**

Comme l'expliquait notamment Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre, il est possible de retracer les origines de la prévalence croissante des féminicides dans l'exposition des coupables à des contenus masculinistes, citant par exemple le triple meurtre, commis par Kyle Clifford au Royaume-Uni, en juillet 2024, de trois femmes, son ex-conjointe ainsi que sa sœur et sa mère, alors qu'il avait visionné de multiples vidéos de l'influenceur masculiniste Andrew Tate. Pour Cécile Simmons, « *ces féminicides sont rarement reconnus par les autorités comme des attaques extrémistes ou terroristes, et leur qualification fait débat.* »

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

² Table ronde du 24 février 2026.

En France, des cas de féminicides, commis par des hommes ayant consommé des contenus masculinistes ou adhérant à des mouvances masculinistes, existent.

Ainsi, comme le relevait l'historienne Christine Bard devant la délégation¹, « *il n'est pas exagéré de relier masculinisme militant et féminicide, comme l'a montré en France l'affaire Philétas en 2023. On observe en ce moment l'extension sémantique du mot masculinisme pour rendre compte des violences masculines requalifiées comme masculinistes, c'est sans doute une façon de souligner les enjeux de pouvoir et la dimension politique d'actes longtemps considérés comme des faits divers.* »

L'affaire Philétas citée par l'historienne renvoie au **meurtre, le 29 janvier 2020, de Mélanie Ghione par son ex-conjoint, Michael Philétas, de 80 coups de couteau**. L'enquête sur ce meurtre a mis en évidence l'adhésion de Michaël Philetas aux thèses masculinistes et sa production de plus de 1 300 vidéos sur sa chaîne YouTube dans lesquelles se manifestait sa haine des femmes qu'il décrivait comme menteuses, vénales et devant être punies.

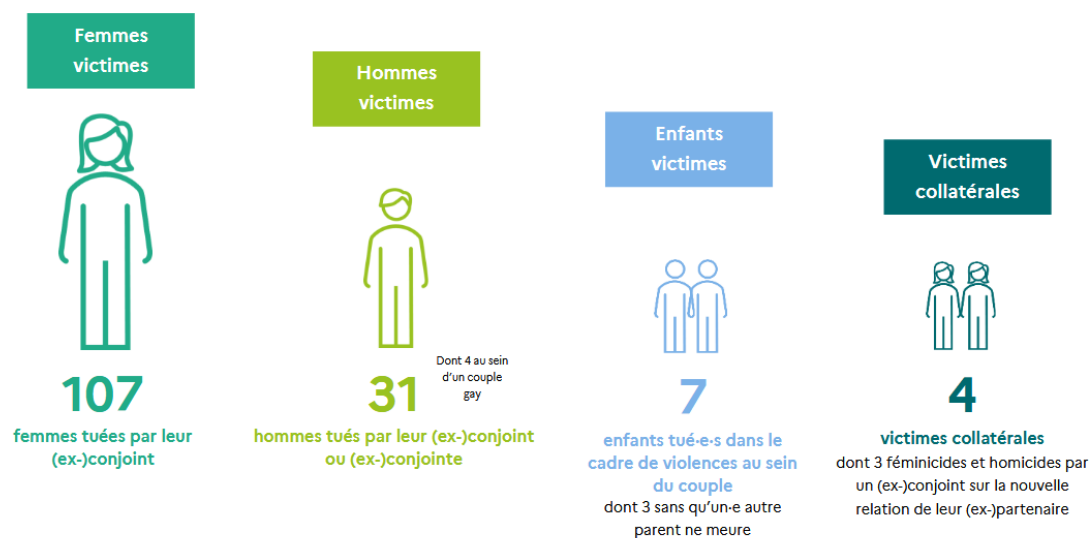
Plus récemment, **Cédric Prizzon**, membre actif d'un groupe de pères séparés - « Papas en colère » - directement lié à cette mouvance masculiniste, est accusé du meurtre de ses deux ex-conjointes en mars 2026 au Portugal.

Comme le rappelait très justement devant la délégation **Pauline Ferrari**, journaliste et autrice de *Formés à la haine des femmes*, « *le masculinisme tue ; cette violence est bien réelle. Durant les deux dernières années, au moins trois arrestations liées à des projets d'attentats masculinistes ont eu lieu en France, l'une d'entre elles ayant été prise en charge par le Parquet national antiterroriste (PNAT). Les attentats misogynes restent pourtant rarement nommés comme tels, comme si le genre ne constituait pas une raison suffisante pour planifier une attaque.* »

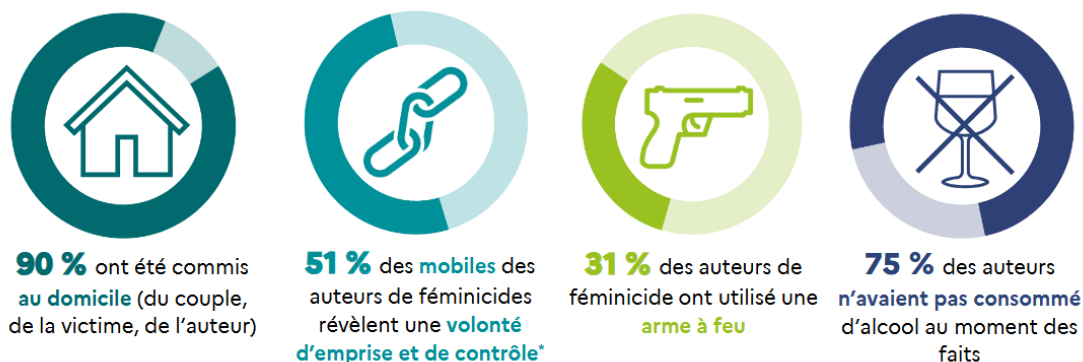
Pour les rapporteuses, la question de l'articulation entre masculinisme et féminicides se pose aujourd'hui avec acuité : ne peut-on pas qualifier chaque féminicide de masculiniste dans la mesure où ce meurtre de femme est toujours l'expression extrême d'une violence misogyne ?

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

LES FEMMES, 1^{ÈRES} VICTIMES DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE



LES CARACTÉRISTIQUES DES FÉMINICIDES AU SEIN DU COUPLE



Source : Observatoire national des violences faites aux femmes (MIPROF) – Chiffres clés 2024 – Les féminicides au sein du couple

Pour **Laura Verquere**, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille, « *le féminicide, dans les travaux féministes, est considéré comme l'expression extrême de la violence, qui se nourrit et prend sa source dans des formes de sexisme plus ordinaires. Le féminicide est le continuum d'une conception d'un rapport de sujet à objet envers les femmes, des remarques sexistes sur leur corps ou leur façon d'être habillées. Ce sont là les expressions les plus ordinaires et les plus euphémisées des formes les plus violentes. Le féminicide est l'expression violente et corporelle de ce rapport de sujet à objet. (...) C'est pourquoi la question du masculinisme est importante : elle ne doit pas servir uniquement à visualiser ce problème en tant que tel, mais à montrer que les questions de sexisme et de violences faites aux femmes demeurent un sujet d'actualité et reviennent avec force.* »

III. MÉCANISMES D'ADHÉSION AU MASCULINISME : DE LA POPULARISATION DES CODES « MASCU » AU RISQUE DE RADICALISATION VIOLENTE

A. UNE ADHÉSION AUX CODES MASCULINISTES ACTUELS QUI N'A PLUS RIEN DE MARGINALE, NOTAMMENT CHEZ LES PLUS JEUNES

1. Une adhésion croissante et diffuse, sous forme d'une « petite pluie fine » qui imprègne lentement mais profondément les représentations

La partie consacrée aux relais numérique a permis de mesurer à quel point un homme, et encore plus un garçon adolescent, peut être exposé massivement et rapidement à des contenus masculinistes.

De ce constat, découlent naturellement deux questions : est-ce qu'à force d'être exposé à des contenus misogynes on ne devient pas soi-même plus perméable à ces discours ? Puis, cette exposition se convertit-elle en adhésion ?

a) Une exposition massive qui modifie progressivement les seuils de tolérance et prépare le terrain de l'adhésion

Les témoignages convergent vers une adhésion progressive. De nombreuses personnes auditionnées par la délégation ont exprimé à quel point ce type de contenu peut finir par imprégner les représentations.

L'enjeu n'est pas seulement l'adhésion explicite à une idéologie masculiniste, mais plutôt l'effet qu'une exposition répétée à ces contenus peut produire. Des effets plus diffus mais tout aussi préoccupants à travers la banalisation des propos misogynes, le recul du seuil de tolérance et la modification progressive des représentations.

Comme l'a expliqué Samuel Comblez¹, directeur général adjoint de l'association e-Enfance/3018, « *progressivement, des propos initialement transgressifs deviennent tolérés, puis banalisés : c'est la normalisation par glissement.* »

Cette banalisation contribue à brouiller les frontières entre provocation, humour et conviction réelle.

¹ Table ronde du 7 mai 2026.



Ce n'est pas une violente tempête idéologique, mais plutôt une petite pluie fine et continue qui imprègne lentement les représentations, les codes, les relations.

Samuel Comblez, directeur général adjoint de l'association e-Enfance/3018

Il décrit d'ailleurs ce phénomène comme une forme de diffusion discrète mais continue : *« nous ne sommes pas face à un mouvement structuré, visible, auquel les préadolescents et adolescents adhéreraient de manière explicite et revendiquée. Il s'agit d'un phénomène beaucoup plus diffus et insidieux. »*.

Cette dynamique est illustrée de manière particulièrement frappante par le témoignage¹ du journaliste Pierre Gault lors de son infiltration dans les milieux masculinistes : *« je me permettrai une note plus personnelle, car de cette nébuleuse, on ne ressort pas indemne, même quand on est journaliste et que l'on intègre ces cercles dans le but de les documenter. Je n'ai pas fini par adhérer au discours masculiniste, mais à l'issue de plusieurs mois d'infiltration, je me suis aperçu que j'étais comme désensibilisé. Une publication qui m'aurait choqué au début de mon enquête ne m'offusquait plus autant. Pire, je me suis rendu compte que j'avais baissé ma garde, malgré moi. Je devenais plus tolérant à leurs horreurs. Il fallait que je m'y prenne à plusieurs fois avant de réaliser que ce que je lisais ou écoutais était la description d'une agression sexuelle ou une incitation au viol. Les idées masculinistes sont pourtant à des années-lumière de mes convictions. »*

Cette expérience est d'autant plus éclairante qu'elle émane d'un journaliste ayant précisément intégré ces communautés dans une démarche d'enquête et non d'adhésion. Comme il le souligne lui-même : *« Imaginez donc les hommes, et notamment les plus jeunes, qui s'inscrivent dans ces communautés dans le but de trouver des réponses. »*

Le vécu de Pierre Gault illustre ce que Samuel Comblez qualifie d'« **effet de familiarité** », selon lequel *« plus une idée est exposée, même de manière légère ou implicite, plus elle semble crédible »*. Il évoque également une forme *« d'acculturation silencieuse »* au cours de laquelle *« les normes circulent sans être débattues »* et *« s'intègrent progressivement dans les représentations »*.

Selon lui, **les mécanismes de groupe jouent également un rôle déterminant** : *« le rire, l'approbation et la viralité jouent un rôle de renforcement »*. Dans ce contexte, des propos initialement perçus comme choquants ou marginaux, en raison de leur caractère transgressif, peuvent progressivement apparaître comme acceptables, voire normaux.

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

Une exposition répétée à ces contenus modifie **les normes de perception et de jugement, sans nécessairement provoquer d’emblée une adhésion consciente à l’idéologie qu’ils véhiculent.**

Ainsi, Samuel Comblez a également mis en garde contre « *la désinhibition croissante des propos* » observée chez certains jeunes. Selon lui, « *on observe aujourd’hui une expression plus directe, plus assumée, souvent sous couvert d’humour ou de provocation* ».

L’adhésion devient socialement plus acceptable : « *Les jeunes ressentent moins de honte, craignent moins les sanctions et peuvent utiliser ces discours comme marqueur d’appartenance au groupe.* »

Si ces discours ne conduisent pas mécaniquement à des comportements violents, ils abaissent en revanche les seuils de tolérance, « rendent certaines attitudes plus acceptables et participent à une forme d’habituation. Autrement dit, ils préparent un terrain. »

b) Une diffusion des représentations masculinistes mesurable au sein de la population

Plusieurs enquêtes et sondages ont mis en évidence la diffusion de représentations sexistes, misogynes et masculinistes dans la population, notamment parmi les plus jeunes hommes.

Tout d’abord, à l’échelle mondiale, une enquête internationale menée en 2025 par le King’s College de Londres et Ipsos¹ auprès de plus de 23 000 personnes dans 29 pays (dont la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Brésil, l’Australie, ou encore l’Inde) apporte un **premier éclairage sur l’évolution des représentations liées aux rapports de genre.**

Sans mesurer directement l’adhésion aux discours masculinistes, elle met en évidence l’existence d’un terrain favorable à leur diffusion.

L’étude montre notamment que les jeunes hommes apparaissent, dans de nombreux pays, comme le groupe le plus réceptif à certaines conceptions traditionnelles ou hiérarchisées des rapports entre les sexes.

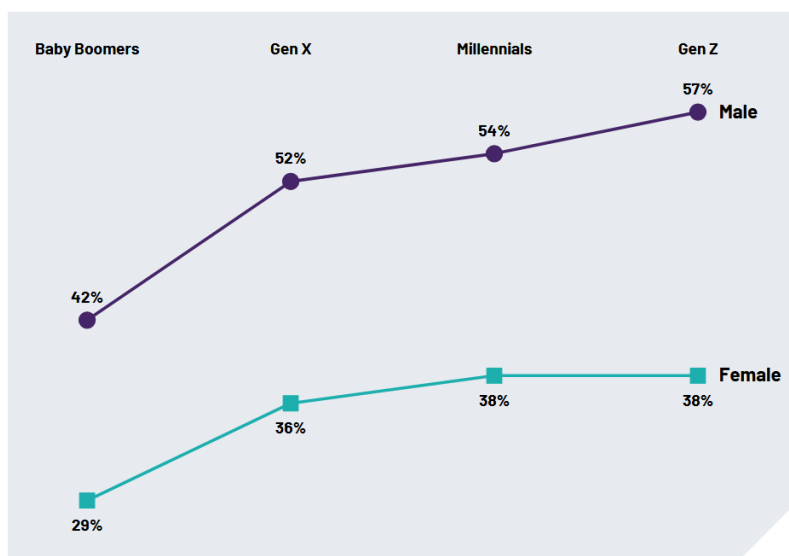
À titre d’exemple, 57 % de la génération Z² (tous pays confondus) est d’accord avec l’affirmation selon laquelle « **nous sommes allés tellement loin dans la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes que nous en venons désormais à discriminer les hommes** », contre « seulement » 42 % chez celle des *Baby Boomers*³, soit une différence de 15 points. Dans le même temps la part des femmes en accord avec cette affirmation reste stable, ce qui accroît mécaniquement le « gender gap ».

¹ *Almost a third of Gen Z men agree a wife should obey her husband. King’s College London (5 mars 2026).*

² *Regroupe les personnes nées entre la fin des années 1990 et le début des années 2010.*

³ *Regroupe les personnes nées entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1960.*

Le graphique ci-dessous illustre les résultats de cette affirmation pour les différentes générations pour les femmes et les hommes :



Source : King's College London (2026)

Si la France figure parmi les pays où l'adhésion à ces représentations demeure relativement limitée, **les auteurs soulignent surtout l'existence d'une dynamique générationnelle qui interroge l'idée selon laquelle les jeunes générations seraient spontanément plus favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes.** Ces résultats suggèrent ainsi l'existence d'un socle de représentations sur lequel certains discours masculinistes peuvent plus aisément trouver un écho.

En France, le baromètre annuel du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) permet chaque année de rendre compte des perceptions de la population face aux inégalités de genre. Il constitue un indicateur particulièrement précieux pour apprécier la diffusion, dans la population, de certaines représentations qui structurent les discours masculinistes contemporains.

D'autant plus que, lors de son audition devant la délégation, la présidente du HCE, Bérangère Couillard, a expliqué que l'édition 2026¹ du baromètre avait cherché à mesurer, à côté du sexisme dit « paternaliste », le « sexisme hostile », qui « se base sur l'idée que la femme est inférieure à l'homme et que les hommes doivent donc la contrôler, la dominer, voire la violenter. » Elle ajoute que ce type de sexisme « véhicule une image dégradante des femmes et porte en lui la violence des hommes qui les détestent. »

De plus, « le questionnaire a été enrichi de questions ciblées permettant d'évaluer l'adhésion aux thèses masculinistes », ce qui a permis au HCE de consacrer tout un chapitre à cette question.

¹ Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste (janvier 2026).

Afin d'identifier ce phénomène, plusieurs affirmations directement inspirées des discours portés par certaines mouvances masculinistes ont été soumises aux répondants. Par exemple, l'idée que la justice serait toujours du côté des mères, qu'« à cause du féminisme, il est plus difficile de trouver une compagne », ou que « la vie conjugale désavantage économiquement les hommes ». Jusqu'à des affirmations qui alimentent la culture du viol, comme l'idée qu'il est normal qu'une femme accepte un rapport sexuel pour faire plaisir à son conjoint, ou qu'une femme qui dit non peut être convaincue de changer d'avis.

La présidente du HCE précise que *« ceux que nous classons comme adhérents au sexisme hostile sont d'accord avec l'ensemble de ces affirmations »*, **un résultat particulièrement inquiétant**, puisqu'« ils seraient aujourd'hui de l'ordre de 10 millions en France, soit 17 % de la population, et les deux tiers sont des hommes », précisant que *« cela signifie qu'un tiers, tout de même, sont des femmes »*.

La présidente du HCE a par ailleurs pris soin lors de son audition de distinguer sexisme hostile et masculinisme : *« Si nous n'affirmons pas que tous ceux qui adhèrent au sexisme hostile sont masculinistes, nous soutenons que ce sexisme est le terreau du radicalisme et que tous les masculinistes y adhèrent. »*

Si la présidente du HCE prend la précaution de ne pas confondre masculinisme et sexisme hostile, **les rapporteuses considèrent pourtant que les items et questions choisies par le HCE permettent de faire un lien assez direct entre l'accord avec ces affirmations et l'adhésion à des idées masculinistes.**

Ainsi, 39 % des hommes jugent que « le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société ». Ces résultats font directement écho à **l'un des ressorts centraux du discours masculiniste** qui présente le féminisme non comme un mouvement d'égalité mais comme une menace dirigée contre les hommes.

D'autres résultats renvoient plus spécifiquement à certaines sous-cultures de la manosphère.

Ainsi, 21 % des hommes adhèrent à l'idée selon laquelle « seuls les hommes naturellement beaux arrivent à trouver une partenaire ». Cette croyance **rappelle directement les théories développées dans les communautés incels**, qui attribuent les difficultés relationnelles à des caractéristiques physiques considérées comme génétiques et insurmontables.

De même, 24 % des hommes estiment que « les femmes ayant eu de multiples partenaires ne peuvent plus s'attacher durablement ensuite ». Cette affirmation renvoie à la **notion de « body count », largement diffusée dans les espaces masculinistes**, qui consiste à évaluer la valeur morale ou relationnelle d'une femme au regard de son passé sexuel.

Enfin, le baromètre met également en évidence la **diffusion d'idées fréquemment mobilisées par les mouvements de défense des droits des pères**. Ainsi, 64 % des hommes considèrent que « les femmes sont avantagées

par la justice par rapport aux hommes pour obtenir la garde des enfants », tandis que 21 % estiment que « la vie conjugale désavantage économiquement les hommes ».

Pris isolément, chacun de ces résultats ne permet peut-être pas - cela reste néanmoins discutable - de conclure à une adhésion à l'un des courants masculinistes.

Pris ensemble, ils dessinent en revanche un paysage préoccupant d'une adhésion loin d'être anecdotique au socle idéologique sur lequel prospèrent les discours masculinistes contemporains.

Au final, que penser du chiffre de 17 % d'adhérents au sexisme hostile quand on sait qu'il s'agit de ceux qui sont d'accord avec « l'ensemble de ces affirmations » ? **N'est-on pas déjà imprégné de ces représentations masculinistes lorsqu'on adhère ne serait-ce qu'à quelques-unes, ou même une seule, de ces affirmations tant elles revêtent une misogynie extrême ?**

Enfin, de manière inédite, le sondage réalisé par OpinionWay pour Sidaction « Les hommes et le Masculinisme »¹, publié en décembre 2025, met lui aussi en évidence une exposition très importante à ces contenus, notamment parmi les jeunes hommes.

Si le sondage s'intéresse comme le baromètre du HCE à la diffusion des représentations masculinistes au sein de la société, il permet de franchir une étape supplémentaire en mesurant l'adhésion aux discours des influenceurs eux-mêmes et aux conséquences sur les comportements.

Là où l'étude du King's College mesure l'existence d'un terrain de représentations des questions de genre favorable à certains discours et où le baromètre du HCE met en évidence la diffusion de représentations proches de celles portées par les mouvances masculinistes, **l'enquête Sidaction cherche directement à mesurer l'exposition des hommes aux influenceurs masculinistes ainsi que leur adhésion à leurs contenus.**

L'étude met d'abord en évidence **l'existence d'un sentiment de malaise et de perte de repères qui constitue un terreau favorable à la réception de ces discours.** Plus d'un homme sur deux considère ainsi que « l'on s'acharne sur les hommes dans la société française actuelle » (52 %), que « les hommes sont trop souvent accusés de violences sexuelles exagérées ou mensongères » (53 %) ou encore que « l'on ne sait plus vraiment ce que signifie être un homme » (52 %). Chez les 25-34 ans, ces proportions atteignent près de 60 %.

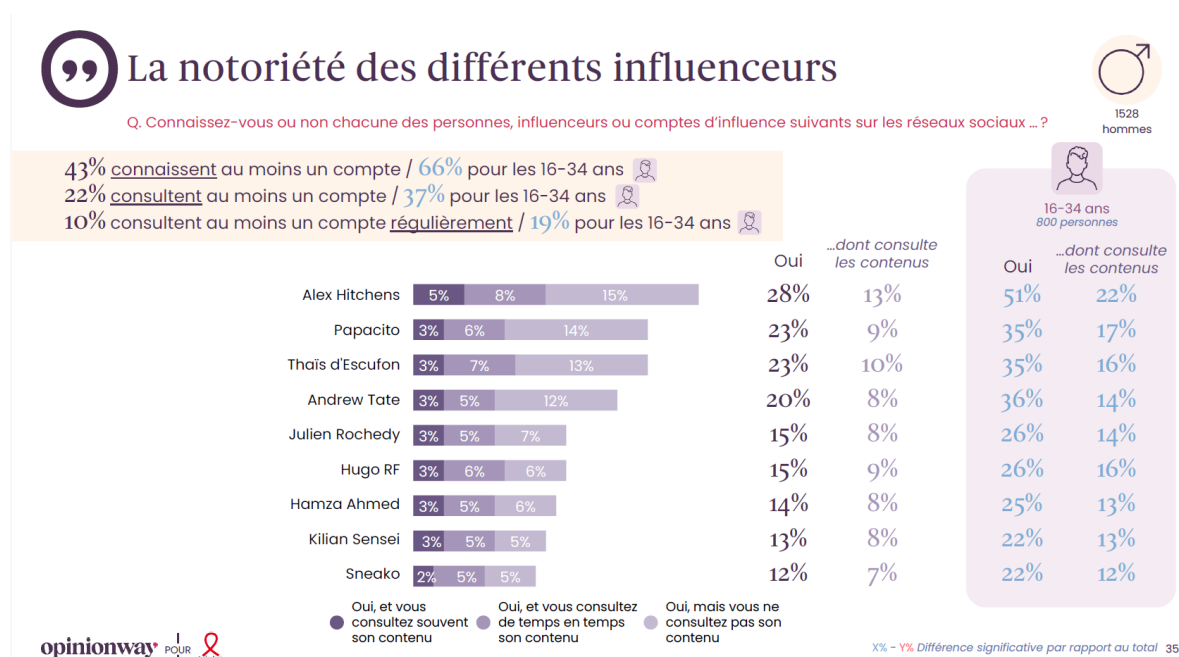
Ces résultats rejoignent plusieurs observations formulées devant la délégation. Lors l'audition du 22 janvier 2026, Eléonore Quarré, responsable des études Société au sein du pôle opinion d'OpinionWay, soulignait que la recomposition des rapports entre les femmes et les hommes « crée une

¹ <https://www.sidaction.org/communiqu/sondage-opinionway-les-hommes-et-le-masculinisme/>

disponibilité à des discours qui promettent des repères simples, une lecture claire du monde social et une forme de réassurance identitaire. Il se manifeste également dans l'idée qu'il serait aujourd'hui plus difficile d'être un homme qu'une femme, opinion partagée par 36 % des répondants, ou encore dans le sentiment que les hommes ne sont plus assez respectés, exprimé par 47 % d'entre eux. »

L'étude montre ensuite que **la connaissance des influenceurs masculinistes par les hommes est loin d'être marginale**. Au sein des hommes âgés de 16 à 34 ans, 66 % déclarent connaître au moins un influenceur relayant des contenus masculinistes, tandis que 37 % indiquent consulter ces contenus et 19 % le faire régulièrement.

L'étude a aussi cherché à mesurer la notoriété et le suivi de plusieurs figures : Alexis Cossette-Trudel, Papacito, Thaïs d'Escufon par exemple. Ces trois noms figurent parmi les plus connus avec un taux de 23 % à 28 %, et parmi les plus suivis, avec un taux de 9 % à 13 %. Comme le précise Eléonore Quarré « l'idée, ici, n'est pas de personnaliser le débat, mais de rappeler que ces figures constituent des points d'entrée identifiables et que leur audience n'est pas marginale. »



Source : Sondage OpinionWay pour Sidaction

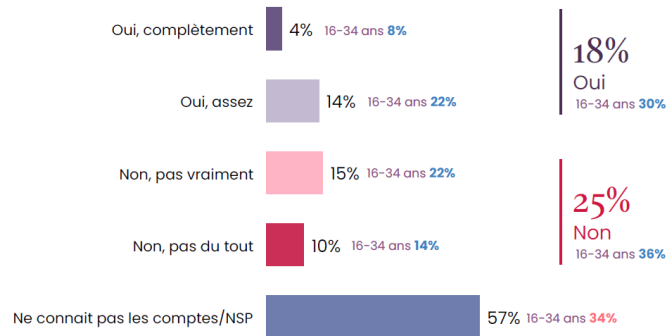
L'intérêt majeur de cette enquête est aussi de montrer que **la consultation de ces contenus s'accompagne d'une adhésion à la vision qu'ils véhiculent**.

Ainsi, parmi les hommes exposés à ces contenus, 43 % déclarent adhérer à la vision des rapports entre les femmes et les hommes qui y est véhiculée. Cette proportion atteint 57 % chez les 25-34 ans.



L'adhésion à la vision hommes/femmes véhiculée par certains influenceurs - *Base Ensemble*

Q. Et diriez-vous que vous adhérez ou non à la vision des hommes et des femmes véhiculée par chacun des comptes suivants ?



Source : Sondage OpinionWay pour Sidaction

Les résultats permettent également de mieux comprendre les ressorts de cette adhésion. Ces contenus fonctionnent comme des dispositifs de réassurance identitaire. Comme le résumait Eléonore Quarré devant la délégation : « On vous dit enfin la vérité, vous n'êtes pas seul. »

Ainsi, parmi ceux qui connaissent ces contenus, 37 % déclarent y trouver un sentiment de réassurance sur leur identité masculine, et 48 % parmi les 25-34 ans, tandis que 40 % estiment avoir trouvé des contenus qui disent enfin la vérité, dont 51 % parmi les 25-34 ans.

L'enquête montre enfin que l'influence de ces contenus dépasse le simple registre des opinions. Parmi les hommes qui les connaissent, 32 % déclarent avoir déjà essayé d'appliquer certains conseils diffusés par ces influenceurs pour devenir un homme meilleur.



L'impact des influenceurs sur la perception masculine et les comportements - *Base Connaissent*

Q. Et toujours concernant ces influenceurs ou comptes d'influence relayant des contenus sur la virilité, le rapport aux femmes, le consentement... (Alex Hitchens, Andrew Tate, etc.), diriez-vous que... ?

Résultats présentés sur la base de ceux qui connaissent au moins un compte, soit 43% de l'échantillon.



Sondage OpinionWay pour Sidaction

Plus préoccupant encore, 35 % affirment que ces contenus les ont conduits à reconsidérer l'usage du préservatif dans leurs relations sexuelles.

Cette adhésion n'emprunte toutefois pas les formes classiques de l'engagement militant ou idéologique. Elle procède davantage d'une imprégnation progressive des représentations. C'est ce mécanisme d'adhésion à bas bruit qu'il est intéressant de comprendre.

Mais auparavant, la délégation s'est aussi penchée sur la diffusion de ces discours dans les établissements scolaires ainsi que leurs conséquences en termes de santé publique

2. Les premiers effets visibles de l'adhésion aux représentations masculinistes parmi les jeunes

a) L'école comme révélateur de l'imprégnation des représentations masculinistes

Les auditions menées par la délégation ont montré que **l'école constitue aujourd'hui l'un des principaux lieux d'observation des effets de la diffusion des discours masculinistes.**

Les professionnels de l'éducation et de la santé scolaire décrivent moins l'apparition soudaine de nouveaux comportements qu'une transformation progressive des représentations.

(1) Une banalisation progressive des discours sexistes et masculinistes dans les écoles

Plusieurs intervenantes ont souligné que les établissements scolaires étaient confrontés à une présence croissante de références, de propos et de comportements inspirés des discours masculinistes.

Pour Mathilde Varrette, infirmière de l'éducation nationale, secrétaire générale adjointe du Snics FSU, cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de fragilisation de certains jeunes. Elle observe¹ que lorsque les difficultés rencontrées par les adolescents ne trouvent pas d'espace d'écoute, « *d'autres discours prennent le relais. C'est ici que le lien avec le masculinisme devient central. Le masculinisme n'apparaît pas en opposition à l'écoute ; il apparaît là où l'écoute fait défaut. Il fonctionne comme un discours de substitution.* »

Les professionnels auditionnés soulignent surtout la précocité croissante de ces phénomènes.

Mathilde Varrette constate ainsi que « *des élèves très jeunes tiennent déjà des propos sexistes, justifient le contrôle, la domination, les gestes déplacés, banalisant ainsi la remise en cause du consentement* ». Elle estime que ces discours « *dégradent le climat scolaire, fragilisent le vivre-ensemble et entravent la réussite* ».

¹ Audition du 22 janvier 2026.

Les observations recueillies lors de la table ronde consacrée aux enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes convergent avec ce constat.

Ainsi, le témoignage de Louise-Marie Giacomuzzo, intervenante Evars et membre du Mouvement du nid, est particulièrement frappant. Selon elle, « *dans une classe de trente élèves, en moyenne, un tiers revendique cette idéologie, un tiers se tait et valide plus ou moins ce qui est dit par des clins d'œil, des sourires ou des rires, et un tiers s'y oppose* ».

Cette observation illustre les mécanismes de banalisation décrits précédemment puisqu'au-delà du nombre d'élèves adhérant explicitement à ces idées, c'est l'existence d'un environnement de tolérance ou d'acceptation passive qui permet voire favorise leur diffusion.

(2) Une dégradation progressive du climat scolaire et des relations entre les filles et les garçons

L'un des effets les plus visibles de cette diffusion concerne l'évolution des relations entre les filles et les garçons au sein des établissements.

Ces phénomènes conduisent certaines jeunes filles à développer des stratégies d'adaptation ou d'autocensure. Sans nécessairement adhérer à ces discours, elles apprennent progressivement à composer avec eux, à éviter certains sujets, certaines tenues ou certaines prises de position afin de limiter les conflits ou les remarques dont elles pourraient faire l'objet.

Toujours lors de la table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes, Christelle Kauffmann, proviseure, secrétaire générale adjointe du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-UNSA), note ainsi que « *nous observons assez massivement une autocensure des filles dans les classes ou en dehors, dans les instances comme les conseils de la vie lycéenne ou collégienne, qui se traduit par une peur de s'exprimer ou de se montrer. Cette autocensure est trop facilement attribuée à une timidité des filles.* »

En réalité, elles adaptent leur comportement en raison d'un « *sentiment d'insécurité différencié suivant le genre : dès lors qu'elles sortent du collège ou du lycée, certaines filles cachent leur féminité sous leur capuche.* »

Un constat partagé par Louise-Marie Giacomuzzo, intervenante Evars pour le Mouvement du nid, pour qui « *les jeunes filles et les membres de la communauté LGBT sont de plus en plus nombreux à exprimer un mal-être, à s'autocensurer, à adopter des comportements éteints leur permettant de passer inaperçus.* »

Cette évolution apparaît d'autant plus préoccupante qu'à partir du collège, les filles deviennent les principales victimes des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire.

Anne Padier Savouroux, sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales à la Direction générale de l'enseignement scolaire

(Dgesco), a ainsi rappelé que la publication de janvier 2026 de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, fondée notamment sur les données de la Miprof relatives aux violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire, met en évidence un véritable point de bascule à l'adolescence : *« les filles deviennent alors les principales victimes des violences sexistes et sexuelles. À titre de comparaison entre le premier et le second degré, en CM1 et en CM2, l'exposition des filles et des garçons aux violences sexuelles demeure similaire : 15 % des filles et 15 % des garçons déclarent avoir été victimes de voyeurisme dans les toilettes, tandis que 8 % indiquent avoir été embrassés de force au moins une fois. Au collège, la proportion des filles victimes devient plus importante : 15 % d'entre elles déclarent avoir été exposées à au moins une forme de violence sexuelle, contre 12 % des garçons. »*

D'autres intervenants font état d'une remise en cause croissante de la mixité dans les interactions quotidiennes. Christelle Jouhanneau, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles, rapporte ainsi que, dans certains établissements, *« les filles se plaçaient d'un côté et les garçons de l'autre »* et que cette séparation persistait malgré les interventions des équipes éducatives. Elle ajoute que *« nous avons également observé, dans les cours d'EPS, des refus de pratiques mixtes. »*

Enfin, ces témoignages rejoignent les observations formulées dans d'autres pays. Le politologue Francis Dupuis-Déri, que la délégation a pu rencontrer lors de son déplacement à Montréal, indique ainsi qu'au Québec, plus de 90 % des enseignants interrogés dans le cadre d'une enquête¹ considèrent que la situation s'est dégradée au cours des cinq dernières années, certains ayant même *« l'impression de revenir vingt à vingt-cinq ans en arrière »*.

De son côté, Pauline Ferrari rappelle aussi² que *« dès 2021 et 2022, les écoles britanniques alertaient sur le « lavage de cerveau » des adolescents « biberonnés » aux propos de l'influenceur masculiniste Andrew Tate »*.

Cette mobilisation précoce des établissements scolaires britanniques illustre le caractère international du phénomène et la place particulière qu'occupe l'école comme observatoire privilégié de la diffusion des discours masculinistes auprès des jeunes.

L'école apparaît ainsi comme un révélateur particulièrement précoce des transformations à l'œuvre. Les comportements observés dans les établissements scolaires montrent que les représentations masculinistes ne demeurent pas cantonnées aux espaces numériques dans lesquels elles se diffusent.

Au-delà même du cadre scolaire, le positionnement des filles et des femmes par rapport à la montée de ces discours est complexe et toute adhésion de leur part n'est le plus souvent qu'apparente. C'est cette idée que

¹ « Les garçons sont plus misogynes qu'ils ne l'étaient. Les premières à en pâtir, ce sont leur mère et leurs sœurs ». *Le monde* (19 février 2026).

² Audition du 8 janvier 2026.

traduit Hélène Roger, directrice du pôle analyse et plaidoyer Sidaction, lorsqu'elle rappelle¹ qu'« *en tant que femme, le besoin de se faire accepter par les hommes constitue une adhésion apparente à ces thèses, même si cette adhésion est plus déclarative que réelle. Les femmes qui veulent être reconnues par les garçons, notamment les plus jeunes, n'ont guère d'autre possibilité que de dire que ces normes sont formidables.* »

b) Des conséquences préoccupantes sur la santé mentale et les comportements en matière de santé publique

(1) La recherche d'une masculinité hégémonique aux conséquences préoccupantes pour la santé mentale

L'un des paradoxes majeurs du masculinisme contemporain tient au fait qu'il prétend répondre au mal-être d'une partie des jeunes hommes tout en contribuant à renforcer les injonctions de performance, de virilité et de domination qui alimentent ce mal-être.

Comme le souligne² Samuel Comblez, directeur général adjoint de l'association e-Enfance 3018, « *les filles sont les principales victimes, mais les garçons, hétérosexuels comme homosexuels, sont aussi la cible de ces discours, parce qu'ils imposent une norme à laquelle les jeunes doivent adhérer* ».

Il indique ainsi recevoir régulièrement dans sa pratique de psychologue « *des jeunes qui ressentent une forme de tension après avoir passé leur journée à se comporter d'une manière qui leur est imposée par ces discours, sans y adhérer* ».

Loin de constituer un simple discours de réassurance, certaines représentations masculinistes peuvent ainsi contribuer à renforcer les sentiments d'échec, de frustration ou de dévalorisation lorsqu'il devient impossible d'atteindre les modèles de réussite, de domination ou de virilité qu'elles valorisent.

Cette pression s'observe particulièrement dans certains espaces numériques où le corps masculin devient lui-même un objet d'optimisation et de mise en conformité avec des standards souvent inatteignables.

Comme l'explique le COSPRAD³, « *dans certains espaces masculinistes, cette logique se traduit par la promotion de pratiques de « looksmaxxing », visant à optimiser l'apparence physique pour devenir plus attirant et accroître leur valeur sur le « marché » des relations sexuelles.* » Ces pratiques reposent sur « *une essentialisation des genres et sur une désinformation genrée diffusant des normes corporelles strictes* » qui contribuent à renforcer une conception hégémonique de la masculinité.

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Audition du 7 mai 2026.

³ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses.

Ces communautés valorisent certains traits physiques, tels que la musculature, les « *hunter eyes* » ou encore une mâchoire carrée (« *jawline* »). Cette dernière, explique Julien Chavanes, est dans certaines communautés, notamment *Incels*, « *un sujet de fascination, voire d'obsession* ».

Réunir l'ensemble de ces caractéristiques est supposé garantir le succès auprès des femmes.

Cette logique peut prendre des formes apparemment anodines (*softmaxxing*) à travers des routines sportives, l'utilisation de cosmétiques, ou l'optimisation vestimentaire, mais aussi des déclinaisons beaucoup plus extrêmes (*hardmaxxing*), incluant la consommation de stéroïdes, des pratiques d'automutilation ou des transformations physiques dangereuses.

Ces dérives illustrent la manière dont certains discours masculinistes captent les fragilités identitaires masculines pour les réorienter vers une logique de surenchère corporelle et de performance.

Loin d'apaiser les insécurités, ces injonctions participent également à diffuser une vision de la masculinité fondée sur la performance permanente, dans laquelle la valeur d'un individu est largement déterminée par sa capacité à dominer physiquement, socialement ou sexuellement les autres.

(2) Une influence directe sur les comportements sexuels à risque et les représentations du consentement

Les effets observés ne se limitent pas à la construction identitaire. Ils concernent également de manière très concrète les comportements sexuels et relationnels.

Le sondage OpinionWay réalisé pour Sidaction met en évidence des résultats particulièrement préoccupants à cet égard.

Les résultats traduisent tout d'abord une fragilisation inquiétante de la culture du consentement, fondée sur une vision profondément asymétrique des rapports sexuels.

Ainsi, 38 % des hommes interrogés considèrent qu'un homme ne peut être tenu responsable si une femme ne dit pas explicitement « non » tandis que 34 % estiment que certaines femmes disent d'abord non « pour sauver les apparences », mais apprécient en réalité que les hommes insistent.

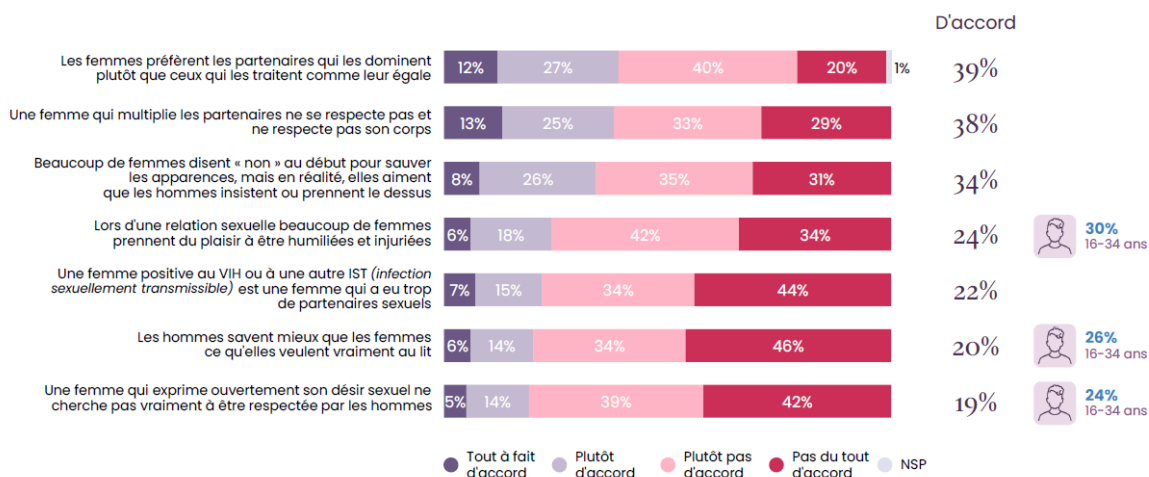
Ils sont aussi 24 % à penser que « lors d'une relation sexuelle, beaucoup de femmes prennent du plaisir à être humiliées et injuriées », un chiffre qui monte même à 30 % chez les 16-34 ans.

Pour les rapporteuses, ces chiffres apparaissent aussi très certainement comme l'une des conséquences néfastes de l'exposition durable et massive aux contenus pornographiques au sein de cette tranche d'âge.

Les opinions relatives aux femmes et à leur sexualité



Q. Et concernant les femmes et leur sexualité, êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec ces affirmations ?



opinionway | POUR SIDACTION

XX - Y% Différence significative par rapport au total

Source : Sondage OpinionWay pour Sidaaction

Les effets concernent également la santé sexuelle. Comme le relève la synthèse de l'étude, les contenus masculinistes modifient concrètement les comportements, en particulier chez les jeunes : « *L'adhésion à ces discours peut conduire à des pratiques sexuelles moins protégées, au mépris du consentement et à la banalisation de comportements à risque.* »

Ainsi, parmi les hommes exposés à des contenus masculinistes, 35 % indiquent qu'ils les ont conduits à reconsidérer l'usage du préservatif dans leurs relations sexuelles, cette proportion atteint 45 % chez les 25-34 ans.

L'étude met également en évidence une banalisation de comportements particulièrement préoccupants. Ainsi, 11 % des hommes déclarent comprendre le « *stealth* », c'est-à-dire le fait de retirer son préservatif sans le consentement de son ou sa partenaire. Cette proportion atteint 18 % chez les hommes âgés de 25 à 34 ans. **Parmi les répondants adhérant aux thèses masculinistes, elle atteint même 34 %, soit plus du tiers des répondants, une proportion préoccupante étant donné le caractère illégal et dangereux de cette pratique pour son ou sa partenaire.**

Ces résultats montrent que **l'influence des discours masculinistes ne se limite pas à l'expression d'opinions** ou à la consommation de contenus en ligne. **Elle peut également modifier concrètement les comportements** et les représentations en matière de sexualité, de consentement et de prévention des risques.

De plus, les travaux de la délégation montrent que cette adhésion peut constituer, dans certains cas, un terreau favorable à des processus de radicalisation plus poussés.

L'adhésion aux représentations masculinistes ne conduit évidemment pas mécaniquement à des formes de radicalisation. Cette adhésion demeure le plus souvent diffuse et partielle, de sorte que **la plupart des individus exposés à ces contenus ne rejoindront pas des communautés extrémistes et ne passeront jamais à des actions violentes.**

Mais une radicalisation croissante couplée à d'autres facteurs, peut, dans certains cas, entraîner une légitimation de la violence et des passages à l'acte.

B. DE L'ADHÉSION À LA RADICALISATION : UNE MARCHE PLUS AISÉE À FRANCHIR QU'IL N'Y PARAÎT

De l'adhésion aux codes et discours masculinistes à une certaine forme de radicalisation pouvant, dans certains cas, mener à la violence, la marche est plus aisée à franchir qu'il n'y paraît pour certains types de profils.

Dès lors, **comment s'opère le basculement** : comment passe-t-on d'une exposition à ces contenus à une adhésion, puis, dans certains cas, à une radicalisation, voire à un passage à l'acte violent ?

Les **processus de radicalisation masculiniste** sont variés et connaissent **divers stades d'engagement.**

Ils présentent souvent des **points communs** pour ceux qui s'y engagent avec, d'une part, des **contextes sociaux, familiaux et personnels propices à l'adhésion à des discours victimaires** notamment, d'autre part, la convocation d'un même imaginaire du déclin, de la perte de statut ou de la menace, et enfin des parcours souvent marqués par l'isolement, des expériences de rejet, de harcèlement ou des ruptures affectives.

Outre l'identification de ces contextes personnels propices au risque de radicalisation violente, il est également primordial de **repérer les signaux faibles - ou moins faibles - d'une radicalité en construction** autour des discours masculinistes. Ces signaux peuvent se manifester dans la sphère familiale, à l'école, dans la sphère professionnelle, associative, ou encore, on l'a vu, dans la sphère numérique.

Le repérage de ces signaux est d'autant plus important qu'ils se manifestent dans un contexte de plus en plus marqué par une **forme de « polymorphisme radical » ou d'hybridation idéologique entre différents mouvements radicaux**, qui a tendance à « brouiller les cartes » de la compréhension de la radicalisation idéologique et nous oblige donc à envisager l'ensemble des **porosités entre différentes formes de radicalité**, en lien avec des idéologies d'extrême droite, des théories complotistes, des logiques identitaires, etc.

Enfin, le repérage et la prévention de ces trajectoires de radicalisation, qui peuvent, par ailleurs, s'avérer très rapides, sont primordiaux et aujourd'hui pris au sérieux par les pouvoirs publics, notamment par l'éducation nationale, les services du renseignement intérieur mais aussi les autorités judiciaires, car, on le sait, **cette radicalisation peut mener à la violence, y compris terroriste, envers les femmes.**

Dès lors, la délégation estime aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'**intégrer pleinement, dans l'ensemble des politiques publiques, le risque de radicalisation et le risque terroriste** liés aux mouvements masculinistes.

À cet égard, les exemples étrangers, notamment la démarche engagée par le Québec, où les rapporteuses se sont rendues, ou par la Suisse en matière de prévention de la radicalisation menant à la violence, montrent qu'une prise en compte explicite de ces phénomènes dans les politiques de prévention de l'extrémisme violent est utile et qu'**il faut, en la matière, s'intéresser à l'ensemble du spectre masculiniste, au-delà de la seule mouvance des incels.**

1. Une adhésion qui s'opère à « bas bruit » par l'usage de références issues de la culture populaire et par imprégnation culturelle

Les enquêtes précédemment présentées montrent qu'une part non négligeable de la population adhère à certaines représentations caractéristiques des discours masculinistes, voire aux contenus diffusés par des influenceurs se revendiquant de cette mouvance.

Pour comprendre cette adhésion, les auditions menées par la délégation invitent toutefois à dépasser l'image d'une conversion idéologique brutale ou d'un engagement militant nécessairement explicite, bien que les deux soient également possibles.

a) Une diffusion par imprégnation culturelle davantage que par adhésion revendiquée qui emprunte les codes de la culture populaire

Si certains facteurs individuels permettent d'expliquer la réceptivité de certains publics à ces discours, leur diffusion repose également sur des mécanismes sociaux et culturels plus larges qui contribuent à leur banalisation.

Cette adhésion ne passe toutefois pas toujours par une adhésion explicite au masculinisme en tant que mouvement ou à l'ensemble des références idéologiques.

Elle peut également s'opérer de manière plus diffuse, par des références et des représentations qui finissent par apparaître familières.

Dans sa contribution écrite à la délégation, le COSPRAD souligne ainsi que les radicalités masculinistes « mobilisent largement les formats viraux du numérique (mèmes, vidéos courtes, musiques) », ajoutant que « sous des formes

humoristiques ou esthétiques, ces contenus participent à la banalisation de discours misogynes ».

Lors du déplacement de la délégation à Montréal, Samuel Tanner et François Gillardin ont particulièrement insisté sur ce phénomène. **Les chercheurs parlent ainsi d'une forme de « socialisation idéologique à bas bruit », c'est-à-dire par une familiarisation progressive**, sans que cette adhésion ne passe par une politisation explicite ou par une référence à un influenceur d'identifié.

Selon les deux chercheurs, les codes communicationnels auxquels un public est sensible (cinéma, musique, vêtements) adoucissent un message de fond qui est profondément toxique et participent ainsi à « *un processus d'accoutumance (banalisation et normalisation) à des contenus progressivement radicaux* ».

Des représentations issues des sphères masculinistes peuvent ainsi circuler sous la forme de références humoristiques, de contenus de divertissement, de conseils de développement personnel ou de discussions sur les relations entre les femmes et les hommes, sans être immédiatement perçues comme relevant d'un corpus idéologique plus large.

Ces représentations, qui visent le plus souvent à humilier les femmes, n'en demeurent pas moins très toxiques, et peuvent ainsi être reprises, diffusées ou partagées sans que leurs auteurs ou leurs destinataires se revendiquent nécessairement du masculinisme, rendant au passage la modération d'autant plus complexe pour les plateformes.

Discours masculinistes, « mâles sigma » et pop culture



Source : présentation de Samuel Tanner et François Gillardin devant la délégation

Ces discours empruntent ainsi, notamment à travers des mèmes, des références à la pop culture en utilisant par exemple des figures fictives telles que Thomas Shelby, personnage principal de la série *Peaky Blinders*, Patrick Bateman dans *American Psycho* ou encore des films tels que *Fight Club*.

Dans *Formés à la haine des femmes* (2023), Pauline Ferrari note ainsi que « la star infortunée des masculinistes, c'est Cillian Murphy, qui interprète le charismatique et mutique Thomas Shelby » qui incarne pour eux « le mâle idéal : froid, autoritaire, viril... » mais aussi, note-t-elle avec humour, « si l'on a suivi la série, bourré de traumatismes et de relations assez dysfonctionnelles ».

Ces figures sont valorisées pour leur virilité, leur maîtrise émotionnelle ou leur capacité à imposer leur volonté aux autres. **Le succès de la figure du « mâle sigma », présentée précédemment, illustre particulièrement cette réappropriation culturelle.**

Cette analyse rejoint les observations formulées par Samuel Comblez lorsqu'il décrit une diffusion qui s'effectue « par fragments, au travers de contenus numériques, de blagues, de références marquées et partagées entre pairs qui, à force de répétition, finissent par constituer un arrière-plan culturel qui paraît normal ».

L'efficacité de ces contenus tient précisément au fait qu'ils ne se présentent pas comme des discours politiques. Ils apparaissent souvent comme des contenus humoristiques, des conseils de vie ou des références culturelles partagées. Cette présentation contribue à rendre leur diffusion plus discrète et plus difficile à identifier, en particulier auprès des jeunes publics.

À cet égard, le phénomène récent, apparu sur TikTok au printemps 2026, de « *L'île de la Skibidi Tentafruit* » constitue une illustration particulièrement révélatrice des nouvelles formes de diffusion des représentations sexistes et masculinistes auprès des jeunes publics.



Les codes mobilisés sont ceux de la **culture numérique des adolescents** : langage absurde, esthétique volontairement kitsch, références virales...



Cette série diffuse, sous une forme humoristique et apparemment dépolitisée, des **stéréotypes sexistes et misogynes**.

Source : Captures d'écran de la websérie « Île de la Skibidi Tentafruit »

Ce mode de diffusion rejoint plusieurs constats déjà formulés, selon lesquels les jeunes publics ne sont pas nécessairement confrontés en premier lieu à des contenus ouvertement masculinistes et illustre ainsi parfaitement les mécanismes décrits par Samuel Tanner et François Gillardin sur la popularisation de ces contenus.

Ils rencontrent plus souvent des représentations, des blagues, des références ou des schémas relationnels qui contribuent progressivement à normaliser certaines visions des rapports entre les sexes.

Les rapporteuses considèrent que ce phénomène illustre la nécessité d'élargir l'analyse des mécanismes de diffusion du masculinisme au-delà des seuls contenus explicitement militants. Les représentations les plus influentes ne sont pas toujours les plus visibles.

Cette popularisation contribue aussi à expliquer pourquoi les discours masculinistes dépassent aujourd'hui largement les seules communautés qui s'en revendiquent.

Cette diffusion par capillarité ne va cependant pas s'imprégner de la même manière parmi l'ensemble des publics, les facteurs de vulnérabilité jouant un rôle déterminant dans leur réception.

« L'île de la Skibidi Tentafruit » : quand l'IA générative devient un vecteur de banalisation des stéréotypes masculinistes

Apparue sur TikTok au printemps 2026, la série *L'Île de la Skibidi Tentafruit* illustre les nouvelles formes de circulation des représentations de genre sur les réseaux sociaux. Entièrement générée par intelligence artificielle, cette parodie de télé-réalité met en scène des fruits anthropomorphes évoluant dans un univers directement inspiré de programmes tels que *L'Île de la tentation* ou *Love Island*.

Le phénomène a connu un succès fulgurant. Selon la presse, la version française de la série aurait dépassé les 100 millions de vues en une dizaine de jours et réuni plusieurs millions d'abonnés sur TikTok.

Les épisodes, d'une durée de quelques minutes, sont conçus selon les codes de la viralité numérique : intrigues simples, rebondissements permanents, humour absurde et diffusion séquencée favorisant l'attente de l'épisode suivant.

Plusieurs observateurs ont relevé que cette série reprend également certains stéréotypes récurrents de la télé-réalité. Les personnages féminins y apparaissent fréquemment hypersexualisés, tandis que les intrigues reposent largement sur la jalousie, la concurrence entre femmes, les rapports de domination ou les comportements possessifs. Certains médias ont également souligné la présence de propos sexistes ou dévalorisants à l'égard des femmes dans plusieurs épisodes.

Ainsi, la série met en scène des personnages masculins parfois violents et possessifs, tandis que les personnages féminins sont objectifiés et blâmés pour leurs pratiques sexuelles. « *Je veux graille là. Les meufs, c'est du poulet, en plus je les tastycroustirais bien* », s'amuse par exemple Myrtillo, l'homme à la tête de baie bleue. Traduction : *Les femmes, je les mangerais bien comme un tasty crusty* (un plat à base de riz et de poulet frit populaire auprès des moins de 25 ans).

Déjà accessible sur TikTok, YouTube Shorts ou en Reels Instagram, le format du brainrot continue de s'immiscer dans le quotidien des plus jeunes puisque la chaîne TF1 a décidé de commencer un partenariat avec OnlyMoviesFr, compte TikTok qui a originalement lancé la « Skibidi Tentafruit ».

Sous couvert de divertissement, ces représentations peuvent ainsi contribuer à banaliser certains imaginaires déjà présents dans les discours masculinistes, sans que les spectateurs aient nécessairement le sentiment d'être exposés à un contenu idéologique.

Sources : Le Figaro, « Les lucratifs dessous de L'Île de la Skibidi Tentafruit, cette télé-réalité générée par IA qui cartonne sur TikTok », 8 avril 2026 ; Elle, « Skibidi Tentafruit : la série en IA adorée des jeunes, la dérive masculiniste sur TikTok », 10 juin 2026

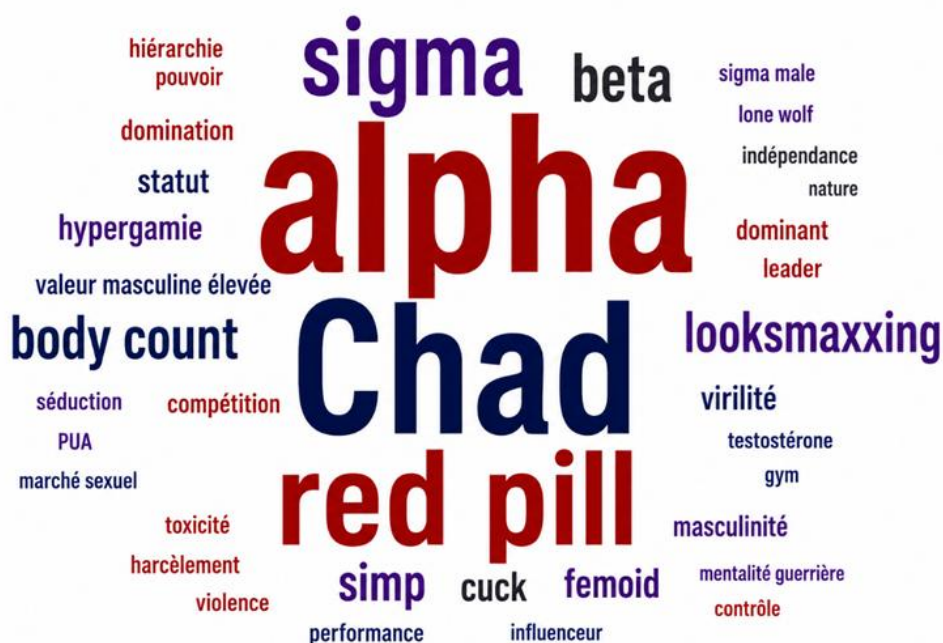
b) Une banalisation qui passe aussi par le langage

La diffusion contemporaine des représentations masculinistes passe aussi par un vecteur plus discret, mais particulièrement efficace : le langage lui-même.

Des termes désormais largement répandus dans la culture numérique, tels qu'*alpha*, *sigma*, *bêta*, *Chad*, *body count* ou encore *looksmaxxing*, ne constituent pas de simples expressions issues de la culture internet. Ces termes

véhiculent des représentations simplifiées, hiérarchisées et profondément genrées des rapports sociaux.

Exemples d'expressions issues de la manosphère



Source : Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Comme l'a relevé Cécile Simmons devant la délégation, « *le langage du masculinisme est devenu celui de la culture Internet. Des termes comme « mâle alpha » ou « sigma male » sont utilisés par les adolescents* ». Elle ajoute que cette diffusion témoigne « *d'une exposition plus large des hommes et des femmes à ces idées et, par conséquent, de points d'entrée multiples* ».

Les auditions conduites par la délégation montrent en effet que ce vocabulaire ne constitue pas un simple effet de mode lexical. Il remplit plusieurs fonctions structurantes.

Il construit tout d'abord un entre-soi permettant la reconnaissance mutuelle.

Pauline Gonthier¹, auteure de *Parthenia* (2025), un roman qui se déroule dans le milieu des masculinistes, de l'extrême droite et des jeux vidéo, et montre comment un jeune homme devient masculiniste, s'est dit « *marquée* » devant la délégation « *par le langage hermétique employé sur ces forums* ». Elle a nettement insisté sur la dimension communautaire de ce lexique qui « *participe à la construction d'un très fort communautarisme.* » Elle ajoute que « *l'usage de*

¹ Audition du 8 janvier 2026.

mots ou de références communes (...) permet de se reconnaître les uns et les autres et d'engendrer un sentiment d'appartenance commune. »

Il permet également de faire circuler des représentations misogynes sous des formes apparemment humoristiques ou codées, rendant leur repérage, ainsi que la modération, plus difficile.

Lors du colloque organisé par la délégation, Shanley Clemot McLaren a ainsi évoqué l'usage détourné de certains symboles numériques : *« Il y a quelques mois, une tendance est apparue sur TikTok : utiliser l'emoji « tasse de café » en commentaire sous les publications de femmes. Cet emoji, qui peut paraître anodin, était un message codé, un appel à la solidarité masculine pour se moquer et discréditer celles qui prennent la parole en ligne. »*

Ce langage codé constitue également un moyen de contourner les mécanismes de modération et de rendre certains discours plus difficiles à identifier. De nombreux termes, références ou symboles fonctionnent ainsi comme des formes de *dog whistling*, c'est-à-dire des messages dont la signification réelle n'est pleinement comprise que par les membres d'une même communauté. Sous l'apparence d'une plaisanterie, d'un mème ou d'une référence culturelle anodine, ils permettent de véhiculer des représentations misogynes et masculinistes.

Ainsi, les formes contemporaines du masculinisme ne se présentent plus toujours comme des idéologies explicitement identifiables. Elles circulent aussi sous forme de codes culturels, de références humoristiques, de récits ou d'aspirations virilistes, plus difficilement repérables mais potentiellement plus facile à diffuser.

Cette dimension est d'autant plus difficile à appréhender que le vocabulaire employé dans ces espaces évolue en permanence. Lors de leur audition¹ devant les rapporteurs, le Colonel Nicolas Philippotin, chef de l'Office Central de Lutte Contre les Crimes Contre l'Humanité et les Crimes de Haine (OCLCH), et la Lieutenant-colonelle Marie Morellec, Commandante de la division de lutte contre les crimes de haine de l'OCLCH ont ainsi expliqué que **les expressions, références et symboles utilisés par les communautés masculinistes sont particulièrement mouvants.**







Lorsqu'un terme devient trop identifié, trop médiatisé ou plus facilement détectable par les systèmes de modération, il tend à être remplacé par de nouvelles expressions, de nouveaux détournements ou de nouveaux codes visuels. Cette évolution permanente du lexique participe à la résilience de ces communautés et complique leur suivi par les chercheurs, les plateformes, les pouvoirs publics.

Cette évolution ne concerne d'ailleurs pas uniquement les mots. Les communautés masculinistes mobilisent également de nombreux emojis, symboles visuels, chiffres ou références culturelles détournés qui

¹ Audition du 20 mai 2026.

permettent de transmettre des messages implicites tout en échappant plus facilement à la détection automatisée. L'exemple évoqué précédemment de l'emoji « tasse de café » utilisé pour tourner en dérision la parole des femmes illustre cette logique, mais il en existe bien d'autres qui reprennent le lexique masculiniste.

Si certains de ces **emojis** demeurent confidentiels pour des raisons de sécurité, le tableau ci-dessous illustre certains de ces symboles les plus couramment utilisés :

Emoji	Terme	Signification dans la manosphère	Origine / contexte
	Pilule rouge (<i>Red pill</i>)	Fais référence à une personne qui prend conscience de la réalité sur les femmes et la société, avec l'idée que les hommes sont opprimés par le féminisme.	Emprunté au film Matrix (1999). Terme fondateur de la manosphère.
	Cercle noir (<i>Black pill</i>)	Adhésion au <i>blackpill</i> : conviction que les <i>incels</i> sont condamnés génétiquement, que rien ne peut améliorer leur sort.	Evolution radicale du <i>red pill</i> .
	Cercle rouge (<i>Red circle</i>)	Variante du <i>red pill</i> . Symbolise la pensée <i>red pill</i> et l'éveil à la « vraie » nature des femmes	Substitut à l'emoji pilule
	100/cent pour cent	Référence à la « règle 80/20 » : 80 % des femmes ne seraient attirées que par 20 % des hommes (les <i>Chads</i>). Détournement de la loi de Pareto pour valider la théorie <i>incel</i>	Expliqué dans Adolescence. Très répandu sur Instagram et TikTok.
	<i>Biceps</i>	Représente la domination masculine par la force physique. Associé à la culture gym et à l'idéal du « mâle alpha ».	Usage partagé avec la culture fitness ordinaire, le contexte détermine le sens.
	Loup (Sigma male)	Symbolise le « sigma male » : un homme qui rejette les structures sociales, est solitaire mais désirable.	Concept popularisé sur Twitter/X et TikTok

Source : Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Tous les registres de langage mobilisés dans ces univers ne présentent évidemment pas le même degré de gravité, ni les mêmes fonctions selon les mouvances concernées. Il n'en demeure pas moins que cette banalisation lexicale constitue une évolution significative.

Cette évolution constitue, du point de vue de la délégation, l'un des principaux défis de compréhension et de prévention du phénomène.

À ce titre, les rapporteuses considèrent que la lutte contre le masculinisme passe également par une vigilance accrue à l'égard de la banalisation de son vocabulaire. La diffusion dans le langage courant de termes tels que *bodycount*, *red pill*, *sigma male* ou *Chad* ne relève pas d'une simple évolution lexicale. Elle participe à la normalisation de références issues de la manosphère, mais aussi à la diffusion de codes permettant parfois de masquer ou d'atténuer la portée idéologique de certains discours. À mesure que ces expressions se banalisent, leur origine et leur signification tendent à devenir moins visibles, ce qui facilite leur circulation dans des espaces de plus en plus larges.

Lexique de la manosphère

Les univers masculinistes contemporains reposent largement sur un vocabulaire spécifique. Ces termes ne recouvrent pas tous le même degré de radicalité, mais ils participent à la diffusion de représentations hiérarchisées des rapports entre les sexes.

Alpha : désigne un homme supposément dominant, charismatique, conquérant et situé au sommet de la hiérarchie sociale. La figure du « mâle alpha » repose sur une vision hiérarchisée et compétitive des masculinités.

Sigma : variante plus récente de la figure de l'alpha. Le « mâle sigma » se présente comme un homme solitaire, autosuffisant et détaché des normes sociales ordinaires. Plus introverti et mystérieux, il se concentre sur son perfectionnement personnel

Bêta : terme péjoratif désignant un homme perçu comme faible, dominé ou dépourvu de virilité. Les bêta sont considérés comme inférieurs aux alpha et sigma.

Chad : archétype de l'homme considéré comme physiquement attirant, socialement dominant et ayant un accès facilité aux relations sexuelles. Dans les communautés *incels*, le « Chad » symbolise l'homme génétiquement privilégié.

Looksmaxxing : ensemble de pratiques visant à optimiser son apparence physique afin d'augmenter sa « valeur » sur le marché des relations amoureuses ou sexuelles. Le terme renvoie à une vision particulièrement normée du corps masculin.

Body count : expression utilisée pour désigner le nombre de partenaires sexuels d'une personne, généralement appliquée aux femmes dans une logique de jugement moral ou de hiérarchisation.

Hypergamie : théorie selon laquelle les femmes rechercheraient systématiquement des partenaires socialement, économiquement ou physiquement supérieurs.

Red pill : référence au film Matrix, désignant supposément une « prise de conscience » de la « réalité » des rapports de genre. Dans les espaces masculinistes, « prendre la red pill » signifie adhérer à une lecture antiféministe du monde.

Simp : terme péjoratif visant un homme jugé trop attentionné ou respectueux envers les femmes, accusé de rechercher leur validation.

Cuck : contraction de *cuckold* (« cocu »), utilisée comme insulte pour désigner un homme considéré comme faible, soumis ou incapable d'imposer sa domination.

Femoid : terme extrêmement déshumanisant utilisé dans certains espaces *incels* pour désigner les femmes, assimilées à des êtres biologiquement inférieurs ou manipulatrices.

Ce lexique évolue rapidement et varie selon les communautés concernées. Il contribue toutefois à diffuser, parfois sous une apparence humoristique ou ironique, des représentations profondément hiérarchisées des rapports entre les femmes et les hommes.

Source : Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

2. Un risque de radicalité pouvant mener à la violence : repérer les « signaux faibles » du masculinisme radicalisé

Afin d'identifier et de mesurer le risque de radicalisation masculiniste, il est important d'en connaître la définition et les mécanismes d'engagement.

a) La définition de la radicalisation pouvant mener à la violence

Dans une contribution écrite transmise à la délégation¹, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), dont la directrice générale, Céline Berthon, a été auditionnée par les rapporteuses dans le cadre de leurs travaux², estime ainsi que « *les politiques de prévention et de lutte contre la radicalisation doivent pouvoir prendre appui sur une définition claire et précise de la radicalisation qui mérite d'être formulée en cohérence avec les enjeux prioritaires de la lutte contre la menace terroriste. Cette définition doit permettre non seulement la description et l'analyse du phénomène mais également de rendre possible sa prise en compte effective dans le cadre de dispositifs d'entrave adaptée.* »

Pour la DGSI, la radicalisation est ainsi définie comme un processus individuel non linéaire de rupture et de métamorphose, fondé sur trois critères :

- un changement inquiétant de comportement ;
- l'adhésion à une idéologie extrémiste ;

¹ Réponses écrites au questionnaire adressé par les rapporteuses, fournies le 20 avril 2026.

² Audition du 8 avril 2026.

- et l'adoption, au moins en théorie, de la violence comme mode d'action, ou la légitimation/apologie de cette violence.

Dès lors, cette définition permet d'intégrer **diverses formes de radicalisation**, qu'il s'agisse d'individus adhérant à l'idéologie djihadiste, d'individus adoptant des idéologies d'ultra-droite (accélérationnistes, suprémacistes, néo-nazis, *incels*, etc.) ou encore d'acteurs de l'ultra-gauche soutenant l'action directe violente à des fins révolutionnaires.

Pour la DGSI, « *le masculinisme s'impose comme une idéologie radicale à part entière, porteuse de toutes les caractéristiques des mécanismes de radicalisation. On peut ainsi identifier un noyau dur radicalisé, moteur de l'idéologie mortifère et porteur de menace (incels), autour duquel on observe une sphère radicale plus importante, partageant une grande partie de cette idéologie sans soutien à la violence (les masculinistes). Enfin, un rayonnement idéologique peut être constaté dans la sphère publique avec le looksmaxxing, (...) accroches diffusées sur les réseaux sociaux pour attirer les individus vers ces sphères concentriques* ».

La DGSI définit dès lors le processus de radicalisation comme un **processus individuel dont les étapes et la rapidité sont éminemment variable selon les individus**. En outre, sur les dossiers qu'elle traite, la DGSI indique aux rapporteuses « *ne pas être en mesure d'indiquer que les protagonistes sont uniquement radicalisés à travers le spectre du masculinisme* ».

Au sein de la mouvance masculiniste, la DGSI distingue deux branches selon leur niveau de radicalité :

- d'une part, les masculinistes porteurs des bases idéologiques radicales, à savoir un antiféminisme marqué et luttant pour la suprématie des hommes, dont les messages sont désormais exploités par de nombreux « influenceurs » (tels qu'Andrew Tate aux États-Unis ou encore Ugo Gil Jimenez en France) ;

- d'autre part, le courant des *incels*, frange radicalisée, encline à la violence de la mouvance masculiniste, véhiculant une vision méprisante des femmes et appelant au rétablissement de la suprématie masculine et blanche à travers des moyens coercitifs tels que le viol ou le meurtre.

b) Les facteurs déclencheurs d'une potentielle radicalité menant à la violence : identifier les contextes propices à la radicalisation

Pour détecter et évaluer le risque de radicalisation menant à la violence et au passage à l'acte violent chez les sujets proches des mouvances masculinistes ou adhérant à leurs discours, **il est nécessaire d'identifier les différents contextes propices à un basculement** vers des formes de radicalité violente.

L'analyse des facteurs déclencheurs de cette radicalisation est toutefois dépendante de chaque situation individuelle, s'inscrivant elle-même

dans des contextes sociaux et politiques pouvant favoriser un engagement vers la radicalité masculiniste.

Il est donc difficile de dresser une grille de lecture unique des processus de radicalisation masculiniste, même si certains points communs peuvent émerger.

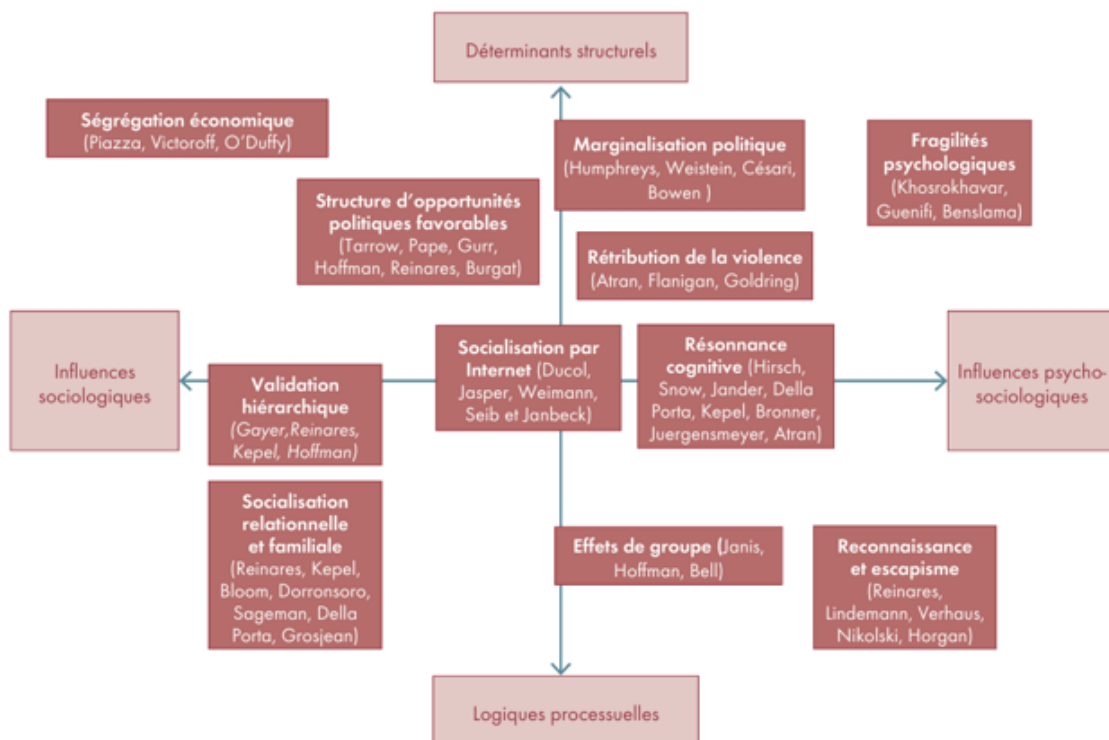
(1) Un processus évolutif conjuguant plusieurs dynamiques individuelles et collectives

Ainsi que le souligne le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) dans sa contribution écrite aux travaux de la délégation, il convient de **se départir d'une lecture en termes de « trajectoires types » ou de « basculements », pour privilégier une analyse processuelle de l'adhésion au masculinisme.**

Il semble en effet difficile d'identifier des causes uniques ou de dresser un profil type de radicalisation. Dans cette perspective, *« il s'agit moins de répondre à la question du « pourquoi » que d'analyser le « comment » des engagements, dans une logique processuelle qui articule dimensions cognitives, relationnelles, émotionnelles et structurelles. »*

La radicalisation doit être pensée comme un processus évolutif qui conjugue plusieurs dynamiques à l'œuvre.

La radicalisation : un processus évolutif



Source : COSPRAD (Schéma extrait de « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent » de Xavier Crettiez, auteur de travaux sur la sociologie du djihadisme français)

Devant la délégation¹, **Antoine Mégie**, coordinateur scientifique du COSPRAD, a ainsi souligné qu'il est « *extrêmement important de réfléchir à la radicalisation comme un processus psychique individuel, mais aussi de replacer les mécanismes à l'œuvre au sein des espaces sociaux et politiques* ».

L'exemple des mouvements masculinistes conduit à comprendre les processus de radicalisation comme des dynamiques sociales et politiques par lesquelles des individus ou des groupes adoptent des positions idéologiques de rupture pouvant conduire à la légitimation de la violence. La radicalisation relève ainsi moins d'un événement ponctuel que d'un processus cumulatif marqué par une socialisation parfois militante, une polarisation idéologique, ainsi que des effets de groupe ou d'ancrages territoriaux et numériques. Il s'agit, dès lors, de **donner à ses engagements individuels une dimension plus collective et politique.**

C'est pourquoi, **l'analyse processuelle de la radicalisation** menant à la violence doit intégrer :

- une **approche socio-politique de l'action collective** qui met en évidence le rôle central des cadres d'interprétation de l'injustice dans les processus d'engagement masculiniste ;

- le **rôle des structures d'opportunité politique** et les **dynamiques nationales et internationales** (médiatisation des débats sur l'égalité, controverses sur les politiques publiques, circulation transnationale des discours antiféministes) qui créent un contexte favorable à l'émergence et à la diffusion de ces idées. D'après le COSPRAD, « *l'adhésion au masculinisme ne relève donc pas uniquement de trajectoires individuelles, mais s'inscrit dans un environnement politique et médiatique qui rend ces discours disponibles et légitimes* » ;

- une **dimension émotionnelle** dans la mesure où les idéologies radicales mobilisent des **registres affectifs** - peur, colère, ressentiment - **susceptibles d'encourager l'action violente.** Cette articulation entre émotions et idéologie contribue à transformer des expériences individuelles en engagement collectif ;

- enfin, le **rôle des dynamiques relationnelles.** L'engagement est souvent favorisé par des **réseaux de pairs**, des **communautés** ou des **figures d'autorité.** Dans le cas du masculinisme, ces fonctions peuvent être assurées par des communautés en ligne ou des influenceurs qui jouent un rôle de socialisation idéologique. Ces espaces produisent des effets d'entre-soi, favorisant l'intensification des croyances et la construction d'une identité collective.

Ainsi, **l'adhésion aux discours masculinistes ne peut être comprise uniquement à partir de facteurs individuels** (rupture affective, isolement social), **mais doit être replacée dans des configurations sociales plus larges.**

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

Elle renvoie à des **moments d'affaiblissement des attaches sociales** (échec scolaire, précarité, rupture affective, désaffiliation) qui rendent les individus plus réceptifs à des cadres d'interprétation et d'engagement alternatifs. Toutefois, **ces situations ne produisent pas mécaniquement de radicalisation** : elles constituent plutôt des conditions de possibilité, dont l'effet dépend notamment de la rencontre avec des offres idéologiques et des environnements de socialisation.

Pour le COSPRAD, « *il apparaît (...) plus pertinent de parler de processus de radicalisation graduels et multiformes plutôt que de trajectoires récurrentes. Les ruptures biographiques, l'isolement social ou le sentiment de déclassement peuvent certes constituer des éléments de contexte, mais leur effet dépend de l'articulation avec des dynamiques collectives, des cadres interprétatifs et des opportunités politiques.* »

(2) Un parcours de radicalisation multifactoriel

La nécessaire articulation entre logiques individuelles et dynamiques collectives pour analyser les processus d'engagement masculiniste ne doit toutefois pas empêcher l'identification de **contextes propices à la radicalisation masculiniste violente**.

S'agissant plus spécifiquement du public identifié par la DGSJ comme étant le plus à risque de radicalisation menant à la violence, à savoir celui relié à la mouvance masculiniste *incel*, la DGSJ a indiqué, dans une note transmise aux rapporteuses, que, dans la majorité des militants *incels* suivis, le basculement vers le passage à l'acte a été motivé par du **harcèlement scolaire, l'absence de relation sentimentale ou sexuelle et la consommation frénétique et récurrente de contenu numérique particulièrement violent appelant à l'action**.

La DGSJ constate ainsi que « *le parcours de radicalisation du public incel est multifactoriel, ponctué de harcèlement scolaire, d'isolement social, de problèmes psychologiques ou encore de traumatismes pouvant être liés à un foyer familial dysfonctionnel ou à des agressions sexuelles* ».

Elle précise également que « *la fréquentation de sites tels que WatchPeopleDie, sur lequel une multitude de vidéos de tueries, de tortures et de suicides est disponible, incarne un marqueur fort dans la mesure où elle participe à désensibiliser l'individu et lui permet d'adopter progressivement un état d'esprit prêt au passage à l'acte* ».

Elle constate donc, chez certains profils, une **consommation frénétique de contenus numériques apologétiques et violents**, et note que « *le rôle des réseaux sociaux est prépondérant dans les parcours de radicalisation des profils incels traités par la DGSJ, en raison de leur jeune âge. En cherchant un bouc émissaire à leurs frustrations (féminisme, société, institution), les militants sont susceptibles d'être réceptifs et séduits par des contenus numériques d'ultra-droite qui proposent une offre répondant à leurs problématiques* ».

De son côté, la responsable de la Cellule d'accompagnement à la laïcité et de prévention de la radicalisation (CALPRA) de la direction de la **Protection judiciaire de la jeunesse** (PJJ), Nathalie Le Barazer¹, a indiqué aux rapporteuses que, là où le profil habituel des quelque 140 000 jeunes actuellement suivis par la PJJ correspondait à celui d'enfants souffrant de carences multiples, de traumatismes et issus d'environnements sociaux en grande difficulté, **les jeunes suivis en raison de leur engagement dans un processus de radicalisation masculiniste étaient souvent parfaitement insérés socialement** et leurs parents n'avaient pas du tout repéré les signaux d'une radicalisation en cours.

S'agissant des **passages à l'acte violent**, dont la qualification pénale dans les statistiques de la PJJ apparaît comme « crime de haine » ou « volonté de crime de masse » - la qualification « crime masculiniste » n'existant pas et étant donc difficile à quantifier - Nathalie Le Barazer a également relevé que **la plupart des jeunes concernés et suivis par la PJJ ne faisaient pas préalablement l'objet d'un suivi pour environnement défaillant**.

C'est pourquoi, au-delà de l'environnement direct propice à la radicalité violente, il convient également de s'intéresser aux facteurs psychopathologiques déclencheurs d'une radicalité masculiniste pouvant mener à la violence.

(3) Des facteurs psychopathologiques déterminants

Le journaliste et romancier **Julien Chavanes**, auteur de plusieurs enquêtes sur les trajectoires d'engagement masculiniste et les risques associés de radicalisation violente, notamment au sein de la mouvance *incel*, a étudié les contenus de forums dédiés aux *incels*. Il a relevé devant la délégation² à leur sujet que « *les hommes qui y déversent leurs frustrations sont souvent jeunes et disent souffrir d'une grande solitude.* »

Il a également souligné des points communs entre eux, notamment une **prévalence des troubles dépressifs, du spectre autistique, des troubles paranoïaques et de la personnalité narcissique**. En outre, presque tous déclarent avoir fait l'objet de **harcèlement scolaire**.

Enfin, selon lui, **les problématiques de socialisation dépassent celles ayant trait à leur vie sentimentale** : « *ils disent souffrir du rejet des femmes, mais sont en réalité victimes de l'image faussée qu'ils se font de la masculinité, de ce qu'ils pensent devoir être et ne sont pas. Ils cherchent avant tout la validation d'autres hommes selon une logique de boys club (...) Se sentant exclus de la masculinité hégémonique (...), ils surjouent en ligne cette masculinité dominante, masque numérique produisant une violence bien réelle.* »

Pour sa part, **Alexandre Ledrait**, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie,

¹ Audition du 19 mai 2026.

² Table ronde du 24 mars 2026.

estime que la radicalisation masculiniste « s'inscrit dans une trajectoire progressive où s'articulent vulnérabilité biographique, humiliation adolescente, organisation psychopathologique et construction d'une identité radicale réparatrice. »

De la même façon, **Samuel Comblez, directeur général adjoint de l'association e-Enfance/3018**, a souligné devant la délégation¹ que **l'adhésion aux masculinismes est « moins idéologique que profondément émotionnelle. Les contenus masculinistes mobilisent des affects puissants : la colère, le sentiment d'injustice, la frustration ou la peur du déclassement. »** Il estime dès lors que « **nous sommes face à un phénomène qui ne relève pas d'une adhésion rationnelle et consciente, mais d'un ensemble de processus psychologiques : vulnérabilité émotionnelle, besoin de sens et de contrôle, influence des pairs, exposition répétée et amplification numérique. C'est précisément cette combinaison qui le rend à la fois puissant, discret et difficile à appréhender. »**

En effet, parmi les trajectoires de radicalisation masculiniste étudiées chez les jeunes hommes qu'Alexandre Ledrait a pu rencontrer, les **éléments de contexte sociologiques saillants et déterminants** étaient les suivants :

- un **sentiment précoce de non-reconnaissance dans le regard parental** : conviction d'avoir été le fruit d'une naissance accidentelle, sentiment de non-existence dans le désir parental ou idée que leur venue au monde aurait contribué à l'effondrement dépressif de leurs parents. L'enfant construit alors son sentiment d'existence autour d'une reconnaissance conditionnelle ;

- un **sentiment de déclassement social** ;

- des **conflits parentaux**, une mère perçue comme « psychiquement indisponible » et un père absent, mais aussi idéalisé, difficilement accessible d'un point de vue identificatoire ;

- une **rupture brutale**, souvent un déménagement, qui interrompt une petite enfance vécue comme heureuse, voire idéalisée, entraînant la perte des liens amicaux, et qui peut ainsi constituer un point de bascule dans la trajectoire développementale favorisant l'émergence d'une anxiété sociale durable et d'un sentiment d'isolement progressif ;

- une « **humiliation sentimentale** », thématique qui revient constamment dans les discours des jeunes rencontrés. Parallèlement, l'absence de mise en couple, quand les pairs vivent leur première relation, accentue le décalage ;

- des **difficultés relationnelles** souvent **aggravées par des expériences d'humiliation au sein du groupe masculin lui-même** : moqueries, insultes visant leurs supposées faiblesses fréquemment associées à des propos homophobes, attaques qui contribuent à la construction d'un sentiment de disqualification masculine ;

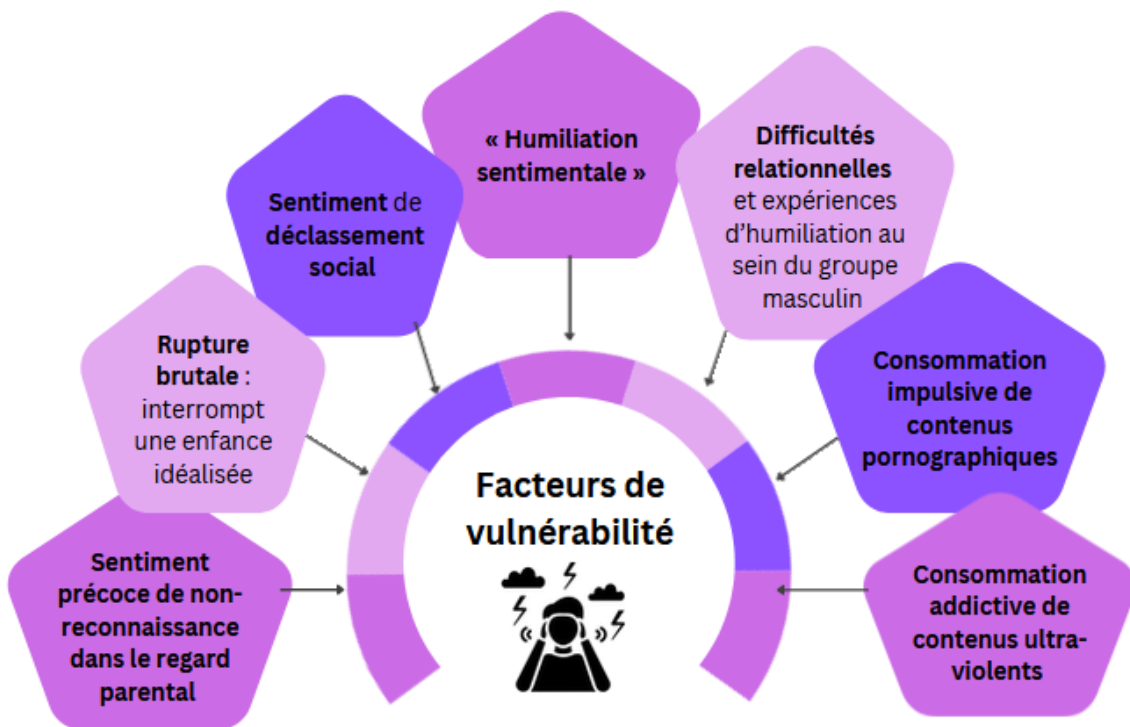
¹ Table ronde du 7 mai 2026.

- du point de vue corporel, une **dysmorphophobie** centrée sur l'image d'un corps jugé insuffisamment viril, faible ou infantile, le corps devenant alors le support d'une dévalorisation permanente, renforçant l'évitement social et les difficultés relationnelles ;

- une **consommation impulsive et frénétique de contenus pornographiques** associant des contenus BDSM, *hentai* ou vidéos hyperviolentes ;

- une **consommation addictive de contenus violents** sur des plateformes telles que *WatchPeopleDie*.

Ces éléments de contexte sociologiques constituent autant de facteurs de vulnérabilité comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Source : Délégation aux droits des femmes, à partir d'une présentation d'Alexandre Ledrait, professeur de psychopathologie et de psychocriminologie cliniques

Pour Alexandre Ledrait, « la fascination-sidération de ces contenus crée chez le sujet une recherche compulsive. Les effets traumatiques – le manque de sommeil et l'angoisse – précèdent souvent de quelques jours les passages à l'acte. »

Il estime, en outre, que « la focalisation (...) sur la frustration sexuelle à l'œuvre chez les masculinistes risque d'invisibiliser la dimension narcissique qui est mise en jeu. Nous émettons ainsi l'hypothèse d'une perversion de type narcissique qui se verrait secondairement érotisée au travers de la recherche du sexuel. (...) Dans ce contexte, la femme n'est qu'un objet permettant d'obtenir une satisfaction narcissique, un faire-valoir à valeur de fétiche, à savoir être reconnu en tant que mâle. »

Malgré ces difficultés, de nombreux adolescents décrivent des **tentatives actives de transformation de leur statut social** qui participent elles-mêmes des mécanismes de radicalisation, telles que l'investissement radical dans le sport, le *looksmaxxing*, les jeux d'argent : « *autant de voies vers une reconnaissance immédiate de virilité* ». Chez d'autres, le recours au religieux permet une réorganisation psychique temporaire. Pour d'autres, enfin, des conduites scarificatoires à visée expiatoire s'inscrivent comme ultimes tentatives de contenance, parfois jusqu'au basculement vers « *l'obligation morale de commettre un attentat* ».

Qu'est-ce que le *looksmaxxing* ?

Le *looksmaxxing* est un concept masculiniste désignant un ensemble de préceptes et techniques visant à optimiser son potentiel physique en vue de devenir plus attractif et de correspondre à certains critères de beauté physique.

Cela peut aller d'une simple routine sportive à des techniques d'optimisation plus extrêmes comme la chirurgie esthétique, la prise de produits pharmaceutiques ou encore la pratique du *bonesmashing* consistant à exercer des pressions et des coups répétés sur les os du visage en vue d'en modifier la forme, y compris à l'aide d'un marteau.

Comme l'indiquait à la délégation Alexandre Ledrait, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie, le *looksmaxxing* est une tendance véhiculée par certains sites qui expliquent comment atteindre une masculinité idéale, par exemple au travers de la technique du *mewing*, qui consiste à mâcher certaines gommes pour avoir des mâchoires anguleuses.

« *En réalité, soit le jeune garçon appartient à un milieu aisé, ce qui n'est pas la majorité des cas, et peut recourir à la chirurgie esthétique, soit il pratique un looksmaxxing « maison », notamment au moyen d'un marteau pour se casser le nez et le rendre très protubérant, ce qui est un signe de masculinité* ».

Un des jeunes rencontrés par Alexandre Ledrait avait des blessures au niveau des yeux, car certains sites conseillaient d'utiliser deux petits pics pour réduire l'écartement des yeux et ainsi correspondre à une norme pseudo-scientifique, définie notamment au regard de stars comme Brad Pitt.

Source : Auditions de la délégation aux droits des femmes du Sénat

Dès lors, **l'idéologie masculiniste offre plusieurs fonctions psychiques simultanées** :

- elle transforme une expérience individuelle d'échec en injustice collective ;
- elle fournit un cadre explicatif simplifié de frustrations vécues ;
- elle permet l'intégration dans une communauté partageant les mêmes représentations ;

- elle propose une identité viriliste susceptible de restaurer une masculinité vécue comme défaillante.

Du côté de la psychopathologie, bien que les revues internationales évoquent la forte prévalence de troubles psychopathologiques au sein des populations masculinistes, notamment la population *incel* – expériences dépressives, symptômes anxieux, troubles du spectre autistique –, l’observation clinique des jeunes suivis permet de constater la convergence de différents traits de personnalité :

- une **composante narcissique** caractérisée par une hypersensibilité à l’humiliation ;

- une **composante paranoïde** favorisant l’interprétation hostile des interactions sociales ;

- une **composante évitante** associée à une anxiété sociale importante ;

- et une **organisation sexuelle paraphilique**, notamment du type masochisme sexuel.

À cette présentation clinique s’ajoutent la présence de **troubles dépressifs persistants**, une **forte introversion** et des **idéations suicidaires** récurrentes.

Parallèlement, **nombreux sont ceux qui évoquent la négation de leurs troubles par leur propre entourage**, des parents focalisés sur leur performance scolaire : *« en cas d’échec scolaire, leur sentiment de reconnaissance s’effondre, pouvant précipiter des passages à l’acte auto ou hétéroagressif. Dans certaines situations extrêmes, le passage à l’acte violent peut apparaître comme une ultime tentative de prouver son existence. (...) La violence dirigée vers autrui s’inscrit alors dans une dynamique simultanément hétéroagressive et suicidaire à visée de postérité. »*

c) Les signaux à surveiller : identifier les processus d’engagement masculiniste

Interrogée par les rapporteures sur l’existence de signaux spécifiques permettant de détecter une trajectoire de radicalisation masculiniste, la **DGSI** a rappelé¹ que **la radicalisation est, par essence, un processus de rupture et de métamorphose identitaire**.

Pour autant, **la DGSI n’identifie pas nécessairement de signaux à caractère prédictif ni de trajectoire de radicalisation uniforme**, soulignant qu’il *« n’existe pas, en la matière, de déterminisme, et aucun profil type ne permet d’anticiper avec certitude le passage à l’acte. Cette observation vaut pour la radicalisation djihadiste comme pour celle de l’ultra-droite ; elle s’applique tout autant au masculinisme violent »*.

¹ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteures, fournies le 20 avril 2026.

Il existe en revanche des **signaux spécifiques de radicalisation**, dont une grande partie sont communs ou proches d'une forme de radicalisation à l'autre.

Dans le cas plus spécifique des incels, la DGSI est attentive à certaines publications sur les réseaux sociaux, tels que les montages vidéo (*edits*) glorifiant Elliot Rodger, auteur d'un attentat masculiniste en Californie en 2014, ou d'autres auteurs de tueries de masse ou scolaires. Elle est également attentive à la diffusion de contenus promouvant la théorie de la *Blackpill* ou des techniques de *looksmaxxing*, évoquées précédemment.

La détection des processus de radicalisation masculiniste nécessite donc de **porter une attention particulière aux signaux, qu'ils soient faibles ou forts, d'une manifestation radicale de discours ou d'actes à visée misogyne**, plus particulièrement ceux visant la disqualification de la parole féminine ou la remise en cause du principe d'égalité.

Ces signaux peuvent se manifester dans diverses sphères de sociabilité : c'est le cas notamment de la sphère domestique et familiale, de la sphère éducative ou encore de la sphère numérique.

(1) Dans la sphère domestique et familiale : l'expression d'injonctions masculinistes au quotidien

Une des premières sphères de détection d'une forme de radicalisation masculiniste est bien sûr la sphère familiale au sein de laquelle peuvent s'exprimer, de la part des hommes, jeunes ou moins jeunes, imprégnés de discours masculinistes, la **volonté d'instaurer un climat de « terreur domestique » et une violence du quotidien avec l'affirmation d'injonctions masculinistes** à l'égard des femmes et des filles du foyer.

Ainsi, le journaliste et romancier **Julien Chavanès** a documenté, dans le cadre d'une enquête journalistique sur la poussée masculiniste en France publiée sur le site du journal *Le Monde*¹, les effets de la radicalisation des fils au sein des familles. Les parents rencontrés par le journaliste, dans le cadre de cette enquête, « constatent l'apparition d'un discours misogyne, homophobe, transphobe, raciste chez leurs fils, en total décalage avec leur culture familiale, qu'ils attribuent à l'influence d'internet. »

Le journaliste précise que tous les parents interrogés décrivent un **processus insidieux qu'ils n'ont d'abord pas détecté**, qui se déroule derrière la porte d'une chambre ou dans le secret d'un téléphone.

¹ https://www.lemonde.fr/intimites/article/2026/02/21/un-soir-mon-fils-me-dit-c-est-quand-meme-ton-role-de-nous-servir-le-desarroi-des-parents-face-a-leur-garcon-masculiniste_6667743_6190330.html?search-type=classic&ise_click_rank=1

“

Ces jeunes hommes inquiets cherchent une réassurance sur les réseaux. Les gourous de la masculinité leur vendent une grille de lecture ultralibérale et conflictuelle et leur assurent qu'ils n'ont besoin de personne d'autre qu'eux-mêmes pour progresser, s'ils appliquent les bonnes méthodes. En général, il s'agit de faire des pompes et d'investir dans la cryptomonnaie.

Julien Chavanes, journaliste et romancier¹

Or, comme le précise Julien Chavanes, cette rhétorique les rend seuls responsables de leurs difficultés et les isole encore davantage. C'est ainsi que le piège se referme et les entraîne dans des logiques d'affirmation identitaire de plus en plus étroites et fermées.

En outre, il est important de le souligner : **quand les fils se radicalisent, ce sont leur mère et leurs sœurs qui en souffrent le plus.**

“

*J'ai rencontré des mères dont les fils installent des rapports de force, conquièrent l'espace au sein des foyers et peuvent être violents verbalement et physiquement. Les mères célibataires sont particulièrement exposées, notamment parce que leur ex-mari peut jouer un rôle dans cette mécanique et chercher une forme de revanche. (...) **La radicalisation des fils est parfois celle des pères.***

Julien Chavanes, journaliste et romancier

Julien Chavanes précise toutefois qu'il a également rencontré **de plus en plus de pères attentifs à ces sujets** et qui ne comprennent pas la dérive réactionnaire de leurs enfants : « *ils se sentent coupables, se demandent ce qu'ils ont mal fait, se questionnent sur leur propre masculinité, dont ils ont souvent du mal à cerner les contours.* » Dès lors, il estime que les pères ont un rôle important à jouer non pas en réactivant une paternité stéréotypée, mais en étant présent et en instaurant avec leurs fils une communication qui a souvent fait défaut aux générations précédentes et qui a permis la transmission d'une masculinité silencieuse, rigide, dominante.

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

(2) Dans la sphère éducative : de la banalisation de propos masculinistes à des formes plus marquées de disqualification voire de harcèlement

Comme évoqué *supra*, **l'école est aussi le lieu où peuvent s'exprimer les manifestations d'une radicalisation masculiniste** par la répétition de comportements misogynes décomplexés, la provocation à l'égard de l'autorité incarnée par les professeuses femmes notamment, ou encore des propos ouvertement sexistes et de défiance à l'égard du principe de consentement ou de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Dès lors, l'éducation nationale est en première ligne s'agissant de la mise en œuvre d'une politique publique de prévention de la radicalisation masculiniste, et de sa capacité à identifier, repérer et signaler ces phénomènes, qui peuvent être diffus, évolutifs, et parfois difficilement perceptibles pour les équipes éducatives.

L'enjeu, pour l'institution scolaire, est d'améliorer le signalement des faits graves et la caractérisation de ceux qui se trouvent sous-tendus par une idéologie masculiniste.

Comme le précisait devant la délégation¹ **Anne Padier Savouroux**, sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales au sein du service de la vie de l'élève et des établissements à la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), pour le ministère de l'éducation nationale, *« la question du masculinisme demeure relativement récente. Ce sujet est entré dans l'institution par le biais de la prévention de la radicalisation. »*

Plusieurs interlocutrices et interlocuteurs de la délégation ont fait part aux rapporteuses de **remontées de faits graves ou d'incidents en lien avec une idéologie masculiniste à l'école.**

Ainsi, **Mathilde Varrette**, infirmière de l'éducation nationale, secrétaire générale adjointe du Snics FSU, a témoigné devant la délégation², *d'une « précocité inquiétante des propos masculinistes. Des élèves très jeunes tiennent déjà des propos sexistes, justifient le contrôle, la domination, les gestes déplacés, banalisant ainsi la remise en cause du consentement. Ces discours dégradent le climat scolaire, fragilisent le vivre-ensemble et entravent la réussite. Un élément nouveau est que les élèves établissent eux-mêmes très tôt un lien entre ces discours et des modèles de réussite sociale, économique ou politique largement médiatisés. Le masculinisme est perçu comme une idéologie globale qui dépasse la sphère intime et s'inscrit dans une vision hiérarchisée du monde. »*

De même, **Samuel Comblez**, directeur général adjoint de l'association **e-Enfance/3018**, a évoqué, devant la délégation³, la **désinhibition croissante des propos** : *« on observe aujourd'hui une expression plus directe, plus assumée, souvent sous couvert d'humour ou de provocation. Cela s'explique notamment par une diminution de la perception du risque social.*

¹ Table ronde du 7 mai 2026.

² Audition du 22 janvier 2026.

³ Table ronde du 7 mai 2026.

Les jeunes ressentent moins de honte, craignent moins les sanctions et peuvent utiliser ces discours comme marqueur d'appartenance au groupe. »

Si ces discours ne conduisent pas mécaniquement à des comportements violents, ils modifient profondément le cadre dans lequel les interactions se produisent. Ils abaissent les seuils de tolérance, rendent certaines attitudes plus acceptables et participent à une forme d'habituation. Comme le formulait Samuel Comblez, « *ils préparent un terrain* », témoignant d'un « *continuum de la banalisation des propos à des formes plus marquées de disqualification, voire de harcèlement, notamment à l'égard des filles, mais pas uniquement* ».

Pour sa part, **Christelle Jouhannau**, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles, a indiqué qu'à la suite de sa prise de fonctions en 2022 :

- les premières interrogations, liées à l'émergence de discours ouvertement misogynes à l'école, ont porté sur des **faits de refus de mixité**, parfois exprimés par des élèves très jeunes : « *Dans certaines classes, les filles se plaçaient d'un côté et les garçons de l'autre ; malgré les interventions et les actions des professeurs, cette séparation persistait. Nous avons également observé, dans les cours d'éducation physique et sportive, des refus de pratiques mixtes.* » ;

- des **convergences autour d'une parole de rejet et d'une condamnation très ferme de l'homosexualité**, dans le premier comme dans le second degré, ont ensuite été identifiées : « *Les propos tenus étaient parfois extrêmement violents* » ;

- le troisième phénomène constaté a été celui de la **montée des faits antisémites après les attentats du 7 octobre 2023**, accompagnée d'une progression de la fascination pour la violence, l'autorité, le virilisme et le totalitarisme.

Elle a par ailleurs cité **l'exemple concret de la création de groupe WhatsApp** par des élèves d'un collège pour leur classe : « *progressivement, certains garçons ont commencé à y publier des images et des propos ouvertement racistes et antisémites. Les filles ont ensuite été exclues du groupe par les auteurs de ces publications. Le point de convergence entre ces publications résidait toutefois dans une fascination pour l'autorité exercée par la force, ainsi que dans une absence totale d'empathie à l'égard des victimes. L'exclusion des filles du groupe nous a (...) fortement interrogés.* »

L'expression de discours valorisant le virilisme dans les classes a également été soulignée.

D'après l'inspectrice de l'académie de Versailles, ces faits concernent exclusivement des **élèves de lycée, fortement imprégnés de culture masculiniste**. Si certains sont aisés à repérer, comme le « *cas d'un élève ayant fait l'apologie d'actes de Dominique Pelicot* », d'autres sont plus difficiles à caractériser, avec des « *slogans, tels que "le féminisme est mon déclencheur" ou*

"elle veut, elle veut", arborés sur un tee-shirt », pour lesquels l'élève peut opposer à l'administration une interprétation différente.

Si ces phénomènes restent marginaux, leur degré de violence suffit à susciter une interrogation collective au sein de l'académie de Versailles, la plus grande de France puisqu'elle représente 10 % des effectifs nationaux, avec un million d'élèves et 100 000 personnels.

Pour **Christelle Kauffmann**, proviseure, secrétaire générale adjointe du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-UNSA), ce qui est observé dans les établissements « *n'est pas une crise visible, mais une transformation silencieuse des rapports entre les filles et les garçons. Le masculinisme ne surgit pas brutalement – sauf faits très explicites, mais ils sont rares – il s'installe progressivement, en émettant des signaux faibles. La situation n'est évidemment pas homogène dans tous les lycées et collèges. (...) Sans minimiser le phénomène, il convient donc de rester prudent et conscient de la situation.* »

Parmi les **signaux faibles** observés chez les élèves, remontés sur l'ensemble du territoire, depuis une période récente, la proviseure évoque :

- le **rejet d'actions menées au nom de la culture de l'égalité** ;

- **l'expression de discours antiféministes** liés aux réseaux sociaux, à l'influence des modèles virilistes, aux phénomènes de domination, de performance, de culte du corps et de contrôle ;

- **l'amplification d'inégalités dans l'occupation de l'espace** au collège ou au lycée : dans la cour de récréation et dans les salles de classe, filles et garçons sont séparés ;

- de la même façon, une **autocensure massive des filles** dans les classes ou en dehors, dans les instances comme les conseils de la vie lycéenne ou collégienne, qui se traduit par une peur de s'exprimer ou de se montrer.

Enfin, **Louise-Marie Giacomuzzo**, intervenante Evars pour le Mouvement du nid, a également fait part à la délégation¹ de ses observations de terrain quant au climat scolaire, constatant une **augmentation de l'adhésion aux discours masculinistes et leur banalisation, surtout auprès des collégiens**, ainsi qu'une meilleure structuration de la pensée et de l'argumentaire.

Elle a estimé que, « *dans une classe de trente élèves, en moyenne, un tiers revendique cette idéologie, un tiers se tait et valide plus ou moins ce qui est dit par des clins d'œil, des sourires ou des rires, et un tiers s'y oppose.* »

Ce phénomène serait surtout visible chez les élèves de quatrième, de troisième et de seconde qui, « *sous couvert d'humour, la plupart du temps,*

¹ Table ronde du 7 mai 2026.

banalisent les violences sexistes et sexuelles et encouragent un retour à une société patriarcale où l'homme domine et la femme obéit. »

Pour ceux qui adhèrent aux discours masculinistes, les relations hommes-femmes sont uniquement liées aux enjeux de séduction et de sexualité, ce qui a un double impact : une vision hétéronormée de la relation amoureuse et l'impossibilité de développer des relations amicales avec le sexe opposé : « *lorsqu'on leur demande si l'amitié fille-garçon existe, plus des deux tiers des jeunes répondent par la négative. »*

Elle a également relevé que les sujets sur lesquels les garçons et certaines filles sont les plus virulents sont « *les violences sexuelles, notamment parce que leurs joueurs de football préférés en ont été accusés, les inégalités dans le sport et le rôle de la femme et de l'homme dans la cellule familiale, (...) très hétéronormée. »* Elle a précisé avoir même observé, en 2023, « *l'infiltration, dans un établissement, d'une brigade des mœurs instaurée par un influenceur. »*

Enfin, **les jeunes filles craignent plus que tout que des rumeurs circulent à leur sujet.** Au sein des groupes de parole mixte, elles s'effacent. **Elles peuvent être victimes de harcèlement, de violences sexuelles, de violences physiques, de revenge porn, de sextorsion, de violences conjugales,** non seulement dans la sphère numérique, mais également lors d'intercours ou de récréations. Ces situations peuvent mener parfois jusqu'à l'exploitation sexuelle et au recrutement de jeunes filles qui auront été rendues vulnérables tout au long de leur parcours scolaire.

(3) Dans la sphère numérique : un enfermement algorithmique et des regroupements affinitaires

Enfin, dans la sphère numérique, **le processus de radicalisation masculiniste en ligne peut être particulièrement rapide,** notamment du fait de ce que la cheffe de la CALPRA au sein de la Direction de la PJJ, Nathalie Le Barazer¹, a qualifié de « **prêts à penser radicaux** » largement diffusés, on l'a vu, par de nombreux influenceurs masculinistes sur les réseaux sociaux numériques, devenus des espaces de socialisation où ne sont pas présentes les institutions judiciaires. Pour Nathalie Le Barazer, le pouvoir d'influence de la propagande masculiniste en ligne est proche de celle des autres formes de radicalité violente, notamment celle de l'ultra-droite.

Au-delà de ces prêts à penser radicaux largement diffusés sur les réseaux sociaux et qui participent à une réactivation de discours extrêmement binaires, patriarcaux et misogynes, la radicalisation masculiniste en ligne se caractérise par une **fascination pour le monde de la violence, du meurtre et des tueries de masse.**

¹ Audition du 19 mai 2026.

D'après les informations fournies par la DGSI aux rapporteuses dans le cadre d'une contribution écrite¹, chaque cas de masculiniste radicalisé et susceptible d'un passage à l'acte violent est symptomatique d'une « *radicalisation en ligne plutôt rapide (quelques mois)* ».

En outre, **les objectifs traités par la DGSI ont quasi exclusivement été détectés pour leur activisme sur le réseau social TikTok**. La DGSI explique ce phénomène par le fait que l'âge des militants correspond au cœur de cible du réseau social : « *L'algorithme de TikTok, particulièrement pernicieux, permet de véhiculer de manière rapide de la propagande profondément misogyne et apologétique reprenant les thèses incel.* »

La DGSI a également constaté **l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) intégrée à TikTok permettant, via un système de hashtags propres à la plateforme, d'accroître la viralité des contenus violents et misogynes**.

Ainsi, pour la DGSI, l'importance prise par le numérique, et plus particulièrement par les plateformes de réseaux sociaux, dans les processus de radicalisation est flagrante : « *ce constat vaut aussi bien pour la radicalisation djihadiste que pour celle d'ultra-droite, et il s'applique également au masculinisme* ».

Les réseaux sociaux jouent, dès lors, un rôle déterminant à deux titres : d'une part, en tant que **point d'entrée dans la radicalisation via l'enfermement algorithmique** dans une consommation de contenus violents et radicaux, d'autre part, comme **vecteurs de regroupement affinitaire** entre individus partageant les mêmes convictions.

La radicalisation masculiniste n'échappe pas à cette règle, d'après les informations fournies par la DGSI aux rapporteuses.

Les trois mécanismes fondamentaux de radicalisation masculiniste en ligne identifiés par la DGSI

1 - **l'enfermement algorithmique** dans la consommation de contenus radicaux proposés par les algorithmes de recommandation des grandes plateformes ;

2 - le **regroupement affinitaire des jeunes radicalisés autour de communautés numériques** favorisant des dynamiques conspiratives et la structuration de projets de passage à l'acte violent ;

3 - **l'exposition des très jeunes enfants à des contenus ultraviolents réels** (meurtres, viols, actes de barbarie, pornographie extrême) facilement accessibles et partagés sans contrôle *via* les réseaux. La consommation de ces contenus par les plus jeunes a des effets psychiques significatifs se traduisant notamment par une **désensibilisation à la violence** et un **affaiblissement de l'empathie**. Ils sont susceptibles de nourrir des **problématiques psychiatriques sévères** et le **développement de comportements violents**.

Source : DGSI

¹ Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses, transmises le 20 avril 2026.

d) Des voies menant à l'extrémisme violent de moins en moins cohérentes d'un point de vue idéologique

Étudier les voies masculinistes qui mènent à l'extrémisme violent peut s'avérer difficile aujourd'hui tant celles-ci s'avèrent de moins en moins cohérentes d'un point de vue idéologique.

Ainsi, le sociologue **Tristan Renard**, coordonnateur du Centre de ressources en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM) au centre hospitalier Gérard Marchant à Toulouse, a évoqué devant la délégation des « *situations composites et bricolées du point de vue idéologique* », de même qu'**Antoine Mégie**, coordinateur scientifique du COSPRAD, a relevé, pour certaines situations de radicalisation, un « *bricolage (...), une hybridation [des] idéologies* »¹.

Toutefois, comme le soulignait également Tristan Renard, le point commun à tous les types de radicalité étudiés est bien une « *obsession pour le genre* ».

(1) *Une augmentation des situations de radicalités violentes en lien avec les masculinismes*

Dans le cadre de ses missions, le Centre de ressources en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM), qui a ouvert en 2017 et qui assure une mission de ressources pour l'ensemble des professionnels de la région Occitanie – santé, médico-social, social et justice – concernés par des situations ou par des questionnements sur les radicalités violentes, mission essentiellement axée sur la formation, la sensibilisation, la recherche et le soutien d'équipes sur des situations jugées inquiétantes, a choisi de travailler sur la diversité des formes de radicalité, et pas uniquement sur la question du djihadisme.

À cet égard, Tristan Renard, sociologue et coordonnateur du CRESAM note qu'« *en ce qui concerne le masculinisme, on constate une augmentation des situations pour lesquelles nous sommes interpellés. Il y a non seulement une augmentation des situations, mais peut-être aussi une augmentation des préoccupations des professionnels qui identifient mieux ce type de situations.* »

Ainsi, **sur la quarantaine de situations traitées chaque année par le CRESAM et jugées inquiétantes du point de vue de la radicalisation, à peu près un tiers concerne les questions de masculinisme.**

Il peut s'agir soit de situations clairement masculinistes, qui correspondent à un discours de victimisation des hommes, qui présente les hommes comme victimes des femmes et du féminisme, soit de situations plus floues, le genre constituant une porte d'entrée pour un ensemble de formes de

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

radicalité violente qui peuvent être le survivalisme ou l'ultradroite, s'appuyant sur des discours antiféministes.

En outre, Tristan Renard précise que les situations traitées concernent « *des personnes prises en charge pour d'autres problématiques que la radicalité : personnes suivies dans le cadre de la protection de l'enfance, patients psychiatriques, situations liées aux handicaps ou au secteur médico-social, personnes en errance suivies par la prévention spécialisée* » et qu'il s'agit la plupart du temps de « *situations composites et bricolées du point de vue idéologique : néonazis fanatiques de l'État islamique, masculinistes qui deviennent satanistes, etc.* »

Dans le même esprit, **Antoine Mégie**, coordinateur scientifique du COSPRAD, a expliqué que lorsque les activités du Conseil scientifique sur les processus de radicalisation ont été relancées en 2022, l'attention des pouvoirs publics était encore très fortement focalisée sur le djihadisme, notamment en raison de la tenue des procès historiques des attentats de 2015 et de 2016. Or, l'un des enjeux pour le COSPRAD a aussi été de montrer qu'il existait **d'autres radicalités violentes qui devenaient de plus en plus centrales** et qu'il fallait les documenter : « *le COSPRAD a donc identifié très clairement, au moment de sa relance, le sujet des masculinismes violents.* »

(2) Une moindre cohérence idéologique des radicalités

Analyser les processus de radicalisation dans une logique de détection des processus d'engagement masculiniste est aujourd'hui rendu difficile par la moindre cohérence idéologique des voies menant à l'extrémisme violent.

Ainsi que le formulait le sociologue Tristan Renard, coordonnateur du CRESAM, « *les voies menant à l'extrémisme violent sont de moins en moins cohérentes d'un point de vue idéologique, avec un rapport plus lâche et plus individualiste aux organisations. (...) On peut donc parler aujourd'hui d'un saisissement individualiste des formes de radicalité. Les situations que l'on rencontre attestent cette logique individualiste* ».

Le sociologue souligne également la **transversalité des radicalités** marquée par des points de convergence entre le djihadisme, l'ultradroite et la focalisation sur une vision racialisée de l'histoire : « *ces points de convergence expliquent que des individus puissent passer de l'une à l'autre de ces idéologies qui ne paraissent pas liées.* »

Toutefois, quelles que soient les radicalités concernées (survivalisme, ultradroite, djihadisme, masculinisme), il faut noter une réelle « *obsession pour le genre* ». En effet, toutes ces radicalités se caractérisent par la réaffirmation d'un ordre perçu comme traditionnel ou naturel, ainsi que par une **attention très importante accordée à la question du genre**.

Pour sa part, **Alexandre Ledrait**, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie,

a évoqué devant la délégation¹ l'existence d'un **polymorphisme radical**, défini comme « *la capacité d'un même processus psychique à investir différentes formes de radicalité – religieuse, politique, masculiniste, tueur de masse –, selon les supports symboliques disponibles* ».

Dès lors, le choix de la cause n'apparaît pas l'élément central : il semble exprimer des traumatismes individuels, familiaux, parfois intergénérationnels : « *la radicalité masculiniste apparaît donc moins en lien avec une radicalité idéologique qu'avec une radicalité idéologique à visée réparatrice, mais profondément mortifère.* »

Pour Alexandre Ledrait, **la radicalisation masculiniste renvoie à certaines trajectoires d'adolescents dits radicalisés au travers du djihadisme** : « *il s'agit du même chemin, qui relève de la psychopathologie : la radicalité est un symptôme, une sorte de béquille psychique qui permet, dans une période de crise, d'essayer de trouver une solution illusoire à un problème qui n'a pas de voie de représentation.* »

Antoine Mégie, coordinateur scientifique du COSPRAD, a, quant à lui, estimé que si les engagements radicaux djihadistes, d'ultra-droite ou d'ultra-gauche, du masculinisme et des masculinités relèvent d'idéologies différentes, des convergences existent pour ce qui concerne la construction de telles idéologies notamment : « *un rapport conflictuel aux institutions et aux normes dominantes, une production de grammaires, de figures héroïques et de récits de victimisation ou de légitimation, qui redéfinissent les frontières morales entre « eux » et « nous », dans le but de justifier la violence contre « eux », à savoir l'autre défini comme l'ennemi.* » Ce point commun explique une partie des convergences observées sur le terrain et dans les études scientifiques entre les différentes idéologies.

(3) Une diversité des configurations d'engagement masculiniste

Outre la cohérence idéologique des radicalités, il est également nécessaire d'analyser les différentes configurations de radicalité et d'engagement radical, qui ne vont pas toutes nécessairement mener à la violence.

Ainsi, **Tristan Renard**, coordonnateur du CRESAM, a expliqué à la délégation qu'il existe **différentes configurations de radicalité** : « *ceux qui utilisent le discours de la radicalité parce qu'ils savent qu'il inquiète, ceux qui se structurent silencieusement autour d'une radicalité qui n'est pas forcément perceptible par les autorités. (...) En matière de violence ou de radicalité, il existe une sorte de division du travail : certains occupent des postes de direction, d'autres encouragent la violence, mais ne passent pas à l'acte, d'autres encore ont des dispositions pour commettre des actes violents.* »

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

De même, il relève une **diversité des configurations d'engagement** en distinguant :

- les **radicalités instrumentales**, c'est-à-dire le fait de mobiliser un discours pour alerter ses parents, inquiéter les autorités ou provoquer les enseignants ;

- les **radicalités beaucoup plus structurées**, qui engagent une transformation de soi, un rapport au corps différent, un rapport au discours, une structuration intellectuelle autour d'une cause ;

- les **radicalités de retrait** qui concernent des individus qui se retirent complètement de toute vie sociale, d'adolescents souvent déscolarisés qui s'enferment dans leur chambre et investissent grandement l'espace numérique. Ce cas de figure est aujourd'hui important, puisqu'il concerne à peu près **20 % des situations rencontrées par le CRESAM**, qui précise que « *c'est dans ce type de situation que, pour notre part, nous retrouvons les colorations masculinistes les plus importantes en matière de radicalité.* »

Il n'y a donc pas une réception type au discours masculiniste produit par des acteurs très visibles, mais bien une diversité de réceptions qui nécessite des leviers d'intervention différents.

(4) Renseigner la matérialité de la violence et évaluer la potentialité du passage à l'acte violent

L'un des enjeux, en matière de radicalisation masculiniste, est de pouvoir renseigner la matérialité de la violence et d'évaluer la potentialité d'un passage à l'acte violent.

Dans sa contribution écrite transmise aux rapporteuses, le COSPRAD estime, dans un premier temps, que la littérature scientifique ne permet pas, à ce stade, d'établir une causalité entre l'exposition à des contenus masculinistes et le passage à l'acte violent. Les chercheurs insistent généralement sur la « *distinction entre radicalisation cognitive – l'adhésion à des idées – et radicalisation comportementale, qui renvoie au passage à l'acte et suppose des ressources matérielles, organisationnelles et contextuelles spécifiques (préparation, opportunités, accès à des moyens, etc.)* ».

Cette distinction cherche à insister sur le fait que l'adhésion idéologique ne conduit pas mécaniquement à la violence. En revanche, bien qu'aucun lien causal ne soit établi entre consommation de contenus masculinistes et passage à l'acte violent, les recherches s'alignent sur le fait que ces contenus peuvent contribuer à façonner un climat normatif dans lequel certaines attitudes hostiles apparaissent plus acceptables et qui favorisent les dynamiques de désinhibition.

Pour sa part, Tristan Renard estime primordial de pouvoir **renseigner la matérialité de la violence** et insiste sur le fait que le rapport entre idéologie et violence ne se résume pas au terrorisme, précisant ainsi qu'il faut

« interroger la part idéologique des violences intrapersonnelles, des violences conjugales et des violences sexuelles. »

Afin d'évaluer la dangerosité d'un individu qui tient des propos violents, il est par ailleurs nécessaire d'évaluer le travail du corps, qui est un indicateur important, notamment dans les mouvements masculinistes.

En effet, comme le précise Tristan Renard, « *des individus très inquiétants sur les réseaux auront des alias très inquiétants, mais leur propre rapport au corps peut être très insécurisé. Il existe donc un décalage entre ce qui peut être montré et ce qui peut être réalisé. À l'inverse, certains individus peuvent être capables de violences sans tenir pour autant un discours inquiétant.* »

Ensuite, il faut **évaluer le scénario** pour détecter si l'individu prépare ou est en train d'élaborer un passage à l'acte violent.

En matière d'évaluation, la grille d'analyse utilisée par le CRESAM est très basique et vise à établir factuellement l'expérience de la violence des individus et ce qu'impliquent concrètement les enjeux de radicalité chez eux. Il s'agit ainsi de tout un ensemble d'expériences dans les trajectoires de vie qui vient façonner des dispositions chez les individus facilitant l'adhésion à des discours radicaux, en particulier masculinistes : par exemple, le harcèlement scolaire, notamment chez les adolescents, l'isolement social, les difficultés familiales.

L'enjeu est ainsi d'évaluer le niveau d'engagement de l'individu, les expériences significatives de vie, de mesurer les risques de violence pour déterminer les leviers d'action.

C. LE PASSAGE À L'ACTE TERRORISTE MASCULINISTE : UNE MENACE RÉELLE ET IDENTIFIÉE EN FRANCE

Si les violences masculinistes s'expriment d'abord par la diffusion de leurs idées, dans leur forme la plus extrême, elles peuvent aussi mener au passage à l'acte violent voire terroriste.

En France, la menace terroriste liée aux mouvements masculinistes, notamment à la mouvance *incel*, n'est en effet plus seulement théorique, un premier attentat ayant été déjoué en mai 2024, suivi d'un autre en juillet 2025 qui a fait l'objet, pour la première fois s'agissant d'un projet d'action violente à visée masculiniste, d'une **saisine du Parquet national antiterroriste (PNAT) sous la qualification d'association de malfaiteurs terroriste criminelle** (en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal).

Le ministre de l'intérieur, **Laurent Nuñez**, a d'ailleurs reconnu l'existence d'une menace organisée et caractérisée, et d'un risque terroriste avéré.

Au cours d'une séance de questions d'actualité au Gouvernement à l'Assemblée nationale, le **11 février 2026**, il a notamment évoqué le « *contexte plus large de montée en puissance de la menace masculiniste organisée, décomplexée, qui s'attaque frontalement aux politiques d'égalité, aux associations féministes et aux dispositifs de protection des femmes* », tout précisant que « *la mouvance incel se développe dans notre pays* » et « *est suivie par les services de renseignement français* ».

Dans le même esprit, **Gérald Darmanin**, ministre de la justice, garde des Sceaux, a indiqué, lors de son audition par la délégation le 19 février 2026, une forte mobilisation de la chancellerie « *sur la question des mouvements masculinistes et notamment des incels* ».

Il a notamment rappelé que c'est lorsqu'il était ministre de l'Intérieur que « *la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a considéré qu'il s'agissait d'un mouvement radical qui méritait des classements de fichés S et donc de pouvoir effectuer des suivis de renseignement* ».

Il a également indiqué que « *la menace, certes minoritaire, était en progression il y a encore un an, d'où la nécessité de la prendre au sérieux* » tout en précisant que « *les procureurs de la République et les substituts ne sont pas nécessairement formés à ces aspects.* »

Ces propos tenus par deux membres du Gouvernement, à quelques jours d'intervalle au mois de février 2026, après la révélation devant la délégation par des associations féministes auditionnées dans le cadre des travaux sur les masculinismes¹ de méthodes d'intimidation, de déstabilisation et de menaces menées à leur encontre mais aussi d'attaques coordonnées et ciblées contre la ligne d'écoute du 3919 gérée par la FNSF, n'ont fait que confirmer le témoignage de **Camille Lextray**, directrice de la communication de la FNSF qui déplorait ainsi devant la délégation : « *sur le terrain, nous nous rendons compte que le masculinisme prend de plus en plus de place et menace nos professionnels, ce qui crée une détresse supplémentaire dans des métiers déjà en tension. Le but final est de nous réduire au silence, de nous effacer. Nous ne lâcherons rien, mais la menace est réelle.* »

Elle ajoutait que, **si cette menace est prise au sérieux par les services de renseignement**, « *elle est encore méconnue des magistrats et des avocats.* »

En outre, la prise en compte de cette menace s'inscrit dans un **contexte plus global, au niveau international, d'actions violentes**, dont certaines peuvent être qualifiées d'attaques terroristes, en lien avec les mouvements masculinistes, notamment la mouvance *incel*.

Comme le rappelait le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, « *nous avons pu observer (...), dans d'autres pays, des actions violentes, dont certaines ont pu conduire à des opérations terroristes.* »

¹ Table ronde du 29 janvier 2026.

En France, la menace terroriste masculiniste est aujourd'hui suivie de près par les **services du renseignement intérieur** (DGSI), qui ont développé en la matière une réelle expertise et une volonté d'anticipation de la menace qualifiée d'émergente.

Dans le viseur de la DGSI se trouve essentiellement la mouvance *incel* considérée comme la plus à risque de radicalisation menant à la violence. À cet égard, la DGSI a indiqué aux rapporteuses, dans une contribution écrite transmise le 20 avril 2026, demeurer « *attentive à l'évolution de la mouvance masculiniste, en particulier incel, dont elle souligne le véritable risque terroriste* » précisant qu'« *une montée de la radicalisation motivée par cette idéologie ne peut être exclue dans le futur.* »

De même, le **Parquet national antiterroriste** (PNAT), sensibilisé par la DGSI, a indiqué aux rapporteuses¹ avoir « *pris la mesure des risques portés par ces idéologies* » tout en précisant que « *tous ces mouvements n'appellent pas les mêmes réponses* » et que, « *force est de constater que, pour le moment, seuls les extrémistes masculinistes Incels ont répondu aux critères permettant de les faire entrer dans les qualifications applicables en matière de terrorisme* ».

Enfin, une **sensibilisation générale de l'ensemble de la chaîne pénale**, et notamment des parquets, est aujourd'hui nécessaire dans un souci d'acculturation des pouvoirs publics à l'émergence de la menace masculiniste.

1. L'anticipation des menaces terroristes et du passage à l'acte violent par les services de renseignement intérieur français

Entendue par la délégation le 8 avril 2026, la Directrice générale de la sécurité intérieure (DGSI), **Céline Berthon**, qui était accompagnée d'un agent de la DGSI spécialisé dans l'analyse du masculinisme violent et de l'état de la menace terroriste en lien avec les mouvements masculinistes et d'ultra-droite, a fait savoir aux rapporteuses que **les services de renseignement intérieur ont pleinement intégré la menace constituée par ces nouvelles radicalités « genrées »** qui échappent au spectre classique des idéologies d'inspiration politique ou religieuse.

La DGSI assure prendre en compte ce sujet de façon très scrupuleuse, en menant un **travail fouillé de détection et de caractérisation de la menace** qui implique également une **capacité à agir très rapidement** en cas de nécessaire interruption d'un projet de passage à l'acte violent et, par là même, à travailler en étroite coordination avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans la lutte antiterroriste.

L'expertise ainsi développée par la DGSI est, par ailleurs, de nature à favoriser **l'acculturation de l'ensemble des pouvoirs publics à ces nouvelles**

¹ Audition du 7 avril 2026 et contribution écrite aux travaux de la délégation.

formes de radicalité pouvant basculer dans la violence, et à ce nouveau risque terroriste.

a) Le suivi des idéologies violentes et la caractérisation de la menace par la DGSJ

Interrogée sur la réalité de la menace terroriste masculiniste en France par les rapporteuses, la DGSJ a indiqué, dans une contribution écrite transmise le 20 avril 2026, que la mouvance masculiniste *incel* constitue « **une menace émergente**, la majorité des enquêtes de la DGSJ visant ces profils ayant débuté en janvier 2025 » précisant également que « **du fait d'un isolement social important, la communauté incel est quasi exclusivement active sur les réseaux sociaux, ses membres ne cherchant pas à se rencontrer dans la vie réelle** ».

Dès lors, **la DGSJ n'a, pour l'heure, pas constaté de dynamique d'organisation structurelle des incels**. Si l'immense majorité des actions violentes motivées par l'idéologie *incel* ou par des motifs misogynes est réalisée par des **acteurs isolés**, ces individus sont, on l'a vu, fortement influencés par des contenus numériques qui banalisent les discours haineux envers les femmes.

D'après les informations transmises aux rapporteuses, la DGSJ a constaté **l'émergence très forte au cours des deux années écoulées (2025 et 2026) d'une menace terroriste masculiniste** en lien avec la mouvance *incel*.

Dans cette perspective, le rôle de la DGSJ est avant tout de **détecter et de caractériser la menace, puis, si la menace est authentifiée, d'en entraver la réalisation** notamment par une dénonciation des faits à l'autorité judiciaire et, plus spécifiquement, au Parquet national antiterroriste (PNAT) en cas de qualification terroriste.

S'agissant par exemple du **projet d'attentat inspiré de l'idéologie incel, déjoué à Saint-Etienne en juillet 2025**, et qui a abouti à l'arrestation d'un jeune homme de 18 ans en possession de deux couteaux au sein de son lycée, sur le point de commettre une attaque contre des jeunes femmes, **c'est sur la base du travail de détection de la DGSJ** et de l'activation de son réseau partenarial et pluridisciplinaire en lien notamment avec les services de l'éducation nationale, **que le passage à l'acte violent a pu être empêché**. Le jeune homme se revendiquait, notamment au travers de ses écrits, du mouvement *incel* et, en son sein, de la *Black Pill*.

À la suite de cette arrestation, le PNAT a ouvert une procédure et retenu la **qualification d'association de malfaiteurs terroriste criminelle** : les investigations initiales ont permis d'établir que l'interpellation de l'intéressé a vraisemblablement mis en échec un passage à l'acte pensé comme imminent.

La DGSJ a également indiqué aux rapporteuses que **toutes les idéologies radicales, susceptibles de motiver un projet violent** contre les biens (sabotages) et les personnes (projets à dimension terroriste), **sont visées par les services de renseignement intérieur** : il s'agit notamment de toutes les

idéologies dites « ultra » (ultra droite et ultra gauche). Dans le cadre du suivi de ces idéologies violentes, la DGSJ a récemment identifié l'émergence de la **mouvance incel dont le rayonnement est mondial** et qui touche donc un **public beaucoup plus large** que l'idéologie djihadiste par exemple. Elle note toutefois le « *caractère volatile de l'idéologie* » qui peut créer des ponts entre différents courants.

Les services de renseignement ont également investi les **espaces numériques pour détecter les nouvelles menaces**, en y positionnant notamment des **agents virtuels (AV)**. Qu'il s'agisse de mettre à jour des profils djihadistes dans la préparation d'un passage à l'acte violent ou des masculinistes ayant les mêmes intentions, cet investissement du champ numérique est porteur mais il représente également un défi pour les agents de la DGSJ qui doivent adopter tous les codes adolescents pour intégrer l'ensemble des nouveaux réseaux numériques ainsi que les nouvelles plateformes de jeux vidéo par exemple.

Depuis dix ans, la DGSJ a ainsi permis d'entraver une vingtaine de projets terroristes d'inspiration ultra, très majoritairement inspirés par l'ultra droite.

b) Un travail de détection de la radicalisation terroriste par le renseignement intérieur en lien avec d'autres acteurs publics

Le travail de détection de la menace de passage à l'acte violent et de menace terroriste par la DGSJ est mené en étroite coordination non seulement avec tous les services antiterroristes, en renseignement et en judiciaire en France, et plus particulièrement avec les magistrats du parquet antiterroriste, mais aussi avec les services publics qui pourraient être directement concernés par la détection des signaux révélateurs d'une radicalisation pouvant mener à la violence chez certains individus : éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, services sanitaires et sociaux, etc.

C'est le cas notamment, au sein de l'éducation nationale, du personnel scolaire, en particulier des **directeurs académiques des services de l'éducation nationale** (Dasen), qui ont fait l'objet d'un **travail de sensibilisation à la menace terroriste** par la DGSJ et qui jouent un rôle central en matière de prévention de la radicalisation terroriste et d'identification des signaux. Il s'agit d'acteurs qui ont déjà été mobilisés sur le sujet de la radicalisation djihadiste et pourraient l'être tout autant sur l'**identification de la menace masculiniste**. Ces réseaux sont considérés comme des **réseaux de proximité** par la DGSJ car situés au plus près des individus en possible voie de radicalisation.

C'est le cas également de l'ensemble du **système sanitaire et social dans le milieu éducatif** ou encore de l'**Office mineurs** (OFMIN), créé en 2023, qui est un service de la direction nationale de la police nationale chargée de la lutte contre les infractions commises à l'encontre de mineurs.

Dans une **logique d'acculturation aux nouvelles formes de radicalité pouvant mener à la violence**, la DGSJ a ainsi mis en place un **dispositif de sensibilisation à la radicalisation** par le biais d'un réseau de conférenciers spécialisés en radicalisation et de la publication d'une revue mensuelle (*Interface*) massivement diffusée auprès du réseau préfectoral, de l'institution judiciaire, de l'éducation nationale, de la santé, des cabinets ministériels, etc. En outre, un numéro de téléphone dédié aux signalements de profils possiblement radicalisés a été mis en place et commence à recevoir des appels liés aux masculinismes d'après les informations fournies par la DGSJ aux rapporteuses.

La DGSJ contribue donc à un **réseau pluridisciplinaire permettant le partage de grilles de lecture commune**. Ce réseau pluridisciplinaire se compose globalement des mêmes acteurs et utilise les mêmes outils que ceux mis en place à la suite des attentats terroristes de 2015, perpétrés par la mouvance djihadiste, mais en fournissant les clés de compréhension de la nouvelle menace masculiniste.

Lors de son audition par les rapporteuses, la directrice générale de la sécurité intérieure, **Céline Berthon**, a estimé que **la prévention de la dimension violente du masculinisme constituait aujourd'hui un enjeu fondamental de protection de notre jeunesse** ainsi qu'un enjeu de prise de conscience et de protection des populations.

c) La grille de lecture du masculinisme violent : un rajeunissement drastique des sujets porteurs de menace, un passage à l'acte plus rapide et une désensibilisation à la violence

Lors de leur audition, la directrice générale de la sécurité intérieure et l'expert de la DGSJ en charge du suivi de la menace masculiniste ont exposé aux rapporteuses une **lecture du masculinisme violent** et un **point sur l'état de la menace**.

Ils ont indiqué qu'**aujourd'hui, en France, la vraie menace terroriste masculiniste est portée par les Incels**, mouvement étant le plus à même de générer des actions violentes et qui a « explosé » au cours des années 2010 (avec l'attentat commis par Elliot Rodger en 2014 suivi de l'attaque terroriste de Toronto en 2018).

En France, cette mouvance, qui a construit un **pont entre les masculinismes et l'ultra-droite**, est le résultat de l'importation d'un développement anglo-saxon qui a pris de l'ampleur outre-atlantique et outre-manche.

Historiquement, la mouvance incel s'est d'abord manifestée sur la plateforme Reddit puis sur le forum 4chan, à partir de 2018, véritable terreau pour l'ultra-droite et les masculinistes *incels*. **À partir de 2021, commencent à émerger des plateformes numériques spécifiquement dédiés aux incels**, sur

lesquelles se développe notamment la pratique précédemment évoquée du *Looksmaxxing*.

Alors qu'avant 2025, il était nécessaire d'effectuer une démarche proactive pour accéder à du contenu *incel* encore alors largement confidentiel en France, **la DGSJ a noté, depuis 2025, l'apparition de contenu *incel* francophone sur la plateforme TikTok**, permettant ainsi de faire le pont entre la sphère masculiniste anglosaxonne et la sphère francophone. Ainsi, **des utilisateurs de TikTok ont commencé à massivement diffuser ce type de contenus entraînant, d'après les services du renseignement, un « effet boule de neige »**.

Parmi les traits caractéristiques de la radicalisation masculiniste *incel*, la DGSJ a noté :

- une **grande rapidité de la radicalisation** qui peut ne prendre que quelques mois chez des adolescents en construction et donc un **passage à l'acte plus rapide** en raison de pulsions destructrices renforcées par la puissance des réseaux sociaux et l'influence de l'IA générative ;

- un **véritable rajeunissement de la nouvelle génération *incel*** en France : il s'agit généralement de **jeunes entre 13 et 19 ans** qui vont choisir de perpétrer leur action violente sur des **cibles de proximité**, à savoir leurs établissements scolaires (collèges, lycées) ou des lieux proches de leur domicile (parcs, centres commerciaux). En outre, l'accès aux armes à feu étant beaucoup plus difficile en France qu'aux États-Unis, les jeunes radicalisés vont plutôt se rabattre sur des armes blanches pour le passage à l'acte, en particulier les couteaux, accessibles et moins onéreux ;

- des **vidéos partagées du passage à l'acte ou de la tentative ratée de passage à l'acte** qui fera tout de même l'objet d'une médiatisation, la **publication d'un manifeste** avant le passage à l'acte, le partage de photos « singeant » leurs aspirations de passage à l'acte sur les réseaux sociaux ;

- une **désensibilisation à la violence** et la **consommation frénétique de contenus particulièrement violents** et faisant l'apologie de la violence, que l'on peut retrouver notamment sur des sites tels que *WatchPeopleDie*, ou encore de contenus d'actes de torture sur des animaux. Cette désensibilisation à la violence se fait à partir du visionnage de *vraies* vidéos d'exécution ou de torture ;

- une **fascination pour les tueries de masse** alimentée par une curiosité morbide qui se manifeste par exemple au sein de la *True crime community* (TCC) qui regroupe notamment des « columbiners » fascinés par la tuerie de Columbine aux États-Unis.

Ainsi, la **verbalisation du projet**, la **recherche d'armes** ou d'explosifs, la **rédaction d'un manifeste** ou d'un testament sont des signaux particulièrement inquiétants et qui doivent interpeller. **Le possible accès à des**

armes, ou le désir de s'en procurer, figurent parmi les indicateurs les plus préoccupants.

À ce jour, pour ce qui relève de la mouvance *incel*, un seul attentat terroriste imminent a été déjoué par la DGSI (en juillet 2025 à Saint-Etienne). Toutefois d'autres affaires liées à l'idéologie *incel* sont suivies de près par les services de renseignement intérieur.

La DGSI a indiqué aux rapporteuses suivre actuellement une **dizaine d'individus susceptibles de radicalisation violente** en lien avec la mouvance *incel*, tous très jeunes, ayant **moins de 21 ans** et une **part non négligeable d'entre eux étant mineurs**.

En outre, elle a également précisé qu'une **dizaine de cas** avaient fait l'objet d'un **signalement au procureur sur la base de l'article 40** du code de procédure pénale pour des faits ne relevant pas de la qualification d'acte terroriste mais s'apparentant à de **l'apologie des actes de terrorisme** au sens de l'article 421-2-5 du code pénal.

La DGSI a également souligné que si certains des jeunes suivis pouvaient être issus de familles dysfonctionnelles, ils étaient aussi souvent socialement insérés dans des familles dont **les parents étaient souvent « démunis » et « abasourdis » d'apprendre la radicalisation de leur enfant** qui pratique la **dissimulation de ses activités numériques** avec une grande dextérité.

Le chemin vers la radicalisation est, à chaque fois, multifactoriel mais très souvent l'adolescent qui se radicalise au travers de la mouvance *incel* **va effectuer ce voyage seul**, comme l'expliquait la DGSI aux rapporteuses. Les profils les plus dangereux sont ceux des adolescents qui développent une importante **capacité de dissimulation**.

Profil des acteurs impliqués dans des projets d'action violente à caractère *incel* d'après les services du renseignement intérieur

D'après les informations fournies aux rapporteuses par la DGSI dans sa contribution écrite, le nombre d'acteurs impliqués dans des projets à caractère *incel* demeure encore trop limité pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions générales.

Les profils les plus préoccupants présentent toutefois **un certain nombre de traits communs, à commencer par l'âge** : il s'agit généralement de jeunes majeurs, voire de mineurs.

On assiste à une montée en puissance préoccupante de la radicalisation chez les plus jeunes. Les services de l'État doivent désormais appréhender une **menace portée non seulement par de très jeunes majeurs mais aussi par des mineurs de plus en plus jeunes**, parfois impliqués dans des faits d'une gravité particulière.

La mouvance masculiniste, bien que plus récemment identifiée sous l'angle de la menace terroriste, s'inscrit dans cette même dynamique de rajeunissement des profils.

Au-delà de la surexposition aux contenus numériques violents qui est un trait commun aux différents types de radicalismes, on observe des **processus adolescents perturbés et des difficultés d'adaptation sociale, un vécu de rejet et, parfois, des situations de harcèlement scolaire.**

Ces jeunes individus présentent en outre fréquemment des **traits solitaires** et un **isolement relationnel marqué**, qui compliquent d'autant leur détection.

Le dénominateur commun des profils traités par la DGSi demeure le harcèlement scolaire et la consommation excessive de contenus numériques idéologiques et violents sur les réseaux sociaux, en particulier sur TikTok. L'algorithme de la plateforme est paramétré pour rapidement enfermer ses utilisateurs, souvent de jeunes individus fragiles, dans des bulles algorithmiques, ce qui accentue leur consommation de propagande et leur isolement social. De nombreux cas sont également issus de foyers dysfonctionnels.

Source : DGSi

d) Des liens étroits avec l'ultra-droite

Enfin, la DGSi a souligné à plusieurs reprises, auprès des rapporteuses, une **forte connectivité** entre les mouvements masculinistes et les mouvements d'ultra-droite.

En effet, les masculinismes sont fortement imprégnés par les courants actuels de l'ultra-droite et les **ponts idéologiques** entre ces deux mouvances sont nombreux. Ils convergent notamment dans l'expression d'une vision ultra conservatrice de la place des femmes dans la société mais aussi dans la **diffusion de contenus homophobes, transphobes et antisémites.**

À cet égard, la DGSi a notamment cité l'exemple du **phénomène de clubs de sport entre hommes blancs, les active clubs, liés au courant d'ultra-droite** et qui consistent dans de petits groupes informels de jeunes hommes blancs qui se retrouvent dans le culte du corps viril devant répondre à des critères physiques particuliers de musculature et d'ossature.

La DGSi évoque donc une cristallisation entre l'idéologie d'ultra-droite et l'idéologie *incel* qui va réimporter des théories développées par l'ultra-droite.

Dans sa contribution écrite¹ transmise aux rapporteuses, elle évoque « une réelle proximité entre la mouvance *incel* et les mouvances d'ultra-droite mais également avec la True Crime Community (TCC) » et estime que « ces deux univers partagent des caractéristiques aussi bien idéologiques que dans leurs modalités d'expression. Fermement inscrits dans une logique réactionnaire, ils entretiennent une adhésion commune à des théories raciales, ainsi qu'un "culte des saints" valorisant les membres de la mouvance morts lors de passages à l'acte violents à

¹ Réponses au questionnaire écrit des rapporteuses, transmises le 20 avril 2026.

travers le monde. Cette glorification de la violence constitue l'un des marqueurs les plus préoccupants de leur proximité ».

Dès lors, la DGSJ estime qu'en raison de ces porosités, « *le masculinisme représente un excellent marchepied à la mouvance d'ultra-droite, mais également à des courants plus spécifiques présentant des similarités, tels que la communauté incel, la "True Crime Community" (TCC) ou parfois même les nihilismes violents¹* ».

2. Le traitement émergent par le Parquet national antiterroriste (PNAT) de la menace terroriste masculiniste : un nouveau risque terroriste appelé à se développer

Fortement médiatisé au moment de la saisine, en juillet 2025, du Parquet national antiterroriste (PNAT) pour une attaque au couteau déjouée à Saint-Etienne, impliquant un jeune homme de 18 ans arrêté en possession de deux couteaux, au sein de son lycée, sur le point de commettre une attaque contre des jeunes femmes et se revendiquant du mouvement *incel*, **le traitement par le PNAT de la menace terroriste masculiniste est devenu une réalité pénale en France aujourd'hui, tant ce nouveau risque terroriste est appelé à se développer.**

a) Compétences du PNAT et bases légales des incriminations terroristes

(1) Une menace terroriste aujourd'hui marquée par un développement de la menace liée à l'ultra-droite radicale violente, dont la menace *incel*

Auditionné par les rapporteuses le 7 avril 2026, **Olivier Christen**, le procureur de la République antiterroriste, a rappelé que **le PNAT traite, en matière de terrorisme, à titre principal, de la menace djihadiste**, qui reste particulièrement prégnante et largement prédominante.

En effet, au 1^{er} avril 2026, cette menace représentait 94 % des procédures ouvertes par le PNAT depuis le début de l'année 2026, soit 16 enquêtes sur 18, et 88 % des procédures suivies par le PNAT, soit 478 procédures en enquête ou à l'information judiciaire, sur un total de 543.

Au-delà de la menace djihadiste, le PNAT relève que « *la menace terroriste est aujourd'hui marquée par un développement des menaces politiques radicales violentes, et notamment de la menace liée à l'ultra-droite radicale violente. Cette menace est polymorphe : dans notre appréhension du contentieux, y sont intégrés les mouvements très politiques mais également des mouvements type Incels, ces masculinistes radicaux violents dont certaines des*

¹ Les nihilismes violents (NVE, Nihilist Violent Extremism) désignent un courant accélérationniste réunissant une myriade de groupes et d'individus misanthropes poursuivant comme objectif la désensibilisation à l'ultra-violence afin d'encourager la commission d'actes extrêmes à la croisée entre terrorisme et droit commun.

références sont identiques à celles de l'ultra-droite, les théories suprémacistes ou antisémites notamment. »

Ainsi, **trois attentats imputables à l'ultra-droite ont été déjoués en 2025 et au total, 16 depuis 2017.**

Procédures suivies actuellement par le PNAT relative au contentieux terroriste en lien avec l'ultra-droite (UD)

Le PNAT suit actuellement :

- 6 procédures à l'information judiciaire relative à ce contentieux ;
- 26 personnes mises en examen, dont 3 détenues provisoirement.

Parmi ces procédures, **5 ont été ouvertes en 2025** et notamment :

- celle à la suite de l'attentat de type accélérationiste commis en mai 2025, à Puget-sur-Argens : premier attentat mortel commis au nom de l'UD ;
- celle à la suite du projet d'action violente d'un groupe suprémaciste et néonazi (Milice rouge) démantelé en mai 2025 dans le Sud de la France ;
- celle portant sur un mineur adepte des tueries de masse d'Anders Breivik et de Brenton Tarrant (juin 2025) ;
- et celle relative à **l'attaque déjouée en juillet 2025 à Saint-Etienne**, impliquant un jeune de 18 ans arrêté en possession de deux couteaux au sein de son lycée, sur le point de commettre une attaque contre des jeunes femmes et se revendiquant, notamment au travers de ses écrits, du mouvement *Incel* et en son sein, de la *Black Pill*.

S'agissant de cette dernière procédure, **les investigations initiales ont confirmé un ancrage idéologique dans la mouvance *Incel*, et en son sein, à la *Black Pill*, une obsession d'un passage à l'acte criminel et la fascination pour les tueries de masse**, notamment au travers de plusieurs documents dont un manifeste. Elles établissent en outre que **l'interpellation de l'intéressé**, en possession d'armes blanches au sein de son établissement scolaire, **a vraisemblablement mis en échec un passage à l'acte pensé comme imminent**. L'idéologie *Incel* s'est donc en l'espèce inscrite dans un projet de passage à l'acte à l'encontre de cibles déterminées.

Ce projet d'attentat a été retenu par le PNAT sous la **qualification d'association de malfaiteurs terroriste criminelle (AMT)** en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteinte aux personnes visés au 1° de l'article 421-1 du code pénal.

Source : PNAT

Concernant l'arrestation en juillet 2025 à Saint-Etienne d'un jeune homme de 18 ans qui s'apprêtait à commettre un attentat dans son lycée, le ministre de l'Intérieur, **Laurent Nuñez** a précisé, le 11 février 2026 à l'Assemblée nationale, « nous avons interpellé un jeune individu qui consultait de façon compulsive des sites masculinistes et qui voulait passer à l'action. Évidemment, les dispositifs valables en matière de terrorisme seront également appliqués, qu'il

s'agisse de l'arrêt des subventions ou du déréférencement des sites qui peuvent inciter à la haine et à la violence. »

Le PNAT a, par ailleurs, précisé aux rapporteuses qu'alors qu'elle était plutôt discrète en France – contrairement à d'autres pays comme le Canada ou les États-Unis, « *la mouvance Incel française semble se renforcer notamment sous l'influence des contenus partagés sur les réseaux sociaux et en particulier sur TikTok, exactement comme se développe chez les mineurs, et ce, sans précédent historique dans l'histoire contemporaine, cette fascination pour la violence extrême qui les conduit du morbide au projet djihadiste* ».

Dès lors, le PNAT estime qu'il s'agit d'une **menace émergente probablement appelée à se diffuser** en raison de la puissance de conviction des réseaux sociaux et qu'il s'agit pour le moment plutôt d'**actes isolés**. En tout état de cause, s'ils doivent être appréhendés sous des qualifications terroristes, ces actes peuvent résulter d'une ou de plusieurs personnes, sans que cela n'ait d'impact sur la nature des poursuites engagées.

(2) Les bases légales existantes des incriminations terroristes

Le titre II du livre IV du code pénal comprend plusieurs dispositions qui permettent d'incriminer des comportements comme terroristes :

- les **infractions terroristes autonomes** au sens des articles 421-2, 421-2-1 et 421-2-2 du code pénal : l'association de malfaiteurs terroriste (AMT), l'entreprise individuelle terroriste (EIT), le financement du terrorisme ;
- les **infractions terroristes dérivées** au sens de l'article 421-1 du code pénal : certaines infractions de droit commun sont aggravées par l'ajout de la circonstance de la « RET » (relation avec une entreprise terroriste).

Dispositions du code pénal relatives aux incriminations terroristes

Les infractions terroristes dérivées :

Article 421-1 du code pénal : constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, les infractions suivantes :

- 1° les atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne, ainsi que le détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport ;
- 2° les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations ;
- 3° les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous ;
- 4° les infractions en matière d'armes, de produits explosifs.

Il s'agit donc d'une circonstance aggravante d'infraction de droit commun.

Article 421-3 du code pénal : en conséquence, le maximum de la peine privative de liberté encourue pour les infractions mentionnées à l'article 421-1 est relevé ainsi qu'il suit lorsque ces infractions constituent des actes de terrorisme : 30 ans => perpétuité, 20 ans => 30 ans, 15 ans => 20 ans, 7 ans => 10 ans, 5 ans => 7 ans, 3 ans => 6 ans.

Les incriminations terroristes autonomes :

• **L'association de malfaiteur terroriste (AMT)** : elle constitue la **clé de voûte de l'anti-terrorisme judiciaire**.

Article l'article 421-2-1 du code pénal : constitue également un acte de terrorisme le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux articles précédents :

- 10 ans / 30 ans de réclusion (objectif de préparer des crimes d'atteintes aux personnes) ;

- infraction obstacle permettant de neutraliser judiciairement un individu avant qu'il ne passe à l'acte, au stade des actes préparatoires ;

- incrimination de la somme de comportements et d'actions qui, prises individuellement, ne constituent pas nécessairement une infraction :

- les actes préparatoires à une action violente : repérage de cible, recrutement de volontaire, recherches d'armes, etc. ;

- permet d'atteindre les organisations terroristes très en amont de leur passage à l'acte, c'est-à-dire dès les actes préparatoires de constitution d'une cellule terroriste et la collecte d'éléments logistiques ou financiers (faux papiers, armes, documentation, composants propres à fabriquer un explosif, location d'appartement, achat de téléphones portables, propagande *via* internet doublée d'actes préparatoires...).

- les actes préparatoires à un départ en zone de jihad : contacts sur zone, recherches d'itinéraire, recrutement de volontaires, préparation du voyage.

Cette incrimination n'exige ni projet précis, ni groupe identifié, ni mobile terroriste de chacun de ses membres. Seule l'intention finale du groupement compte, et la volonté de s'y rattacher.

L'AMT est le pivot de l'activité du PNAT et suppose que soient démontrés les éléments suivants :

- une entente, un groupement, ayant une résolution d'agir en commun ;

- une extériorisation de l'entente par des faits matériels, excluant le simple échange d'opinions, et constitué par exemple d'achat de matériel militaire, d'échanges opérationnels ;

- un label terroriste, qui suppose réunies une condition objective, c'est à dire un lien plus ou moins lâche avec une entreprise individuelle ou collective, et une condition subjective, au terme de laquelle l'entreprise doit poursuivre la finalité de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

• **L'entreprise individuelle terroriste (EIT) :**

Constitue un acte de terrorisme le fait de préparer la commission d'une des infractions mentionnées au II (visant les articles 421-1 et 421-2), dès lors que la préparation de ladite infraction est intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et qu'elle est caractérisée par :

1° le fait de détenir, de se procurer, de tenter de se procurer ou de fabriquer des objets ou des substances de nature à créer un danger pour autrui ;

2° et l'un des autres faits matériels suivants :

a) recueillir des renseignements sur des lieux ou des cibles ;

b) s'entraîner ou se former au maniement des armes, à la fabrication de substances explosives ;

c) consulter habituellement des sites de propagande terroriste ou en faisant l'apologie ;

d) avoir séjourné à l'étranger sur un théâtre d'opérations de groupements terroristes.

Source : PNAT

En outre, au sens de l'article 421-2-5 du code pénal, « *le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne. Lorsque les faits sont commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle ou de la communication au public en ligne, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.* »

Interrogé par les rapporteuses sur le fait de savoir si une modification de la définition des actes de terrorisme prévue par le code pénal était nécessaire pour qualifier et reconnaître le terrorisme masculiniste, **le PNAT a estimé que les incriminations terroristes actuellement prévues par le code pénal étaient suffisamment souples pour permettre au Parquet national antiterroriste d'être agile en la matière.**

b) Les mouvements masculinistes : nouvelles formes de radicalité violente désormais dans le radar du PNAT

Tout en reconnaissant le large spectre des mouvements masculinistes aujourd'hui, le procureur de la République antiterroriste, **Olivier Christen**, a indiqué aux rapporteuses¹ que les **réponses pénales apportées aux divers mouvements masculinistes** étaient **adaptées** au type de propos tenus et à la nature des actes répréhensibles commis, de leur gravité et du trouble causé à l'ordre public.

¹ Audition du 7 avril 2026.

Il a notamment distingué :

- les « *artistes de la drague* » (PUA pour *Pick Up Artists*) qui prônent le recours à diverses techniques de manipulation pour multiplier les conquêtes ;
- les militants pour les droits des hommes (MRA pour *Men Rights Activists*) ;
- ceux qui préconisent la ségrégation genrée (MGTOW pour *Men Going Their Own Way*) ;
- et les *Incels*, mouvance qui « *inquiète davantage à raison de la violence des discours et des actes d'une partie la plus radicale de ses membres, par leur adhérence parfois aux idéologies d'ultra-droite, voire dans certains cas, au djihadisme (pratique de Jihadmaxxing, le jihadpill : fascination des mouvements islamistes violents au sein des communautés Incels ; les Muslimcels, Incels musulmans, encouragés à s'engager dans le djihad afin d'accéder à des relations sexuelles)* ».

Certains de ces mouvements ont des « *zones de contact avec certaines branches de l'ultra-droite avec lesquelles ils partagent des esthétiques et parfois des discours similaires.* »

Le PNAT a, dès lors, souligné que « *tous ces mouvements n'appellent pas les mêmes réponses* » et constaté que « *pour le moment, seuls les extrémistes masculinistes Incels ont répondu aux critères permettant de les faire entrer dans les qualifications applicables en matière de terrorisme* ».

Le fait qu'il y ait un discours idéologique sous-jacent à un acte extrêmement violent ne signifie pas que cet acte s'inscrit dans le cadre d'une entreprise terroriste.

Le procureur de la République antiterroriste a ainsi expliqué aux rapporteures que les **faits retenus dans le cadre d'une qualification d'acte de terrorisme** devaient s'inscrire dans ce que la loi définit comme une « **entreprise terroriste** » à savoir un **projet perpétré pour conduire à un effroi et une terreur, par le trouble créé dans la société, qui la conduirait ainsi à basculer.**

Citant Raymond Aron¹, « *une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques* », le procureur de la République antiterroriste a estimé que tous les masculinistes ne sont pas *ipso facto* susceptibles d'être qualifiés de terroristes, précisant que seuls le sont « *ceux qui mènent un projet, une « entreprise » dont le seul but est de créer un climat de terreur ou d'intimidation au sein de la société, en recourant à un mode d'action violent qui cible aveuglément n'importe quelle personne. Il ne peut s'agir de régler un seul différend personnel. Le projet doit être construit et répondre à une idéologie mortifère qui ne vise pas seulement à régler des comptes d'ordre personnel mais bien porter un message à l'ensemble de la société.* »

¹ Paix et guerre entre les nations, 1962.

Il a également indiqué que, « dans de nombreuses situations, nous avons, après avoir procédé à une évaluation, conclu que les agissements, bien que dramatiques car ayant attenté à la vie de personnes, n'étaient pas terroristes car répondant à des ressorts profondément personnels, ou encore, dans certains cas, à une absence de rationalité liée à un trouble psychique, ressorts ayant primé sur la gravité de l'acte et ne permettant pas, dès lors, d'y conférer une qualification terroriste. »

Les faits entraînent donc de **vraies discussions collégiales au sein du Parquet** pour décider de leur qualification terroriste ou non.

Un des critères déterminants dans la décision de la qualification terroriste de l'acte violent commis concerne l'existence, ou non, d'un **rapport interpersonnel entre l'auteur et la ou les victimes. En effet, le terroriste ne va pas, a priori, frapper quelqu'un avec lequel il a un rapport interpersonnel. Il frappe en général aveuglément.** Cela ne signifie pas que l'existence d'un conflit interpersonnel exclut, par principe, la qualification terroriste mais il s'agit souvent d'un critère discriminant. Le propre du terrorisme est de servir un discours qui va au-delà du conflit interpersonnel.

3. La sensibilisation plus générale de l'ensemble de la chaîne pénale à ces nouvelles formes de radicalité pouvant mener à la violence

Si la DGSJ et le PNAT ont d'ores et déjà intégré dans leur stratégie l'existence d'un risque terroriste et d'une radicalité pouvant mener à la violence, issus des courants masculinistes parmi les plus radicaux, notamment la mouvance *incel*, il est important que ces nouvelles formes de radicalité puissent être appréciées dans toute leur complexité par l'ensemble de la chaîne pénale, et plus particulièrement par l'ensemble des parquets territoriaux.

À cet égard, dans sa contribution écrite transmise aux rapporteuses, le PNAT indique que « ces courants, cette nébuleuse, qui proposent une vision radicale de la virilité et des discours misogynes haineux, ne sont absolument pas ignorés de l'institution judiciaire et sont au contraire pris très au sérieux par les parquets, qui s'emploient à y apporter une réponse adaptée et graduée ».

Cette réponse est apportée de plusieurs façons :

- par des **procédures de droit commun** conduites par tout parquet mais désormais dans le cadre des pôles VIF ;
- par le **Parquet de Paris pour la haine en ligne** avec sa section spécialisée, le Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH),
- par le **Parquet national antiterroriste (PNAT)** qui, on l'a vu, s'est saisi d'une première procédure ayant basculé dans le terrorisme en 2025.

Ainsi que le rappelait Olivier Christen, procureur de la République antiterroriste, **certains champs de la lutte contre le terrorisme, par exemple**

l'apologie du terrorisme, peuvent relever uniquement des parquets territoriaux saisis après une alerte émise par la DGSJ notamment. Dans ce cas, le risque de passage à l'acte violent est pris en compte, même en l'absence de qualification terroriste.

Toutefois, comme le déclarait le ministre de la justice, garde des Sceaux, Gérald Darmanin, devant la délégation¹, « *les procureurs de la République et les substituts ne sont pas nécessairement formés à ces aspects.* »

Le besoin d'acculturation et de connaissances des pouvoirs publics, et notamment des procureurs, au sujet des masculinismes est une problématique bien identifiée par le PNAT qui, en lien avec la DGSJ, a engagé des travaux de sensibilisation des procureurs aux risques portés par ces idéologies.

Ainsi, tous les magistrats du PNAT ont été formés sur ces sujets et tous leurs interlocuteurs de premier niveau ont été fortement sensibilisés, en bénéficiant des analyses de la DGSJ.

Les actions de sensibilisation des procureurs aux idéologies masculinistes et leur potentielle radicalité violente

Comité de juridiction antiterroriste : intervention DGSJ le 13 février 2025 sur « Idéologies UD-UG » auprès de l'ensemble des magistrats du TJ de Paris en charge du terrorisme.

2 sessions de sensibilisation des délégués du PNAT :

- 11 mars 2025 : interventions de la DGSJ sur « Propagande et réseaux sociaux : nouveaux vecteurs de propagande, mécanismes d'accroche, utilisation par les mineurs » et du référent UD du PNAT sur « Les contentieux atypiques traités par le PNAT » ;

- 20 novembre 2025 : Intervention d'un analyste de la DGSJ sur les *incels* et le réseau 764.

Note du Bureau d'analyse et de soutien du PNAT (BAS) de mars 2026 sur le réseau 764. Diffusée à tous les ASPAT de France et partagée avec l'UCLAT.

Et, au niveau du parquet général :

- Bulletin du parquet général de novembre 2025 consacré au Nouveaux marchés de la terreur

- Colloque du 11/06/26 à la cour d'appel sur le thème des « nouveaux marchés de la terreur - les logiques de l'ultra-violence », ouvert à l'ensemble des magistrats des parquets du ressort.

Source : PNAT

¹ Audition du 19 février 2026

De même, lors de son audition par les rapporteuses¹, Nathalie Le Barazer, cheffe de la CALPRA au sein de la direction de la PJJ, a indiqué qu'à compter du mois de septembre 2026, **tous les cadres de la PJJ seraient formés conjointement par la DGSI et le PNAT sur l'état de la menace terroriste** et l'état des menaces de violence extrême en France.

S'agissant plus spécifiquement de la **prévention de la radicalisation**, des mécanismes d'articulation entre les acteurs de la prévention, les services de renseignement et les parquets territoriaux existent, dans le cadre des groupes d'évaluation départementaux (GED)² ou d'instances partenariales *ad hoc*. Toutefois, comme l'a indiqué le PNAT dans sa contribution écrite transmise aux rapporteuses, **l'analyse de l'ultra-droite et du masculinisme radicalisé n'est pas toujours incluse dans la doctrine des GED**.

Pour sa part, la DGSI, dans sa contribution écrite transmise aux rapporteuses³, estime qu'il « *n'est pas certain que la menace terroriste d'inspiration incel soit pleinement identifiée par l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs publics susceptibles de contribuer efficacement à sa prévention et à sa détection. La dimension terroriste du phénomène reste insuffisamment connue et il importe qu'elle le soit davantage. Faire porter un effort de sensibilisation spécifique sur cette menace est donc une nécessité, et la DGSI s'y emploie* ».

Ainsi, **la DGSI pilote un dispositif national de sensibilisation en matière de radicalisation** : le réseau CS-RAD, créé en 2021.

Ce réseau mobilise sur l'ensemble du territoire 250 conférenciers issus des différents services de renseignement, de police et de gendarmerie, qui couvrent 88 départements métropolitains et 4 territoires ultra-marins.

Ces conférenciers interviennent au plus près des territoires pour délivrer des présentations sur les différentes formes de radicalisation – djihadiste, ultra-droite mais aussi masculiniste et *incel*. Des développements spécifiques sur la menace *incel* sont actuellement en cours d'intégration dans les supports des conférenciers, et des actions de formation dédiées à cette thématique sont prévues.

Plus de 55 000 personnes ont été sensibilisées depuis la création du réseau, dont plus de 28 000 depuis 2025.

¹ Audition du 19 mai 2026.

² Les GED ont notamment pour mission, sous la présidence des préfets de département, d'organiser le décroisement interservices de l'information au niveau du département considéré comme l'échelon opérationnel pertinent, dans le respect des règles de confidentialité ; et de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fasse l'objet, en premier lieu, d'une évaluation puis, si l'évaluation menée conclut à cette nécessité, d'un suivi sécuritaire dans la durée.

³ Réponses au questionnaire écrit, transmises le 20 avril 2026.

Par ailleurs, le 5 février 2026, la DGSJ est intervenue pour présenter la menace *incel* à l'ensemble des directeurs de cabinet des recteurs et une grande partie des DASEN dans le cadre d'une **sensibilisation à la menace terroriste coorganisée par la DGSJ et le ministère de l'éducation nationale.**

Action de sensibilisation et de formation de la DGSJ dans le domaine de la radicalisation

La **DGSJ déploie depuis plusieurs années** son activité de sensibilisation aux fins de développement **d'une société vigilance**. L'unité de concours à la lutte antiterroriste (UCLAT) est chargée d'animer de multiples dispositifs pour favoriser la détection et la lutte contre la radicalisation à caractère terroriste. Elle traite de **l'ensemble du spectre de la menace terroriste**, y compris les nouvelles tendances de l'ultra-droite et de la sphère *incel*.

1. Formation interministérielle des référents radicalisation

- Référencée en décembre 2023 ;
- Instaurée au **Plan d'action contre le terrorisme (PACT)** ;
- Destinée à la formation des personnels de la fonction publique occupant les fonctions de **référént radicalisation** ;
- **163 agents** issus des **12 périmètres ministériels** ont été formés au 31/12/2025.

2. Réseau CS-RAD

- Sous le **pilotage de la DGSJ**, réseau créé en 2021 de conférenciers spécialisés dans la prévention et la lutte contre la radicalisation, issu de la DGSJ, la DGPN, la PP et la DGGN - formés par l'UCLAT ;
- **257 conférenciers** couvrant **88 départements métropolitains** et **4 territoires ultra-marins** ;
- Plus de 55 000 personnes ont été sensibilisées grâce à **1 600 conférences** depuis la création du réseau, dont plus de 28 000 personnes depuis 2025.

3. Formations partenariales

- **2021-2024** : Formation à destination du ministère de l'économie et des finances ;
 - o une dizaine de sessions entre 2021 et 2024 ;
 - o **400 agents formés**.
- **2025-2026** : formation à destination du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - o **74 fonctionnaires de sécurité et de défense** formés en 2025 comme « animateurs relais ».
- **2026** : **mesure PACT** « Former l'ensemble des cadres de l'éducation nationale au repérage et au signalement des signaux faibles de radicalisation terroriste » pilotée par l'UCLAT ;
 - o organisation d'une formation à destination des **30 référents radicalisation académiques**

4. **Sensibilisations thématiques de l'UCLAT**

- Des sensibilisations **adaptées à chaque public et thématiques** :
 - o assurées par des conférenciers experts ;
 - o depuis 2025, plus **de 7 300 personnes** ont été sensibilisées à la menace terroriste et aux dispositifs de prise en charge et de signalement des individus radicalisés ;
 - o public varié : administrations centrales et territoriales, forces de sécurité intérieure, secteur sanitaire et médico-social.
- **Une revue mensuelle dédiée à la radicalisation à caractère terroriste** :
 - o à destination des préfetures, des juridictions judiciaires et des services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité (HFDS) des ministères.

Source : DGSI

Pour la DGSI, la priorité en matière d'orientation des dispositifs de sensibilisation est de **favoriser une prise de conscience collective et un renforcement de la vigilance, afin d'encourager les signalements**.

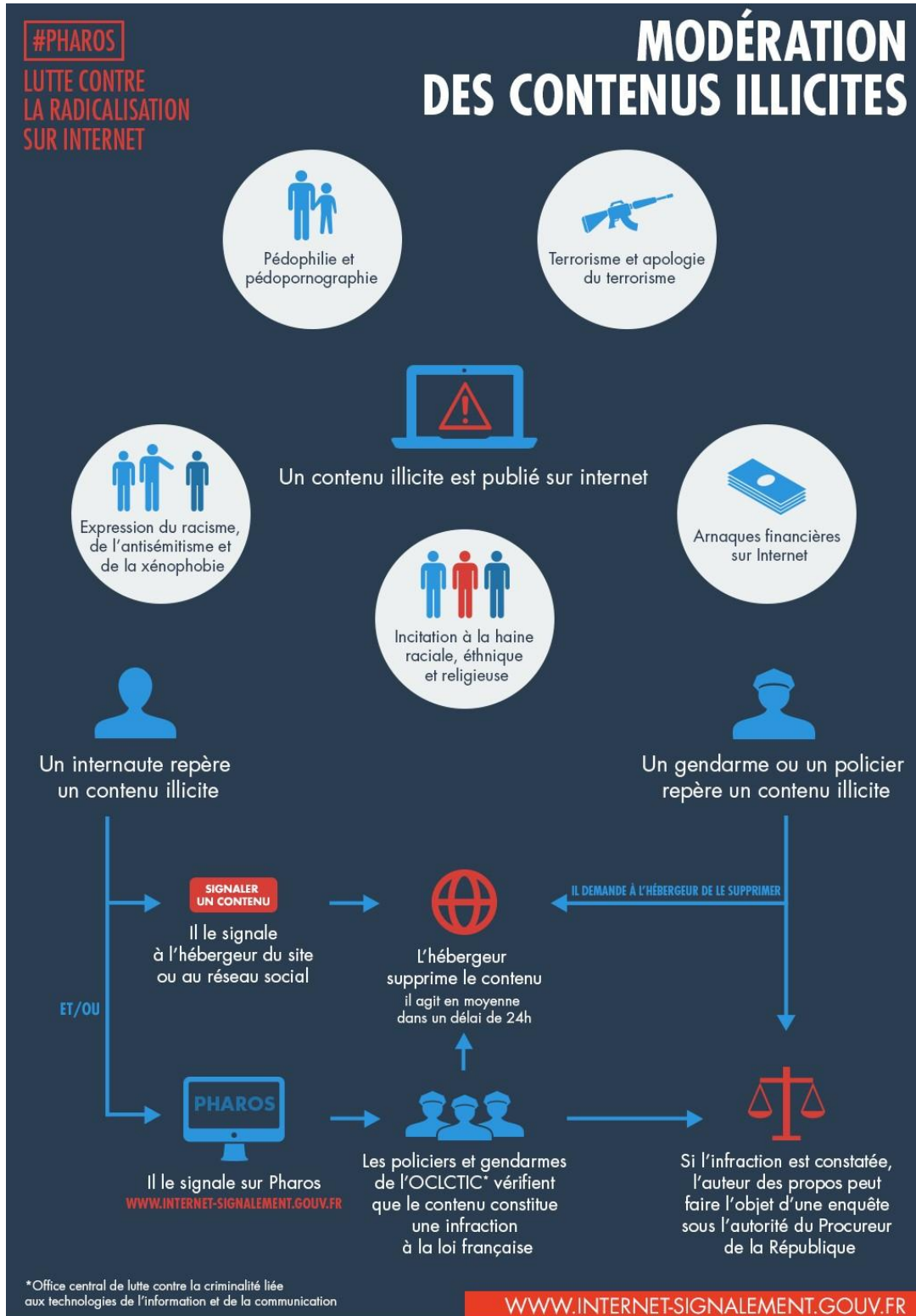
En effet, la potentialité terroriste de certaines expressions masculinistes n'est pas toujours clairement identifiée par les acteurs qui seraient pourtant en mesure d'intervenir. C'est pourquoi, il faut s'assurer que des intentions parfaitement explicites de passage à l'acte violent, exprimées publiquement sur les réseaux sociaux – qu'elles relèvent du droit commun ou du terrorisme – soient détectées et prises en compte à temps. Dès lors, pour la DGSI, *« avant de raffiner les outils de détection, encore faut-il que les signaux les plus manifestes ne passent pas inaperçus »*.

Dans cette perspective, la DGSI travaille de façon très étroite avec la **plateforme Pharos** de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC), que les rapporteuses ont visitée le 5 mai 2026, qui est en capacité de détecter et d'identifier des comptes après un signalement de contenus en lien avec le terrorisme ou l'apologie du terrorisme.

C'est ainsi que, s'agissant de l'attentat déjoué à Saint-Etienne en juillet 2025, **Alice Koiran**, commissaire de police et cheffe des plateformes de l'OFAC, avait relaté, devant la délégation¹, le **cheminement entre le signalement reçu par Pharos et l'arrestation du jeune homme dans son établissement scolaire** : *« il y a quelques mois, nous avons reçu le signalement d'une jeune femme en lien sur internet avec un individu lui ayant fait part de son adoration pour Elliot Rodger – très important dans la mythologie masculiniste, (...) qui est passé à l'acte en 2014. Cet individu faisait également part de ses velléités meurtrières vis-à-vis d'une de ses camarades de classe qui aurait, selon lui, accusé à tort de viol plusieurs de ses amis. Tous les thèmes que nous avons abordés sont ici réunis. La situation était particulièrement inquiétante puisque nous disposions d'un très grand nombre d'éléments qui laissaient penser à un risque de passage à l'acte imminent. Nous avons déclenché une procédure d'urgence pour pouvoir identifier le plus rapidement possible ce jeune homme. Il a été interpellé dans son établissement,*

¹ Colloque du 27 novembre 2025.

portait des armes sur lui et fait toujours l'objet d'une enquête judiciaire. Cela illustre à quel point ce type de menace est pris au sérieux par le ministère de l'intérieur, car nous sommes conscients de tous ces enjeux. Pharos, de par sa position centrale, est en première ligne face à ces phénomènes et, plus particulièrement, face à la radicalisation de certains discours, notamment en matière de haine en ligne. »



Enfin, la DGSi a également insisté sur l'enjeu majeur de **coopération internationale entre les différents services antiterroristes**, rendue plus compliquée depuis quelques mois avec les États-Unis, notamment s'agissant de la menace d'ultra-droite et masculiniste.

DEUXIÈME PARTIE - COMBATTRE LE POISON DU MASCULINISME, RÉVEILLER LES CONSCIENCES

I. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE MASCULINISME UN ENJEU MAJEUR DE POLITIQUE PUBLIQUE

Les discours et les idéologies masculinistes demeurent encore **insuffisamment identifiés comme un enjeu de politique publique à part entière**.

Souvent diffusés dans des espaces numériques mouvants et sous des formes renouvelées, les mouvements masculinistes échappent aux catégories traditionnelles de l'action publique. **Ils se situent à la croisée de plusieurs champs d'intervention** : égalité entre les femmes et les hommes, éducation, jeunesse, santé mentale, numérique, prévention des violences ou de la radicalisation.

Face à ce constat, **les rapporteuses estiment nécessaire de franchir une nouvelle étape**. Celle-ci suppose d'abord de **reconnaître le masculinisme comme un phénomène social global** appelant une réponse publique coordonnée. Elle implique également de renforcer les outils de connaissance, d'observation et de recherche afin de mieux appréhender les évolutions du phénomène et d'adapter les réponses qui lui sont apportées.

A. NOMMER ET MIEUX COMPRENDRE POUR AGIR

1. Reconnaître le masculinisme comme un enjeu global et majeur de politique publique

Les travaux de la délégation ont montré que les mouvements masculinistes ne peuvent être réduits à quelques contenus en ligne, à certains influenceurs ou à des comportements individuels isolés. Ils ne sauraient davantage être considérés comme un phénomène touchant exclusivement les jeunes. S'ils touchent particulièrement les adolescents et les jeunes adultes garçons, ces idées infusent aujourd'hui au sein de publics variés et s'immiscent dans de nombreux espaces de la vie sociale.

Comme l'a souligné Bérangère Couillard, présidente du Haut Conseil à l'égalité (HCE) lors de son audition¹, « *ce n'est pas seulement une question d'Internet ou de vidéos TikTok révoltantes. Le masculinisme est là, près de nous, chaque jour* ».

¹ Audition du 21 mai 2026.

Cette observation rejoint pleinement les constats dressés par la délégation selon laquelle **le masculinisme constitue désormais un ensemble de représentations, de récits et de pratiques qui imprègnent progressivement la société**. Ces mouvements influencent les comportements individuels, les relations entre les femmes et les hommes, les normes de masculinité, mais aussi, dans leurs formes les plus radicales, certaines trajectoires d'engagement idéologique.

Cette évolution appelle **un changement de regard**.

La délégation estime ainsi que le masculinisme doit être appréhendé comme un phénomène social global, dont les implications dépassent largement les seules questions numériques ou les seules politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. **Cette reconnaissance apparaît comme un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une action publique cohérente et coordonnée**.

Les rapporteuses considèrent ainsi qu'une première étape consiste à nommer clairement cette idéologie et à l'inscrire pleinement dans le débat public.

Recommandation n° 1 : Nommer le masculinisme et porter ce sujet au cœur de débat public.

2. Développer la recherche et nos connaissances sur ce phénomène

Plusieurs chercheurs auditionnés ont ainsi souligné le besoin de développer des recherches permettant de mieux comprendre les évolutions des représentations et des comportements dans le temps.

La délégation estime également nécessaire de soutenir les travaux consacrés aux formes contemporaines du masculinisme numérique, à leurs mutations permanentes et à leurs articulations avec d'autres phénomènes tels que les radicalisations politiques, les discours complotistes ou les cyberviolences.

Cette ambition suppose également que les chercheurs puissent disposer des données nécessaires à l'étude de ces phénomènes, en particulier lorsqu'ils se déploient sur les grandes plateformes numériques dont les mécanismes de diffusion et de recommandation demeurent largement opaques.

Enfin, les expériences étrangères observées lors du déplacement à Montréal montrent tout l'intérêt d'une coopération renforcée entre chercheurs, institutions publiques et acteurs de terrain afin de favoriser le partage des connaissances et l'évaluation des dispositifs mis en œuvre.

Le développement d'une véritable politique de recherche sur le masculinisme constitue ainsi un préalable indispensable à l'élaboration de

réponses publiques efficaces et adaptées à l'évolution rapide du phénomène.

Comme l'a souligné¹ Agathe Hamel, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, du Conseil économique, social et environnemental (CESE), « *lorsqu'un travail éducatif, de recherche et de transmission est fait pour comprendre l'état de la menace, les acteurs de la société civile sont en capacité de la prendre en considération* ».

La production de connaissances ne constitue donc pas seulement un outil d'analyse. Elle est également une condition de la prise de conscience collective et de l'élaboration de politiques publiques adaptées à la réalité du phénomène.

Recommandation n° 2 : Développer des programmes de recherche pluridisciplinaires sur le masculinisme et renforcer l'accès des chercheurs aux données des plateformes numériques.

B. SORTIR LE MASCULINISME DE L'ANGLE MORT DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Élaborer une stratégie interministérielle à la hauteur du phénomène

Cette reconnaissance doit désormais se traduire dans l'action publique.

Les travaux de la délégation ont mis en évidence un phénomène qui touche simultanément un grand nombre de champs d'intervention de l'État : l'éducation, la jeunesse, la santé mentale, le numérique, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la prévention de la radicalisation ou encore la cohésion sociale.

Pourtant, la délégation n'a identifié à ce jour aucune stratégie nationale globale spécifiquement consacrée aux masculinismes. Les initiatives existantes demeurent souvent sectorielles, portées par des administrations, des associations ou des chercheurs qui interviennent chacun dans leur domaine de compétence sans toujours disposer d'un cadre commun.

La nécessité d'une telle stratégie ressort d'ailleurs très clairement des réponses du COSPRAD au questionnaire adressé par la délégation pour qui « *les travaux académiques insistent sur la nécessité d'une coordination globale de la réponse publique entre les politiques d'égalité, de prévention de la radicalisation et de cybersécurité* » et qui rappelle également que « *la lutte contre les discours de haine ne relève pas uniquement du champ sécuritaire : elle concerne également les politiques éducatives, culturelles et sociales* ». Dès lors, « *une approche transversale est nécessaire pour prévenir, réguler et traiter ces questions* ».

¹ Audition du 21 mai 2026.

Le masculinisme constitue en effet un phénomène multidimensionnel qui ne saurait être appréhendé par un seul ministère ou une seule politique publique.

La délégation estime donc nécessaire d'inscrire la lutte contre les masculinismes dans une stratégie interministérielle associant notamment les ministères chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation nationale, de la jeunesse, de la santé, de la justice, de l'intérieur et du numérique.

Une telle stratégie permettrait de fixer des objectifs communs, de coordonner les actions existantes et de développer une véritable politique de prévention à la hauteur des enjeux identifiés.

Pour être pleinement efficace, cette stratégie doit également s'appuyer sur une capacité pérenne d'observation, d'évaluation et de production de connaissances permettant de suivre l'évolution rapide des mouvements masculinistes, d'identifier les tendances émergentes et d'adapter en permanence les réponses publiques qui leur sont apportées.

2. Doter cette stratégie d'outils d'observation et d'évaluation

Les travaux de la délégation ont mis en évidence un **décalage entre l'importance croissante du phénomène et la faiblesse des outils permettant de le mesurer.**

Si plusieurs enquêtes récentes ont permis d'améliorer la connaissance des discours masculinistes et de leur réception par les publics, notamment les plus jeunes, les données demeurent fragmentaires et souvent dispersées entre différents acteurs institutionnels, associatifs ou universitaires.

Cette situation rend difficile l'analyse de l'évolution du phénomène, de ses publics, de ses modalités de diffusion ou encore de ses conséquences.

À plusieurs reprises au cours des auditions, les intervenants ont souligné l'intérêt de disposer d'outils pérennes de suivi permettant d'objectiver les évolutions observées sur le terrain.

La délégation considère ainsi qu'il serait utile de renforcer les capacités d'observation de ces mouvements en s'appuyant sur les compétences existantes et en favorisant une meilleure coordination des données produites par les administrations, les chercheurs, les associations et les plateformes.

La délégation estime dès lors nécessaire de confier ces missions à une structure unique, chargée à la fois de l'observation du masculinisme et de la coordination des politiques publiques de prévention et de lutte contre ces phénomènes.

Recommandation n° 3 : Élaborer une stratégie interministérielle, pilotée par une structure unique, chargée de l'observation du masculinisme et de la coordination des politiques publiques de prévention et de lutte contre les mouvements masculinistes.

II. RÉGULER ET ASSAINIR L'ESPACE NUMÉRIQUE

Les travaux de la délégation ont mis en lumière que le numérique constitue aujourd'hui l'un des principaux vecteurs de diffusion des discours masculinistes.

Mais cette diffusion ne résulte pas uniquement de l'action de quelques créateurs de contenus ou communautés organisées.

Les enjeux soulevés par les discours masculinistes concernent également les systèmes de recommandation, les modèles économiques de certaines plateformes, la transparence des mécanismes de modération, ainsi que la capacité des pouvoirs publics à comprendre, détecter et sanctionner les cyberviolences.

Les rapporteuses considèrent dès lors que la lutte contre la diffusion des discours masculinistes dans l'espace numérique suppose une **approche globale articulée autour de trois objectifs complémentaires** :

- mieux prendre en compte ces phénomènes dans le cadre de **la régulation numérique** ;
- **responsabiliser davantage les plateformes** quant aux risques qu'elles contribuent à générer ;
- et **renforcer les capacités d'action** des acteurs publics chargés de la détection, de la poursuite et de la protection des victimes.

A. FAIRE PLEINEMENT ENTRER LES DISCOURS MASCULINISTES DANS LE CHAMP DE LA RÉGULATION NUMÉRIQUE

1. La réglementation européenne promeut une nouvelle approche qui dépasse la seule logique de retrait des contenus

a) Les limites d'une approche fondée sur le seul retrait des contenus

La régulation des plateformes numériques s'est principalement construite autour d'une logique de retrait des contenus illicites. L'enjeu consistait avant tout à identifier les contenus contraires à la loi et à obtenir leur suppression, sans véritable prise en compte des mécanismes propres aux plateformes qui pouvaient contribuer à leur diffusion.

Cette approche montre toutefois ses limites face à des phénomènes tels que les discours masculinistes. Comme l'a souligné Laurence

Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom, « la phrase « ce qui est interdit hors ligne est interdit en ligne » a beaucoup circulé. C'est une phrase très forte qui montre bien ce qu'est la régulation, mais elle a un écueil : son a contrario, selon lequel ce qui n'est pas interdit est possible ».

Or, une part importante des contenus diffusés dans les espaces masculinistes ne relève pas nécessairement de l'illicite manifeste. Laurence Pécaut-Rivolier souligne ainsi que l'Arcom est confrontée quotidiennement à « la question des contenus qui, hors contexte, peuvent ne pas sembler manifestement illicites, mais qui le deviennent en contexte ».

Cette difficulté est particulièrement marquée s'agissant des discours sexistes et masculinistes. Comme l'a expliqué Géraldine Van Hille, chef du département Cohésion sociale de l'Arcom, « les propos masculinistes se situent essentiellement dans la zone grise et, pris isolément, semblent licites ; c'est cependant leur caractère répété qui les rend préjudiciables ».

Au-delà même de la question du caractère licite ou non des contenus, les auditions ont montré que le cadre antérieur était peu adapté pour appréhender les effets produits par les systèmes de recommandation, les dynamiques d'amplification ou encore les logiques de viralité propres aux plateformes.

b) Une nouvelle régulation centrée sur les risques systémiques

Face à ces limites, l'Union européenne a adopté en 2022 le règlement sur les services numériques (RSN) ou **Digital Services Act (DSA)**, qui marque **une évolution importante de la philosophie de la régulation.**

Comme l'a rappelé Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, cette régulation européenne « demande aux plateformes d'auto-évaluer les risques qu'elles génèrent et de mettre en place les moyens nécessaires pour y remédier ».

Elle précise que le choix d'une régulation européenne constituait d'ailleurs « le meilleur possible », chaque État membre ne disposant pas, pris isolément, de la capacité d'imposer des obligations efficaces à des acteurs opérant à l'échelle mondiale.

Le DSA ne repose ainsi plus uniquement sur une logique de retrait des contenus illicites. Il impose aux très grandes plateformes en ligne et aux très grands moteurs de recherche d'identifier **les risques systémiques** susceptibles d'être générés par leurs services, d'en évaluer les conséquences et de mettre en œuvre des mesures destinées à les atténuer.

Au sens du DSA, un risque systémique désigne un risque résultant du fonctionnement ou de l'utilisation d'une plateforme numérique et susceptible de produire des effets significatifs sur les droits fondamentaux, la sécurité, la santé publique ou le fonctionnement démocratique. Cette notion conduit à s'intéresser non seulement aux contenus eux-mêmes, mais aussi aux mécanismes techniques et économiques qui favorisent leur diffusion à grande échelle.

La reconnaissance d'un phénomène comme risque systémique emporte des conséquences concrètes pour les plateformes concernées. Celles-ci doivent non seulement évaluer régulièrement l'ampleur du risque, mais également mettre en œuvre des mesures destinées à le prévenir ou à en réduire les effets. Elles sont également tenues de publier des rapports d'évaluation, de se soumettre à des audits indépendants et, dans certaines conditions, de permettre l'accès à leurs données au bénéfice des chercheurs agréés.

Cette approche marque un changement profond de paradigme. Il ne s'agit plus seulement de supprimer des contenus individuels lorsqu'ils sont manifestement illicites, mais d'interroger la manière dont le fonctionnement même des plateformes, leurs systèmes de recommandation, leurs modèles économiques ou leurs choix de conception peuvent contribuer à favoriser certains phénomènes à grande échelle.

Le Digital Services Act (DSA) :

le nouveau cadre européen de régulation des plateformes numériques

Adopté en 2022 et pleinement applicable depuis le 17 février 2024, le règlement européen sur les services numériques (*Digital Services Act - DSA*) s'applique à l'ensemble des intermédiaires numériques (fournisseurs d'accès à internet, places de marché, réseaux sociaux, plateformes de partage de vidéos, moteurs de recherche, services d'hébergement).

Il prévoit des obligations renforcées pour les **très grandes plateformes en ligne** (*Very Large Online Platforms - VLOP*) et les **très grands moteurs de recherche** (*Very Large Online Search Engines - VLOSE*), c'est-à-dire ceux comptant plus de 45 millions d'utilisateurs mensuels dans l'Union européenne. **Au total, 25 acteurs** sont considérés aujourd'hui comme des VLOP et VLOSE.

Le règlement repose sur une logique graduée : plus une plateforme joue un rôle important dans la circulation de l'information et des contenus, plus les obligations qui lui sont imposées sont importantes.

Parmi les **principales obligations prévues par le DSA** figurent : la mise en place de mécanismes permettant aux utilisateurs de signaler les contenus illicites ; une plus grande transparence sur les conditions de modération des contenus ; l'obligation de motiver certaines décisions de retrait ou de restriction de contenus ; une transparence accrue sur la publicité en ligne et l'interdiction de certaines pratiques publicitaires ciblant les mineurs ; une information plus claire sur le fonctionnement des systèmes de recommandation.

Pour les très grandes plateformes et les très grands moteurs de recherche, le règlement introduit également des obligations spécifiques liées à la gestion des risques systémiques. Ils doivent notamment : identifier et évaluer régulièrement les risques résultant du fonctionnement de leurs services ; mettre en œuvre des mesures destinées à réduire ces risques ; publier des rapports d'évaluation et de transparence ; se soumettre à des audits indépendants ; permettre, sous certaines conditions, l'accès à leurs données pour les chercheurs agréés.

La mise en œuvre du règlement repose sur un système de contrôle partagé.

La **Commission européenne** est directement compétente pour superviser les très grandes plateformes et les très grands moteurs de recherche.

En France, l'**Arcom** a été désignée comme **coordinateur pour les services numériques**.

Source : site vie publique

2. Reconnaître explicitement le masculinisme comme un risque systémique

Les rapporteuses considèrent que le masculinisme présente désormais l'ensemble des caractéristiques d'un risque systémique au sens du DSA.

En effet, les contenus masculinistes ne sont pas toujours immédiatement identifiables comme problématiques : ils le deviennent par leur publication répétée ou leur inscription dans un contexte qui n'apparaît pas au premier regard. **Il est donc capital de travailler à l'identification de ce risque systémique.**

Ces différents constats mettent en évidence les limites d'une approche reposant exclusivement sur le retrait des contenus illicites. Comme le souligne¹ Alejandra Mariscal Lopez, directrice de l'association *Point de Contact*, « un grand nombre de contenus ne franchissent pas, lorsqu'ils sont implicites, le seuil de l'illicéité. Cela ne signifie pas qu'ils soient dénués d'impact ou de risques, pour les utilisateurs qui y sont exposés, en particulier pour les plus jeunes ».

L'enjeu n'est donc plus uniquement celui du retrait d'un contenu manifestement illicite, mais celui de l'identification de risques systémiques générés par certains services numériques et l'association estime² dès lors que « les plateformes devraient être tenues de qualifier ces dynamiques comme des risques structurels susceptibles d'alimenter des phénomènes de harcèlement, de radicalisation et de diffusion de contenus violents. »

Selon les informations communiquées aux rapporteuses par l'Arcom, **les premiers travaux d'analyse des rapports de risques systémiques publiés en application du DSA montrent que la plupart des très grandes plateformes et des très grands moteurs de recherche ont identifié des risques liés aux violences fondées sur le genre.** Plusieurs d'entre eux mentionnent notamment des risques de harcèlement sexuel, d'intimidation, d'humiliation ou encore de diffusion de stéréotypes préjudiciables.

¹ Audition du 30 avril 2026

² Réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses

Ainsi, selon Laurence Pécaut-Rivolier¹, membre du collège de l'Arcom, « le masculinisme peut désormais être qualifié de risque systémique sur certaines plateformes. »

Elle ajoute que le rapport consacré au sexisme en ligne² « a mis en évidence le caractère massif du phénomène et l'utilisation de techniques de diffusion spécifiques. »

Cette massification, qui dépasse donc la présence de simples contenus isolés, va, elle aussi, dans le sens d'une reconnaissance du phénomène systémique.

Cette qualification présente un intérêt pratique majeur. Elle permet de dépasser une approche centrée sur la seule suppression de contenus individuels pour s'intéresser aux mécanismes qui favorisent leur visibilité, leur circulation et leur amplification. Elle conduit également les plateformes à évaluer spécifiquement les risques associés à ces contenus et à mettre en œuvre des mesures destinées à en limiter les effets.

Les rapporteuses considèrent que **la reconnaissance du masculinisme comme risque systémique doit conduire les plateformes à identifier explicitement le masculinisme dans leur évaluation des risques**, à en suivre l'évolution, et à mettre en œuvre des mesures adaptées pour en limiter les effets.

Une telle démarche suppose également que ces **contenus** soient **mieux définis, mieux identifiés et mieux suivis** dans les politiques de modération des plateformes.

Recommandation n° 4 : Faire entrer les contenus masculinistes dans l'analyse des risques systémiques prévue par le DSA et, dans ce cadre, imposer aux plateformes numériques de définir de manière précise les contenus à caractère sexiste, misogyne ou masculiniste au sein de leurs conditions générales d'utilisation (CGU).

¹ Audition du 26 mai 2026.

² Le sexisme sur les plateformes en ligne (mars 2026) : <https://www.arcom.fr/se-documenter/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/le-sexisme-sur-les-plateformes-en-ligne>

B. RESPONSABILISER LES PLATEFORMES EN RENFORÇANT LEURS OBLIGATIONS

1. Faire évoluer les politiques de modération et de recommandation pour mieux appréhender les discours masculinistes

a) Mieux identifier les discours masculinistes dans les politiques de modération

En matière de modération, comme cela a été développé précédemment, une des principales questions qui se pose est celle du traitement des contenus dits de la « **zone grise** » qui, sans être expressément illicites, contribuent néanmoins à diffuser des discours misogynes, dégradants ou humiliants. La difficulté est alors de concilier la modération avec le respect de la liberté d'expression.

À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que les plateformes ont une conception de la liberté d'expression qui diffère parfois sensiblement des traditions juridiques européennes.

Comme l'a souligné Julien Mésangeau devant la délégation¹, l'un des obstacles à la régulation « *tient à la conception même de la liberté d'expression qui s'est imposée dans ces espaces : une liberté d'expression américaine, où une parole totalement libérée entre en conflit frontal avec le cadre juridique français* ». Il ajoute que les plateformes « *promouvent une idée quasi libertarienne de la liberté d'expression, ce qui crée un blocage avec notre cadre juridique, nos normes et parfois notre morale* ».

Cela est d'autant plus important, que **chaque plateforme va définir dans ses règles communautaires ou politiques internes, ce qu'elle considère comme une violation ayant pour effet d'entraîner une sanction comme par exemple le retrait d'un contenu ou la suppression d'un compte.**

Il est donc important de comprendre que **les décisions de modération reposent largement sur des règles internes** qui ont pour objectif de fixer les conditions de modération, il s'agit des conditions générales d'utilisation (CGU) destinées à définir les contenus autorisés ou interdits sur les plateformes.

Aucune plateforme ne disposant d'une catégorie dédiée au masculinisme, ces contenus sont en général traités à travers les règles communautaires relatives aux contenus haineux.

Cette appréciation va donc varier selon les plateformes. Ainsi, Snapchat a précisé dans ses réponses au questionnaire que « *les contenus masculinistes font l'objet de mesures d'application (...) lorsqu'ils ciblent les femmes en tant que groupe, promouvent leur infériorité, remettent en cause leurs droits fondamentaux ou encouragent des comportements violents ou dégradants à leur égard* ». De son côté, TikTok inclut dans sa politique de modération des

¹ Audition du 11 décembre 2025.

éléments qui incluent notamment « *les contenus haineux fondés sur le genre* », « *un langage dégradant comme des insultes haineuses ciblant les femmes* » ou encore « *l'idéologie incel, y compris la promotion des théories « black pill » et certains messages « red pill »* ».

Les plateformes construisent ainsi leurs propres catégories d'analyse et de qualification des contenus. Si ces standards rejoignent souvent les principales interdictions prévues par les législations nationales, ils répondent avant tout à une logique opérationnelle de modération à grande échelle.

La plateforme Youtube considère ainsi que « *la différence entre les conditions d'utilisation et la loi française est extrêmement ténue* » et estime que ses règles communautaires recourent largement les principales interdictions prévues par le droit français, tandis que Meta souligne que ses standards communautaires « *vont souvent au-delà* » des exigences légales tout en ajoutant que « *si un utilisateur estime qu'un contenu n'est pas couvert par nos règles mais semble enfreindre les lois sur les discours de haine en vigueur dans un pays, il peut soumettre une demande de retrait légal* ».

Comme l'a rappelé Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, « *pour les opérateurs internationaux, les CGU constituent le principal levier d'action en matière de modération, car elles s'appliquent de manière uniforme à l'échelle mondiale, contrairement aux lois nationales dont la mise en œuvre au cas par cas s'avère plus complexe* ».

Cette fragmentation reflète certes la diversité des formes que peut prendre le masculinisme, mais elle tend également à disperser l'appréhension du phénomène. Un même contenu pourra ainsi être analysé comme un cas de harcèlement, un discours haineux, une incitation à la violence ou une simple provocation selon le contexte retenu. Cette situation complique le suivi statistique du phénomène, l'évaluation des politiques de modération et, plus largement, sa prise en compte comme objet autonome de régulation.

Les rapporteuses observent que cette difficulté dépasse largement le seul cadre des plateformes. Le masculinisme ne constitue aujourd'hui ni pour les autorités de police ou judiciaire, ni par le régulateur, une catégorie stabilisée de modération ou une catégorie pleinement structurante, ce qui contribue à entretenir une forme d'angle mort statistique et analytique du phénomène.

Dans ce contexte, l'observation formulée par Laurence Pécaut-Rivolier selon laquelle « *analyser le contenu précis de ces CGU et identifier leurs failles ou leurs contradictions avec nos lois nationales représente un moyen d'action extrêmement puissant pour contraindre les plateformes à assumer leurs responsabilités* » prend une importance particulière.

Les rapporteuses considèrent dès lors qu'une meilleure identification des contenus masculinistes dans les politiques de modération

constitue un préalable nécessaire à toute évaluation sérieuse des risques systémiques qu'ils génèrent. Sans nécessairement créer une catégorie juridique autonome du masculinisme, les plateformes devraient être en mesure de mieux identifier, suivre et documenter ces contenus afin d'en apprécier l'évolution et l'impact.

b) Encadrer des systèmes de recommandation qui actuellement manipulent leurs utilisateurs

Mais la diffusion des contenus masculinistes ne dépend pas uniquement des décisions de modération prises par les plateformes, mais également, et peut-être surtout, des **mécanismes qui gouvernent leur visibilité, lorsqu'elles proposent des systèmes de recommandation.**

Si de nombreux travaux mettent en évidence le rôle des systèmes de recommandation dans les trajectoires d'exposition, leur fonctionnement précis demeure largement opaque.

Julien Mésangeau rappelle à cet égard que :

“

Les algorithmes sont la pièce maîtresse des plateformes, le secret le plus gardé, sur lequel nous-mêmes, en sciences, nous ne pouvons pas trouver grand-chose.

Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille

Cette question est aujourd'hui au cœur de la régulation européenne. Comme l'a rappelé Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom, les plateformes « *ne sont pas responsables du contenu* », mais elles peuvent en revanche être tenues responsables lorsque « *les mécanismes qu'elles mettent en place sont en eux-mêmes générateurs de manquements* ». Elle ajoute que « *cette question des algorithmes est essentielle* » et souligne que si les autorités parviennent à démontrer que certains systèmes de recommandation favorisent la mise en avant de contenus illicites ou préjudiciables, elles disposent de leviers d'intervention prévus par le cadre européen.

Ces dispositions traduisent une évolution importante de la régulation européenne. Il ne s'agit plus seulement d'agir sur les contenus eux-mêmes, mais également sur les mécanismes qui déterminent leur visibilité et leur circulation.

Encore faut-il disposer des données permettant d'établir de tels constats. Laurence Pécaut-Rivolier insiste ainsi sur le **rôle essentiel des chercheurs agréés**, dont les travaux doivent permettre de mieux comprendre les effets concrets des systèmes de recommandation et d'évaluer les risques générés par certaines plateformes, ajoutant que « *si nous identifions, grâce à l'aide des chercheurs et des associations, que les algorithmes favorisent des contenus illicites, nous avons la possibilité*

d'intervenir, y compris avec le système actuel, soit à notre niveau, soit au niveau européen ».

Les rapporteuses considèrent dès lors que les plateformes devraient être tenues de démontrer de manière plus transparente les moyens qu'elles mobilisent pour prévenir et atténuer la diffusion des contenus masculinistes.

La transparence et l'évaluation des systèmes de recommandation constituent une première condition de leur encadrement. Elles ne suffisent toutefois pas à elles seules. **Le DSA repose également sur un second objectif : redonner aux utilisateurs une capacité d'action sur les mécanismes qui déterminent les contenus qui leur sont proposés.**

Il a ainsi introduit plusieurs dispositions destinées à renforcer le contrôle des utilisateurs sur ces mécanismes. À cette fin, le règlement prévoit plusieurs dispositifs destinés à renforcer le contrôle des utilisateurs sur les systèmes de recommandation. Les plateformes doivent notamment offrir la possibilité de modifier certains paramètres de recommandation¹ et, pour les plus grandes d'entre elles, proposer au moins une option² ne reposant pas sur le profilage des utilisateurs.

Pour autant, les rapporteuses s'interrogent sur la mise en œuvre effective de ces garanties. Les utilisateurs ont souvent une connaissance limitée du fonctionnement des systèmes de recommandation et des possibilités qui leur sont offertes pour en modifier les paramètres. Les contenus proposés continuent ainsi d'être largement déterminés selon un profilage par défaut.

Or, les auditions ont montré que ces systèmes ne se contentent pas de refléter les préférences des utilisateurs. Lors de son audition avec les rapporteuses, la directrice générale de la DGSI, Céline Berthon, a ainsi insisté sur le fait que **certains algorithmes comme celui de TikTok contribuent à « endormir l'opinion publique », et à exercer sur les adolescents une influence qui est d'autant plus difficile à percevoir qu'elle s'exerce de manière continue et souvent imperceptible.**

Cette question revêt une importance particulière s'agissant des discours masculinistes. Les travaux de la délégation ont montré que les trajectoires d'exposition reposent fréquemment sur l'enchaînement progressif de contenus recommandés, pouvant conduire certains utilisateurs vers des contenus de plus en plus polarisés. **Les mineurs et les jeunes adultes apparaissent particulièrement vulnérables à ces mécanismes d'enfermement algorithmique.**

Dans ce contexte, la capacité réelle des utilisateurs à comprendre les logiques qui gouvernent les recommandations qui leur sont adressées constitue un enjeu démocratique majeur. **Les rapporteuses estiment qu'une meilleure information du public est nécessaire afin de lutter contre**

¹ Article 27 du DSA.

² Article 38 du DSA.

l'illusion de neutralité qui entoure encore trop souvent les algorithmes de recommandation.

Les auditions ont également montré que les réseaux sociaux constituent aujourd'hui l'un des principaux lieux d'information, de socialisation et de construction des représentations. **Les rapporteuses considèrent dès lors qu'il ne suffit pas de lutter contre la diffusion des contenus masculinistes, encore faut-il occuper l'espace numérique avec d'autres récits et d'autres contenus.** Il est nécessaire d'investir ces canaux de communication afin d'y promouvoir des messages de prévention, d'égalité et de respect adaptés aux usages et aux codes des jeunes générations.

Recommandation n° 5 : Développer des campagnes :

- de sensibilisation destinées à mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes de recommandation (algorithmes) ;
- d'information, sur les réseaux sociaux, reprenant les codes numériques des jeunes générations, pour diffuser des messages de prévention, d'égalité, de consentement, de non-discrimination, de respect et de lutte contre le harcèlement.

Les plateformes bientôt responsables des contenus recommandés par leurs algorithmes ?

Dans le cadre du DSA, les plateformes numériques bénéficient d'un régime de « **responsabilité limitée** » selon lequel elles ne sont, en principe, pas responsables des contenus publiés par leurs utilisateurs tant qu'elles se contentent de les **héberger sans intervenir activement dans leur diffusion**. La plateforme ne doit avoir ni connaissance ni contrôle de ces informations et le statut des algorithmes semblait jusqu'à présent entrer dans ce champ.

Or, **dans un arrêt rendu le 16 juin 2026**, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) vient de fragiliser l'application de ce principe aux contenus diffusés via des algorithmes.

La Cour juge qu'un « *prestataire qui détermine, au moyen d'un algorithme, sous quelles conditions, de quelle manière et dans quel ordre de priorité de telles informations sont rediffusées ou ne le sont pas, exerce un contrôle sur celles-ci, de sorte qu'il n'est pas exonéré de responsabilité* ». Dès lors, la plateforme ne pourrait plus bénéficier du régime d'exonération de responsabilité prévu pour les hébergeurs au sens du DSA.

La CJUE ajoute que cette responsabilité peut être engagée même si la plateforme « *ne prend pas connaissance de ces informations en raison de l'automatisation du traitement* ». Autrement dit, le fait qu'un tri soit effectué automatiquement par un algorithme ne suffit plus à exonérer la plateforme de sa responsabilité.

Cette interprétation pourrait avoir des conséquences considérables pour les grandes plateformes numériques et réseaux sociaux, dont les modèles économiques reposent précisément sur des systèmes de recommandation, de hiérarchisation et de personnalisation des contenus.

Source : CJUE, Grande chambre, 16 juin 2026, WebGroup Czech Republic et NKL Associates contre Ministre de la Culture et Coyote System contre Ministre de l'Intérieur

La question de l'influence exercée par les systèmes de recommandation **conduit également à s'interroger sur la protection des publics les plus vulnérables, au premier rang desquels figurent les mineurs.** À cet égard, la proposition de loi actuellement examinée par le Parlement visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux¹ s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place que doivent occuper les plateformes dans la vie des enfants et des adolescents.

Les rapporteuses considèrent que cette interdiction constitue un signal politique fort. Dans le sillage d'autres pays comme l'Australie qui se sont également engagés dans cette voie, elle traduit une prise de conscience et une reconnaissance des risques que ces plateformes peuvent faire peser sur les plus jeunes.

Une telle mesure ne saurait toutefois constituer à elle seule une réponse suffisante et doit s'inscrire dans une stratégie plus globale associant prévention, éducation au numérique et renforcement des obligations pesant sur les plateformes.

Les rapporteuses estiment néanmoins que l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux avant quinze ans constitue un levier utile et nécessaire pour mieux protéger les mineurs.

La réussite de cette réforme reposera toutefois sur la mise en œuvre effective de mécanismes fiables de vérification de l'âge ainsi que sur la capacité des plateformes à garantir le respect de cette restriction d'accès. Elle devra également s'accompagner d'une meilleure information des jeunes et de leurs parents sur les risques associés aux usages numériques et au fonctionnement des réseaux sociaux.

Recommandation n° 6 : Faire de la protection des mineurs une priorité de l'action publique en interdisant par la loi l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.

2. S'attaquer au modèle économique des plateformes et priver les contenus masculinistes de ressources publicitaires

On l'a vu, les influenceurs masculinistes développent aujourd'hui de véritables modèles économiques reposant sur la vente de formations, de conseils en séduction, de programmes de développement personnel, de coaching ou encore d'abonnements à des contenus exclusifs. Cette économie contribue à entretenir la production de contenus toujours plus nombreux et parfois toujours plus polarisants.

¹ <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl25-304.html>

Ces stratégies ne reposent pas uniquement sur les revenus directement perçus par les créateurs de contenus. Elles s'inscrivent dans un modèle économique plus large fondé sur la captation de l'attention et le financement publicitaire des plateformes.

Cette situation interroge les politiques de modération mises en œuvre par ces dernières. Si certaines d'entre elles prennent déjà des mesures de restriction de visibilité ou de suppression de contenus, il apparaît paradoxal que des créateurs diffusant régulièrement des contenus sexistes ou masculinistes puissent continuer à bénéficier de revenus publicitaires.

Les rapporteuses observent ainsi que **les plateformes disposent déjà de mécanismes de démonétisation leur permettant de priver certains contenus de recettes publicitaires**, notamment lorsqu'ils relèvent du terrorisme, de la désinformation ou encore de contenus sexuels. **Toutefois, ces dispositifs concernent très rarement les contenus masculinistes, qui évoluent souvent dans les « zones grises » de la modération.**

Les rapporteuses considèrent dès lors que la démonétisation ne doit plus être appréhendée comme un simple outil de modération interne aux plateformes. Elle doit également devenir un instrument de réduction des risques systémiques.

L'enjeu n'est pas seulement de limiter la visibilité de certains contenus, mais aussi d'empêcher que des contenus contribuant à la banalisation du sexisme, et du masculinisme, puissent continuer à être financés par la publicité.

Il existe en effet une contradiction entre l'objectif de réduction des risques systémiques poursuivi par le DSA et le maintien de mécanismes publicitaires susceptibles de financer la diffusion de ces contenus.

Recommandation n° 7 : Porter, au plan européen, l'ambition de s'attaquer au modèle économique des plateformes et réseaux sociaux, en mettant en œuvre une stratégie de démonétisation des contenus sexistes, misogynes et masculinistes, visant à priver ces contenus de revenus publicitaires.

3. Renforcer la coopération entre l'ensemble des plateformes, les régulateurs et la société civile

a) Consolider le rôle des signaleurs de confiance

Les auditions conduites par la délégation ont mis en lumière l'importance croissante des signaleurs de confiance dans l'écosystème de régulation mis en place par le règlement sur les services numériques (DSA).

Comme l'a rappelé Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, ces acteurs ont désormais « pris une place absolument essentielle dans le dispositif ». Ils constituent en effet « l'intermédiaire entre le citoyen et les plateformes », en

apportant une expertise spécialisée permettant d'identifier et de qualifier certains contenus dont le caractère illicite peut être difficile à apprécier.

Leur rôle apparaît particulièrement précieux dans le domaine des violences sexistes et des discours masculinistes. Les auditions ont montré que ces contenus reposent souvent sur des références implicites, des codes communautaires ou des mécanismes de répétition qui rendent leur identification plus complexe que celle de contenus manifestement illicites.

Grâce au statut créé par le DSA, les signaleurs de confiance disposent d'un canal privilégié avec les plateformes. Lorsqu'ils signalent un contenu, celui-ci doit être traité en priorité et les plateformes sont tenues d'informer le signaleur des suites données à sa notification. Selon Laurence Pécaut-Rivolier, ce dispositif constitue ainsi un levier particulièrement efficace pour améliorer la réactivité des plateformes face aux contenus illicites.

Les rapporteuses saluent les progrès réalisés en la matière. La France fait aujourd'hui partie des États membres les plus avancés dans la mise en œuvre de ce dispositif, avec neuf signaleurs de confiance agréés par l'Arcom.

Toutefois, plusieurs limites demeurent.

La première concerne les moyens dont disposent ces organismes. Laurence Pécaut-Rivolier a ainsi souligné devant la délégation qu'« *aucun financement n'est prévu pour cette mission* ». Elle relève également que les nouvelles règles européennes limitent désormais la possibilité pour les signaleurs de confiance de dépendre majoritairement de financements issus des plateformes, sans qu'un modèle économique alternatif ait véritablement été défini. **La représentante de l'Arcom résume cette situation en estimant que « nous avons donc un trou dans la raquette qui est phénoménal ».**

La seconde difficulté tient à la visibilité encore insuffisante du dispositif. Dans sa réponse au questionnaire adressé par les rapporteuses, Point de contact estime ainsi que « *les organisations désignées comme signaleurs de confiance gagneraient à bénéficier d'une plus grande visibilité auprès du grand public* » alors que l'association souligne également qu'elle joue un rôle de « *premier secours en ligne* » pour de nombreuses victimes ou témoins confrontés à des contenus problématiques.

Enfin, les auditions ont mis en évidence un déficit d'expertise spécifiquement consacrée aux violences sexistes et aux discours masculinistes. Historiquement, les dispositifs de signalement se sont principalement structurés autour de la protection de l'enfance, de la lutte contre les contenus pédocriminels, du terrorisme, du racisme ou de l'antisémitisme. Les phénomènes de cybersexisme et de diffusion des idéologies masculinistes demeurent aujourd'hui moins bien couverts, alors même qu'ils constituent une préoccupation croissante des pouvoirs publics.

Les rapporteuses relèvent qu'aucune association féministe ou spécialisée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne figure aujourd'hui parmi les signaleurs de confiance agréés par l'Arcom.

Lors de son audition, l'Arcom a ainsi indiqué que parmi les neuf signaleurs de confiance actuellement agréés figurent notamment des associations spécialisées dans la protection de l'enfance, la lutte contre le racisme ou l'antisémitisme, mais que « *nous n'avons pas d'association de lutte contre les propos sexistes et masculinistes, ou tout simplement féministe* ».

Or, les travaux de la délégation montrent que ces associations disposent d'une expertise précieuse pour identifier les formes contemporaines du cybersexisme, les codes propres aux communautés masculinistes et les mécanismes de harcèlement ciblant les femmes.

L'absence d'associations féministes parmi les signaleurs de confiance ne résulte pas d'un manque d'intérêt pour ces enjeux. L'Arcom a indiqué avoir sollicité plusieurs structures susceptibles de candidater, mais celles-ci ont estimé que cette mission représentait « *une responsabilité énorme* », notamment parce qu'elle implique de distinguer ce qui relève du contenu manifestement illicite de ce qui demeure licite, « *sans qu'elles aient les moyens ni les capacités financières pour le faire* ».

L'autorité a d'ailleurs estimé que « *si la question du financement était résolue, nous aurions probablement moins de difficultés à les convaincre* ».

Les rapporteuses considèrent dès lors qu'il ne s'agit pas nécessairement de multiplier les structures existantes. Elles estiment en revanche nécessaire de renforcer les moyens des signaleurs de confiance et de favoriser l'intégration, au sein de ce dispositif, d'associations disposant d'une expertise reconnue en matière de violences sexistes, de cyberviolences et de discours masculinistes.

Recommandation n° 8 : Garantir la présence, parmi les signaleurs de confiance agréés par l'Arcom, d'associations disposant d'une expertise reconnue en matière de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discours masculinistes, en prévoyant un financement pérenne de cette mission.

Les signaleurs de confiance : un nouvel outil du DSA pour accélérer le traitement des contenus illicites

Créé par l'article 22 du règlement sur les services numériques (RSN ou DSA), le statut de **signaleur de confiance** vise à améliorer l'identification et le traitement des contenus manifestement illicites sur les plateformes en ligne.

Les signaleurs de confiance sont des organismes reconnus pour leur **expertise dans un domaine particulier** (protection de l'enfance, lutte contre les cyberviolences, racisme et antisémitisme, protection des consommateurs...).

En France, ils sont désignés par l'Arcom, qui vérifie que les candidats au statut respectent les critères prévus par le RSN d'expertise, d'indépendance vis-à-vis des plateformes, ainsi que de diligence, d'objectivité et de précision dans leur activité de signalement.

Les plateformes soumises au DSA doivent mettre en place des procédures leur permettant de **traiter en priorité les notifications transmises par ces acteurs** et de prendre une décision dans les meilleurs délais. Elles doivent ensuite informer le signaleur de confiance des suites données au signalement ainsi que des possibilités de recours.

Lorsqu'une plateforme partage l'analyse du signaleur de confiance, elle est tenue de retirer le contenu concerné ou d'en bloquer l'accès. Les signaleurs peuvent intervenir auprès de toutes les plateformes accessibles en France, **quel que soit leur pays d'établissement**.

À ce jour, **l'Arcom a désigné neuf signaleurs de confiance** : e-Enfance, Point de Contact, Addictions France, le Crif, la Licra, l'ALPA, l'IFAW et l'INDECOSA-CGT et le Comité national contre le tabagisme (CNCT). Ces organismes couvrent des domaines variés allant de la protection des mineurs à la lutte contre les cyberviolences, le racisme, l'antisémitisme, les contenus addictifs ou encore certaines formes de criminalité en ligne.

Le dispositif constitue ainsi un **intermédiaire entre les utilisateurs, les associations spécialisées et les plateformes**. Son efficacité repose toutefois sur les moyens dont disposent les organismes désignés pour assurer leurs missions de veille, d'analyse et de signalement.

Source : site de l'Arcom

b) Faire de la coopération un levier à part entière de la régulation

Les auditions conduites par la délégation ont montré que la lutte contre les discours masculinistes ne peut reposer exclusivement sur les plateformes.

Ces dernières, auditionnées par la délégation¹, ont ainsi insisté sur la nécessité d'une mobilisation collective. L'une d'entre elles a ainsi reconnu qu'« aucune plateforme ne peut toutefois traiter seule ces enjeux » et appelé à une « *responsabilité véritablement collective* » associant pouvoirs publics, plateformes, organisations de la société civile, éducateurs et familles.

¹ Audition du 26 mai 2026.

Cette coopération est une exigence au regard de discours masculinistes qui se caractérisent par leur capacité à circuler entre différentes plateformes, à mobiliser des codes culturels en constante évolution et à emprunter des formes particulièrement variées. Leur compréhension suppose donc la mobilisation conjointe des plateformes, des autorités publiques, du monde de la recherche et des associations spécialisées.

Cette coopération pourrait notamment s'appuyer sur l'Observatoire de la haine en ligne placé auprès de l'Arcom dont l'instauration est prévue par l'article 16 de la loi du 24 juin 2020. Comme l'a expliqué Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, cet organisme a d'abord été conçu comme « *un espace d'accompagnement de la régulation et de mise en réseau des acteurs* ». Il réunit aujourd'hui « *les principales plateformes en ligne* », mais également « *des représentants de l'autorité judiciaire, des délégués des ministères de l'intérieur, de la justice et de la culture, ainsi que des représentants de la société civile et du monde associatif* ».

Selon la représentante de l'Arcom, cette mise en réseau a permis d'améliorer l'identification des interlocuteurs compétents et de faciliter les échanges d'informations entre acteurs confrontés à des problématiques communes. Elle souligne également que l'Observatoire est désormais entré dans « *une deuxième phase de son existence* », davantage tournée vers l'approfondissement de problématiques structurelles et la recherche de solutions opérationnelles.

Les rapporteuses considèrent que cette évolution est particulièrement pertinente s'agissant des phénomènes masculinistes. Ceux-ci se situent à la croisée de plusieurs enjeux tels que la haine en ligne, le cyberharcèlement, les violences sexistes, le rôle des influenceurs ou encore le risque de radicalisation. Toutes ces thématiques impliquent l'intervention d'acteurs aux compétences complémentaires.

Cette dynamique de coopération demeure toutefois perfectible en raison de l'absence de coopération de certaines plateformes. Laurence Pécaut-Rivolier a ainsi rappelé que certains acteurs importants de l'écosystème numérique « *n'y siègent pas, à l'instar de Telegram ou de Signal* ».

Or, comme l'ont montré les travaux de la délégation, ces espaces peuvent jouer un rôle significatif dans certaines trajectoires de diffusion et de radicalisation.

Les rapporteuses considèrent dès lors que les travaux de l'Observatoire de la haine en ligne mériteraient d'être davantage valorisés et que les problématiques liées aux discours masculinistes devraient y faire l'objet d'un suivi régulier.

C. DONNER AUX ACTEURS PUBLICS LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX DÉFIS POSÉS PAR LES DISCOURS MASCULINISTES EN LIGNE

1. Renforcer les capacités d'action du régulateur

a) Un cadre européen qui délimite les pouvoirs de l'Arcom

Comme nous l'avons vu précédemment, l'entrée en vigueur du DSA a profondément transformé les missions confiées aux autorités de régulation. Celles-ci sont désormais chargées de veiller à l'identification et à la réduction des risques systémiques générés par les plateformes numériques.

Cette évolution place l'Arcom au cœur du nouveau dispositif européen de régulation. L'autorité est appelée à participer à l'évaluation des risques systémiques, à superviser la mise en œuvre des obligations prévues par le DSA et à contribuer à la production de connaissances sur les phénomènes de haine en ligne.

Les auditions conduites par la délégation ont toutefois mis en évidence plusieurs contraintes institutionnelles qui limitent son pouvoir d'action.

Une première difficulté tient à l'architecture même du cadre européen de régulation. **Le DSA repose sur le principe du pays d'origine (PPO)**, selon lequel le contrôle principal d'une plateforme relève de l'autorité de l'État membre dans lequel celle-ci est établie.

Comme l'a expliqué Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, *« la France ne peut pas intervenir le plus directement, puisque nous n'hébergeons que très peu de plateformes, et encore moins de plateformes qui posent réellement des difficultés. De ce fait, la compétence revient d'abord à l'Europe pour les très grandes plateformes, puis à des pays comme l'Irlande, Chypre ou Malte »*.

Elle souligne ainsi que *« cette régulation européenne, à laquelle nous sommes très attachés »*, constitue une réponse indispensable à des acteurs numériques mondialisés, mais qu'elle implique également une forme d'éloignement du pouvoir d'action des autorités nationales. L'efficacité du dispositif dépend dès lors largement de la coopération entre régulateurs européens ainsi que de la capacité de la Commission européenne à assurer un suivi effectif des obligations imposées aux très grandes plateformes.

Les auditions ont également mis en évidence une méconnaissance persistante du rôle exact confié au régulateur. Comme l'a rappelé Laurence Pécaut-Rivolier, *« nous n'avons pas compétence pour intervenir sur des contenus illicites ; cela relève du juge judiciaire »*. L'Arcom intervient en revanche sur les mécanismes mis en œuvre par les plateformes. Elle précise ainsi que l'autorité a compétence pour vérifier, *« à travers les rapports de transparence et nos discussions avec les plateformes, s'il existe un problème global et comment il est traité par ces dernières »*.

La logique du DSA repose ainsi moins sur une régulation « contenu par contenu » que sur une surveillance des systèmes de modération, des procédures internes des plateformes et de leur capacité à prévenir les risques systémiques générés par leurs services.

Les rapporteuses considèrent toutefois que cela suppose que les autorités chargées de la mise en œuvre du DSA disposent effectivement des moyens juridiques et techniques leur permettant d'exercer leurs missions.

b) Donner à l'Arcom les moyens d'exercer ses missions

Au-delà de ces contraintes institutionnelles, les auditions ont montré que les moyens humains, techniques et matériels dont disposent les autorités de régulation demeurent souvent en décalage avec l'ampleur des défis auxquels elles sont confrontées.

Comme l'a résumé Laurence Pécaut-Rivolier devant la délégation, « *la tâche est immense. Nous passons notre temps à construire un plan d'action avec des priorités et à le défaire parce que d'autres apparaissent* ».

La représentante de l'Arcom reconnaît ainsi que l'autorité a parfois le sentiment de « *vider l'océan à la petite cuillère* ».

“

Nous avons bien conscience que nous vidons l'océan à la petite cuillère.

Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom

Cette formule illustre les difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui les acteurs publics chargés de la régulation numérique : faire face simultanément à la masse des contenus diffusés en ligne, à l'apparition constante de nouvelles plateformes, à l'évolution rapide des usages et à l'émergence de nouveaux outils technologiques, notamment fondés sur l'intelligence artificielle.

Dans sa réponse au questionnaire adressé par les rapporteuses, l'autorité souligne également les limites des moyens d'enquête dont elle dispose aujourd'hui. Elle estime notamment qu'elle devrait pouvoir recourir au moissonnage automatisé de données (*scraping*) ainsi qu'à l'utilisation d'identités d'emprunt lorsqu'elle exerce ses pouvoirs d'enquête au titre du DSA.

Or, comme le souligne l'autorité dans ses réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses, « *sans pouvoir scraper ni enquêter sous identité d'emprunt, les agents de l'Arcom n'ont qu'un accès extrêmement limité aux plateformes* ». Cette situation complique l'analyse de phénomènes qui reposent précisément sur des dynamiques de diffusion, des recommandations

algorithmiques ou encore des espaces numériques peu accessibles aux observateurs extérieurs.

Les rapporteuses observent également que les moyens consacrés à la régulation des plateformes numériques demeurent relativement limités au regard de l'élargissement constant des missions confiées à l'autorité. Selon les informations transmises à la délégation, environ 28 emplois sont aujourd'hui dédiés à la supervision des plateformes numériques et à la lutte contre les contenus illicites ou préjudiciables en ligne.

Dans le même temps, les compétences de l'Arcom se sont considérablement renforcées avec la mise en œuvre du DSA, le contrôle de l'accès des mineurs aux sites pornographiques, la lutte contre les manipulations de l'information ou encore les nouvelles missions liées à l'intelligence artificielle.

L'autorité estime ainsi ses besoins supplémentaires à une trentaine d'emplois à moyen terme afin d'assurer correctement l'ensemble de ses missions de régulation.

Les rapporteuses considèrent que la reconnaissance du masculinisme comme risque systémique ne pourra produire pleinement ses effets sans un renforcement parallèle des capacités d'expertise, d'analyse et d'action du régulateur.

2. Faire de la lutte contre la haine en ligne, notamment masculiniste, et les cyberviolences misogynes une priorité de l'action publique

a) Renforcer les capacités de détection, d'enquête et de poursuite

Les auditions conduites par la délégation ont montré que les discours masculinistes ne relèvent pas uniquement du champ de la régulation numérique. **Ils peuvent également donner lieu à des infractions pénales telles que le cyberharcèlement, les menaces, les injures sexistes, la diffusion non consentie d'images intimes ou encore des incitations à la haine et à la violence.**

Face à ces comportements, la modération des plateformes ne saurait constituer l'unique réponse. Le retrait d'un contenu ou la suspension d'un compte ne peuvent se substituer à l'intervention de l'autorité judiciaire lorsque des infractions sont caractérisées.

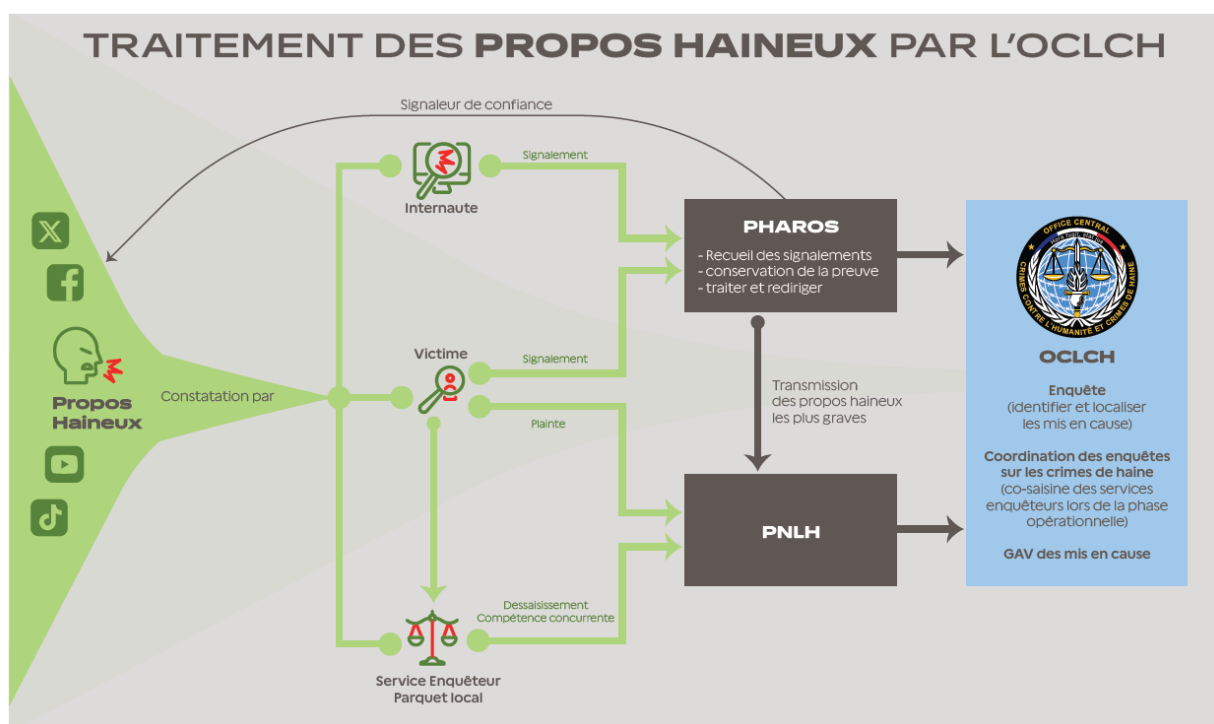
Les rapporteuses tiennent à souligner les efforts engagés ces dernières années pour mieux appréhender les phénomènes de haine en ligne. La création du Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH), la spécialisation progressive de certains magistrats ainsi que le développement de coopérations renforcées avec les plateformes numériques ont permis d'améliorer le traitement judiciaire de ces infractions.

Les auditions ont ainsi mis en lumière le rôle essentiel joué par des acteurs tels que **la plateforme PHAROS, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH), le PNLH** ou encore **les services spécialisés du parquet de Paris**.

Ces acteurs interviennent à des étapes différentes de la chaîne de traitement. PHAROS constitue la principale porte d'entrée des signalements adressés par les internautes. Les faits susceptibles de relever d'une infraction pénale peuvent ensuite donner lieu à des investigations conduites par les services spécialisés, parmi lesquels l'OCLCH joue un rôle particulier en matière de haine en ligne et de radicalités violentes. Le Pôle national de lutte contre la haine en ligne assure quant à lui la coordination de la réponse judiciaire et l'élaboration de la politique pénale dans ce domaine.

Ces structures constituent aujourd'hui un maillon indispensable de la réponse publique face aux campagnes de cyberharcèlement, aux menaces et aux contenus haineux, notamment masculinistes, diffusés sur internet.

Le Schéma ci-dessous illustre l'articulation entre les missions de ces différents organismes :



Source : OCLCH

Les rapporteuses ont déjà abordé le rôle essentiel de PHAROS, et souhaite aussi souligner **l'action menée par l'OCLCH**.

Si cet office est historiquement connu pour ses enquêtes relatives aux crimes internationaux, **ses compétences ont été étendues en 2021 à l'ensemble des crimes et délits motivés par la haine**, notamment lorsqu'ils sont commis en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de

genre de la victime. L'OCLCH joue aujourd'hui un rôle de référence en matière de lutte contre les infractions haineuses, en assurant à la fois des missions d'enquête, d'appui aux services territoriaux, de coopération internationale et de formation des enquêteurs. **Les rapporteuses relèvent en particulier l'intérêt du réseau de formateurs-relais développé par l'OCLCH au sein de la gendarmerie nationale** afin de diffuser, au plus près du terrain, les connaissances nécessaires au repérage et au traitement des infractions haineuses, notamment masculinistes. À ce jour il compte 100 référents départementaux et 30 000 gendarmes mobilisés.

Intervenant devant la délégation¹, le Colonel Nicolas Philippotin, chef de l'OCLCH, et la Lieutenant-colonelle Marie Morellec, Commandante de la division de lutte contre les crimes de haine de l'OCLCH, ont souligné, prenant l'exemple de la sécurité routière, qu'en matière de haine en ligne « *il faut aller très vite* ».

Face à des mouvances masculinistes qui évoluent rapidement, empruntent des formes d'expression souvent codées et se situent fréquemment dans des zones grises où se mêlent provocation, humour, harcèlement et incitation à la violence, **l'expertise partagée entre PHAROS, l'OCLCH, le PNLH et les magistrats spécialisés constitue un atout précieux.**

Pour autant, plusieurs personnes auditionnées ont souligné l'écart persistant entre **l'ampleur des phénomènes observés et les moyens disponibles pour les traiter.**

Évoquant PHAROS, Laurence Pécaut-Rivolier a ainsi estimé que « *le nombre de personnes qui y travaillent est totalement disproportionné par rapport à leur charge* », alors même que ses agents assurent à la fois le traitement d'un volume considérable de signalements et des missions d'autodétection particulièrement exigeantes.

Ce constat vaut également pour les autres acteurs de la chaîne pénale spécialisés dans la lutte contre la haine en ligne. L'audition de l'OCLCH a ainsi permis aux rapporteuses de mesurer l'ampleur des missions confiées à sa division de lutte contre les crimes de haine, qui ne compte que huit personnels.

De même, le déplacement effectué auprès du Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) le 13 mai 2026 a mis en évidence la progression continue du nombre de procédures traitées par ce parquet spécialisé, compétent de manière concurrente en matière de haine en ligne.

Les rapporteuses ont été frappées par le décalage entre la croissance des phénomènes de haine en ligne, la multiplication des procédures, l'émergence de nouveaux enjeux, dont le masculinisme fait partie, **et les effectifs relativement limités des structures chargées de les détecter, de les investiguer et de les poursuivre.**

¹ Audition du 20 mai 2026.

Elles considèrent dès lors que la consolidation de la réponse publique suppose d'abord de renforcer les capacités de détection, d'identification et d'enquête. Le développement des cyberviolences misogynes et des campagnes de harcèlement coordonnées impose de poursuivre les efforts engagés en matière de spécialisation des services d'enquête et des magistrats, mais également de renforcer les moyens des dispositifs chargés du signalement et de l'investigation des infractions commises en ligne.

Recommandation n° 9 : Renforcer les moyens :

- de l'Arcom afin de lui permettre d'exercer pleinement les missions nouvelles qui lui sont confiées dans le cadre du DSA ;
- des services d'enquête spécialisés et des magistrats chargés de la lutte contre la haine en ligne.

b) Consolider la réponse pénale, notamment en matière de cyberviolences misogynes

Les difficultés rencontrées dans la lutte contre les cyberviolences misogynes ne tiennent pas principalement à l'absence d'incriminations pénales. Le droit pénal permet déjà de poursuivre une large partie des comportements observés dans les espaces masculinistes : cyberharcèlement, menaces, injures sexistes, diffusion non consentie de contenus intimes ou encore certaines formes d'incitation à la haine et à la violence.

Comme l'a rappelé Violaine de Filippis-Abate¹, avocate, « *le problème ne vient pas du dispositif théorique* ». Elle souligne, par exemple, que l'article 222-33-2-2 du code pénal permet déjà de poursuivre les phénomènes de cyberharcèlement de masse, y compris lorsque certains auteurs n'ont publié qu'un seul message, dès lors qu'ils ne pouvaient ignorer participer à une campagne collective de harcèlement.

Les rapporteuses observent toutefois que l'existence d'un cadre juridique adapté ne garantit pas, à elle seule, une réponse effective. Plusieurs personnes auditionnées ont au contraire décrit un **décalage important entre les possibilités offertes par le droit et les moyens effectivement mobilisés pour identifier les auteurs, conduire les enquêtes et poursuivre les faits.**

L'affaire de la streameuse Ultia, évoquée à plusieurs reprises devant la délégation, illustre cette difficulté : près de 800 auteurs de cyberharcèlement avaient été identifiés, mais seules trois condamnations ont finalement été prononcées. De même, dans l'affaire concernant Typhaine D, neuf personnes ont été condamnées alors que les messages haineux se comptaient par milliers.

¹ Audition du 30 avril 2026.

Or, comme l'a exprimé Rachel Flore Pardo, avocate, lors de la table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne :

“

Si chaque condamnation représente un progrès, le sentiment d'impunité de ceux qui n'ont pas comparu ne peut qu'inciter à recommencer.

Rachel Flore Pardo, avocate

Ce sentiment d'impunité est d'autant plus préoccupant que les campagnes de cyberharcèlement reposent fréquemment sur des effets de masse, avec des milliers de cyberharceleurs.

Un sentiment renforcé par les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les victimes lorsqu'elles cherchent à obtenir une réponse judiciaire.

Laure Salmona a ainsi rappelé que « *moins de 3 % des cyberviolences donnent lieu à des poursuites judiciaires* » et que de nombreuses victimes se heurtent encore à des refus d'enregistrement de plainte ou à des classements sans suite précoces.

Quand leur plainte est enregistrée, le parcours du combattant continue puisque la charge particulièrement lourde de compiler les preuves repose sur les victimes. Plusieurs intervenantes ont décrit la nécessité de constituer elles-mêmes des dossiers parfois composés de centaines voire de milliers de captures d'écran avant même l'ouverture d'une enquête.

Les rapporteuses considèrent dès lors que l'enjeu principal réside moins dans la création de nouvelles infractions que dans le renforcement de l'effectivité de la réponse pénale.

Pour autant, **l'instauration d'une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes en ligne**, pourrait être une piste intéressante. Comme l'explique Rachel Flore Pardo¹ : « *l'outrage sexiste commis dans la rue est déjà sanctionné par ce mécanisme. Or, l'espace numérique est un espace public au même titre que la rue, et la même approche devrait produire les mêmes effets.* » Cela supposerait poursuit-elle de mettre en place « *des cyberpatrouilleurs chargés de naviguer sur les plateformes, de constater les propos constitutifs d'un outrage sexiste et de demander l'identification de leurs auteurs.* »

Concrètement un tel mécanisme pourrait fonctionner comme celui que la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) avait mis en place pour le piratage avec envoi d'un courrier au domicile, à charge pour le destinataire de contester s'il estime ne

¹ Audition du 30 avril 2026.

pas être l'auteur des propos, sur le modèle d'une amende pour franchissement d'un feu rouge.

Cette proposition suppose aussi de consolider les moyens des services spécialisés, d'améliorer la formation des enquêteurs et des magistrats aux spécificités des cyberviolences misogynes, mais également de mieux accompagner les victimes dans la constitution des dossiers et l'exercice de leurs droits.

La consolidation de la réponse pénale constitue ainsi un complément indispensable aux politiques de régulation mises en œuvre à l'égard des plateformes. Elle suppose non seulement des moyens adaptés pour identifier et poursuivre les auteurs, mais également une attention particulière portée aux cyberviolences visant les femmes, qui demeurent encore insuffisamment visibles dans les statistiques judiciaires et les politiques publiques.

Recommandation n° 10 : Créer une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes en ligne.

III. REPÉRER ET PRÉVENIR LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION

La réponse aux phénomènes masculinistes ne saurait se limiter à la seule répression des comportements les plus graves ou à la modération des contenus diffusés en ligne : l'enjeu est, en effet, aujourd'hui beaucoup plus global.

Si la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et le Parquet national antiterroriste (PNAT) ont récemment intégré la menace terroriste masculiniste dans leur analyse des risques contemporains, cette prise de conscience demeure encore inégalement partagée au sein des pouvoirs publics. Les auditions ont mis en évidence **la nécessité d'une acculturation plus large** des acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et judiciaires à des phénomènes qui se développent souvent bien en amont des passages à l'acte.

Cette évolution suppose d'abord **d'agir sur les mécanismes d'adhésion** en renforçant les actions de prévention, d'éducation et de formation.

Elle implique ensuite de **mieux repérer et accompagner les personnes engagées dans des trajectoires préoccupantes** ainsi que les familles et les professionnels qui y sont confrontés.

Elle nécessite enfin **de poursuivre l'adaptation de la doctrine sécuritaire afin de mieux prendre en compte les formes les plus radicales du masculinisme** lorsqu'elles basculent dans la violence ou le terrorisme.

Les recommandations formulées par les rapporteuses s'inscrivent dans cette logique de continuum : **éduquer, accompagner et protéger**.

A. AGIR EN AMONT PAR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Si les enjeux d'égalité entre les filles et les garçons font depuis longtemps l'objet de politiques publiques dédiées, l'identification du masculinisme comme phénomène spécifique, avec ses codes, ses vecteurs de diffusion et ses logiques d'adhésion propres, demeure plus récente.

Comme l'a souligné Anne Padier Savouroux, sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales à la direction générale de l'enseignement scolaire, « *pour le ministère, la question du masculinisme demeure relativement récente. Ce sujet est entré dans l'institution par le biais de la prévention de la radicalisation. Bien sûr, les politiques d'égalité entre les filles et les garçons sont plus anciennes, mais la question spécifique du masculinisme est assez nouvelle* ».

Cette remarque éclaire les nouveaux enjeux auxquels est aujourd'hui confrontée l'institution scolaire.

Les rapporteuses considèrent dès lors nécessaire de renforcer les outils de prévention, de formation et d'accompagnement à disposition de la communauté éducative.

1. Faire de l'Evars le pilier de la prévention des adhésions masculinistes

a) Passer de l'obligation juridique à l'effectivité réelle

Les travaux de la délégation ont mis en évidence le rôle central joué par les questions affectives, relationnelles et identitaires dans les trajectoires d'adhésion aux discours masculinistes. Sans revenir sur ces constats, **les rapporteurs soulignent l'importance d'offrir aux jeunes des espaces dédiés leur permettant d'aborder ces questions avant que les réseaux sociaux ou les influenceurs masculinistes ne deviennent leurs principales sources de réponses.**

L'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'Evars à la rentrée 2025 marque à cet égard une avancée importante.

Comme l'a rappelé Anne Padier Savouroux lors de la table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes¹, ces programmes permettent aux élèves, « *dès le plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, de prendre conscience que le sexisme instaure un rapport de domination portant atteinte à la dignité et susceptible de conduire à des violences* ». Elle souligne également que les programmes Evar et Evars ont été conçus en articulation

¹ Audition du 7 mai 2026.

avec « *le développement des compétences psychosociales* » et reposent sur une logique de progression adaptée à « *l'âge et au développement des enfants* ».

L'Evars est d'ailleurs très majoritairement plébiscité. Comme l'a rappelé la présidente du HCE, Bérangère Couillard, lors du colloque organisé par la délégation le 27 novembre 2025, ces enseignements permettent non seulement de sensibiliser les jeunes « *au respect de leur corps et de celui des autres* », mais aussi de « *déconstruire les stéréotypes et les normes sociales inégalitaires* ». Elle rappelait également que « *neuf Français sur dix se sont exprimés dans notre baromètre comme étant favorables à un tel programme, ce qui démontre que l'opposition à ces cours est certes bruyante, mais très minoritaire dans notre pays* » et que cette mesure est la plus plébiscitée dans du baromètre, notamment parce que « *70 % des Français considèrent comme la plus efficace pour faire bouger les lignes.* »

Ainsi, les rapporteuses considèrent que la priorité doit être sa mise en œuvre rapide et effective sur l'ensemble du territoire. L'Evars ne peut constituer un levier de prévention crédible que si les séances prévues sont effectivement dispensées à tous les élèves, de manière régulière et progressive, tout au long de leur parcours scolaire.

**La reconnaissance de l'Evars :
un long combat pour rendre effective une obligation légale**

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) ne constitue pas une politique publique nouvelle. Depuis la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, le code de l'éducation prévoit l'organisation d'au moins trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées.

Pendant plus de vingt ans toutefois, cette obligation est restée largement inappliquée. Plusieurs enquêtes ont montré qu'une faible proportion d'élèves bénéficiait effectivement des trois séances prévues par la loi.

Face à cette situation, le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie ont saisi le tribunal administratif de Paris afin de faire reconnaître la carence de l'État.

Dans une décision du 2 décembre 2025, celui-ci a jugé que l'État avait, jusqu'en février 2025, manqué à son obligation d'organiser les séances d'information et d'éducation à la sexualité prévues par la loi. Le tribunal a estimé que cette carence constituait une faute et a condamné l'État au versement d'un euro symbolique aux associations requérantes.

Cette décision constitue une étape importante dans la reconnaissance du caractère obligatoire de cet enseignement. Le tribunal a toutefois considéré que l'adoption, en février 2025, d'un arrêté fixant les programmes d'Evars et d'une circulaire précisant leurs modalités de mise en œuvre traduisait une volonté de l'État de mettre fin à cette carence. Il a donc refusé d'ordonner des mesures supplémentaires.

Si l'entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2025 marque une avancée majeure, de nombreuses associations demeurent vigilantes quant à leur mise en œuvre effective. Sidaction rappelle notamment que les principaux défis concernent désormais la formation des personnels, les moyens alloués aux établissements et le soutien aux associations intervenant auprès des élèves.

Source : TA Paris, 2 décembre 2025, Associations Le Planning familial et autres, n° 2304595 et « Evars : face aux retards de l'État, les associations restent vigilantes ». Sidaction (17 avril 2026)

Cette exigence de continuité a été soulignée régulièrement devant la délégation. Bérangère Couillard constatait¹ que « jusqu'à cette année, moins de 15 % des élèves en bénéficiaient, alors que ces cours ont été rendus obligatoires en 2001, à raison de trois séances annuelles pendant toute la scolarité. Nous en sommes loin. » Un point sur lequel, Louise-Marie Giacomuzzo, chargée de mission sur la prostitution des mineurs au Mouvement du nid et intervenante Evars, a insisté lors de la table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes², rappelant qu'« il faut trois séances par an, du CP à la terminale, avec une graduation dans l'apprentissage ».

Les auditions ont également mis en évidence la question des moyens. Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de Sidaction, a ainsi rappelé³ qu'« il est impératif de donner les moyens d'une application réelle des cours d'Evars, car le programme ne suffit pas » et a appelé à « la création d'une ligne budgétaire nationale dédiée à l'Evars » qui devrait se traduire par « l'inscription dans le projet de loi de finances d'une enveloppe spécifique de 622 millions d'euros par an, soit 52 euros par élève. »

Christelle Kauffmann, proviseure, secrétaire générale adjointe du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-Unsa), observe⁴ également que « le programme Evars, depuis la rentrée de 2025, fonctionne mieux. (...) Reste la question des moyens humains - les coordonnateurs enseignants - et budgétaires - indemnités pour mission

¹ Audition du 21 mai 2026.

² Audition du 7 mai 2026.

³ Audition du 22 janvier 2026.

⁴ Audition du 7 mai 2026.

particulière (IMP), pacte enseignant, heures supplémentaires effectives (HSE). Actuellement, ces moyens sont fortement contraints. »

Si l'entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2025 marque donc une avancée majeure, les rapporteuses restent toutefois vigilantes et appellent à rendre effectives ces séances, notamment en sanctuarisant les moyens budgétaires dédiés.

b) Mieux associer les acteurs spécialisés à la mise en œuvre de l'Evars

Les auditions ont également mis en évidence l'intérêt d'un recours plus systématique à des intervenants extérieurs spécialisés. Sans remettre en cause le rôle central des personnels de l'éducation nationale, de nombreux témoignages convergent pour souligner la valeur ajoutée des associations disposant d'une expertise spécifique en matière d'égalité, de sexualité et de prévention des violences. Hélène Roger¹ a notamment insisté sur « *la reconnaissance et la sécurisation de l'expertise et du rôle central des associations dans ce dispositif* ».

Elle rappelait également que les intervenants associatifs disposent souvent d'une formation particulièrement approfondie : « *si la formation à l'Evars des enseignants représente douze heures, celle que suit une personne qui intervient au planning familial représente 170 heures* ».

Au-delà de leur expertise, ces acteurs disposent également d'une capacité particulière à favoriser la parole des élèves. Christelle Kauffmann observait ainsi que « *les scénarios de théâtre-forum et les actions proposées par le Planning familial ou les centres d'information sur les droits des femmes et des familles touchent davantage les élèves dans les classes que la parole des enseignants* ». Louise-Marie Giacomuzzo relevait également que « *le climat extrascolaire qu'instaure la présence des associations favorise la libération de la parole* ».

Pour autant, les rapporteuses considèrent que l'intervention des associations ne doit pas être pensée comme un substitut à l'action des équipes éducatives mais comme un complément. Comme le souligne Louise-Marie Giacomuzzo, « *les personnels de l'éducation nationale jouent un rôle fondamental de continuité éducative, tandis que les associations extérieures peuvent offrir un cadre de parole différent, souvent perçu par les élèves comme plus neutre et plus propice à l'expression libre* ».

Cette complémentarité suppose toutefois une sécurisation du modèle économique des structures concernées. Tristan Renard, sociologue, coordonnateur du Cresam (Centre de ressources en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation) au centre hospitalier Gérard Marchant à Toulouse, a souligné à cet égard que leur financement repose encore largement « *sur des appels à projets* », ce qui tend à « *précariser les associations* » et à détourner une partie de leur activité vers ces démarches.

¹ Audition du 22 janvier 2026.

Il faudrait au contraire sécuriser les budgets de ces structures pour qu'elles se concentrent sur leurs missions.

Les auditions ont également rappelé l'importance de veiller à ce que les interventions réalisées auprès des élèves s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par les programmes nationaux. Les rapporteuses considèrent que l'agrément délivré aux associations intervenant dans le champ de l'Evars doit constituer une garantie du respect des principes d'égalité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de prévention des discours sexistes qui fondent cet enseignement.

Recommandation n° 11 : Garantir l'effectivité des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Evars) sur l'ensemble de la scolarité en s'assurant que l'agrément délivré aux associations intervenant dans le champ de l'Evars est fidèle aux orientations définies par le programme national.

2. Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : réinvestir le terrain face aux discours masculinistes

a) Développer une culture critique du numérique : pour une éducation aux médias pratique et critique

Les auditions ont montré que **la prévention des adhésions aux discours masculinistes ne peut se limiter aux seuls enseignements dispensés dans le cadre de l'Evars.** Les jeunes sont aujourd'hui exposés à ces discours dans des environnements numériques qui occupent une place centrale dans leur socialisation, leurs loisirs, leurs relations et leur construction identitaire.

Comme l'a résumé Pauline Ferrari¹ : « *En 2026, parler d'Internet sans parler de sexualité, et inversement, me paraît totalement hors sol pour des adolescents.* » Cette observation invite à **penser de manière conjointe l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et l'éducation aux médias et à l'information.**

¹ Audition du 8 janvier 2026.

**L'éducation aux médias et à l'information (EMI) :
former l'esprit critique à l'ère numérique**

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) vise à permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés et responsables dans une société caractérisée par la multiplication des sources d'information et des usages numériques. Elle a notamment pour objectif de développer l'esprit critique, d'apprendre à vérifier les sources, à distinguer faits, opinions et fausses informations, ainsi qu'à exercer une citoyenneté numérique responsable.

L'EMI n'est pas une discipline autonome mais un enseignement transversal intégré au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au parcours citoyen ainsi qu'aux programmes d'enseignement moral et civique. Elle mobilise l'ensemble des disciplines et s'appuie notamment sur l'expertise des professeurs documentalistes.

La circulaire du 24 janvier 2022 relative à la généralisation de l'EMI a renforcé son pilotage en prévoyant la désignation d'un référent EMI dans chaque académie et la création de cellules académiques chargées de coordonner sa mise en œuvre.

Contrairement à l'Evars, l'éducation aux médias et à l'information ne fait pas l'objet d'un volume horaire obligatoire nationalement défini.

Sources : Circulaire du 24 janvier 2022 relative à la généralisation de l'éducation aux médias et à l'information ; ministère de l'éducation nationale, éducol

L'éducation aux médias joue, selon la journaliste, un rôle déterminant dans la prévention des adhésions aux discours masculinistes : « *Depuis plus de cinq ans, j'interviens en collège et en lycée pour l'éducation aux médias et à l'information. Je vois à quel point ces séances sont utiles pour permettre aux jeunes de développer leur esprit critique, sans posture moralisatrice.* » Elle ajoute que ces séances « *devraient être obligatoires et confiées à des associations spécialisées, afin de ne pas alourdir davantage la charge des enseignants* » et cet enseignement « *couplé à une véritable Evars* ».

Anne Padier Savouroux rappelle à ce titre que « *la transmission d'une culture de l'égalité repose également sur des éducations transversales* », parmi lesquelles figure l'éducation aux médias et à l'information. Celle-ci permet notamment de « *travailler les enjeux de citoyenneté numérique, de prévenir les haines en ligne, ainsi que les cyberviolences de genre* ». Plusieurs ressources pédagogiques ont d'ores et déjà été développées en ce sens, notamment par le Clemi, l'Arcom ou encore la plateforme Genrimages.

Les rapporteuses considèrent toutefois qu'une prévention efficace suppose aujourd'hui de dépasser une approche trop générale de l'éducation aux médias. Il ne suffit pas d'inviter les élèves à faire preuve de prudence sur internet ou à vérifier leurs sources. Il convient également de leur donner les outils permettant de comprendre les mécanismes propres aux plateformes numériques : fonctionnement des algorithmes de recommandation, économie de l'attention, stratégies d'influence, monétisation des contenus, viralité ou encore construction de communautés en ligne.

L'exemple d'une action d'éducation aux médias centrée sur les mécanismes d'influence en ligne

Lors de son audition, Véronique Béchu, présidente de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique de l'association e-Enfance/3018, a présenté un projet pédagogique mené en partenariat avec un collège du Val-de-Marne autour de l'égalité entre les filles et les garçons, des phénomènes de désinformation et du masculinisme.

Intitulé « Info et Intox : comment les réseaux sociaux influencent-ils notre vision de l'égalité filles-garçons ? », ce projet s'inscrit dans le cadre de l'option cinéma proposée à des élèves de troisième. Déployé sur une période de six mois, il vise à développer leur compréhension critique des usages numériques et des mécanismes d'influence auxquels ils sont exposés.

Les séances alternent travaux réalisés en classe et activités menées à domicile afin de partir des pratiques numériques réelles des adolescents. Les élèves sont amenés à distinguer faits et opinions, à identifier les phénomènes de désinformation, à analyser les biais algorithmiques et à décrypter les stratégies d'influence utilisées par certains créateurs de contenus qu'ils suivent sur les réseaux sociaux.

Une attention particulière est portée aux discours sexistes, antiféministes et masculinistes, ainsi qu'aux mécanismes de banalisation et de radicalisation qui peuvent accompagner leur diffusion. L'objectif affiché est de permettre aux élèves de comprendre les ressorts de ces contenus et les leviers d'adhésion qu'ils mobilisent.

À l'issue du projet, les élèves réalisent eux-mêmes des capsules de sensibilisation destinées à leurs pairs dans différents domaines de leur quotidien, notamment scolaire, numérique et sportif. Le collège concerné a également choisi de retenir l'adhésion aux discours masculinistes et ses conséquences pour les jeunes comme thème d'un oral du brevet.

Source : Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Cette approche a notamment été défendue par Christelle Jouhanneau, qui souligne **l'importance d'une démarche fondée sur l'analyse critique plutôt que sur la seule mise en garde** : « *Les discours moralisateurs sont souvent inopérants.* » Elle considère qu'il « *est donc plus utile de pousser les élèves à comprendre comment sont construites les vidéos, de les faire réfléchir sur les intentions, notamment commerciales et économiques, de ces réseaux, et d'adopter des codes de communication qui permettent de capter l'attention des élèves.* »

Les rapporteuses estiment ainsi que l'éducation aux médias devraient être davantage précisée et intégrer plus explicitement les mécanismes de diffusion des discours masculinistes et, plus largement, les stratégies d'influence auxquelles les jeunes sont exposés sur les plateformes numériques.

Recommandation n° 12 : Intégrer dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI) une compréhension critique des algorithmes, des discours des influenceurs et du fonctionnement des plateformes.

b) Former et outiller l'ensemble de la communauté éducative

Les rapporteuses considèrent que la prévention des adhésions aux discours masculinistes suppose également de donner à l'ensemble de la communauté éducative les moyens d'identifier, de comprendre et d'accompagner ces phénomènes. Or, les auditions ont fait apparaître un sentiment de dénuement de nombreux professionnels confrontés à des références, comportements ou discours dont ils perçoivent les effets sans toujours en maîtriser les codes ou les ressorts.

(1) Former les professionnels au repérage des discours masculinistes

Cette difficulté tient d'abord à un déficit de formation. Comme l'a souligné¹ Véronique Béchu, directrice de l'Observatoire de l'association e-Enfance/3018, « à ce jour, aucun module de formation initiale ou continue des personnels d'enseignement, d'éducation ou de direction n'a trait aux discours masculinistes ». Elle relève également que « les programmes Evars, dans les collèges et les lycées, n'évoquent pas non plus ce que sont les contenus masculinistes ou comment les aborder avec les élèves ».

Les rapporteuses relèvent toutefois que cette situation s'explique en partie par le caractère récent de ces enjeux pour l'institution scolaire. Anne Padier Savouroux rappelait ainsi que les programmes Evars ont été mis en œuvre à la rentrée 2025 et que « tous nos professeurs n'ont pas été formés ». Elle souligne également que « les professeurs ne refusent pas d'animer ces séances, mais ils ne souhaitent pas les animer s'ils ne s'en sentent pas la compétence », ce qui justifie la montée en puissance progressive des dispositifs de formation.

Pour autant, les besoins apparaissent aujourd'hui importants. Véronique Béchu, observe ainsi que l'association e-Enfance/3018 est « régulièrement sollicitée par des personnels de l'éducation nationale qui se disent déstabilisés par certains comportements adoptés par des mineurs et par leurs conséquences, notamment lorsqu'ils traduisent sans contestation possible une adhésion à l'idéologie masculiniste. »

C'est ce constat qui conduit Christelle Jouhanneau, à rappeler², que, pour les adultes qui ont la charge d'encadrer et d'éduquer les élèves, « il est important de comprendre ces contenus, de les décortiquer et de les analyser pour bien les identifier », quand bien même, voire surtout, parce que cette culture est éloignée de la leur.

À ce titre, en juin 2025, Elisabeth Borne, alors ministre de l'éducation nationale, avait annoncé la mise à disposition, dans les établissements scolaires, de ressources pédagogiques inspirées de la série *Adolescence*. Contrairement au dispositif mis en œuvre au Royaume-Uni, qui repose sur la diffusion de la série auprès des élèves, le ministère a retenu un format plus adapté au cadre scolaire, fondé sur **plusieurs capsules vidéo**

¹ Audition du 7 mai 2026.

² Audition du 7 mai 2026.

accompagnées de supports pédagogiques destinés aux enseignants. Ces ressources ont vocation à faciliter les échanges avec les élèves sur les usages numériques, les rapports entre les filles et les garçons, les violences sexistes ou encore l'influence de certains contenus diffusés sur les réseaux sociaux.

Les rapporteuses voient dans cette initiative un signe de la reconnaissance croissante de ces enjeux par l'institution scolaire. Elles considèrent toutefois que de tels outils ne peuvent produire pleinement leurs effets que s'ils s'inscrivent dans une politique plus large de formation et d'accompagnement.

Elles estiment dès lors nécessaire de mieux outiller les personnels éducatifs afin qu'ils puissent identifier les signes d'adhésion à ces discours, en comprendre les mécanismes et adapter leurs réponses.

L'académie de Versailles : une première expérimentation au sein de l'éducation nationale de sensibilisation au phénomène masculiniste

L'académie de Versailles a engagé un travail spécifique de sensibilisation au phénomène masculiniste, à partir de constats remontés du terrain par les équipes éducatives.

Cette démarche s'est inscrite dans un contexte plus large de réflexion sur les atteintes à l'égalité entre les filles et les garçons, les violences sexistes, les phénomènes de cyberviolence et certaines formes de radicalisation touchant les jeunes publics.

Le dispositif mis en place s'est d'abord appuyé sur une phase de sensibilisation des personnels d'encadrement et des équipes éducatives, afin de mieux faire connaître les codes, références et modes de diffusion des discours masculinistes contemporains, souvent peu identifiés comme tels. L'académie a ainsi organisé plusieurs temps de formation et d'échange, en mobilisant des chercheurs spécialistes du sujet, notamment Samuel Tanner et François Gillardin, afin d'apporter un éclairage sur les mécanismes d'adhésion des adolescents, les stratégies d'influence en ligne et la circulation de codes culturels issus des réseaux sociaux.

Cette démarche visait notamment à aider les professionnels à mieux repérer des signaux faibles tels que la banalisation de propos sexistes, des références issues de la « manosphère », des tensions accrues dans les relations entre filles et garçons, la fascination pour certaines figures virilistes...

Le travail mené par l'académie s'est également inscrit dans une logique de mise en réseau des acteurs concernés, associant personnels de direction, équipes pédagogiques, référents égalité, personnels sociaux et de santé scolaire, dans une approche transversale du sujet.

Sans constituer à ce stade un programme national structuré, cette initiative témoigne d'une première tentative de prise en compte institutionnelle du phénomène masculiniste par l'institution scolaire, avec pour objectif de mieux identifier les situations préoccupantes et adapter les réponses éducatives.

Source : Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et académie de Versailles

(2) Renforcer les capacités d'écoute et d'accompagnement des élèves

Les auditions ont également montré que le repérage ne saurait constituer une fin en soi s'il n'existe pas de lieu d'écoute ou de prise en charge. La prévention suppose également la capacité à accueillir la parole des élèves et à répondre aux situations de mal-être qui peuvent favoriser l'adhésion à ces discours.

Mathilde Varrette rappelle¹ ainsi que, lors de leur passage auprès de l'infirmière scolaire, « les élèves ne viennent pas toujours avec une demande formulée. Très souvent, ils viennent avant même de pouvoir nommer ce qu'ils traversent ». Elle souligne que « lorsque ce mal-être reste sans réponse, d'autres discours prennent le relais » et que « le masculinisme n'apparaît pas en opposition à l'écoute ; il apparaît là où l'écoute fait défaut. Il fonctionne comme un discours de substitution ».

Cette analyse rejoint les constats formulés précédemment sur les vulnérabilités affectives, relationnelles et psychologiques exploitées par certains influenceurs masculinistes.

Comme l'observe encore Mathilde Varrette, « les jeunes ne vont pas bien. S'ils ne trouvent pas de réponse à l'école ou de structure adaptée, cela les incite à se rendre sur les réseaux sociaux pour s'y renseigner ».

Cette réflexion rejoint les préoccupations exprimées par la direction générale de l'enseignement scolaire concernant la santé mentale des jeunes.

Anne Padier Savouroux a ainsi rappelé que cette question constitue désormais « une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté éducative » et a souligné les efforts engagés en matière de repérage et de prise en charge, notamment à travers le protocole « Santé mentale : du repérage à la prise en charge » désormais obligatoire dans les collèges et lycées.

Les rapporteuses considèrent dès lors que la prévention des adhésions masculinistes passe autant par la formation des professionnels que par leur capacité à **offrir aux élèves des espaces d'écoute, d'accompagnement et d'orientation adaptés.**

Recommandation n° 13 : Renforcer les moyens consacrés à la santé scolaire et aux dispositifs d'écoute et d'accompagnement des élèves afin d'identifier plus précocement les situations de vulnérabilité susceptibles de favoriser l'adhésion aux discours masculinistes.

¹ Audition du 22 janvier 2026.

B. MIEUX REPÉRER, PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION

1. Reconnaître le masculinisme comme un objet spécifique de prévention

a) Sortir d'une approche uniquement sécuritaire ou centrée sur la modération des plateformes

Les travaux de la délégation ont montré que la réponse publique aux phénomènes masculinistes ne peut se limiter à la suppression des contenus en ligne ou à la sanction des comportements les plus graves.

Ces outils demeurent naturellement indispensables. Toutefois, lorsqu'ils interviennent, les trajectoires d'adhésion ou de radicalisation sont souvent déjà largement engagées. Les auditions ont en effet mis en évidence l'existence d'un continuum allant de l'exposition répétée à des contenus sexistes ou misogynes jusqu'à l'adhésion à des représentations masculinistes structurées, voire, pour une minorité d'individus, à des formes de radicalisation susceptibles de déboucher sur des violences.

Cette réalité impose un changement de regard. Le masculinisme ne doit plus être appréhendé uniquement comme un enjeu de sécurité publique ou de régulation des plateformes numériques. **Il constitue également un enjeu de prévention, de santé mentale et de cohésion sociale.**

À cet égard, les rapporteuses ont été particulièrement sensibles à l'approche développée au Québec par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal. Comme l'a résumé sa directrice générale, Roselyne Mavungu, « *la radicalisation extrême peut ne concerner qu'un faible nombre mais celle liée à la banalisation peut concerner tout le monde* ». Cette philosophie conduit à intervenir en amont du passage à l'acte, en agissant sur les mécanismes d'adhésion, les vulnérabilités individuelles et les phénomènes de banalisation.

Plusieurs acteurs institutionnels français ont d'ores et déjà conscience de cette nécessité. Lors de son audition¹, Nathalie Le Barazer, cheffe de la Cellule d'accompagnement à la laïcité et à la prévention de la radicalisation de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, a notamment cité l'exemple du programme suisse *Facteur M*², développé dans le cadre du Plan d'Action National de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent 2023-2027 afin de prévenir et repérer les phénomènes de radicalisation masculiniste.

Les rapporteuses considèrent que cette évolution est aujourd'hui indispensable. Le masculinisme radical n'est plus un phénomène marginal ou

¹ Audition du 19 mai 2026.

² *Le facteur M. Masculinité et radicalisation - Un cadre de référence pour la pratique (janvier 2024).*

exclusivement numérique. Il constitue désormais **un enjeu de prévention** qui appelle des réponses spécifiques, fondées sur le repérage précoce, l'accompagnement des personnes concernées et le soutien aux familles et aux professionnels.

La question n'est plus de savoir s'il faut agir. Elle est de savoir comment se donner collectivement les moyens d'intervenir avant que les situations ne se dégradent et que des personnes n'empruntent la voie de la radicalisation masculiniste.

b) Développer une culture commune de prévention et de repérage par la formation des professionnels

La prévention des trajectoires masculinistes suppose en premier lieu que les professionnels susceptibles d'y être confrontés disposent des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre ces phénomènes émergents.

À cet égard, les travaux de la délégation ont mis en évidence un besoin largement partagé de formation et d'acculturation des acteurs publics. De nombreuses personnes auditionnées ont souligné par exemple le langage hermétique employé.

Dans ses réponses au questionnaire adressé par les rapporteuses, le COSPRAD souligne ainsi que *« l'identification de signaux d'alerte liés à l'adhésion à des discours masculinistes suppose avant tout une montée en compétences des professionnels, afin d'éviter les interprétations hâtives ou stigmatisantes »*.

Selon le COSPRAD, **l'enjeu principal ne réside pas dans l'établissement d'une liste de comportements suspects, mais dans la capacité des institutions à développer une compréhension commune de ces phénomènes**. Celui-ci recommande ainsi la mise en place d'un plan national de formation destiné aux personnels de l'éducation, de la santé, de la justice, des forces de sécurité intérieure et du secteur associatif afin *« d'harmoniser les connaissances sur ces phénomènes émergents »* et de doter les différents acteurs d'un *« référentiel commun d'analyse »*.

Plusieurs administrations ont commencé à s'emparer du sujet. C'est bien sûr le cas des services spécialisés tels que la plateforme Pharos ou l'OCLCH. Mais d'autres administrations commencent à sensibiliser leurs personnels.

C'est le cas, par exemple, au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Lors de son audition¹, Nathalie Le Barazer, a indiqué qu'un séminaire consacré à l'évolution des radicalités violentes serait prochainement organisé afin de mieux intégrer les enseignements issus des travaux récents sur les masculinismes.

¹ Audition du 19 mai 2026.

Une autre initiative déjà évoquée est celle de l'académie de Versailles qui a organisé plusieurs webinaires consacrés à la compréhension de l'univers masculiniste et de ses codes numériques. Comme l'a expliqué Christelle Jouhanneau¹ « ces formations ont produit un effet direct : des chefs d'établissement nous ont contactés pour nous indiquer qu'ils identifiaient désormais, dans leurs établissements, des situations correspondant à ce qui avait été présenté lors des webinaires. Les signalements ont alors augmenté ».

Ce témoignage illustre une réalité simple : **ce qui n'est pas identifié ne peut être ni signalé ni pris en charge.**

Les discours masculinistes se diffusent aujourd'hui à travers des codes, des références et des usages numériques qui demeurent largement méconnus de nombreux professionnels. Dès lors, la formation apparaît comme un préalable indispensable à toute politique de prévention efficace.

Recommandation n° 14 : Mettre en place un plan national de formation interministériel consacré à la compréhension, au repérage et à la prévention des trajectoires masculinistes, ainsi qu'à la détection de la radicalisation.

2. Donner aux professionnels et aux familles les moyens d'agir

a) S'inspirer des expériences étrangères pour mieux prévenir et accompagner les trajectoires masculinistes

La montée en compétences des professionnels constitue une condition indispensable à une meilleure prévention des trajectoires masculinistes. Elle ne saurait toutefois suffire à elle seule. Encore faut-il que les situations identifiées puissent faire l'objet d'une prise en charge adaptée.

Vers qui se tourner lorsqu'un professionnel ou un membre de la famille découvre une trajectoire d'adhésion forte ou de radicalisation avancée à des discours masculinistes ?

Alors même que les trajectoires masculinistes se situent au croisement de plusieurs problématiques (santé mentale, isolement social, usages numériques, violences sexistes et sexuelles, radicalisation ou encore décrochage scolaire...), **il n'existe aujourd'hui en France aucune structure spécifiquement chargée d'accompagner ces situations complexes.** Les différents acteurs concernés disposent chacun d'une expertise partielle, mais aucun dispositif n'est en mesure d'offrir une réponse globale associant évaluation, orientation, accompagnement et soutien aux proches.

¹ Audition du 7 mai 2026.

Le déplacement effectué par les rapporteuses à Montréal a permis d'observer une approche sensiblement différente. Créé en 2015, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) constitue aujourd'hui un acteur central de la prévention des phénomènes de radicalisation. Il assure à la fois des missions de recherche, de formation, d'accompagnement et de soutien aux professionnels. Il constitue également un point d'entrée clairement identifié pour les familles, les établissements scolaires ou les institutions confrontés à des situations préoccupantes.

Ce centre a pour mission d'agir non seulement sur les situations les plus graves, mais également sur les mécanismes de normalisation, d'exposition répétée et d'adhésion progressive qui peuvent, à terme, favoriser des trajectoires de radicalisation. **Il mène ainsi un important travail de sensibilisation et de « détabouisation » de la notion de radicalisation.** Il organise régulièrement des conférences et des webinaires ouverts au grand public sur des sujets tels que les théories complotistes, les discours extrémistes ou les mécanismes d'adhésion idéologique. Il intervient également très largement dans les établissements scolaires, qui constituent aujourd'hui son principal terrain d'action.

Les responsables du CPRMV ont souligné à plusieurs reprises le sentiment de dénuement exprimé par de nombreux enseignants face à ces phénomènes et reçoit ainsi un nombre important de sollicitations d'établissements scolaires confrontés à des situations qu'ils peinent à analyser ou à interpréter. Cette expérience confirme le constat précédent formulé par la délégation selon lequel la prévention passe d'abord par la capacité des professionnels à comprendre les mécanismes à l'œuvre.

Afin de soutenir cette démarche, le CPRMV a développé plusieurs outils pédagogiques et méthodologiques. Parmi eux, l'outil d'analyse « Alvéole » vise à mieux comprendre les trajectoires individuelles en prenant en compte les facteurs personnels, familiaux, sociaux et politiques susceptibles d'influencer les processus de radicalisation. L'objectif n'est pas de rechercher des « profils types », mais de proposer une lecture contextualisée des parcours afin de mieux adapter les réponses apportées.

ALVÉOLE : un outil d'analyse pluridisciplinaire développé par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)

Afin d'aider les professionnels confrontés à des situations de radicalisation potentielle, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal a développé Alvéole, un outil pédagogique de soutien à l'analyse et à la prise de décision.

L'outil est né d'un constat simple : les phénomènes de radicalisation mobilisent souvent une pluralité de facteurs (personnels, familiaux, sociaux, psychologiques, scolaires, politiques ou numériques...) qui dépassent le champ de compétence d'un seul professionnel. Face à ces situations, les acteurs de terrain peuvent se demander : qui doit intervenir ? Comment coordonner les réponses ?

Alvéole propose ainsi une méthode d'analyse commune permettant de croiser les regards de différents professionnels : enseignants, éducateurs spécialisés, psychologues, travailleurs sociaux, intervenants psychosociaux, acteurs de la sécurité ou encore professionnels de santé.

L'outil vise également à améliorer les pratiques de prévention en favorisant une approche pluridisciplinaire des situations. Il permet de cartographier les différents facteurs pouvant influencer une trajectoire de radicalisation, d'identifier les ressources mobilisables et de déterminer les acteurs les plus pertinents pour accompagner la personne concernée.



Source : CPRMV

Au-delà de ses activités de sensibilisation, le centre assure également un **accompagnement individualisé des personnes concernées**. Selon les informations communiquées à la délégation, **entre 200 et 300 personnes bénéficient chaque année d'un suivi, auquel s'ajoutent entre 100 et 200 nouvelles demandes annuelles**. Les responsables du centre ont insisté sur le caractère volontaire de cette démarche : « *le B.A.-BA est l'assentiment* », a rappelé Roselyne Mavungu. **L'accompagnement repose en effet sur l'adhésion de la personne concernée et s'inscrit dans le temps long**. Certains suivis durent plusieurs années, et à titre d'illustration le premier dossier ouvert lors de la création du centre en 2015 demeure toujours actif. Mais elle ajoute, qu'en moyenne, l'accompagnement d'un bénéficiaire s'étend sur deux à trois ans.

Les rapporteuses ont été particulièrement sensibles à cette approche pluridisciplinaire et préventive, qui **permet d'agir avant que les situations ne se s'aggravent**. Elle offre également un **point d'entrée clairement identifié pour les familles, les établissements scolaires et les professionnels** confrontés à des situations préoccupantes.

Les rapporteuses considèrent que cette expérience ne doit pas conduire à créer de nouvelles structures dédiées, mais qu'elle offre des enseignements utiles pour renforcer les capacités des dispositifs existants en matière de prévention, d'accompagnement et d'orientation des trajectoires masculinistes.

Recommandation n° 15 : Sensibiliser au masculinisme toutes les structures existantes en charge de la prévention et de l'accompagnement des trajectoires de radicalisation, en s'inspirant du modèle développé par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal.

b) Soutenir les familles et développer des dispositifs spécialisés d'écoute, d'orientation et d'accompagnement

Les travaux de la délégation ont mis en évidence **la détresse des familles et le manque d'outils des professionnels confrontés à des situations préoccupantes** qui disposent aujourd'hui de peu de ressources clairement identifiées vers lesquelles se tourner.

Lors de son audition¹, le journaliste Julien Chavanes a ainsi souligné **la difficulté pour les proches d'identifier le moment où une simple exposition à certains contenus bascule vers une véritable adhésion idéologique**. S'appuyant sur l'enquête qu'il a menée auprès de parents confrontés à la radicalisation masculiniste de leurs enfants, il décrit « *un processus insidieux qu'ils n'ont d'abord pas détecté, qui se déroule derrière la porte d'une chambre ou dans le secret d'un téléphone* ».

¹ Audition du 24 mars 2026.

Il souligne également le profond désarroi de nombreux parents qui « *se sentent coupables, se demandent ce qu'ils ont mal fait* » et ne savent pas vers quels interlocuteurs se tourner pour obtenir de l'aide.

Les familles sont souvent les premières à être confrontées à l'adhésion aux discours masculinistes de leurs garçons. Elles sont également les premières à en subir les conséquences lorsque ces discours se traduisent par une dégradation des relations familiales, un repli sur soi ou l'adoption de comportements hostiles envers les femmes, en premier lieu envers les mères et les sœurs. Pourtant, elles ne disposent pas des clés leur permettant de comprendre les codes de ces mouvements, d'en identifier les signes d'alerte ou d'engager un dialogue avec leurs enfants sur ces sujets.

Les rapporteuses estiment dès lors nécessaire de **mieux intégrer la question du masculinisme dans les dispositifs de soutien à la parentalité**, notamment par l'intermédiaire des associations familiales et des structures accompagnant les familles monoparentales¹. **Une attention particulière devra être portée aux mères isolées, qui peuvent se trouver particulièrement démunies face à ces phénomènes.**

L'objectif n'est pas de faire des parents des spécialistes du sujet, mais de leur fournir des repères simples leur permettant de comprendre ces phénomènes émergents et de réagir lorsqu'ils y sont confrontés.

Recommandation n° 16 : Intégrer la prévention des adhésions aux discours masculinistes dans les dispositifs de soutien à la parentalité par l'intermédiaire des associations familiales ou des associations de familles monoparentales

Les rapporteuses estiment, par ailleurs, nécessaire de **mettre en œuvre un dispositif national d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** permettant aux familles, aux enseignants, aux éducateurs, aux associations et plus largement à toute personne confrontée à une situation préoccupante de radicalisation masculiniste de bénéficier d'un premier niveau de conseil et d'évaluation.

Un tel dispositif n'aurait pas vocation à se substituer aux structures existantes mais à faciliter leur mobilisation en orientant les usagers vers les services les plus adaptés : soutien psychologique, protection de l'enfance, prévention de la radicalisation, lutte contre les cyberviolences ou encore prise en charge des addictions numériques.

¹ La délégation aux droits des femmes a publié en mars 2024 un rapport d'information consacré aux familles monoparentales : « [Familles monoparentales, pour un changement des représentations sociétales](#) » selon lequel aujourd'hui, en France, une famille sur quatre est une famille monoparentale, avec une femme à sa tête dans 82 % des cas.

Cette plateforme devrait être articulée avec les dispositifs déjà existants, notamment le 3018, la plateforme PHAROS, les associations spécialisées telles qu'e-Enfance, ainsi que les structures intervenant dans les champs de la santé mentale et de la prévention de la radicalisation. Elle contribuerait à rendre plus lisible une offre aujourd'hui dispersée et parfois difficilement accessible pour les familles.

Les rapporteuses considèrent qu'une telle démarche permettrait d'intervenir plus précocement, d'éviter l'isolement des familles et de mieux accompagner les professionnels confrontés à des phénomènes encore mal identifiés.

Dans cette perspective, elles estiment que **le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)**, déjà compétent pour accompagner les situations de radicalisation notamment djihadiste, **pourrait utilement voir son champ d'intervention étendu aux phénomènes de radicalisation masculiniste.**

Recommandation n° 17 : Étendre, et rendre accessible aux français de l'étranger, le numéro vert (0 800 005 696) du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, aux situations d'adhésion ou de radicalisation masculinistes.

C. CONSOLIDER LA DOCTRINE SÉCURITAIRE FACE AU RISQUE DE TERRORISME MASCULINISTE

Si la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et le Parquet national antiterroriste (PNAT) ont intégré, récemment, dans leur spectre doctrinaire la menace terroriste masculiniste, force est de constater que l'acculturation de l'ensemble des pouvoirs publics à la prise en compte de cette menace n'est pas achevée et qu'un travail de pédagogie et de diffusion de la doctrine sécuritaire de la part des institutions en première ligne à destination des autres services publics concernés par la prise en charge de la violence masculiniste.

1. Poursuivre l'acculturation des pouvoirs publics à la prise en compte de la menace terroriste masculiniste

Dans sa contribution écrite transmise aux rapporteuses, **la DGSI a indiqué avoir pleinement intégré dans son cadre d'analyse la radicalisation masculiniste**, et plus spécifiquement *incel*.

Elle indique également que, si la DGSI n'a pas créé de section dédiée aux « radicalisations sexistes et misogynes, **ces thématiques sont prises en compte par l'équipe en charge de l'ultra-droite**, dont les militants revendiquent des thèses présentant une forte porosité avec les idées

masculinistes et *incel*. Dès lors, pour la DGSi, la connaissance acquise par les agents dans le cadre du suivi de la mouvance d'ultra-droite permet d'appréhender et de suivre d'autant plus efficacement les militants *incels*.

La DGSi rappelle également qu'elle a vocation à lutter contre le terrorisme et qu'elle n'a donc pas vocation à prendre en compte ni à mener des investigations sur l'ensemble des violences et des crimes de haine.

Il convient désormais que ces compétences acquises par la DGSi en matière de détection du risque terroriste en lien avec les mouvances masculinistes, notamment *incel*, puissent faire l'objet d'une forme d'acculturation par l'ensemble des pouvoirs publics susceptibles d'être confrontés aux signaux d'alerte d'une possible radicalisation masculine menant à la violence.

Comme l'a rappelé la DGSi dans sa note transmise aux rapporteuses, **la question des signaux d'alerte ne peut être dissociée de celle des circuits de signalement et des responsabilités institutionnelles**. Il est donc important que chaque institution se dote de **référénts en matière de radicalisation clairement identifiés et formés**.

Plus encore que la diffusion de listes génériques de signaux d'alerte, **l'efficacité de la détection repose sur l'existence de ressources humaines dédiées**, capables de centraliser les observations, d'évaluer leur pertinence et d'orienter les signalements vers les circuits compétents.

Recommandation n° 18 : Doter chaque institution publique, susceptible de contribuer à la prévention et à la détection de la menace terroriste masculine, de « référents » dédiés en matière de radicalisation, en lien direct avec les services du renseignement intérieur.

Dans tous les cas, **la détection ne vaut que si elle débouche sur un signalement effectif et sur une prise en charge coordonnée**. C'est la fluidité de cette chaîne - de l'observation de terrain jusqu'au traitement par les services compétents - qui conditionne l'efficacité globale du dispositif.

Dans le but de fluidifier cette chaîne du renseignement et de rendre efficace la détection des signaux d'alerte d'une radicalisation masculine pouvant mener à la violence, permettant de déboucher sur un signalement effectif, une évaluation du risque de passage à l'acte et une prise en charge coordonnée, **la délégation recommande notamment que la DGSi et le PNAT poursuivent et renforcent leurs actions de sensibilisation auprès de tous les acteurs publics** susceptibles de contribuer efficacement à la prévention et à la détection de la menace terroriste masculine.

Ces actions de sensibilisation et de formation à la détection de la radicalisation masculine doivent être ciblées sur les publics prioritaires, à savoir les professionnels de l'éducation, les acteurs du travail social et de la

protection de l'enfance, les personnels de santé, les forces de l'ordre et tout acteur susceptible d'être en contact avec des individus en voie de radicalisation. La détection précoce repose en effet en grande partie sur la capacité de ces acteurs de terrain à identifier les signaux d'alerte et à les orienter vers les circuits de signalement appropriés.

Enfin, la délégation rappelle que la Suisse a, par exemple, spécifiquement intégré les mouvements *incels* dans son Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violents pour les années 2023-2027.

De même, dans ses rapports annuels sur l'état du terrorisme dans l'Union européenne, depuis 2020, Europol mentionne le risque terroriste lié à « l'antiféminisme », plus particulièrement au mouvement des *incels*, et souligne le lien qui existe entre théories misogynes et idéologies d'extrême droite. Europol observe ainsi dans son rapport de 2020 que « *la communauté misogyne, principalement composée de jeunes hommes, se rencontre sur le web, dans des espaces semblables à ceux fréquentés par les suprémacistes blancs et ils blâment les féministes, pour leur incapacité à trouver une partenaire sexuelle* ».

Dans cette perspective, une **réflexion à l'échelle européenne pour unifier les doctrines sécuritaires** en matière d'appréhension du risque terroriste masculiniste, dans une logique de coordination entre services chargés de la lutte antiterroriste au plan européen, pourrait être envisagée.

Recommandation n° 19 : Promouvoir, à l'échelle européenne, une unification des doctrines sécuritaires en matière d'appréhension du risque terroriste masculiniste, dans une logique de coordination entre services chargés de la lutte antiterroriste au plan européen.

2. Perfectionner les synergies et la pluridisciplinarité entre les différents services en charge du traitement de la violence masculiniste

Au-delà de la formation et de la sensibilisation au risque sécuritaire et terroriste masculiniste des institutions publiques directement concernées, il convient de renforcer la pluridisciplinarité de la prise en charge de cette menace.

En effet, en complément de l'aspect sécuritaire de la réponse apportée à cette menace, **seule une réponse pluridisciplinaire est pertinente pour endiguer la propagande masculiniste.**

Cette réponse pluridisciplinaire pourrait englober, outre les actions de sensibilisation et de formation déjà évoquées :

- une **systematisation des entraves judiciaires précoces** : en effet la **systematisation des poursuites judiciaires, notamment pour apologie du terrorisme, à l'encontre des acteurs qui multiplient les hommages à des tueurs de masse** contribue un premier levier d'action significatif. Une réponse pénale rapide et visible remplit une double fonction : elle sanctionne des comportements qui contribuent directement à l'émulation violente au sein de la mouvance, et elle envoie un signal dissuasif à l'ensemble de l'écosystème *incel* et plus largement masculiniste ;

- une **meilleure régulation des plateformes numériques**, déjà évoquée *supra* : la diffusion de l'idéologie masculiniste n'est en effet rendue possible qu'en raison de la passivité, voire de la complaisance, de certaines plateformes numériques. L'action de régulation devrait ainsi porter sur trois axes prioritaires et complémentaires : une action normative (restriction de l'accès des mineurs aux réseaux sociaux, renforcement des règles de modération et obligations de transparence algorithmiques) ; une action en termes de contrôle et d'évaluation (application du règlement DSA en matière d'évaluation des risques systémiques) ; une actions sanctionnatrice (mise en cause de comportements individuels aussi bien que des manquements des plateformes à leurs obligations légales) ;

- un **renforcement de la prise en charge en santé mentale** : la proportion d'individus souffrant de troubles psychiques parmi les personnes radicalisées est particulièrement élevée. Ce constat n'est pas propre à la radicalisation masculiniste mais il est avéré qu'une part substantielle des acteurs *incels* radicalisés présentent des vulnérabilités psychiques voire, pour certains, des pathologies mentales avérées. Une meilleure prise en charge de ces fragilités, par des moyens adaptés et par une implication accrue des acteurs de la santé mentale dans les dispositifs de prévention de la radicalisation, apparaît donc indispensable. Le cloisonnement actuel entre les champs de la santé mentale et de la prévention de la radicalisation constitue à cet égard un obstacle ;

- une **mobilisation de la recherche** : des travaux de recherche méritent d'être encouragés et financés pour mieux documenter les phénomènes masculinistes, en se concentrant sur deux axes prioritaires pour être utiles à la lutte contre la radicalisation : celui de la dimension idéologique de la radicalisation masculiniste en caractérisant mieux la porosité idéologique avec l'ultra-droite ; celui du rôle des réseaux sociaux, et en particulier des algorithmes de recommandation, dans les processus d'enfermement idéologique et de radicalisation accélérée.

3. Plutôt que de modifier la définition pénale des actes de terrorisme, réfléchir à la qualification pénale des crimes de haine fondés sur le genre

Au cours de leurs travaux, les rapporteuses ont été amenées à réfléchir notamment à la possible intégration dans le code pénal de la notion d'acte terroriste misogyne. Elles ont eu un échange constructif à ce sujet avec le procureur de la République antiterroriste, Oliver Christen, au cours de son audition le 7 avril 2026.

À l'issue de ces échanges, il apparaît que la création d'une nouvelle qualification pénale d'acte de terrorisme misogyne serait de nature à affaiblir la portée juridique actuelle de la définition pénale des actes de terrorisme.

En effet, si **le corpus pénal antiterroriste**, qui figure au Titre II du Livre IV du code pénal (Articles 421-1 à 422-7) **a été modifié par l'effet de seize lois depuis sa définition en 1986 dont huit fois depuis les attentats terroristes de 2015**, principalement pour aggraver les peines et le régime procédural (apologie, provocation) parfois pour élargir le champ des incriminations (financement du terrorisme, entreprise individuelle terroriste, etc.), la force du corpus juridique français en matière de terrorisme repose sur le fait que le terrorisme ne se définit pas dans l'ordonnancement juridique français par la référence à une liste de personnes ou d'organisations, d'idéologies ou de mouvements. **Il n'est pas organique mais il est matériel**. Sa définition « matérielle » est d'ailleurs restée stable depuis 1986.

Le terrorisme se définit ainsi, dans le droit pénal français, par un projet, une « entreprise » dont le seul but est de créer un climat de terreur ou d'intimidation au sein de la société, par son mode d'action violent qui cible aveuglément n'importe quelle personne.

La définition du terrorisme en 1986 était particulièrement novatrice et, en dépit du nombre de lois qui ont été consacrées à la lutte contre le terrorisme depuis 1986, cette définition n'a pas été modifiée. Pourtant, comme l'a rappelé aux rapporteuses le procureur de la République antiterroriste, Olivier Christen, « *elle a permis de traiter de toutes les affaires. Cette définition a eu cette capacité, en dépit d'une menace qui a beaucoup changé dans ses aspirations, de tout couvrir.* »

Le Parquet national antiterroriste (PNAT) estime donc que **la définition actuelle est suffisamment large et souple pour être agile et inclure tous ceux :**

« - qui agissent au gré de nouvelles idéologies : depuis 1986, successivement : le terrorisme Palestinien, d'Ultra-Gauche, d'État, les Basques, les Corses, les Djihadistes et aujourd'hui les différentes nuances d'Ultra-droite : accélérationnistes, néo-nazis, nihilistes, ainsi que les extrémismes de genre comme les masculinistes et en leur sein les Incels ;

- ou, au contraire, tous ceux qui n'en ont pas. »

Cette définition, qui ne renvoie à aucune liste limitative de mouvements terroristes, laisse à l'autorité judiciaire la capacité de retenir ou non la qualification terroriste. Dès lors, d'après le procureur de la République antiterroriste, **modifier la définition des actes de terrorisme dans le code pénal créerait un « effet immédiat de liste fermée des organisations terroristes »** et emporterait un **réel risque d'affaiblissement de la portée juridique** de la définition pénale des actes terroristes.

S'agissant plus spécifiquement du **cas de Cédric Prizzon**¹ pour lequel le PNAT avait été interpellé par plusieurs associations féministes et par le HCE, le procureur de la République antiterroriste a souligné, devant les rapporteuses, que les thèses masculinistes dont se revendiquait Cédric Prizzon avaient certes été reprises à son propre compte par l'auteur mais à des fins privées, et que, dans la mesure où il entretenait un rapport interpersonnel avec les victimes, la qualification pénale d'acte de terrorisme ne pouvait être mobilisée. Il a également rappelé qu'en dépit de l'absence de saisine par le PNAT, l'auteur du double féminicide risquait la même peine de prison pour les faits commis que si la qualification pénale d'acte de terrorisme avait été retenue. Il a relevé que donner une dimension terroriste à ce double meurtre serait très loin de ce qui qualifie aujourd'hui une entreprise terroriste et que le fait qu'il y ait un discours sous-jacent extrêmement violent à la commission d'un crime n'indiquait pas forcément que ce crime ait été commis dans le cadre d'une entreprise terroriste.

Enfin, il a rappelé qu'une saisine du Parquet national antiterroriste implique automatiquement le déclenchement d'éléments de procédure assez lourds, notamment pour les victimes qui peuvent potentiellement bénéficier d'un dispositif d'aides complet. L'antiterrorisme est donc une machinerie juridique lourde à mettre en œuvre, notamment pour les victimes, et peut se révéler très décevant en cas de requalification juridique postérieure des faits.

Auditionnée par les rapporteuses², **Diane Roman**, professeure de droit à l'École de droit de la Sorbonne, Université-Paris I Panthéon Sorbonne, a, pour sa part, estimé qu'un flou juridique demeurait s'agissant de la grille d'analyse de ce qui relève de l'apologie du terrorisme, de l'entreprise individuelle ou collective terroriste. Elle a également souligné que le traitement judiciaire des affaires criminelles en lien avec les mouvances masculinistes pouvait différer d'un parquet à l'autre et que le choix de la qualification pénale relevait finalement du choix des différents parquets locaux ou du Parquet national antiterroriste, précisant que le choix stratégique de la qualification pénale par les parquets était souvent dicté par la certitude ou non d'une possible condamnation.

¹ Cédric Prizzon a été arrêté au Portugal en mars 2026, soupçonné du double féminicide de deux de ses ex-conjointes. Sa proximité avec un mouvement masculiniste de pères séparés « Papas en colère » a été mise en évidence.

² Audition du 2 juin 2026.

On l'a vu, l'incrimination terroriste dans les cas de crimes « masculinistes » est parfois difficile à manier. Dès lors, d'autres incriminations existant dans le droit pénal pourraient être mobilisées mais ne le sont pas encore suffisamment, c'est le cas notamment des « crimes haineux fondés sur le genre ».

Dans le droit français, **le code pénal incrimine sous la forme de circonstances aggravantes les crimes commis sur la base du genre**. Ainsi, l'article 132-77 du code pénal dispose notamment que « *lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime pour l'une de ces raisons, le maximum de la peine privative de liberté encourue est relevé (...)* ».

Pour évoquer la circonstance aggravante fondée sur le genre, les parquets saisis vont devoir démontrer la matérialité du mobile sexiste ayant motivé le crime. Dans de nombreux cas et parce qu'il existe en matière criminelle une limite du cumul des circonstances aggravantes, les parquets vont préférer retenir une autre circonstance aggravante « plus facile » à prouver (exemple : la préméditation, l'état d'ébriété, etc.). Les procureurs choisiront souvent les choses les plus objectives à prouver face à un jury populaire, **la peine prononcée étant par ailleurs la même quelle que soit la circonstance aggravante retenue**.

On peut toutefois s'interroger sur cette pratique dans la mesure où le droit pénal a toutefois aussi une fonction sociétale et symbolique. Omettre l'aspect systémique des violences faites aux femmes n'est donc pas opportun à long terme pour la pratique pénale.

Les rapporteuses estiment ainsi que la grille de lecture des magistrats devrait davantage intégrer la violence de genre dans les incriminations pénales retenues : ne pas les nommer pour ce qu'ils sont, contribue en effet à invisibiliser les crimes sexistes. Ainsi que le soulignait Diane Roman, il existe une « *invisibilisation des crimes fondés sur le genre, relayés dans le champ des relations interpersonnelles*. »

À cet égard, elle a d'ailleurs souligné l'absence des crimes de haine sexistes dans les statistiques publiques transmises par la France à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui, dans le cadre de la publication de ses rapports sur les crimes motivés par la haine commis sur les territoires nationaux, demandent à ses États membres de lui fournir des statistiques sur les crimes sexistes. La France n'en déclare aucun alors qu'elle déclare un total de 6 000 crimes haineux, dont 4 000 crimes racistes et antisémites, et 2 000 crimes homophobes.

Une plus grande mobilisation par les parquets de **l'incrimination de crime de haine fondé sur « le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité**

et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles », tel que défini par les membres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec(2024)4, pourrait ainsi constituer une piste d'amélioration de la pratique pénale en matière de qualification des crimes sexistes.

Recommandation n° 20 : Mobiliser davantage, via la publication d'une circulaire de politique pénale, la qualification de crime haineux fondé sur le genre afin de mettre fin à l'invisibilisation des crimes de haine sexistes, et, plus globalement, intégrer davantage la violence de genre dans les incriminations pénales retenues par les parquets.

IV. RÉVEILLER LES CONSCIENCES EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

A. RÉÉQUILIBRER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE MASCULINISME EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS FÉMINISTES

Les rapporteuses l'ont longuement évoqué dans les développements précédents, le « **rapport de forces** » **financier** entre les moyens de diffusion et de projection, en ligne et hors ligne, des mouvements masculinistes, d'une part, et les subventions des associations féministes, d'autre part, est, de façon totalement disproportionnée, en défaveur de ces dernières.

Cette disproportion est liée non seulement à une **fragilisation financière des associations**, mais aussi, on l'a vu, à des **attaques de plus en plus directes** à leur encontre : déréférencement ou suppression de contenus, campagnes de harcèlement en ligne, offensives coordonnées contre des associations et des militantes féministes, souvent portées ou amplifiées par des sphères masculinistes, disqualification de la parole féministe.

1. Des associations en première ligne face au masculinisme mais fragilisées financièrement

Les associations féministes sont en première ligne dans la prévention de violences sexistes et sexuelles, la sensibilisation, l'accompagnement des victimes mais aussi pour la résistance quotidienne face aux discours et aux offensives masculinistes. Or, le secteur associatif se trouve dans un contexte de contraintes budgétaires fortes qui fragilise la situation financière des associations féministes.

À cet égard, le rapport¹ de juillet 2025 de nos collègues sénateurs Arnaud Bazin et Pierre Barros, au nom de la commission des finances, sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, faisait état des

¹ [Rapport d'information n° 814 \(2024-2025\), déposé le 2 juillet 2025](#)

difficultés financières des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le rapport rappelait également le rôle essentiel de ces associations dans la conduite de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes : *« elles disposent d'une expertise et d'une expérience de terrain indéniable, gèrent les ligne d'écoute, ainsi que des lieux d'information, d'accompagnement et d'orientation, etc. Elles sont véritablement celles qui mettent en œuvre cette politique publique sur le terrain. »*

Or, le rapport soulignait également que *« si leurs financements ont augmenté de 79,8 % entre 2020 et 2024, cette hausse ne suffit pas à faire cesser la précarisation de l'action associative. Les associations sont en effet souvent dépendantes des fonds publics, mais les procédures du conventionnement n'ont guère été simplifiées et les versements sont souvent tardifs du fait des procédures administratives. Surtout, alors que de nombreuses associations sont en voie de professionnalisation, les financements au titre de leur personnels demeurent faibles : ainsi, l'élargissement de la prime Ségur aux associations représente une charge excessive pour nombre d'entre elles – qui n'est que partiellement compensée par l'État. »*

De même, lors du colloque inaugural de la délégation sur les mouvements masculinistes, **Lucie Daniel**, experte plaidoyer au sein de l'ONG Equipop, a souligné le *« contexte de contraintes budgétaires très fortes dans le secteur associatif, alors que les associations, notamment féministes, jouent un rôle de première ligne dans la prévention de ces violences, la sensibilisation, l'accompagnement des victimes et toutes les formes de résistance face aux mouvements masculinistes. »*

En effet, une étude récente de la Fondation des femmes, publiée à l'été 2025, menée auprès de 148 associations, a montré que **la moitié des associations disposent aujourd'hui de moins de trois mois de trésorerie.**

Ainsi, **Faustine Garcia**, chargée de plaidoyer au sein de la Fondation des femmes, a indiqué à la délégation¹ qu'*« une enquête publiée cet été montrait que 70 % des associations étaient en très grande difficulté financière, avec une baisse moyenne des subventions de 15 % »* et s'est inquiétée d'une aggravation récente de la situation : *« pour notre appel à projets « Coup de pouce » lancé au dernier semestre 2026, sur 400 associations présentes dans notre base, la baisse moyenne des subventions est aujourd'hui de 18 %. »*

En dix ans d'existence, la Fondation des femmes a réussi à redistribuer 20 millions d'euros de financement, alors que les mouvements anti-genre et anti-choix ont été financés, on l'a vu, à hauteur d'1,18 milliard de dollars entre 2019 et 2023. Ces financements anti-genre ont, par ailleurs, quadruplé en dix ans.

Si bien que Faustine Garcia a pu évoquer, devant la délégation, un *« énorme fossé budgétaire »* entre le secteur féministe et les moyens financiers considérables dont disposent les mouvements masculinistes pour s'organiser,

¹ Table ronde du 29 janvier 2026.

se structurer et diffuser leurs idées. Ainsi qu'elle le formulait, « *même si nous collectons de plus en plus, nous ne sommes pas à armes égales, ce qui nous inquiète beaucoup, puisque c'est un puissant levier pour diffuser leurs idées et leur idéologie.* »

En outre, cette fragilité financière ne concerne pas que le niveau national puisque **les réseaux féministes à l'international font aussi les frais d'une réduction des budgets** de l'aide publique au développement qui permettent notamment de soutenir l'action des mouvements féministes à l'international, et bien sûr d'un véritable désengagement des États-Unis dans le financement des programmes internationaux d'aide au développement et plus particulièrement de ceux qui soutiennent des politiques d'égalité de genre.

2. Les nécessaires reconnaissance et sécurisation du rôle central des associations féministes dans la lutte contre le masculinisme

Dans ce contexte de fragilisation, la délégation estime aujourd'hui primordial, d'une part, de **reconnaître la centralité du rôle des associations féministes** dans la lutte contre les masculinismes, et d'autre part, d'**abonder et de sécuriser le financement** de ces associations.

Plus encore, les rapporteuses appellent à un renforcement global de l'arsenal politique, juridique et budgétaire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elles rappellent que sans moyens budgétaires à la hauteur, la protection des victimes restera défailante.

Comme le rappelait Hélène Roger¹, directrice du Pôle Analyse et Plaidoyer de l'association Sidaction, il est indispensable d'apporter « *la reconnaissance et la sécurisation de l'expertise et du rôle central des associations dans ce dispositif, à un moment où les subventions diminuent fortement, où les libertés associatives reculent et où les attaques de groupes réactionnaires se multiplient.* (...) *Un soutien sans faille à ces associations est indispensable.* »

La préservation de l'écosystème associatif féministe est d'autant plus importante que ces associations bénéficient d'un **niveau de confiance très élevé au sein de la population**, comme le rappelle le baromètre 2026 du Haut conseil à l'égalité (HCE) sur l'état du sexisme en France selon lequel ce niveau de confiance s'établit à 75 % et qu'il est même supérieur à celui accordé aux médecins (70 %). Ce niveau de confiance très élevé traduit aussi le rôle central des associations, non seulement dans l'accompagnement des victimes, mais aussi dans la prévention et la lutte contre les idéologies masculinistes.

Dans le même esprit, la Fondation des femmes, par la voix de sa chargée de plaidoyer Faustine Garcia, avait cité devant la délégation² « *un baromètre (...) publié il y a un an, à l'occasion de la journée du 8 mars 2025, (...) réalisé par Omnicom Media Group avec la Fondation des femmes [qui] montrait que*

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Table ronde du 29 janvier 2026.

66 % des Français se disent favorables au féminisme et que plus d'un tiers le juge même nécessaire. (...) selon ce sondage, les associations d'aide aux victimes recueillent 83 % de la confiance des Français. Plus d'un Français sur deux salue les efforts quotidiens des associations de terrain. Il est bon de rappeler ces chiffres, sans nier la gravité de la mouvance masculiniste, pour souligner que la société reconnaît ce que certains cherchent à délégitimer. Il est important de le souligner, car il y a une vraie confiance affirmée, et cela donne également un peu d'espoir. »

Enfin, il s'agit d'une préoccupation récurrente de la délégation aux droits des femmes, le soutien financier et les subventions budgétaires versées aux associations doivent pouvoir s'inscrire dans un **cadre pluriannuel** leur offrant visibilité et sécurité financière pour déployer l'ensemble de leurs actions.

Par ailleurs, **le fonctionnement par réponses à des appels à projets ponctuels**, renouvelés chaque année et qui demandent un niveau de technicité parfois disproportionné, **est chronophage et souvent destructeur pour de petites associations** qui n'ont ni le temps ni les ressources humaines pour monter des dossiers administratifs de réponses à ces appels à projets.

Pour reprendre les mots de Tristan Renard, sociologue et coordonnateur du CRESAM, il y a donc « *une réflexion à mener sur l'architecture des politiques publiques. Aujourd'hui, qu'il s'agisse des programmes Evars (éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) ou en matière de prévention des violences, les politiques publiques fonctionnent majoritairement par des appels à projets, ce qui a tendance à précariser les associations et les organismes et à diriger une partie de leur activité sur la réponse à ces appels à projets et sur des enjeux communicationnels. Il faudrait au contraire sécuriser ces structures pour qu'elles se concentrent sur les aspects opérationnels.* »

Recommandation n° 21 : Reconnaître et sécuriser financièrement le rôle des associations féministes dans la lutte contre les mouvements masculinistes.

B. DÉVELOPPER DES CONTRE-DISOURS ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION

Lutter contre la diffusion des discours et idéologies masculinistes nécessite aussi de développer des contre-discours accessibles et de promouvoir d'autres imaginaires et d'autres récits dans lesquels les hommes, jeunes ou moins jeunes, pourront s'investir.

Pauline Gonthier, romancière et autrice du roman dystopique *Parthenia*¹, a ainsi déclaré devant la délégation² que « *participer à l'élaboration de fictions alternatives (...) [est] une manière de combattre les clichés réactionnaires*

¹ Éditions Les Léonides, 2025.

² Audition du 8 janvier 2026.

véhiculés par les mouvements masculinistes. (...) une guerre culturelle est indéniablement à l'œuvre, dans laquelle le pluralisme des médias et du monde de l'édition, ainsi que l'indépendance de la production artistique, doivent être mis au centre des préoccupations de ceux qui luttent contre la montée d'une vague anti-démocratique, à laquelle participe le masculinisme. »

De la même façon, Hélène Roger¹, responsable du pôle Analyse et Plaidoyer de l'association Sidaction, a fait valoir que « rien ne peut se faire sans les personnes directement concernées. Il y va de la participation des femmes et des personnes LGBTQI+, premières victimes du masculinisme, mais aussi des hommes eux-mêmes, notamment des jeunes, afin de construire des réponses adaptées et de promouvoir des modèles masculins alternatifs – trop peu présents aujourd'hui – prônant égalité, respect, tolérance et écoute. »

Les rapporteuses considèrent, dès lors, que la société dans son ensemble, et en premier lieu les hommes, doit **prendre la mesure de l'ampleur de la vague masculiniste qui menace les fondements de notre démocratie** et doit pouvoir **proposer d'autres récits que ceux de la haine et de la domination.**

1. Produire d'autres « expériences » de l'égalité et de la mixité

Alors que les masculinismes fonctionnent souvent, pour reprendre les mots de **Mathilde Varrette², infirmière de l'éducation nationale, secrétaire générale adjointe du Snics FSU**, « comme un discours de substitution » qui « propose des explications simples à des vécus complexes, (...) transforme la vulnérabilité en domination, la souffrance en ressentiment et désigne les filles et les femmes comme responsables », il semble indispensable aujourd'hui, en matière de prévention de la diffusion des discours et idéologies masculinistes, de travailler la notion d'expérience concrète de la justice, de l'égalité ou de la mixité, telle que la définit notamment Tristan Renard, sociologue et coordonnateur du CRESAM à Toulouse.

Selon lui, en effet, « alors que, en matière de prévention primaire, l'accent est aujourd'hui mis sur les aspects cognitifs et les aspects discursifs, c'est au contraire la notion d'expérience qui (...) semble centrale. Il est aujourd'hui essentiel que l'école ne crée pas un contexte d'expérience des individus qui soit dissonant par rapport aux discours véhiculés par les autorités publiques et les acteurs éducatifs. »

¹ Audition du 22 janvier 2026.

² Audition du 22 janvier 2026.

Il en va, par exemple :

- de **l'expérience de la justice** pour ceux qui sont exposés au harcèlement et qui ne trouvent pas nécessairement des réponses auprès de l'institution scolaire ;

- de **l'expérience de l'égalité** : ainsi, il ne suffit pas de dire que les garçons et les filles sont égaux. Encore faut-il qu'une réflexion soit menée dans les pratiques éducatives en matière de prévention et de repérage des comportements qui sont violents à bas bruit ;

- de **l'expérience d'une mixité** qui ne soit pas organisée uniquement autour des enjeux d'hétérosexualité : très tôt, on sexualise les relations entre les garçons et les filles, ce qui contribue à organiser les relations entre garçons et filles uniquement ou principalement autour d'enjeux d'hétérosexualité et non pas autour d'expériences de mixité.

Dans le même esprit, s'agissant de la prévention secondaire, à savoir celle concernant les groupes identifiés comme à risque, par exemple les *boys clubs* qui peuvent se créer dans différents espaces, une vigilance particulière doit s'opérer afin que l'expérience de la mixité et de l'égalité, pour l'ensemble des femmes et des hommes qui évoluent en marge de ces espaces, ne soit pas réduite à néant. À titre d'exemple, Tristan Renard cite notamment « *ce qui se passe dans les premières années universitaires. On sait que, dans les grandes écoles, dans les universités, des formes de sociabilité peuvent s'organiser autour de groupes de garçons qui inscrivent ensuite leur place dans l'institution contre les filles, mais également contre les garçons perçus comme peu virils ou moins virils, plus isolés, etc.* ». Ainsi, la perception de la violence par les filles dépend du niveau de mixité dans l'école : plus le niveau de mixité est important, moins le niveau de perception de la violence est élevé, et *vice versa*.

C'est pourquoi, il estime que « *les institutions publiques ont un rôle à jouer pour susciter des expériences conformes aux valeurs qu'elles défendent* » et « *ont donc la responsabilité de limiter l'existence des boys clubs.* »

L'égalité et la mixité doivent donc être pensées, par les pouvoirs publics, **non plus uniquement comme des discours mais comme de véritables expériences** avec des effets visibles et des résultats concrets pour celles et ceux qui la vivent.

2. Lutter contre les contenus masculinistes et développer des contre-discours

Au cours de leurs travaux sur les masculinismes, leur puissance discursive et leur influence idéologique, **les rapporteuses ont été amenées à se poser la question de l'efficacité des contre-discours qui pourraient être portés non seulement pour s'opposer à leur argumentation idéologique mais aussi pour contrecarrer leur activisme numérique.**

a) La sortie des spirales masculinistes ne se fait pas par l'argumentation idéologique

Il est apparu, au cours des différentes auditions menées par la délégation, que, pour reprendre les mots de Céline Morin, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Paris-Nanterre, que « *la sortie des spirales masculinistes, comme pour les univers sectaires ou la désinformation, ne se fait pas par l'argumentation idéologique.* »

Elle explique en effet que c'est un fait communicationnel bien établi : **le registre démonstratif ne fonctionne pas et peut même avoir des effets paradoxaux de renforcement des opinions préexistantes.**

Dès lors, la sortie de ces spirales passe par des **expériences relationnelles qui resocialisent.**

À cet égard, les corps intermédiaires, notamment associatifs, ont un rôle fondamental à jouer : un club de sport, un engagement associatif, une troupe de théâtre, etc.

Comme le relève Céline Morin, « *on n'abandonne pas une idéologie qui comble un vide tant que ce vide n'est pas comblé autrement. Il faut donc renforcer les accompagnements psychologiques pour éviter que le développement personnel masculiniste ne cannibalise ce besoin. (...) Il faut souligner la fatigue et la lassitude qu'engendre très fréquemment le mode de vie radicalisé et pointer du doigt l'hypocrisie morale des leaders sur les questions d'argent et d'abus. En définitive, il s'agit d'encourager d'autres manières d'exister, d'être reconnu et d'appartenir.* »

En matière de **production de contre-discours**, il est important, comme le suggérait Antoine Mégie, coordinateur scientifique du COSPRAD¹, de **tirer les leçons de l'après-2015 et de la mobilisation inédite des pouvoirs publics en matière de lutte contre la radicalisation djihadiste**, au travers de la production de contre-discours et de nombreux programmes de prévention. En effet, selon lui, « *l'action publique a besoin de transversalité et d'un pilotage par des acteurs qui ont accumulé, depuis 2015, une expérience de terrain des processus de radicalisation et qui peuvent produire des savoirs et adapter les mesures de prévention en place depuis plusieurs années.* »

Les enseignements tirés de cette expérience de terrain des processus de radicalisation depuis 2015 ont notamment démontré que, pour ce qui concerne les contre-discours produits et diffusés, il existait un réel décalage entre les personnes ciblées par ces discours et la manière dont on les produisait. En effet, « *pour ceux qui étaient déjà engagés dans le djihad, les discours du ministère de l'intérieur ou de l'éducation nationale leur fournissaient encore plus d'arguments pour justifier leur engagement radical.* »

S'agissant des masculinismes, des travaux ont montré qu'un contre-discours purement institutionnel visant à contrer des discours de

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

propagande mêlant, notamment pour les mouvements masculinistes, des images de pop culture et des recours aux émotions, n'aura que peu d'efficacité car il n'utilise pas la même grammaire. Dès lors, parfois, un contre-discours construit autour d'une image anecdotique ou humoristique, qui devient ensuite un mème, peut avoir plus d'effet qu'un dispositif de prévention et de diffusion sur les réseaux sociaux.

Plus encore, selon Alexandre Ledrait¹, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie, « pour ce qui concerne l'efficacité des contre-discours, les adolescents radicalisés au travers du masculinisme considèrent notre contre-discours formel comme étant une « blue pill », c'est-à-dire un contre-discours idéologique au même titre que leur discours que nous considérons comme idéologique. »

C'est pourquoi, il est essentiel de s'appuyer sur l'expérience acquise au travers de l'étude des radicalités djihadistes. Parler des résonances affectives sous-jacentes au choix de cette idéologie fonctionne bien plutôt que d'évoquer des contre-discours.

Comme le soulignait d'ailleurs Julien Chavanes, journaliste et romancier, « il est important, voire crucial, de maintenir la communication avec ces garçons pour éviter une rupture qui aggraverait la situation. Il faut non pas chercher l'affrontement idéologique, mais contourner les sujets qui crispent pour les faire parler d'eux et de leurs inquiétudes. (...) l'enjeu est de leur apprendre l'intime. Les pères ont un rôle important à jouer non pas en réactivant une paternité stéréotypée, mais en étant présent et en instaurant avec leurs fils une communication qui a souvent fait défaut aux générations précédentes et qui a permis la transmission d'une masculinité silencieuse, rigide, dominante. »

Recommandation n° 22 : Tirer les enseignements de la mobilisation des pouvoirs publics, après 2015, en matière de lutte contre la radicalisation djihadiste, pour construire des stratégies efficaces de contre-discours en réponse à la propagande masculiniste.

b) Contrer l'activisme numérique des masculinistes

Outre la « contre-offensive » idéologique, la **mise en œuvre de stratégies numériques efficaces pour contrer l'activisme numérique des mouvements masculinistes** est une piste à explorer mais difficile à concrétiser.

En effet, cet activisme numérique est aussi, on l'a vu, le fruit de milieux complotistes et contrevient aux principes démocratiques, si bien qu'en la matière il est impossible de combattre à armes égales et de résister en déployant une forme de « guerre numérique » contre les masculinismes.

¹ Table ronde du 24 mars 2026.

Cette question est aussi celle de la place de la démocratie dans le combat contre ce « nouvel obscurantisme ».

En décembre 2025, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, l'association Sidaction a dévoilé une campagne de communication, intitulée *Alpha Safe*, qui faisait le choix d'investir les codes des influenceurs dits « alpha » sur *TikTok* pour diffuser, à travers des personnages générés par intelligence artificielle (IA), des messages de prévention, de respect, de consentement, de dépistage et de lutte contre les discriminations. Cette campagne visait à apporter une réponse originale à la banalisation des discours masculinistes toxiques.



**Quand la masculinité toxique
devient virale**

rétablir les faits devient vital

SIDACTION S'EMPRE DES CODES MASCULINISTES
POUR LES METTRE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION



Sidaction
ENSEMBLE CONTRE LE SIDA

Cette campagne de communication partait du constat de la nécessité d'un contre-discours disponible à l'endroit même où ces propos sont tenus.

En outre, comme le soulignait Hélène Roger, responsable du pôle Analyse et Plaidoyer de Sidaction, lors de la présentation de cette campagne de communication devant la délégation¹, pour contrer la déferlante des contenus masculinistes, « *la prévention et l'information en ligne rencontrent de nombreuses difficultés. Les algorithmes valorisent les contenus cliquants et provocateurs, ils amplifient les vidéos « alpha » et donnent une place disproportionnée au discours masculiniste ; ils ciblent aussi les profils d'hommes, notamment de jeunes hommes. (...) D'où la stratégie de notre campagne : aller sur ces espaces pour briser les barrières et apporter des réponses là où les jeunes en cherchent, sans les culpabiliser. Alpha Safe consiste à infiltrer les espaces où dominent les contenus masculinistes pour y réintroduire information, prévention et protection. L'objectif est de transformer les codes virilistes en levier de santé publique.* »

La stratégie déployée par Sidaction a donc été la suivante : fin novembre, a été diffusée discrètement sur *TikTok* une série de vidéos virales imitant les codes des influenceurs « alpha », afin de réinjecter prévention, respect et information fiable dans les fils d'actualité des jeunes hommes.

Le 1^{er} décembre, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, l'opération a été officiellement révélée au grand public. Pendant dix jours, l'association a fait émerger sur *TikTok* 19 « faux influenceurs », reprenant les principales catégories comme grand frère, *love coach*, *gym bro*, *crypto bro*, survivaliste, philosophe stoïcien. Ces profils ont été générés par intelligence artificielle et animés comme de véritables créateurs de contenus. Il s'agissait de porter, à rebours du discours toxique masculiniste, des messages positifs sur le consentement, la prévention, le dépistage et la lutte contre les discriminations.

Les résultats de cette campagne s'établissent ainsi :

- 270 vidéos publiées ;
- 300 000 vues ;
- 132 retombées médias ;
- et une audience cumulée supérieure à 90 millions de personnes.

Cependant, ce genre d'initiative demeure trop limité, en temps comme en moyens de diffusion, pour faire front face au déferlement constant et exponentiel des contenus masculinistes en ligne.

Il est donc nécessaire de développer des politiques de soutien à la diffusion, notamment sur les réseaux sociaux, de campagnes d'information et de prévention afin de faciliter la diffusion d'informations vérifiées sur les infections sexuellement transmissibles, ainsi que de messages de prévention,

¹ Audition du 22 janvier 2026.

d'égalité de genre, de consentement, de non-discrimination, de respect et de lutte contre le harcèlement.

Toutefois, comme le précisait Hélène Roger devant la délégation, « nous avons réalisé une **vidéo d'information sur les modes de transmission du VIH** à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre ; elle a été vue **8 500 fois**. En comparaison, la **vidéo qui remet en cause le préservatif en raison de la présence de perturbateurs endocriniens a été partagée 660 000 fois**. »

Elle constatait également que « ce qui fonctionne surtout, sur les réseaux sociaux, c'est que des personnalités connues prennent le sujet à bras-le-corps et s'expriment dessus. Quelques hommes commencent à s'exposer et à prendre la parole sur ces questions, et ils le font plutôt bien, mais ils restent encore trop peu nombreux face à la déferlante d'influenceurs masculinistes. »

c) Viser explicitement le masculinisme dans les campagnes nationales de lutte contre le sexisme

Lutter contre l'idéologie masculiniste implique de pouvoir la nommer explicitement et de la reconnaître comme un enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics.

C'est pourquoi les rapporteuses proposent :

- d'une part, de renommer la *Journée nationale de lutte contre le sexisme*, mise en place par le Président de la République en 2023, et qui a désormais lieu tous les 25 janvier, en **Journée nationale de lutte contre le sexisme et le masculinisme** ;

- d'autre part, de changer l'appellation de la *Semaine de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école* qui a lieu tous les ans au mois de mars pour retenir l'appellation de **Semaine contre le sexisme et le masculinisme à l'école**.

Recommandation n° 23 : Faire de la Journée nationale de lutte contre le sexisme du 25 janvier une Journée nationale de lutte contre le sexisme et le masculinisme.

Recommandation n° 24 : Renommer la Semaine de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école en Semaine contre le sexisme et le masculinisme à l'école.

d) Créer un nouveau récit des masculinités et soutenir l'engagement des hommes contre le masculinisme

Persuadée que l'engagement des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la diffusion et la banalisation des discours misogynes et masculinistes est un prérequis indispensable, la délégation a organisé, le 24 février 2026, une table ronde réunissant plusieurs hommes engagés contre ces violences et contre les masculinismes, faisant suite notamment à la publication d'une tribune initiée par ONU Femmes France et publiée le 25 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, intitulée « *Le silence des hommes doit cesser* »¹.

Ces engagements sont la preuve qu'une autre voix masculine existe, une voix qui refuse la banalisation des violences, qui refuse l'indifférence et qui choisit la responsabilité.

Les rapporteuses en sont convaincues : la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être menée sans l'implication active des hommes et sans une prise de conscience du rôle essentiel des hommes dans ce combat.

Face à cette réalité, **les formes d'engagement peuvent être multiples : associatif, politique, professionnel, artistique ou humoristique**. L'humour, notamment, peut s'avérer une arme redoutable pour tourner en dérision les stéréotypes de virilité, mettre en lumière l'absurdité du sexisme, y compris, et peut-être surtout, dans ses formes les plus radicales, et à porter un contre-discours mobilisateur face aux rhétoriques masculinistes.

Gilles Lazimi, médecin et membre du Haut conseil à l'égalité (HCE), qui participait à la table ronde précitée du 24 février 2026, a ainsi déclaré qu'« *il est vraiment important que les hommes s'impliquent, car ne rien faire, c'est laisser faire. La complicité passive, le silence ou l'indifférence, c'est accepter et tolérer les violences. Si les hommes ne disent rien, ils valident les comportements violents et les discriminations sexistes* ».

Pour faire cesser le silence des hommes, il recommande ainsi :

- d'intervenir en tant qu'homme auprès des autres hommes afin de sortir des stéréotypes, de lutter contre les sexistes agressifs, mais aussi démonter le sexisme paternaliste, car il fait le lit de l'autre ;

- de se remettre en question, se former sur les mécanismes du sexisme, du consentement et des violences, et arrêter de confondre violences sexistes et sexuelles, et sexualité ;

- d'accepter de regarder ses propres comportements, d'entendre les critiques, de refuser de rire à une blague sexiste, de dire à un ami que son comportement est inapproprié et de questionner les stéréotypes de la virilité ;

¹ <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2025/11/24/tribune-orange-the-world>

- d'agir au quotidien, en prenant sa part : intervenir, c'est soutenir les collègues femmes qui subissent des propos sexistes et amplifier leur voix.

Gilles Lazimi a rappelé que « *neuf dixièmes des hommes ne sont pas violents. Il faut qu'ils soient acteurs de prévention, qu'ils cessent de cautionner les agissements sexistes de leurs collègues, de leurs frères, de leurs pères, de leurs voisins. La plupart des hommes ne sont pas violents, mais leur inaction permet aux violences de persister.* »

Il ne s'agit pas de se sentir coupable d'être un homme, mais de faire partie de la solution : il faut rompre la chaîne des violences.

Dès lors, « *le rôle de tous les hommes est majeur et celui du père est essentiel. Il modèle les relations humaines de nos enfants. En éduquant nos enfants à l'égalité et au respect, nous construirons un monde où nos fils ne seront ni agresseurs ni spectateurs silencieux et où les filles seront plus fortes, plus libres et moins victimes. Il faut cesser le silence des hommes afin qu'ils soient enfin acteurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les violences masculines.* »

Dans le même esprit, le comédien et producteur **Bruno Solo**, très engagé en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, a plaidé pour **l'éducation des garçons au consentement et à l'égalité**.

“

Pourquoi nous inquiétons-nous davantage lorsque nos filles sortent le soir – et moi le premier ? Je voudrais que nous ayons la même capacité de nous inquiéter légitimement de la sécurité de nos filles et de l'attitude de nos fils.

Bruno Solo, comédien, réalisateur, producteur, engagé en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes¹.

Enfin, Thomas Piet, romancier, auteur jeunesse et créateur de contenus humoristiques sur les réseaux sociaux visant à déconstruire et dénoncer les discours masculinistes, a souhaité s'adresser aux jeunes garçons susceptibles de l'écouter :

“

S'il y a des jeunes garçons qui m'écoutent, j'aimerais que vous sachiez que vous avez tout à gagner à sortir de cette prison de pensée. Tout faire chaque jour pour correspondre à des attentes arbitraires et sexistes, c'est comme enfermer son cœur dans une toute petite boîte. C'est vous empêcher d'être vous-mêmes. C'est aussi participer à de

¹ Table ronde du 24 février 2026

nombreuses souffrances, et j'ai du mal à comprendre comment l'on peut se sentir épanoui quand on sait que nos privilèges, on les fait payer à quelqu'un d'autre.

Thomas Piet, romancier et auteur jeunesse ¹.

Il a également appelé à une **vigilance accrue et constante des hommes sur leur propre sexisme, plus ou moins intériorisé** : *« ne nous servons pas du masculinisme pour tracer cette ligne invisible, car il y a forcément du « eux » en nous, et parfois plus que nous aimerions le penser. Restons vigilants, car tous les hommes ont grandi dans ce terreau de domination et de sexisme. »*

Dès lors, pour résumer et reprendre les mots très justes de Julien Chavanes, journaliste et romancier, entendu par la délégation le 24 mars 2026, *« nous avons besoin d'une prise de conscience bien plus large et plus forte des hommes pour rompre la chaîne de la violence et faire reculer le masculinisme. »*

¹ Table ronde du 24 février 2026

LISTE DES RECOMMANDATIONS

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE MASCULINISME UN ENJEU MAJEUR DE POLITIQUE PUBLIQUE

Recommandation n° 1 : Nommer le masculinisme et porter ce sujet au cœur de débat public.

Recommandation n° 2 : Développer des programmes de recherche pluridisciplinaires sur le masculinisme et renforcer l'accès des chercheurs aux données des plateformes numériques.

Recommandation n° 3 : Élaborer une stratégie interministérielle, pilotée par une structure unique, chargée de l'observation du masculinisme et de la coordination des politiques publiques de prévention et de lutte contre les mouvements masculinistes.

RÉGULER ET ASSAINIR L'ESPACE NUMÉRIQUE

Recommandation n° 4 : Faire entrer les contenus masculinistes dans l'analyse des risques systémiques prévue par le DSA et, dans ce cadre, imposer aux plateformes numériques de définir de manière précise les contenus à caractère sexiste, misogyne ou masculiniste au sein de leurs conditions générales d'utilisation (CGU).

Recommandation n° 5 : Développer des campagnes :

- de sensibilisation destinées à mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes de recommandation (algorithmes) ;
- d'information, sur les réseaux sociaux, reprenant les codes numériques des jeunes générations, pour diffuser des messages de prévention, d'égalité, de consentement, de non-discrimination, de respect et de lutte contre le harcèlement.

Recommandation n° 6 : Faire de la protection des mineurs une priorité de l'action publique en interdisant par la loi l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.

Recommandation n° 7 : Porter, au plan européen, l'ambition de s'attaquer au modèle économique des plateformes et réseaux sociaux, en mettant en œuvre une stratégie de démonétisation des contenus sexistes, misogynes et masculinistes, visant à priver ces contenus de revenus publicitaires.

Recommandation n° 8 : Garantir la présence, parmi les signaleurs de confiance agréés par l'Arcom, d'associations disposant d'une expertise reconnue en matière de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discours masculinistes, en prévoyant un financement pérenne de cette mission.

Recommandation n° 9 : Renforcer les moyens :

- de l'Arcom afin de lui permettre d'exercer pleinement les missions nouvelles qui lui sont confiées dans le cadre du DSA ;
- des services d'enquête spécialisés et des magistrats chargés de la lutte contre la haine en ligne.

Recommandation n° 10 : Créer une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes en ligne.

REPÉRER ET PRÉVENIR LES TRAJECTOIRES D'ADHÉSION ET DE RADICALISATION MASCULINISTES

Recommandation n° 11 : Garantir l'effectivité des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Evars) sur l'ensemble de la scolarité en s'assurant que l'agrément délivré aux associations intervenant dans le champ de l'Evars est fidèle aux orientations définies par le programme national.

Recommandation n° 12 : Intégrer dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI) une compréhension critique des algorithmes, des discours des influenceurs et du fonctionnement des plateformes.

Recommandation n° 13 : Renforcer les moyens consacrés à la santé scolaire et aux dispositifs d'écoute et d'accompagnement des élèves, afin d'identifier les situations de vulnérabilité susceptibles de favoriser l'adhésion aux discours masculinistes.

Recommandation n° 14 : Mettre en place un plan national de formation interministériel consacré à la compréhension, au repérage et à la prévention des trajectoires masculinistes, ainsi qu'à la détection de la radicalisation.

Recommandation n° 15 : Sensibiliser au masculinisme toutes les structures existantes en charge de la prévention et de l'accompagnement des trajectoires de radicalisation, en s'inspirant du modèle développé par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) de Montréal.

Recommandation n° 16 : Intégrer le masculinisme dans les dispositifs de soutien à la parentalité par l'intermédiaire des associations familiales ou des associations de familles monoparentales.

Recommandation n° 17 : Étendre, et rendre accessible aux français de l'étranger, le numéro vert (0 800 005 696) du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, aux situations d'adhésion ou de radicalisation masculinistes.

Recommandation n° 18 : Doter chaque institution publique susceptible de contribuer à la prévention et à la détection de la menace terroriste masculiniste de « référents » dédiés en matière de radicalisation en lien direct avec les services du renseignement intérieur.

Recommandation n° 19 : Promouvoir, à l'échelle européenne, une unification des doctrines sécuritaires en matière d'appréhension du risque terroriste masculiniste, dans une logique de coordination entre services chargés de la lutte antiterroriste au plan européen.

Recommandation n° 20 : Mobiliser davantage, *via* la publication d'une circulaire de politique pénale, la qualification de crime haineux fondé sur le genre afin de mettre fin à l'invisibilisation des crimes de haine sexistes, et, plus globalement, intégrer davantage la violence de genre dans les incriminations pénales retenues par les parquets.

RÉVEILLER LES CONSCIENCES EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Recommandation n° 21 : Reconnaître et sécuriser financièrement le rôle des associations féministes dans la lutte contre les mouvements masculinistes.

Recommandation n° 22 : Tirer les enseignements de la mobilisation des pouvoirs publics, après 2015, en matière de lutte contre la radicalisation djihadiste, pour construire des stratégies efficaces de contre-discours en réponse à la propagande masculiniste.

Recommandation n° 23 : Faire de la Journée nationale de lutte contre le sexisme du 25 janvier une Journée nationale de lutte contre le sexisme *et le masculinisme*.

Recommandation n° 24 : Renommer la Semaine de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école en Semaine contre le sexisme et le masculinisme à l'école.

EXAMEN EN DÉLÉGATION

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

27 novembre 2025

Colloque sur la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes dans le monde

- **Christine BARD** Professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers
- **Cécile SIMMONS** Chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre
- **Pierre GAULT** Journaliste, réalisateur du documentaire « *Mascus, les hommes qui détestent les femmes* »
- **Jeanne HEFEZ** Chargée de plaidoyer pour l'ONG IIPAS
- **Shanley CLÉMOT MCLAREN** Cofondatrice et co-présidente de l'association @StopFischa
- **Lucie DANIEL** Experte plaidoyer au sein d'Equipop
- **Alice KOIRON** Commissaire de police, cheffe des plateformes de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC)

11 décembre 2025

Table ronde de chercheuses et chercheur sur les mouvements et réseaux masculinistes

- **Laura VERQUERE** Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille
- **Céline MORIN** Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-Nanterre
- **Julien MÉSANGEAU** Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille

8 janvier 2026

Audition d'auteurs

- **Pauline FERRARI** Journaliste, auteure de « *Formés à la haine des femmes* » (2023)
- **Pauline GONTHIER** Auteure de « *Parthenia* » (2025)

22 janvier 2026

Audition sur le sondage « Les hommes et le masculinisme
et la campagne de communication « Alpha Safe »

- **Hélène ROGER** Directrice du pôle Analyses et Plaidoyer, Sidaction
- **Eléonore QUARRÉ** Responsable des études Société du pôle opinion d'OpinionWay
- **Mathilde VARRETTE** Infirmière de l'éducation nationale, secrétaire générale adjointe du Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé (SNICS FSU)

28 janvier 2026

Audition rapporteuses

- **Stéphanie LAMY** Chercheuse, auteure de « *La terreur masculiniste* »

29 janvier 2026

Réunion plénière

Table ronde sur les stratégies de lutte contre les mouvements masculinistes

- **Sarah DUROCHER** Président du Planning familial
- **Françoise DUMONT** Présidente honoraire de la Ligue des droits de l'Homme
- **Camille LEXTRAY** Directrice de la communication de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)
- **Faustine GARCIA** Chargée de plaidoyer et de la Force juridique de la Fondation des femmes
- **Yseline FOURTIC-DUTARDE** Cofondatrice d'Ensemble contre le sexisme

3 février 2026

Audition rapporteuses

- **Quentin DELVAL** Chef de projet « Diversité, équité et inclusion » à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), auteur de « *Comment devenir moins con en dix étapes* »
- **Marie-Cécile NAVES** Sociologue, politiste, directrice de recherche et directrice de l'Observatoire « Genre et géopolitique » à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

11 février 2026

Audition rapporteures

- **Jean-Philippe DUBRULLE** Ancien directeur d'études, Opinion & Stratégies d'Entreprises à l'Ifop, désormais directeur des études chez Toluna Harris Interactive
- **Enora LANOË-DANEL** Ancienne chargée d'études, Opinion & Stratégies d'Entreprises à l'Ifop, désormais consultante études à l'institut *Enterritoires*

18 février 2026

Audition rapporteures

- **Benjamine WEILL** Philosophe, formatrice et consultante, auteure de « *À qui profite le sale ? Sexisme, racisme et capitalisme dans le rap français* »

24 février 2026

Réunion plénière

Table ronde avec des hommes engagés dans la lutte contre les discours masculinistes et les violences faites aux femmes

- **Gille LAZIMI** Médecin, membre du Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (HCE)
- **Bruno SOLO** Réalisateur, producteur, comédien
- **Pierre-Yves GINET** Journaliste, consultant égalité/mixité pour des entreprises et administrations, membre du HCE
- **Thomas PIET** Romancier et auteur jeunesse

26 février 2026

Réunion plénière

Audition de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)

- **Laurence PÉCAUT-RIVOLIER** Membre du collège de l'Arcom
- **Lucile PETIT** Directrice à la direction des plateformes en ligne
- **Géraldine VAN HILLE** Cheffe du département cohésion sociale

24 mars 2026

Réunion plénière

Table ronde sur la lutte contre la radicalisation masculine
et l'impact sur la santé mentale des discours masculinistes

- **Tristan RENARD** Sociologue, coordonnateur du CRESAM (Centre ressource en santé mentale dans la prévention des radicalités violentes) au Centre Hospitalier Gérard Marchant à Toulouse
- **Alexandre LEDRAIT** Professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie
- **Antoine MÉGIE** Coordinateur scientifique du COSPRAD (Conseil scientifique sur les processus de radicalisation)
- **Julien CHAVANES** Auteur et journaliste indépendant

7 avril 2026

Audition rapporteuses

- **José DEGLI ESPOSTI** Secrétaire général du Sporting club universitaire de France (SCUF)
- **Olivier CHRISTEN** Procureur de la République Antiterroriste (PNAT)

8 avril 2026

Audition rapporteuses

- **Céline BERTHON** Directrice générale de la sécurité intérieure (DGSI)

30 avril 2026

Réunion plénière

Table ronde « Cyberharcèlement, haine en ligne : protégeons les victimes ! »

- **Typhaine D** Autrice, comédienne, formatrice et féministe
- **Violaine de FILIPPIS-ABATE** Avocate, cofondatrice de l'association Action juridique femmes
- **Rache-Flore PARDO** Avocate
- **Laure SALMONA** Autrice, cofondatrice et directrice de Féministes contre le cyberharcèlement
- **Alejandra MARISCAL LOPEZ** Directrice de l'association Point de contact
- **Shani BENOUALID** Conseillère pour le numérique et contre la haine en ligne, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

5 mai 2026

Audition rapporteures

- **Mélanie GOURARIER** Anthropologue, chargée de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS)

7 mai 2026

Réunion plénière

Table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation,
de la montée des masculinismes

- **Anne PADIER SAVOUROUX** Sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales au sein du service de la vie de l'élève et des établissements à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- **Christelle JOUHANNEAU** Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles
- **Véronique BÉCHU** Directrice de l'Observatoire de l'association e-Enfance/3018
- **Samuel COMBLEZ** Directeur général adjoint de l'association e-Enfance/3018
- **Christelle KAUFFMANN** Provisoire, secrétaire générale adjointe du SNPDEN-UNSA (Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale)
- **Louise-Marie GIACOMUZZO** Chargée de mission prostitution des mineurs au Mouvement du Nid, intervenante EVARS

13 mai 2026

Audition rapporteures

- **Laure BECCUAU** Procureure de la République de Paris
- **Maylis de ROECK** Vice-procureure en charge de la presse et de la communication
- **Fanny COUPPE** Substitut au sein du Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH)

19 mai 2026

Audition rapporteuses

- **Nathalie LE BARAZER** Cheffe de la Cellule d'accompagnement à la laïcité et à la prévention de la radicalisation (CALPRA) de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- **Gwénola SUEUR** Sociologue, doctorante à l'Université de Bretagne occidentale

20 mai 2026

Audition rapporteuses

- **Colonel Nicolas PHILIPPOTIN** Chef de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH)
- **Lieutenant-colonelle Marie MORELLEC** Commandante de la division de lutte contre les crimes de haine de l'OCLCH

21 mai 2026

Réunion plénière

Audition conjointe d'Agathe Hamel et Bérangère Couillard

- **Agathe HAMEL** Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- **Bérangère COUILLARD** Présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

26 mai 2026

Réunion plénière

Table ronde sur la modération des contenus en ligne et les responsabilités des plateformes numériques

- **Sarah BOUCHAHOUA** Responsable des affaires publiques de Snapchat
- **Thibault GUIROY** Directeur des affaires publiques pour YouTube France
- **Mauro SANNA** Directeur des affaires publiques, EMA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) de Discord
- **Laurence PÉCAUT-RIVOLIER** Membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom)

2 juin 2026

Audition rapporteuses

- **Diane ROMAN** Professeure de droit public à l'École de droit de la Sorbonne
- **Lou-Anne PIERREL** Étudiante du master droits humains et libertés de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne
- **Jules VAUTHIER** Étudiant du master droits humains et libertés de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne
- **Nathalie PILHES** Déléguée au Plan « Femmes paix et sécurité »

17 juin 2026

Audition rapporteuses

- **Sonia DE LA PROVÔTÉ** Présidente de la commission d'enquête sur les mécanismes de financement des politiques publiques par des organismes, sociétés ou fondations de droit privé et des risques en matière d'influence, d'absence de transparence financière et d'entrave au fonctionnement de la démocratie
- **Colombe BROSSEL** Rapporteuse de la commission d'enquête sur les mécanismes de financement des politiques publiques par des organismes, sociétés ou fondations de droit privé et des risques en matière d'influence, d'absence de transparence financière et d'entrave au fonctionnement de la démocratie

LISTE DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- *Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)*
- *Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (Cosprad)*
- *Quentin DELVAL, Chef de projet « Diversité, équité et inclusion » à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), auteur de « Comment devenir moins con en dix étapes »*
- *Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)*
- *Pauline GONTHIER, auteure de « Parthenia »*
- *Christelle JOUHANNEAU, Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles*
- *Stéphanie LAMY, chercheuse, auteure de « La terreur masculiniste »*
- *Julien MÉSANGEAU, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille*
- *Meta*
- *Mouvement du nid*
- *Nathalie PILHES, déléguée au Plan « Femmes paix et sécurité »*
- *Point de contact*
- *Procureur de la République antiterroriste (PNAT)*
- *Snapchat*
- *TikTok*
- *Benjamine WEILL, Philosophe, formatrice et consultante, auteure de « À qui profite le sale ? Sexisme, racisme et capitalisme dans le rap français »*

LISTE DES DÉPLACEMENTS

Du 30 mars au 3 avril 2026

Déplacement des rapporteuses à Montréal

École de criminologie

- Samuel TANNER Directeur et professeur titulaire
- François GILLARDIN Doctorant

Mairie de Montréal

- Effie GIANNOU Mairesse suppléante et conseillère de ville de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Conseil du statut de la femme (CSF)

- Louise CORDEAU Présidente
- Ichrak ZAHAR Directrice des communications

Université Concordia

- Léa CLERMONT-DION Associée de recherche post-doctorale -
Projet #StopLesCyberviolences

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

- Roselyne MAVUNGU Directrice générale
- Dave POITRAS Directeur stratégique et scientifique

Barreau de Montréal

- Me Julie LATOUR Ancienne bâtonnière
- Me Valérie ASSOULINE Bâtonnière
- Me Caroline LAROUCHE Ancienne bâtonnière

Associations féministes québécoises

- Ann LEDUC Présidente de l'association
Pour les droits des femmes du Québec –
PDF Québec
- Alexandra HOULE Présidente du Réseau Féministe Québécois
- Athéna DAVIS Membre du
Réseau Éducation – sexe et identité

Polytechnique Montréal

- Jacqueline WALLACE Directrice des Communications,
relations externes et internationales
- Guylaine LAROCQUE Conseillère stratégique -
France et Belgique francophone

Université du Québec à Montréal (UQAM)

- **Stéphane PALLAGE** Recteur de l'UQAM
- **Gabrielle TRÉPANIÉR JOBIN** Professeure en études du jeu vidéo à l'École des médias
- **Maude BONENFANT** Professeur titulaire, Département de communication sociale et publique
- **Francis DUPUIS-DÉRI** Département de science politique - Institut de recherches et d'études féministes (IREF)
- **Mélissa BLAIS** Professeure de sociologie au département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO)
- **Tristan BOURSIER** Chercheur en science politique, associé au CEVIPOF
- **Victor BARDOU-BOURGEOIS** Candidat au doctorat en science politique à l'UQAM ; chercheur en résidence à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Spécialiste de l'extrême droite américaine et des communautés de gamers en ligne

- Gabriella PAPADAKIS** Ancienne championne olympique et championne du monde de patinage artistique, autrice de *Pour ne pas disparaître* (janvier 2026)

5 mai 2026

Visite des locaux de la plateforme Pharos dans les locaux de
l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) - Nanterre

- **Cécile AUGEREAUD** Commissaire divisionnaire, cheffe
adjointe de l'Office anti-cybercriminalité

13 mai 2026

Déplacement des rapporteuses au tribunal judiciaire de Paris

- **Laure BECCUAU** Procureure de la République de Paris
- **Maylis DE ROECK** Vice-procureure, en charge de la presse et
de la communication
- **Fanny COUPPE** Substitut au sein du Pôle national de lutte
contre la haine en ligne (PNLH)

**TABLEAU DE MISE EN OEUVRE ET
DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS**

CONSULTATION DU DOSSIER EN LIGNE (RAPPORT ET COMPTES RENDUS)

Pour consulter le dossier



<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/contrôle-en-clair/montee-en-puissance-des-reseaux-et-mouvements-masculinistes.html>